



Plan Climat Air Énergie de
Bléré-Val de Cher
Évaluation environnementale stratégique
Rapport environnemental

Juin 2019

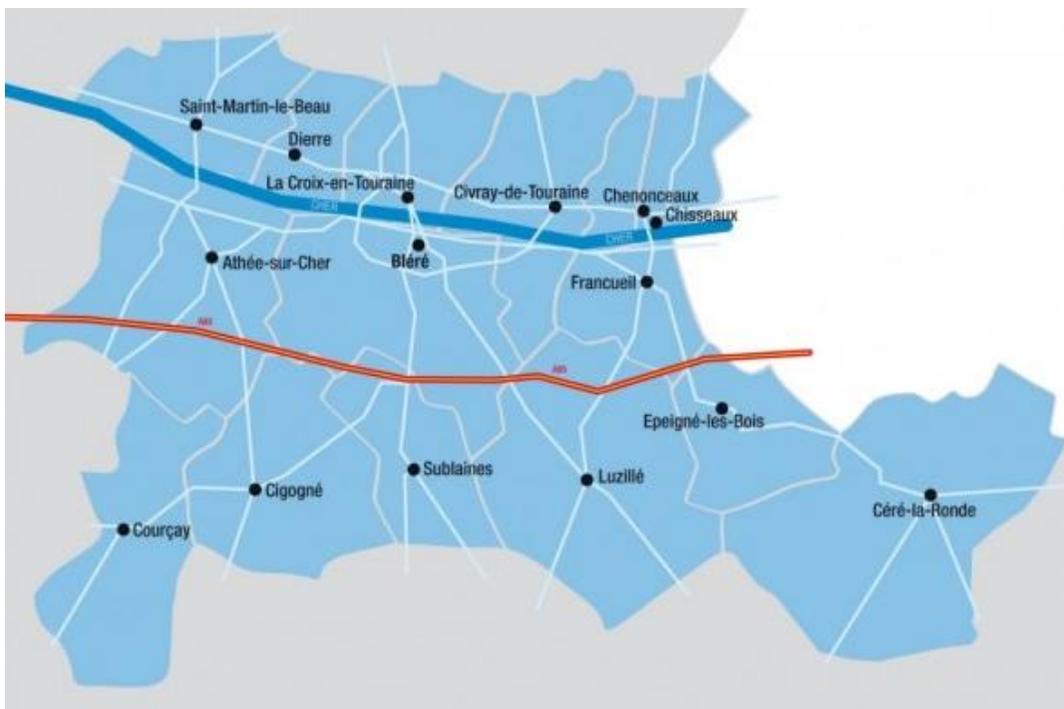
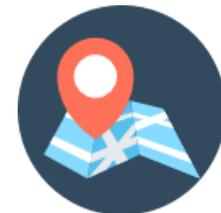
Objet	Étapes	Auteurs	Date
Réalisation du PCAET	Diagnostic	B&L évolution ETIK Presse	Septembre 2018
	Stratégie	B&L évolution ETIK Presse	Décembre 2018
	Plan d'action	B&L évolution ETIK Presse	Mai 2019
Rédaction rapport environnemental	État initial de l'environnement	B&L évolution	Juin 2018
	Justification de la stratégie	B&L évolution	Décembre 2018
	Étude des incidences du plan d'action	B&L évolution	Mai 2019
	Rapport environnemental	B&L évolution	Juin 2019

Sommaire

<u>INTRODUCTION</u>	4
<u>RÉSUMÉ NON-TECHNIQUE</u>	8
<u>CONTEXTE LÉGAL, MÉTHODES ET DOCUMENTS CADRES</u>	36
<u>Élaboration du PCAET</u>	37
<u>Documents cadres</u>	39
<u>La démarche d'évaluation environnementale</u>	47
<u>ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT</u>	51
<u>Rappels du diagnostic PCAET</u>	52
<u>Contexte physique</u>	56
<u>Contexte naturel</u>	80
<u>Contexte humain</u>	117
<u>JUSTIFICATION DES CHOIX RETENUS</u>	171
<u>Scénarios envisagés</u>	172
<u>La stratégie retenue</u>	176
<u>Les incidences sur l'environnement de la stratégie retenue</u>	178
<u>ÉTUDE DES INCIDENCES DU PLAN D'ACTION</u>	183
<u>Plan d'action du PCAET</u>	184
<u>Analyse des incidences et mesures correctrices</u>	187
<u>INCIDENCES NATURA 2000</u>	200
<u>INDICATEUR DE SUIVI</u>	203

INTRODUCTION

Contexte territorial



La communauté de communes de Bléré Val de Cher a été établie en décembre 2000. Le territoire situé dans la région Centre Val de Loire appartient au département de l'Indre-et-Loire, il regroupe 15 communes :

- Athée-sur-Cher
- Bléré
- Céré-la-Ronde
- Chenonceaux
- Chisseaux
- Cigogné
- Civray-de-Touraine
- Courçay
- Dierre
- Epeigné-les-Bois
- Francueil
- La Croix-en-Touraine
- Luzillé
- Saint-Martin-le-Beaux
- Sublaines

La communauté de communes se trouve au sud-ouest de Tours et siège à Bléré. Le territoire dispose d'une superficie de 326 km² où se répartissent près de 22 000 habitants avec une densité moyenne de 66,54 hab/km².

La communauté de communes a initié son premier plan climat en 2018.

Défini par le code de l'environnement et obligatoire pour les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants, ce plan est la déclinaison locale de la stratégie nationale bas carbone (SNBC). Il fixe les objectifs stratégiques et le programme d'actions à mettre en œuvre pour permettre notamment l'amélioration du bilan énergétique du territoire, le développement de la production d'énergies renouvelables, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, de polluants atmosphériques et l'adaptation des activités humaines au changement climatique.

Le PCAET est compatible avec :

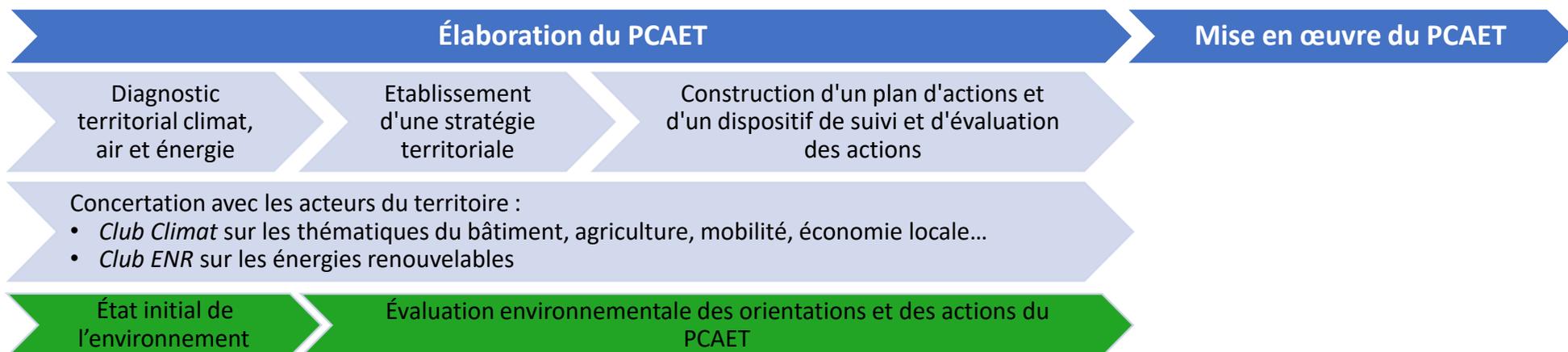
- le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie (SRCAE) de la région Centre.

Et il prend en compte :

- les Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT ABC);
- les Plans Locaux d'Urbanisme communaux (PLU)i;
- la Stratégie Nationale Bas Carbone.

Il est soumis à une évaluation environnementale stratégique.

ont mis à jour deux leviers d'action prioritaires pour le territoire : la réduction des consommations d'énergie finale et des émissions de gaz à effet de serre. Ceux-ci se traduisent en une stratégie pragmatique, tenant compte du retard accumulé ces dernières années et de l'urgence d'agir.



RÉSUMÉ NON- TECHNIQUE

Le PCAET :

Défini par le code de l'environnement et obligatoire pour les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants, ce plan est la déclinaison locale de la stratégie nationale bas carbone (SNBC). Il fixe les objectifs stratégiques et le programme d'actions à mettre en œuvre pour permettre notamment l'amélioration du bilan énergétique du territoire, le développement de la production d'énergies renouvelables, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques et l'adaptation des activités humaines au changement climatique.

Le PCAET doit être compatible avec :

- Le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie (SRCAE) de la région Centre ;

Et il doit prendre en compte :

- Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)
- Les Plans Locaux d'Urbanisme communaux (PLU);
- La Stratégie Nationale Bas Carbone.

Il est soumis à une évaluation environnementale stratégique (EES) dont le contenu, synthétisé dans ce résumé non technique, est détaillé par l'article R122-20 du code de l'environnement.

Les PCAET s'imposent désormais comme des « projets territoriaux de développement durable », qui ont vocation à « poser le cadre dans lequel s'inscrira l'ensemble des actions air-énergie-climat que la collectivité mènera sur son territoire ». Il s'agit de mobiliser les collectivités et de construire des stratégies d'action en faveur de la transition énergétique et en cohérence avec les objectifs nationaux et supranationaux en matière de lutte contre le changement climatique.

Le PCAET est un outil opérationnel de coordination de la transition énergétique sur le territoire. Il comprend un diagnostic, une stratégie territoriale, un programme d'actions et un dispositif de suivi et d'évaluation. Il a donc vocation à mobiliser tous les acteurs économiques, sociaux et environnementaux du

territoire.

L'évaluation environnementale :

L'évaluation environnementale stratégique est un outil qui accompagne l'élaboration du PCAET qui a pour ambition de justifier et de guider les décisions au regard des enjeux environnementaux propres au territoire. « *L'évaluation environnementale d'un PCAET a pour intérêt de démontrer que les actions prévues permettent d'atteindre les objectifs assignés au territoire et de vérifier qu'elles prennent en compte les enjeux environnementaux et sanitaires liés à l'énergie et à sa production, ceux liés à la qualité de l'air et ceux conditionnés par le changement climatique (notamment les risques naturels et les enjeux liés à l'eau), mais aussi les interactions de ces enjeux entre eux et avec les autres enjeux du territoire, tels que la protection ou la valorisation du patrimoine bâti et naturel et des paysages associés, la préservation de la biodiversité et la limitation de la pollution des sols et du bruit* » cite l'autorité environnementale nationale.

L'évaluation environnementale stratégique va permettre de souligner les incidences positives et négatives du PCAET et définir si les actions sont adaptées et suffisantes pour atteindre les objectifs affichés par rapport à l'environnement étudié à l'état initial du territoire.

L'évaluation environnementale est construite de la manière suivante :

1. Résumé non technique
2. Le PCAET et son articulation avec les documents cadres
3. L'état initial de l'environnement
4. La stratégie envisagée et la justification des choix retenus
5. L'analyse des incidences sur l'environnement
6. Les mesures d'évitement, réduction ou compensation du plan d'action
7. Les indicateurs de suivi de l'environnement pour la mise en place du PCAET

Diagnostic du PCAET

Le diagnostic du PCAET :

Le travail de diagnostic va permettre de faire un état des lieux des consommations d'énergie, des émissions de GES et des polluants sur le territoire. Cet état des lieux est établi sur les transports routiers, le secteur résidentiel, celui du tertiaire, de l'industrie, de l'agriculture et des transports non-routiers.

Les données de consommations d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre utilisées pour la réalisation du plan climat air énergie territorial sont issues de l'observatoire Lig'Air et OREGES Centre Val de Loire. Les données fournies traitent de l'année 2012.

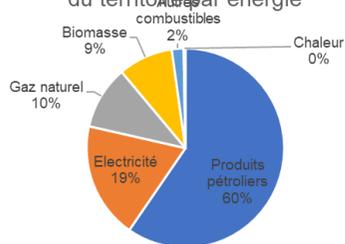
Consommation d'énergie :

La consommation d'énergie du territoire s'élève en 2012 à **548 GWh**. Les secteurs qui consomment le plus d'énergie sont le secteur des **transports routiers** (42% de l'énergie consommée), par la consommation de carburant, et le **bâtiment** (secteurs résidentiel et tertiaire, qui à eux deux consomment 45% de l'énergie), gros consommateur d'électricité, de fioul, de gaz et de bois.

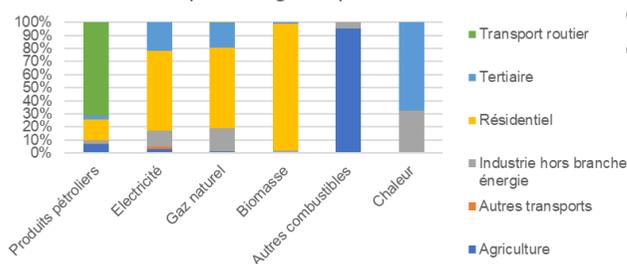
70% de l'énergie consommée sur le territoire provient directement de sources d'énergies fossiles : le **pétrole à 60%** (sous forme de carburants pour le transport routier et les engins agricoles, ou de fioul domestique) et le **gaz à hauteur de 10%**.

La consommation d'énergie finale de Bléré-Val de Cher a diminué de **-0,8%/an** en moyenne entre 2008 et 2012.

Répartition de la consommation d'énergie finale du territoire par énergie



Répartition des énergies finales consommées par énergie et par secteur



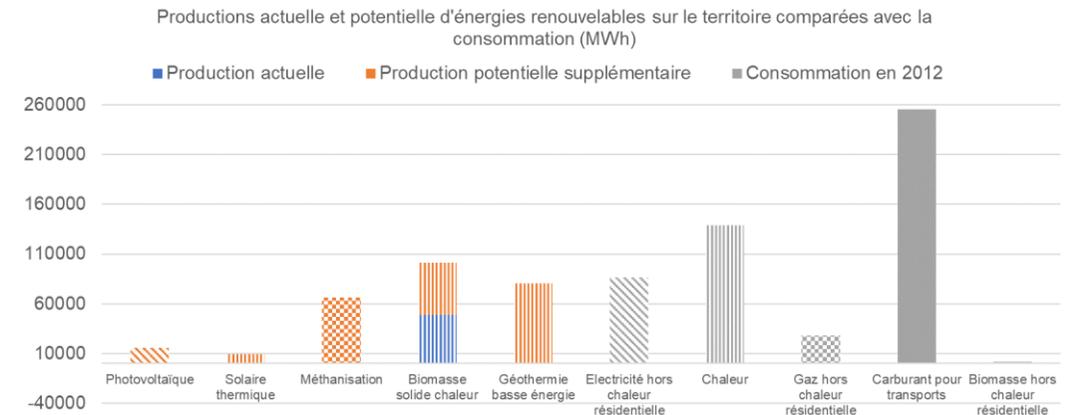
Source : Lig'Air, données 2012

Production d'énergie :

En considérant la production d'électricité photovoltaïque et le bois utilisé pour le chauffage des logements, le territoire produit 48 400 MWh, soit **9% de l'énergie consommée sur le territoire**. Le territoire possède de nombreux gisements énergétiques non exploités. Parmi ceux présentant les plus forts potentiels, on retrouve le **solaire photovoltaïque**, le **biogaz** et la **géothermie**.

Dans un premier temps, le potentiel éolien n'a pas été quantifié car aucune zone de potentiel éolien du Schéma Régional Eolien ne se situe dans le territoire de Bléré-Val de Cher.

Le territoire peut potentiellement produire 15 000 MWh d'électricité, 113 000 MWh de chaleur et 66 000 MWh biogaz.



Réseaux d'énergie :

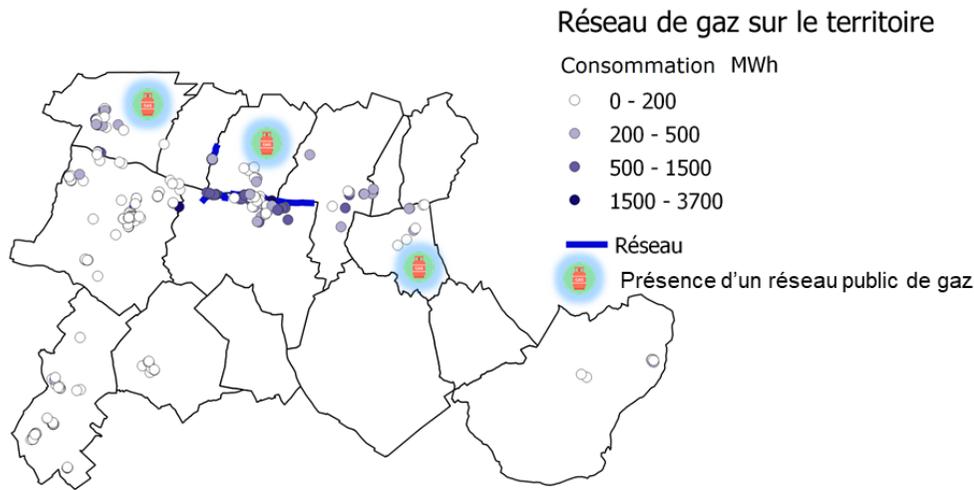
Réseau électrique : Le poste source du territoire est situé à Bléré. Il y a également deux postes sources très proches du territoire : celui de Montrichard et celui d'Amboise

Poste	Capacité réservée aux EnR au titre du Schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3REnR)	Puissance EnR déjà raccordée	Puissance EnR en attente de raccordement	Capacité d'accueil disponible (vue du réseau public de transport RTE)	Capacité d'accueil restante sans travaux sur le poste source (vue du réseau public de distribution Enedis)
Bléré	1 MW	0,5 MW	0 MW	1 MW	1 MW
Montrichard	1 MW	0,9 MW	0 MW	1 MW	1 MW
Amboise	1 MW	1,2 MW	0,2 MW	0,6 MW	0,8 MW

Rappel du diagnostic PCAET

Réseau de gaz : Les consommations de gaz du réseau de gaz fournies par le concessionnaire GrDF s'élevaient à 50 927 MWh en 2017 (54 359 MWh en 2012). Les consommations de gaz du réseau GrDF proviennent des communes de Bléré, Chenonceau, Chisseaux, Civray-de-Touraine, La-Croix-en-Touraine et Saint-Martin-le-Beau. La consommation totale de gaz est évaluée à 56 560 GWh en 2012. Les autres consommations proviennent de gaz de bouteille (6% des logements sont chauffés au gaz bouteille).

Un réseau de distribution de gaz est présent dans 3 communes du territoire.



Réseau de chaleur : Il n'y a pas de réseau de chaleur recensé dans le fichier national sur le territoire, mais des zones de réseaux de chaleur viables sont identifiées. Sur le territoire, il en existe plusieurs, sur la commune de Bléré. Une étude est en cours pour un réseau de chaleur sur cette commune, alimenté en bois-énergie, pour relier des bâtiments dont l'école au réseau de chaleur de la mairie.

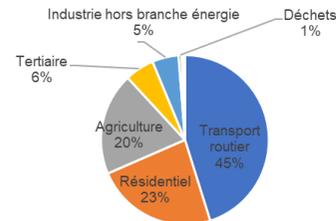
Émissions de gaz à effet de serre :

Le territoire de Bléré-Val de Cher a émis **130 000 tonnes équivalent CO₂** de gaz à effet de serre (GES) en 2012. Les secteurs qui émettent le plus de gaz à effet de serre sont le secteur des **transports routiers** (45% des émissions), par la combustion d'énergie fossile (carburants issus du pétrole) et le **bâtiment**

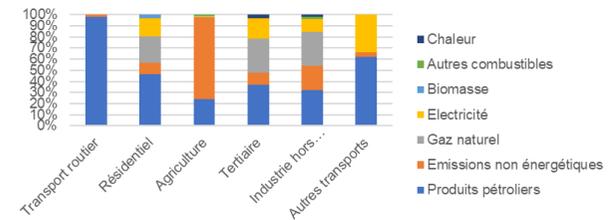
(logements et bâtiments tertiaire émettent 29% des GES), par l'utilisation de combustibles fossiles (gaz et fioul). **L'agriculture** représente 20% des émissions de gaz à effet de serre. Au contraire du transport et du bâtiment, les émissions du secteur agricole ne sont pas majoritairement dues à la combustion d'énergies : elles ont des origines non énergétiques, comme l'utilisation d'engrais et les fermentations entériques et déjections des animaux d'élevages.

Les émissions de gaz à effet de serre de Bléré-Val de Cher ont diminué de **-1,6%/an** en moyenne entre 2008 et 2012.

Répartition des émissions de gaz à effet de serre du territoire par secteur



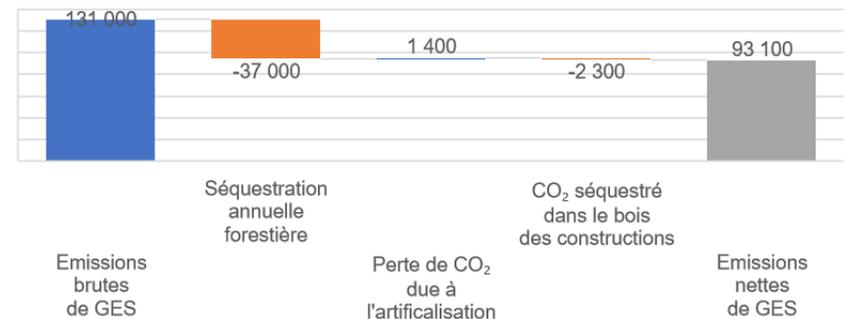
Emissions de gaz à effet de serre par secteur et par origine (tonnes éq. CO₂ - tonnes équivalent CO₂)



Séquestration carbone :

La séquestration annuelle de CO₂ du territoire peut donc être estimée au total à **37 900 tonnes de CO₂ / an**, en prenant en compte l'absorption des surfaces forestières, des produits de constructions issus de bois et le changement d'usage des sols, soit **29% des émissions brutes de gaz à effet de serre**.

Emissions de gaz à effet de serre nettes (en tenant compte de la séquestration forestière, du changement d'usage des sols) (tonnes éq. CO₂)



Rappel du diagnostic PCAET

La qualité de l'air :

La qualité de l'air est globalement bonne sur le territoire, au regard des valeurs de concentrations et de nombres de jours de pics par rapport aux seuils préconisés par l'OMS (organisation mondiale de la santé). Comme à l'échelle départementale, les indicateurs annuels se sont améliorés entre 2014 et 2016.

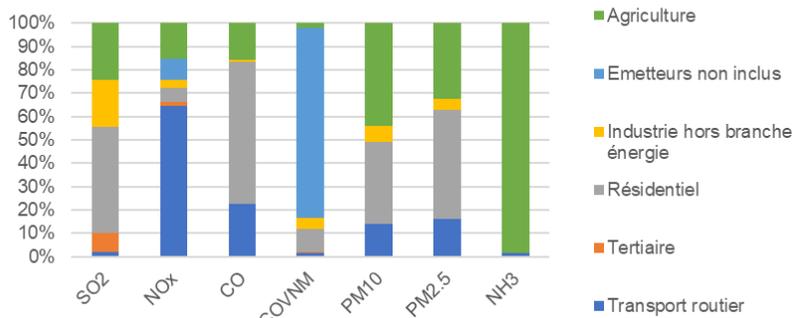
Un point de vigilance est cependant à noter concernant la concentration en ozone : l'AOT (*Accumulated Ozone exposure over a Threshold of 40 Parts Per Billion*), qui mesure le seuil de concentration d'ozone dans l'air ambiant visant à protéger la végétation, a une valeur très proche de la valeur maximale, qu'il dépassait très largement 2 ans auparavant. Le secteur résidentiel a une grande part de responsabilité dans les émissions de polluants atmosphériques : le chauffage au bois dans de mauvaises conditions et le chauffage au fioul sont en cause.

Les émissions de polluants sont globalement à la baisse sur le territoire.

Bilan sanitaire



Répartition des émissions de polluants atmosphériques par secteur



On peut estimer ce coût de l'inaction sur le territoire à **27 millions d'euros par an**, soit **1250€/habitant par an**. Une fois déduit le coût de l'ensemble des mesures de lutte contre la pollution de l'air, le bénéfice sanitaire net pour la

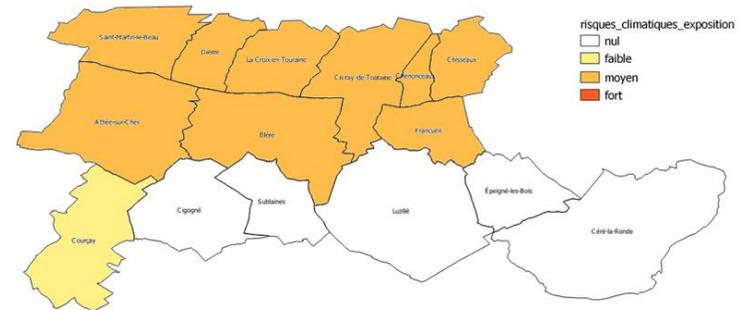
France de la lutte contre la pollution atmosphérique serait de plus de 11 milliards d'euros par an pour la France, soit un **bénéfice net de 3,5 millions d'euros pour le territoire de Bléré-Val de Cher**.

Vulnérabilité et adaptation au changement climatique :

Le climat sur le territoire va suivre une tendance au réchauffement, tout comme la tendance globale : **+4°C** en moyenne sur l'année. L'augmentation des températures sera plus importante dans les mois **de juillet à octobre : +5,4°C** en moyenne, et moins importante dans les mois **de janvier à mai : +3,1°C** (écart entre la période de référence 19716-2005 et l'horizon lointain 2071-2100). En cas de réduction drastique des émissions de gaz à effet de serre (scénario d'action ambitieuse, peu probable désormais), le réchauffement sera tout de même de **+1,2°C**, avec les mêmes inégalités d'augmentations entre les mois de l'année.

Sur le territoire de Bléré-Val de Cher, 10 communes ont une exposition non nulle aux risques climatiques. Plus la densité de population est forte et plus le nombre de risque climatique identifié par commune est élevé, plus l'indice est fort.

Exposition de la population aux risques climatiques



L'inaction face aux conséquences du changement climatique pourrait coûter 10% du PIB mondial chaque année, dès maintenant et indéfiniment.

Sur le territoire, cela pourrait représenter **entre 62 et 68 millions d'euros chaque année d'ici à 2030** (selon la croissance économique estimée à 0,5% ou 1% par an).

État initial de l'environnement

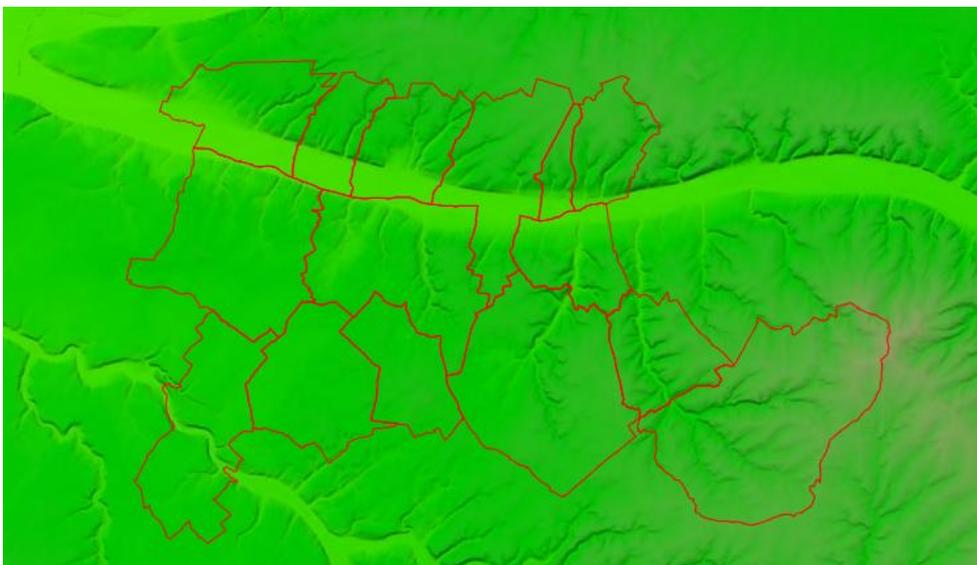
L'état initial passe en revue les principales thématiques environnementales du territoire afin d'en dégager les enjeux et les éventuelles sensibilités, vis-à-vis des mesures prévues par le PCAET. Seuls les éléments les plus saillants sont rapportés au sein du résumé non-technique.

1. Contexte physique et paysager

Le relief du territoire :

Les reliefs du territoire sont fortement influencés par le réseau hydrographique. Des altitudes assez basses sur des plateaux culminants autour de 100 mètres d'altitude au Nord et au Sud où chacun s'estompe en direction de l'est.

Entre ces deux entités, s'est installée une vallée assez large et relativement plate qui a été modelée par le Cher et qui se trouve en moyenne à 60 mètres d'altitude. Les rives de la rivière sont formées par des coteaux dissymétriques, plus pentus en rive droite qu'en rive gauche.



Géologie et sols :

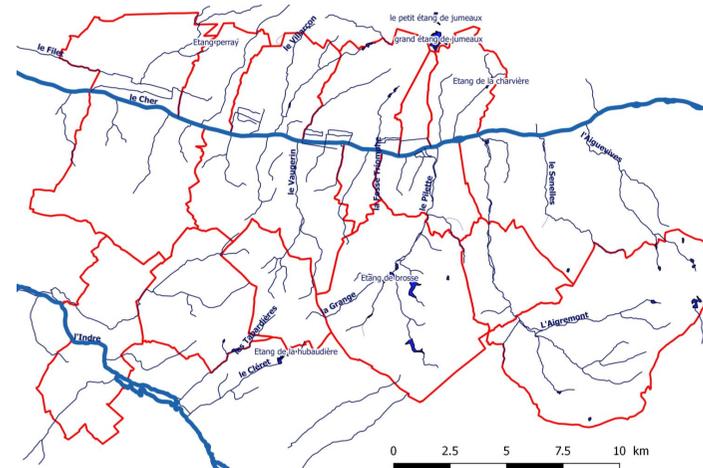
Le sol du territoire porte sur un sous-sol sédimentaire où apparaissent différents types de calcaires avec des formations argilo-silicieuses, des craies ou des argiles, sables et conglomérats. La vallée est elle marquée par la présence d'alluvions modernes. Concernant les sols, les plateaux sont composés de sols

Source : BD alti 75m ; BRGM ; Banque Hydro MDDE

bruns plus ou moins profonds favorables à la culture alors que la vallée est composée de sols peu évolués.

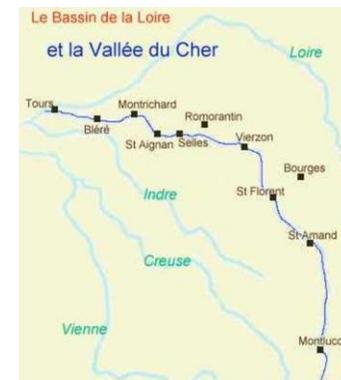
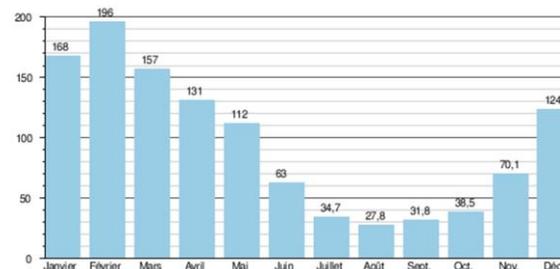
Réseau hydrographique :

Le réseau hydrographique est riche et structuré autour du Cher. Ce réseau est composé par de nombreuses rivières qui prennent leurs sources sur les hauteurs (au nord et au sud) et qui viennent se jeter dans la rivière du Cher en fond de vallée. Le Cher, qui traverse d'ouest en est le territoire de la communauté de commune, est un des principaux affluents de la Loire.



L'analyse des débits du Cher montre une différence entre été et hiver relativement importante. Une problématique qui s'applique à tous les cours d'eau. Ce phénomène pourrait s'accroître dans le contexte du changement climatique, entraînant potentiellement des périodes longues de sécheresse en été et des inondations de plus en plus marquées en hiver.

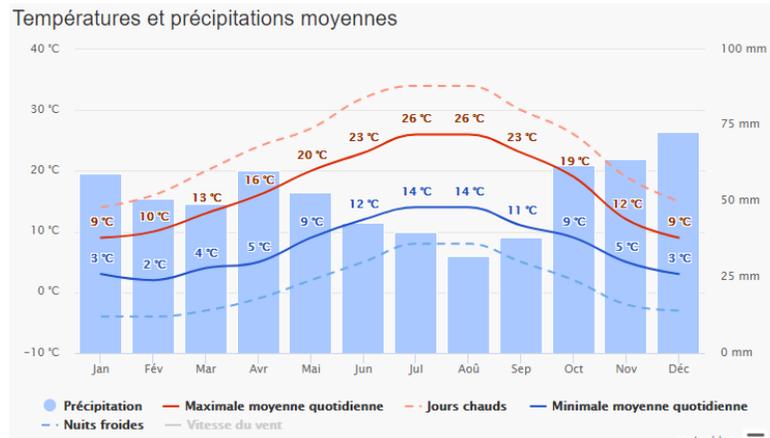
Débit moyen mensuel du Cher à Tours (m³/s)



État initial de l'environnement

Climat :

Le climat du territoire est à un carrefour d'influence, il est de type tempéré avec une légère influence océanique (dégradée) pouvant aussi subir des influences continentales venant d'Europe. Ceci se traduit par une pluviométrie assez régulière au cours de l'année avec des périodes un peu plus sèches durant l'été, des températures relativement douces en hiver avec quelques jours de gel (influence continentale) et qui peuvent grimper en été, présentant des périodes de canicules assez fréquentes

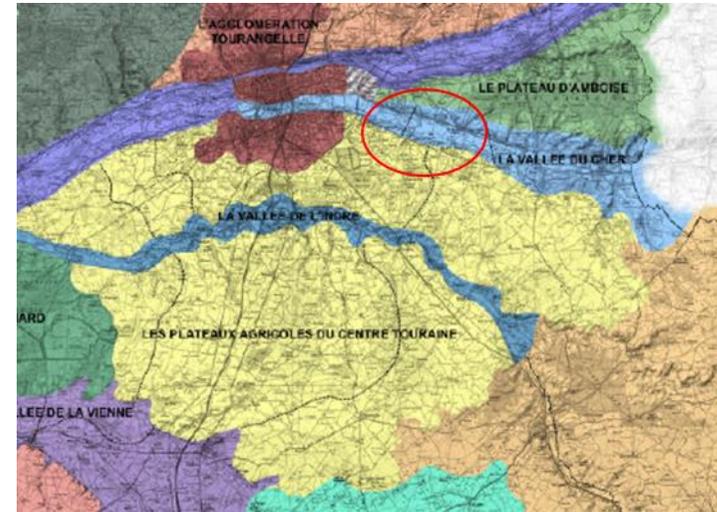


Cadre de vie, paysage et patrimoine :

L'analyse de cette partie est issue de l'atlas des paysages d'Indre et Loire qui dénombre 16 unités paysagères. Chaque unité paysagère regroupe des caractéristiques communes de géologie, de relief et d'occupation du sol pour une ambiance relativement globale et propre à chaque unité.

Le territoire de Bléré Val de Cher est structuré au sein de trois unités paysagères. Des paysages variables influencés par le relief et l'occupation des sols. On retrouve donc au nord des plateaux boisés accompagné d'une frange marquée par la viticulture créant un paysage plutôt fermé, une large vallée délimitée par les lignes de crête ou les coteaux sont accompagnés de vignes et le fond de vallée par des activités maraîchères. Ensuite au sud un nouveau plateau qui présente un paysage de culture très ouvert. Des paysages qui peuvent présenter

quelques sensibilités notamment sous la pression de l'urbanisation et du tourisme ou encore des perceptions dynamique influencée par la co-visibilité. Mais Bléré Val de Cher c'est aussi des séquences paysagères de qualité et des effets visuels remarquables.



On retrouve aussi de nombreux sites classés et sites inscrits sur le territoire. Les sites classés et inscrits sont une ressource patrimoniale importante pour l'identité du territoire et les bénéfices économiques qu'insinue la valeur touristique que cela ajoute. Ils ajoutent aussi une plus-value importante sur les paysages qui ne doit pas être négligée. On retrouve au total 9 sites historiques classés et 22 sites inscrits.

Atouts

- Une diversité paysagère importante avec 3 unités et une dizaine de sous-unités montrant de très bonnes qualités visuelles. Des paysages lisibles avec une perception dynamique importante
- Un réseau hydrographique riche et complexe, développé sur les coteaux et organisé autour de la rivière du Cher
- Un climat doux qui connaît des précipitations relativement stable entre les saisons
- De nombreux sites architecturaux classés ou inscrits
- Des reliefs et des sols favorables à une identité gastronomique du territoire (vignes notamment)

Faiblesses

- Certains paysages disposent de fortes sensibilités pouvant donner de l'importance aux infrastructures artificielles
- Des sites architecturaux remarquables pouvant apporter du tourisme de masse
- Des dissymétries saisonnières très importantes de débits pour la rivière du Cher (inondations vs. sécheresses)
- Des canicules déjà marquées au cours des étés sur le territoire pouvant s'intensifier avec le changement climatique
- Des précipitations un peu plus faibles durant les mois estivaux, des sécheresses possibles pour les cours d'eau

Opportunités

- Maintenir des paysages ouverts et fermés en gardant des limites visuelles fonctionnelles
- Un réseau hydrographique riche à maintenir
- Des sols encore de bonne qualité à maintenir pour continuer la richesse agricoles au sein des pédo-paysages (notamment pour la vigne)

Menaces

- Des paysages urbains et périurbains denses et confus qui gagnent du terrain et exercent de fortes pressions sur l'état actuel
- Des sécheresses et des inondations de la rivière du Cher qui peuvent menacer les infrastructures et les habitations
- Les pressions de l'urbanisation et de l'agriculture peuvent altérer le réseaux hydrographique
- L'urbanisation et l'intensification des cultures (plateaux du centre Touraine) ajoutent des pressions à la qualité des sols

Enjeux hiérarchisés

- Limiter les pressions urbanistiques, de constructions d'infrastructures et consommations d'espace
- Maintenir la qualité des paysages face à la pression d'infrastructures et d'urbanisation
- Maitriser et gérer les différences de débit inter saisonnières pouvant s'intensifier dans le futur
- S'adapter aux tendances caniculaires déjà marquées sur le territoire départementale
- Garantir la qualité du réseau hydrographique (rivières et plans d'eaux) tout au long de l'année
- Maintenir la qualité des sols pour conserver l'identité agricole du territoire

2. Contexte naturel

Rappels sur le concept de Trames Verte et Bleue

La Trame Verte et Bleue (TVB) est un outil d'aménagement issu du Grenelle de l'environnement. Il vise à **augmenter la part des milieux naturels et semi-naturels** dans la répartition des modes d'occupation du territoire, à **améliorer leur qualité écologique et leur diversité**, et à **augmenter leur connectivité** pour permettre la circulation des espèces qu'ils hébergent, nécessaire à leur cycle de vie.

Elle se compose de **réservoirs de biodiversité**, espaces remarquables par leur richesse et où les espèces réalisent leur cycle de vie, et de **corridors écologiques**, milieux naturels ou semi-naturels permettant aux espèces de voyager d'un réservoir à l'autre, pour répondre à différents besoins (alimentation, reproduction, dispersion des jeunes...). Ces corridors sont qualifiés de fonctionnels lorsqu'ils permettent le passage d'un grand nombre d'espèces : cette fonctionnalité peut être réduite par des éléments fragmentant, tels que les espaces urbains ou les infrastructures de transport.

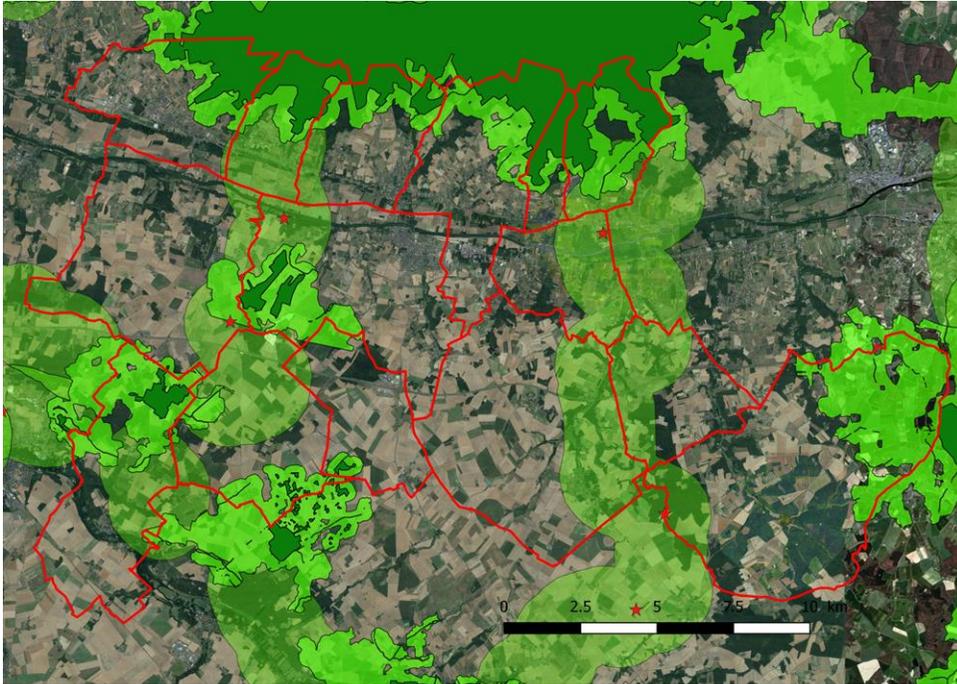
La trame verte et bleue sur le territoire :

L'étude de la trame verte et bleue est issue du Schéma Régional des Cohérences Écologiques de la région Centre. La cohérence écologique est particulièrement bien fournie sur le territoire de Bléré-Val-de-Cher. Il présente principalement une trame verte composée des sous trames forestières, prairiales et de pelouses sèches et une trame bleue identifiée par les cours d'eau, les plans d'eau et les zones humides.

La sous-trame forestière :

La sous-trame boisée est la trame la plus représentée sur le territoire. Notamment avec au nord, la forêt d'Amboise. Ensuite, d'autres réservoirs sont présents au sud, à l'est et à l'ouest. Entre ceux-ci, il existe des corridors biologiques potentiels facilitant les échanges entre les réservoirs.

État initial de l'environnement

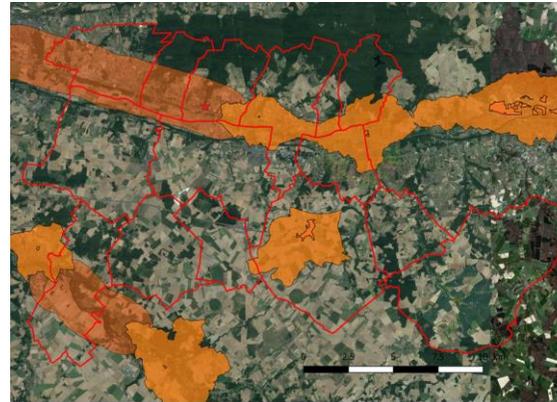


- Réservoirs biologiques forestiers
- Corridors diffus
- Corridors potentiels à préserver ou remettre en bon état
- ★ Obstacles écologiques

Les sous-trames des milieux ouverts :

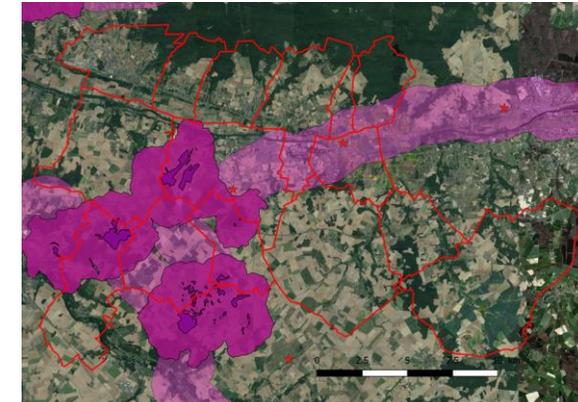
D'autres sous trames sont bien présentes comme la sous trame prairiale, celle des pelouses ou des cultures. Ces trames sont des axes importants pour la biodiversité et les écosystèmes. Toutefois, le territoire, qui dispose de quelques réservoirs de taille relativement faible, connaît des difficultés de connexions écologiques qui pourraient assurer une cohérence remarquable pour les espèces et les habitats.

Milieux prairiaux



- Réservoirs biologiques prairies
- Corridors diffus
- Corridors potentiels à préserver ou remettre en bon état
- ★ Obstacles écologiques

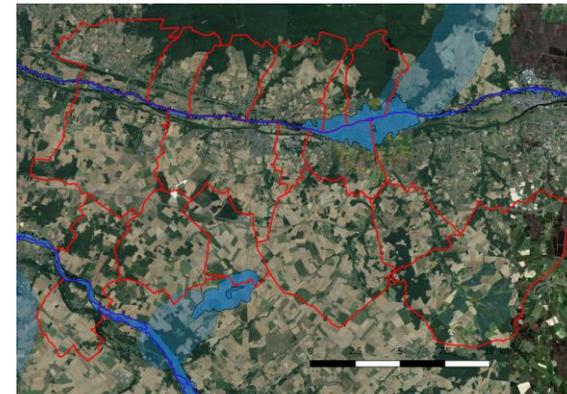
Pelouses sèches



- Réservoirs biologiques pelouses calcaires
- Corridors diffus
- Corridors potentiels à préserver ou remettre en bon état
- ★ Obstacles écologiques

Sous trame des milieux humides, des cours d'eau :

Les réservoirs des zones humides sont des marécages, tourbières humides et autres espaces présentant une humidité importante à proprement parler, ainsi que les lacs, étangs et cours d'eau. Il s'agit d'espaces particulièrement riches en biodiversité et essentiels pour de nombreuses espèces. Le territoire ne dispose que d'un seul véritable réservoir biologique au sud du territoire (à la limite sud de Sublaines). On retrouve des corridors diffus le long des rivières importantes du territoire (l'Indre et le Cher) et des corridors potentiels qui permettent de relier les zones humides aux rivières.



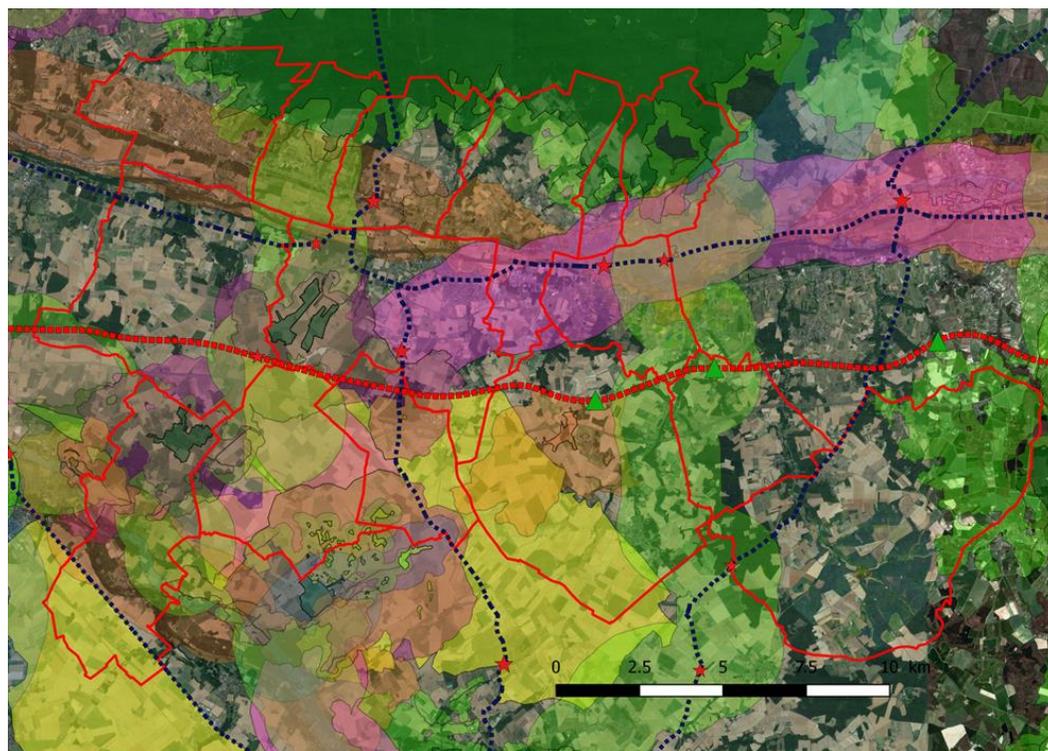
- Réservoirs biologiques zones humides
- Corridors diffus
- Corridors potentiels à préserver ou remettre en bon état

État initial de l'environnement

Les éléments fragmentants sur le territoire :

Le SRCE identifie sur le territoire un élément fragmentant de niveau 1. Il s'agit de l'autoroute A85 qui fait l'objet d'une inquiétude majeure pour les enjeux de la trame verte et bleue. Celle-ci traverse d'ouest en est le territoire, coupant les migrations et le développement des habitats pour les différentes sous-trames. Plusieurs éléments reconnectants ont été mis en place pour réduire le problème de fragmentation des paysages.

Plusieurs autres éléments fragmentants de niveau moins important ont été identifiés. Il s'agit de routes départementales qui présentent des obstacles écologiques pour les sous-trames forestières, prairiales et pour les pelouses. Ces routes sont dans l'axe nord/sud: la D64, D31 et D43. Et dans l'axe est/ouest : la D976.



--- Eléments fragmentant de niveau 1

★ Obstacles écologiques

--- Eléments fragmentant de niveau 2

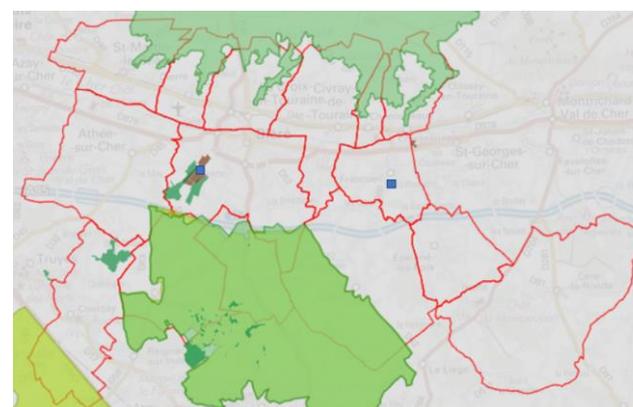
▲ Eléments reconnectant

La biodiversité et les zones de protection :

La biodiversité sur le territoire est très intéressante notamment car elle est encore marquée par des espèces et des habitats endémiques et comporte des espèces remarquables.

La biodiversité subit des pressions de plus en plus nombreuses, entre fragmentation des paysages, pollution, changement climatique, dynamiques d'urbanisations au gré des habitats, qu'elle se trouve aujourd'hui fortement menacée. Le territoire de Bléré Val de Cher, comme tous les territoires, n'est pas épargné par le sujet. De nombreuses espèces et habitats sont signalés en danger d'extinction notamment par la disparition principalement des habitats comme les zones humides. Les pressions sont à surveiller et à endiguer un maximum pour permettre à la biodiversité de retrouver un certain équilibre. Le territoire, comme la région Centre Val de Loire est notamment marquée par la présence de l'avifaune, où l'on retrouve plusieurs espèces qui leurs sont dédiées sur le territoire de Bléré Val de Cher (zone Natura 2000), on retrouve aussi des espèces de libellule où le territoire régional est particulièrement important pour elles et même des castors qui peuvent être rencontrés sur le territoire de la communauté de communes

Le territoire de Bléré Val de Cher dispose de plusieurs espaces protégés et classés pour la biodiversité et son développement. Parcours de zones d'inventaires (ZNIEFF), d'espaces naturels sensibles et de zone Natura 2000, le territoire dispose d'outils intéressants pour être particulièrement attentif aux enjeux de biodiversité, de cohérences écologiques et des besoins des écosystèmes.



■ ZNIEFF type 2

■ ZNIEFF type 1

■ Zone Natura 2000

■ Sites gérés par le CEN

■ ENS

Atouts

- De nombreux espaces classés et protégés sur le territoire (dont Natura 2000)
- Une forte richesse spécifique sur le territoire (notamment odonate et avifaune) et des espèces remarquables
- Une flore et des habitats très diversifiés
- Des trames et sous-trames bien identifiées et très diversifiées
- Des corridors biologiques pour les sous-trames bien présents sur le territoire
- Des corridors qui permettent de traverser la vallée

Faiblesses

- Des obstacles écologiques identifiés
- Des risques et des menaces pour les espèces et les habitats
- Déclin généralisé de certaines trames (par exemple les zones humides) = déclin de la richesse des habitats
- Agriculture intensive (associée à l'utilisation de biocide)
- Des espèces invasives présentes

Opportunités

- Une étude plutôt complète a été réalisée sur l'état de la biodiversité et des habitats sur le territoire
- Des éléments reconnectant déjà en place sur l'autoroute (l'élément fragmentant principal du territoire).
- Les programmes de lutte contre certaines espèces invasives se sont montrés efficace (Grenouille taureau)

Menaces

- Une biodiversité sous pression avec de nombreuses espèces menacées voire des espèces signalées en danger de disparition
- Des éléments fragmentants d'envergures sur les corridors coupant complètement le territoire (Type I et II)
- L'urbanisation et les infrastructures peuvent être à l'avenir faites au gré des trames et espaces naturels
- La modification des types culturaux peut engendrer une modification des sous-trames identifiées (sous-trames prairiale, culturelle, forestières) et une modification des habitats
- Utilisation de pesticides

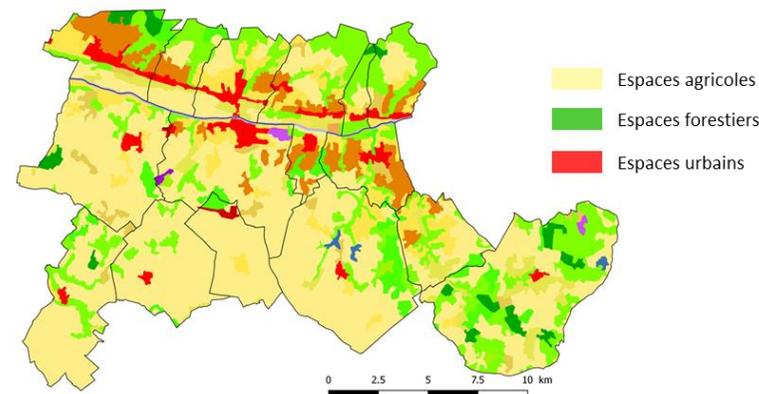
Enjeux hiérarchisés

- Limiter la consommation d'espaces au gré des trames vertes et bleues
- Avoir une attention particulière pour les espèces menacées et en danger critique
- De nombreuses espèces d'oiseaux nichent sur le territoire : garantir et /ou développer des conditions de niche de qualité.
- Fortes présences d'odonates : forte responsabilité régionale pour les libellules : garantir des conditions d'accueil de qualité
- Maintenir les corridors biologiques et limiter les obstacles écologiques à la dynamique des écosystèmes
- Maintenir les paysages ouverts avec des pratiques culturelles associées (en limitant l'utilisation de biocides)
- Reconnecter les plateaux nord et sud : continuer à implanter des éléments reconnectant sur le territoire pour garantir la cohérence écologique entre les paysages

3. Contexte humain

Occupation du sol et dynamique d'urbanisation :

L'occupation du sol du territoire est marquée par l'agriculture avec des grands espaces de cultures, des prairies et de nombreux coteaux de vignes, la forêt trouve aussi une place important dans le paysage et l'urbanisation qui se trouve essentiellement en fond de vallée connaît une certaine continuité localisée autour de la rivière du Cher.



Le reste du territoire est clairsemé de bourgs, hameaux et autres maisons individuelles. La dynamique d'urbanisation est aussi marquée autour des pôles déjà urbanisés mais on retrouve tout de même une certaine progression de la forêt et la progression de quelques espaces agricoles localisés.

Agriculture et sylviculture :

Le territoire de Bléré Val de Cher est particulièrement agricole, avec des espaces organisés principalement autour de la culture intensive de céréales et d'oléagineux ainsi que par la viticulture. Le secteur connaît un certain déclin, autant en termes de surface que du nombre d'exploitations. La communauté de communes se démarque par sa richesse d'AOC et AOP des vins de la Loire.

La forêt qui la compose comprend des mélanges d'essences typiques avec un système de gestion particulièrement orienté sur des techniques permettant notamment de produire du bois de chauffage et un peu de bois d'œuvre.

État initial de l'environnement

La ressource en eau :

Encadrée par des documents d'objectifs (SAGE et SDAGE) le territoire dispose d'outils de suivi très intéressants.

Ces documents montrent une qualité de l'eau très différente selon les cours d'eau, avec une bonne qualité pour certains comme le Cher et des qualités moyennes voir médiocres pour le Chezelles ou l'Aiguevives. Il est nécessaire de poursuivre les efforts pour atteindre des objectifs de bonne qualité.

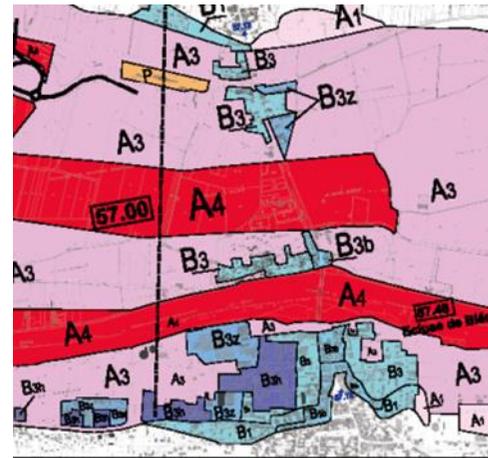
Cours d'eau	Etat écologique	Etat biologique	Etat physico-chimique	Etat pollution spécifique
Le Cher depuis Noyers-sur-Cher jusqu'à la confluence de la Loire	Bon	Bon	Bon	Bon
Le Filet depuis sa source jusqu'à sa confluence	Médiocre		Bon	
La Pilette depuis sa source jusqu'à sa confluence	Médiocre	Médiocre	Bon	
La Chézelle depuis sa source jusqu'à sa confluence	Moyen		Bon	
L'Aiguevives depuis sa source jusqu'à sa confluence	Moyen	Moyen	Médiocre	
L'Indre à Loches	Moyen	Moyen	Moyen	
L'Indre à Cormery	Mauvais	Mauvais	Moyen	

Concernant la qualité de l'eau souterraine, la ressource est plutôt bonne malgré une certaine vulnérabilité du territoire aux pollutions d'origine agricole (nitrates et/ou pesticides). Pour la quantité, les résultats sont moins bon montrant une baisse certaine qui progresse.

L'eau potable répond largement aux exigences sanitaires et sans risque pour la consommation. Il en va de même pour la question de l'assainissement, avec 22 équipements de traitement des eaux usées qui se répartissent sur 10 des 15 communes. Toutes les stations sont conformes en équipement et en performance (mise à part la station d'épuration de Bléré qui est conforme en équipement mais pas en performance). Les boues issues de l'assainissement sont essentiellement destinées à l'épandage.

Les risques :

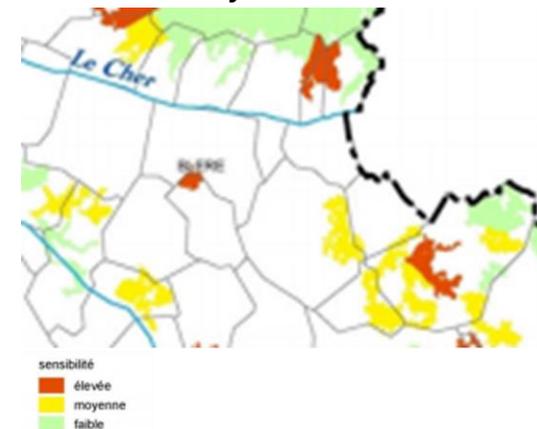
Plusieurs risques naturels et technologiques sont identifiés sur le territoire. Ces risques sont notamment articulés autour de la question des inondations avec un aléa bien présent mais des outils de gestion qui permettent d'encadrer l'exposition des populations. Avec notamment un Plan de Prévention du Risque inondation (PPRI). Celui-ci va jouer un rôle fondamental en limitant l'aménagement du territoire en zone d'aléa fort.



■ Aléa très fort
■ Aléa fort

Le territoire présente quelques zones sensibles à d'autres problématiques, comme les mouvements de terrains, les gonflements d'argiles ou encore les feux de forêts.

Feux de forêts



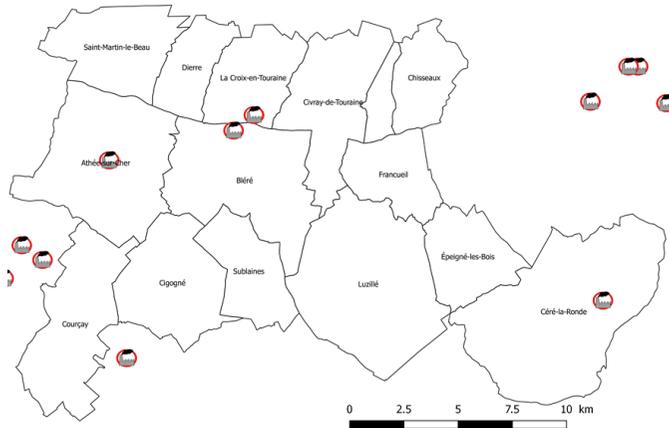
État initial de l'environnement

On note aussi, dans une moindre mesure, la présence de risques technologiques sur le territoire. Dans un futur plus ou moins proche, avec le changement climatique, ces problématiques seront à ne pas négliger.

Nuisances et pollutions :

Le territoire est soumis à plusieurs nuisances et pollutions potentielles. On retrouve notamment des établissements enregistrés dans le registre des émissions polluantes ou au sein de base de données des sites et sols pollués ou ayant une activité polluante. On retrouve notamment 4 établissements enregistrés au sein du registre des émissions polluantes (IREP), 1 site BASOL (inventaire des sites et sols pollués connus des autorités administratives) et 64 sites industriels ou de services, anciens ou actuels, ayant eu une activité potentiellement polluante.

Sites IREP

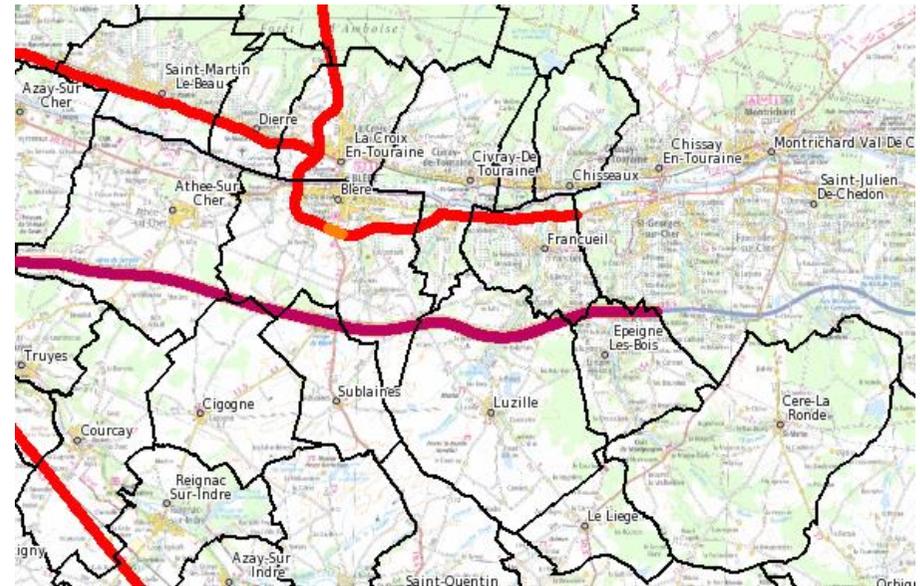


établissements déclarent des rejets et transferts de polluants

La communauté de communes de Bléré Val de Cher est aussi exposée à des nuisances sonores avec plusieurs zones identifiées autour des axes routiers, notamment l'autoroute A85 qui est classée en Catégorie 2. Ce classement indique une nuisance sonore sur une zone de 250 mètres autour de l'infrastructure, les routes nationales RN76 et RN 143 sont classées en catégorie 3. Ce classement indique une nuisance sonore sur une zone de 100 mètres

autour de l'infrastructure et la route départementale RD140 est classée en catégorie 3.

Nuisances sonores



Déchets:

Le syndicat en charge de la gestion des déchets de Bléré Val de Cher recense une hausse de la production de déchets sur le territoire qui peut être toutefois contrastée lorsque celle-ci est rapportée au nombre d'habitants. En effet, la production de déchets ne cesse d'augmenter mais par habitants, elle est tout de même en baisse.

Il existe 3 déchetteries sur le territoire de Bléré Val de Cher : Athée sur Cher, Bléré, Chisseaux.

On retrouve aussi plusieurs initiatives intéressantes de la part du territoire pour sensibiliser et limiter les déchets tels que l'accès à des moyens de compostage et ou encore des taxes incitatives à la réduction.

État initial de l'environnement

Santé :

Le profil des causes médicales de décès du département d'Indre et Loire est sensiblement très proches des chiffres nationaux (France Métropolitaine) et ne montre pas d'anomalie particulière.

Un taux de natalité de 11,1 pour 1000 habitants et un taux de mortalité de 8,6 pour 1000 avec 4,4 pour 1000 de mortalité infantile (moins de un an). Cela représente sur le territoire départemental un indice de vieillissement de la population de 83,2 (Nombre de personnes de 65 ans et plus pour 100 personnes de moins de 20 ans).

Atouts

- Des pratiques culturelles qui fondent l'identité du territoire
- Des AOC, AOP et IGP riches et diversifiées
- L'eau potable de bonne qualité
- Un plan de prévention des risques inondations
- Une quantité de déchets en baisse par habitants
- Une durée de vie au dessus de la moyenne française et des taux de décès globalement en baisse

Faiblesses

- Le territoire est sujet à plusieurs risques naturels et technologiques
- Des nuisances et pollutions identifiées sur le territoire
- Un site pollué répertorié
- Consommation d'espaces grandissantes
- La quantité de déchets augmente (même si elle reste en baisse lorsqu'elle est ramené au nombre d'habitants)

Opportunités

- Un SDAGE et un SAGE apportant des objectifs valables pour limiter les risques de crues et garantir la qualité des eaux de surfaces
- Plusieurs mesures concrètes pour gérer les déchets avec des solutions innovantes proposées par la communauté de communes
- Un suivi des eaux souterraines et de la qualité de l'eau

Menaces

- De classées en fortes sensibilités à certains risques
- Une dynamique d'urbanisation en direction des coteaux au gré des espaces naturels et agricoles
- Plusieurs recensements d'industries à risques technologiques et à risques pour l'environnement (encore en activité ou non)
- Des menaces d'inondation qui peuvent s'amplifier avec le changement climatique
- Des espaces sensibles aux feux de forêts
- Des zones exposées aux nuisances sonores de catégorie 2

Enjeux hiérarchisés

- Garantir la sécurité des biens et personnes face aux risques
- Assurer la dynamique urbaine qui ne soit pas invalidante pour l'agriculture et les espaces naturels
- Maitriser la production de déchets
- Maintenir l'eau potable de qualité et améliorer la qualité de certaines eaux de surface
- Limiter les nuisances sur le territoire
- Garantir la sureté des industries face aux risques technologiques et à la pollution sur l'environnement

Principes fondamentaux du PCAET :

Les réflexions portées sur le PCAET se sont vues guidées, durant tout le déroulé de la démarche, par la notion de pragmatisme et d'urgence d'agir. Pragmatisme, car les tendances des dernières années, insuffisantes au vu des objectifs fixés par la région et la stratégie nationale, ont accumulé un retard qu'il serait illusoire de vouloir rattraper à court terme. Mais ce retard ne fait que renforcer la nécessité de se saisir réellement du problème et d'infléchir drastiquement les courbes, de façon à atteindre un fonctionnement soutenable du territoire à plus long terme.

Les objectifs de la construction d'une stratégie air-énergie-climat :

Les objectifs stratégiques et opérationnels sont définis a minima en termes de :

1. Réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
2. Renforcement du stockage de carbone sur le territoire (dans la végétation, les sols, les bâtiments,...) ;
3. Maîtrise de la consommation d'énergie ;
4. Production et consommation des énergies renouvelables, valorisation des potentiels d'énergies de récupération et de stockage ;
5. Livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur ;
6. Productions biosourcées à usages autres qu'alimentaires ;
7. Réduction des émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration ;
8. Évolution coordonnée des réseaux énergétiques ;
9. Adaptation au changement climatique.

Ils doivent permettre de se fixer des objectifs par volet (Energie, Gaz à Effet de Serre, qualité de l'air...) à horizon 2030 – 2050 déclinés par secteur (bâtiment, mobilité et déplacements, agriculture, économie locale, nouvelles énergies). Ainsi le travail de construction de la stratégie vise à transformer ces objectifs

« primaires » en objectifs opérationnels (nombre de logements à rénover, nombre de panneaux solaires à installer ...) pour dessiner la trajectoire pour atteindre ces objectifs et fixer un cadre pour l'élaboration du programme d'actions.

Respect des orientations des documents cadres :

Le PCAET de Bléré Val de Cher s'est directement appuyé sur les objectifs fixés par la Stratégie Nationale Bas Carbone et le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie de la région Centre (en l'absence du SRADDET définitif) pour élaborer ses scénarios stratégiques et hiérarchiser son plan d'action. Le plan d'action décline, dans tous les secteurs d'activités, chacune des ambitions poursuivies : réduction des émissions de GES, développement des énergies renouvelables, maîtrise de la demande énergétique, lutte contre la pollution atmosphérique, adaptation aux changements climatiques.

Par ailleurs, aucune des mesures envisagées par le plan n'entre en conflit avec les stratégies de ces documents cadres, et n'empêchent pas d'autres acteurs de compléter ses efforts. En ce sens, **le PCAET est donc compatible avec le SRCAE et prend en compte la SNBC 2015.**

Le PCAET prend en compte le SCoT ABC.

Les PLU communaux abordent les thèmes de l'évaluation environnementale, de l'efficacité énergétique des bâtiments, de l'éclairage public, des constructions bioclimatiques et « écoresponsables », de la production d'énergies renouvelables, de la diversification économique des exploitations agricoles, de la sobriété énergétique, de la réduction des besoins de déplacement.

Tous ces sujets sont couverts par le plan d'action du PCAET, qui **prend donc en compte les orientations des PLU.**

La construction de la stratégie :

Afin de déterminer, avec les élus du territoire de la communauté de communes de Bléré Val de Cher, le niveau d'ambition du PCAET, 4 scénarios d'évolution de la consommation d'énergie, des émissions de GES et de la production d'énergies renouvelables ont été imaginés :

- Le Scénario « tendanciel » :** Poursuite des tendances observées depuis 1990 (permet d'estimer l'effort à fournir pour infléchir la courbe)
- Le scénario « réglementaire » :** Respect de la réglementation (Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte et Stratégie Nationale Bas Carbone), et des orientations du Schéma Régional Climat Air Energie Centre en attendant la publication du futur SRADDET (Schéma Régional de Développement Durable et d'Egalité des Territoires).
- Le scénario « Potentiel Max » :** Calcul prospectif pour chaque secteur du maximum d'économies d'énergie, d'émissions de gaz à effet de serre et de production d'énergie renouvelable atteignable.

La priorisation des enjeux issus du diagnostic partagé et enrichis par le Club Climat permet de définir les axes d'actions prioritaires pour le territoire : **pour chaque axe stratégique est associé un niveau d'ambition visé.**

L'organisation de la stratégie

La stratégie du PCAET s'organise autour de 3 axes stratégiques transverses :

- **Mobiliser les acteurs et citoyens autour des enjeux**
- **Anticiper les conséquences du changement climatique dans les projets du territoire**
- **Améliorer la qualité de l'air**

Et 6 axes thématiques :

- Favoriser un territoire éco-rénové et des énergies non polluantes pour les logements**
- Rendre exemplaire la collectivité**
- Développer une mobilité partagée, propre, efficace et adaptée aux besoins locaux**
- Encourager une agriculture durable et favoriser une consommation locale**

5. Valoriser les emplois locaux et les filières de la transition écologique

6. Augmenter la production d'énergie renouvelable

La stratégie et les scénarios :

Émissions de GES :

Scénarios	Situation en 2015	Tendanciel	Réglementaire	Potentiel Max	Retenu
		2015 - 2050			
Résidentiel	29 203 tCO2e	19%	-83%	-118%	-80%
Tertiaire	6 781 tCO2e	19%	-83%	-44%	-80%
Transports	60 741 tCO2e	15%	-59%	-99%	-60%
Industrie	5 436 tCO2e	-51%	-63%	-41%	-41%
Agriculture	24 030 tCO2e	-13%	-39%	-64%	-48%
Total	126 191 tCO2e	8%	-62%	-91%	-63%

Scénarios	Situation en 2015	Tendanciel	Réglementaire	Potentiel Max	Retenu
		2015 - 2050			
Résidentiel	200 GWh	19%	-75%	-93%	-58%
Tertiaire	45 GWh	32%	-75%	-71%	-58%
Transports	232 GWh	19%	-17%	-91%	-50%
Industrie	32 GWh	-16%	-38%	-41%	-35%
Agriculture	37 GWh	7%	-26%	-48%	-40%
Total	546 GWh	17%	-47%	-84%	-52%

La séquestration carbone :

Objectifs	Situation en 2015	2030	2050
Séquestration	88 191 tCO2e	-39%	-115%

La stratégie ambitionne donc une réduction des émissions de GES, des consommations d'énergie et une production d'énergies renouvelables. Ainsi que des réductions des émissions de polluants de manière transverse dans chaque secteur. Les actions ambitionnées par la stratégie concerne l'ensemble des thématiques étudiées dans le diagnostic.

➤ Transports :

La stratégie de la communauté de communes de Bléré Val de Cher affiche clairement l'idée de réduire les besoins de déplacement et opter pour de nouvelles alternatives à la voiture individuelle (covoiturage) en privilégiant des transports doux (vélo, marche à pied...) et/ou à faible émission ainsi que les

transports en commun. Elle vise à faciliter l'accès à des véhicules moins polluants et faciliter l'intermodalité tout en réduisant les obligations de se déplacer.

➤ **Résidentiel :**

La stratégie vise en priorité les logements existants et anciens en encourageant l'utilisation de sources d'énergies décarbonées et le changement des comportements pour faire des économies d'énergie par les usages. Il fixe aussi un cap pour la rénovation des logements collectifs et individuels.

La stratégie souhaite rendre exemplaire le bâtiment public, remodeler l'urbanisme et l'aménagement ainsi qu'agir sur les nouvelles constructions en adaptant les bâtiments aux conséquences du changement climatique.

➤ **Agriculture :**

Concernant le secteur agricole, l'intention première est d'encourager une agriculture durable qui préserve les sols et valorise les ressources du territoire. La stratégie se traduit alors par la mise en place d'outils pour les acteurs de la filière en prenant en compte leurs spécificités et d'orienter les consommateurs vers des producteurs vertueux.

➤ **Économie locale :**

La stratégie affiche clairement l'ambition de valoriser les emplois locaux et les filières de la transition écologique, notamment par la promotion de l'économie circulaire et la réduction des déchets auprès des acteurs économiques et des consommateurs. La volonté de la stratégie s'affirme par l'augmentation de surface tertiaire du territoire, l'utilisation de sources de chauffage décarbonées, de la sensibilisation à l'économie d'énergie par les usages, la rénovation énergétique des bâtiments et une mutualisation globale des services et des usages. La stratégie retenue mentionne aussi un axe majeur sur l'industrie avec l'amélioration de la performance énergétique. Ce qui induit une réduction des consommations pour la production et pour le fonctionnement général.

➤ **Énergies renouvelables :**

Concernant le volet du développement de systèmes de production d'énergies renouvelables, les potentiels identifiés concerne le développement de la méthanisation, aérothermie/géothermie/pompes à chaleur, l'éolien et le solaire (thermique et photovoltaïque) sur les toitures privées, les toits agricoles et

commerciaux.

La mise en place de cette stratégie inclura diverses incidences sur l'environnement. Même s'il existe des incidences négatives, la stratégie est particulièrement positive, notamment par rapport au scénario tendanciel. Cependant, une prise en compte des enjeux et des sensibilités est indispensable pour s'assurer de la bonne adéquation avec les enjeux environnementaux.

	Paysage et patrimoine	TVB et biodiversité	Occupation du sol et agriculture	Gestion de l'eau	Risques naturels et nuisances	Déchets
Transports	Vert	Vert	Grise	Vert	Vert	Vert
	Rouge	Rouge	Rouge	Grise	Grise	Rouge
Résidentiel	Vert	Grise	Grise	Grise	Vert	Grise
	Grise	Rouge	Rouge	Grise	Grise	Rouge
Agriculture	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert
	Rouge	Rouge	Grise	Grise	Rouge	Grise
Economie locale	Vert	Vert	Grise	Vert	Vert	Vert
	Grise	Rouge	Rouge	Grise	Grise	Rouge
EnR	Grise	Vert	Grise	Grise	Vert	Grise
	Rouge	Rouge	Grise	Grise	Rouge	Rouge

Incidences sur l'environnement et mesures d'évitement, réduction, compensation

Principe

L'analyse des incidences notables du PCAET consiste à estimer l'état futur probable du territoire, concernant les différents volets environnementaux, suite à l'approbation du plan et à sa mise en œuvre complète, et à le comparer avec un scénario dit « de référence », supposant l'absence de ce PCAET.

Méthodologie

Les incidences du plan décrivent les inflexions, positives ou négatives, que celui-ci est susceptible d'entraîner par rapport au scénario de référence. Elles sont traitées de façon qualitative et non hiérarchisée. En effet, l'intensité voire la nature positive ou négative de ces incidences dépend essentiellement des modalités d'application du plan d'action, qui ne sont encore définies à ce stade.

Une fois que les incidences positives et négatives sont identifiées, le travail consiste à proposer un ensemble de mesures pour éviter réduire ou compenser les effets qui pourraient porter préjudice sur l'environnement. La construction est donc établie à travers le dispositif ERC appliqué à chaque actions qui pourront porter potentiellement atteintes à l'environnement. Cette étude des incidences traite de manière prospective l'objectif final qu'induit l'action.

La construction du plan d'action de Bléré-Val de Cher

Le plan d'action s'est construit en adéquation entre les enjeux climat-air-énergie mais aussi des enjeux propres au territoire pour le déploiement du PCAET et la stratégie retenue.

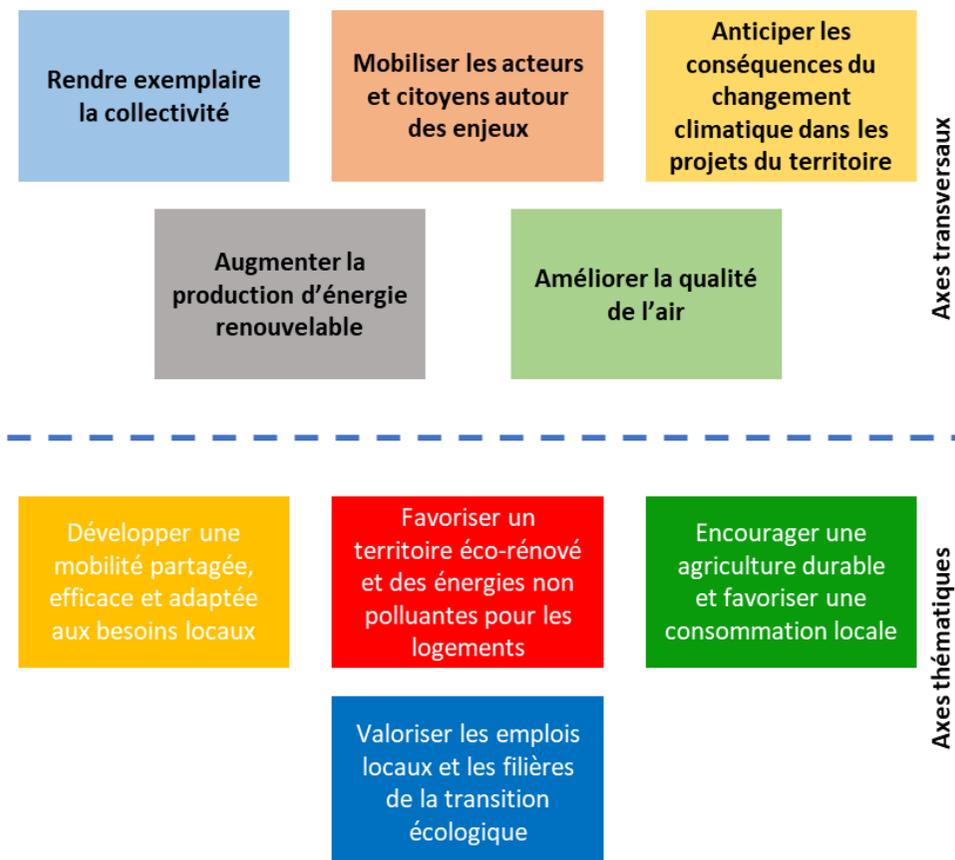
Le plan d'action a été construit selon 4 phases successive :

1. Une phase de concertation avec le « club climat »
2. Suite à la phase de concertation une première version a été établie. Sur cette première, un travail a été réalisé pour hiérarchiser les échéances et les bénéfices sur le climat, la qualité de l'air et l'énergie. Les moyens (humains et financiers) ont été calculé ainsi que le rôle de la communauté de communes et les partenaires à inclure pour la réussite de l'action. Cette première version a été retravaillée avec les différents services de la communauté de communes qui sont concernés, donnant lieu à un plan d'action initial.

3. Cette troisième phase consiste à la présentation du plan d'action au COPIL et sa validation. Un dernier travail d'ajustement des actions a été fait suite aux idées et remarques pour donner le plan d'action définitif. Les fiches-actions sont ensuite établies. Ces fiches reprennent et détaillent chaque action, les moyens à mettre en place, les bénéfices attendus et les acteurs concernés.

4. La dernière phase a consisté à construire le tableau d'indicateur de suivi des actions. Cet outil va permettre de guider la communauté de communes tout au long du déploiement du PCAET et d'évaluer sa progression dans la mise en place des actions.

La communauté de communes a retenu un plan d'action qui s'organise autour de 5 axes transverses et 4 axes thématiques décomposés en 42 actions.



Le plan d'action du PCAET est construit autour de 6 grands objectifs qui se décomposent en 42 actions :

Objectif 1. Favoriser un territoire éco-rénové et des énergies non polluantes pour les logements

#1	Mettre en place une politique de sensibilisation des habitants pour viser prioritairement une rénovation du bâti existant
#2	Soutenir les ménages s'engageant dans une rénovation de leur logement
#3	Mettre en place un plan de lutte contre la précarité énergétique
#4	Agir pour modifier les sources d'énergie les plus polluantes, et le déploiement des nouvelles énergies
#5	Sensibiliser les ménages, les artisans et les entreprises dans leurs projets de développement des énergies renouvelables
#6	Favoriser les usages sobres en énergie
#7	Rechercher la performance énergétique en encourageant les constructions neuves exemplaires
#8	Penser l'aménagement de sorte qu'il facilite la sobriété énergétique

Objectif 2. Démontrer l'exemplarité de la collectivité sur les enjeux énergie-climat

#9	Rendre exemplaire les bâtiments publics (enveloppe thermique et ENR)
#10	Maîtriser les consommations des bâtiments et de l'éclairage public
#11	Inciter les agents du service public à une mobilité plus durable
#12	Faire des acteurs publics et des associations des éco-acteurs
#13	Assurer la mise en œuvre du PCAET, en impliquant les communes
#14	Préserver et planter des arbres pour augmenter la résilience du territoire

3. Développer une mobilité partagée, propre, efficace et adaptée aux besoins locaux

#15	Mettre en place un plan de sensibilisation à l'éco-conduite très volontariste
#16	Encourager l'évolution du parc automobile vers des véhicules moins polluants
#17	Lutter contre la voiture solo, et favoriser le covoiturage et l'auto-partage
#18	Développer l'usage du vélo et autres modes de transport doux
#19	Renforcer l'attractivité des transports en commun
#20	Réduire les nécessités de se déplacer
#21	Encourager un transport de marchandises plus responsable

4. Encourager une agriculture durable et favoriser une consommation locale

#22	Soutenir la sensibilisation et la formation des agriculteurs
#23	Valoriser les pratiques agricoles durables
#24	Agir pour la sobriété énergétique des exploitations et la préservation des ressources en eau
#25	Agir pour faciliter le rapprochement entre les consommateurs et le monde agricole
#26	Assurer un débouché aux producteurs locaux, via les circuits courts et les cantines
#27	Valoriser les déchets organiques du territoire

5. Valoriser les emplois locaux et les filières de la transition écologique

#28	Mieux connaître l'impact environnemental des acteurs économiques locaux
#29	Soutenir les entreprises du territoire dans leurs démarches éco-responsables
#30	Mobiliser et former les artisans et les commerçants du territoire
#31	Rendre les zones d'activité exemplaires
#32	Attirer des entreprises de l'économie verte sur le territoire
#33	Favoriser un tourisme vert
#34	Communiquer sur les efforts engagés par les entreprises, et mettre en valeur le dynamisme "vertueux" du territoire
#35	Favoriser le développement des EnR chez les acteurs économiques du territoire

6. Augmenter la production d'énergie renouvelable

#36	Initier et soutenir les projets solaires de l'ensemble des acteurs
#37	Développer la géothermie
#38	Valoriser la biomasse locale (bois et paille)
#39	Développer la méthanisation
#40	Soutenir l'éolien
#41	Soutenir l'hydrolien
#42	Développer les énergies de récupération

Les incidences sur l'environnement attendues du Plan d'action et les mesures correctrices :

L'analyse des incidences est établie sur le plan d'action imaginé pour répondre au mieux à la stratégie retenue de la communauté de communes de Bléré Val de Cher.

L'ensemble des actions proposées sont passées au « peigne fin » pour évaluer les possibles effets négatifs et positifs qu'elles pourraient avoir sur les différentes thématiques environnementales du territoire. Ces objectifs sont comparés aux enjeux environnementaux exprimés au sein de l'état initial de l'environnement et au scénario de référence pour chaque volet des thématiques environnementales étudiés :

Volet « conditions physiques du territoire et ressources naturelles » :

En l'absence de PCAET, les conditions physiques du territoire pourraient se voir dégrader avec le changement climatique en cours, notamment sur les conditions liées aux climat et aux paramètres hydrologiques du territoire, accentuant les phénomènes de sécheresse et/ou d'inondation. Les paramètres climatiques seront eux aussi directement impactés par les changements accentuant les périodes de sécheresse (notamment durant les mois estivaux) et qui pourraient s'accompagner de périodes de canicules toujours plus importantes.

Concernant les ressources naturelles, que ce soit celles sur le territoire ou les ressources délocalisées, la pression anthropique est toujours plus importante entraînant une raréfaction et des pressions environnementales grandissantes.

	Incidences positives
Maîtrise de l'énergie : Rénovation, changement des systèmes de chauffage et déploiement des EnR	<p>L'ensemble de ces actions visent un objectif commun, réduire l'utilisation de l'énergie.</p> <p>Que ce soit par le biais de la rénovation des bâtiments (publics ou privés), l'utilisation de systèmes de chauffage plus efficaces ou encore le développement d'EnR.</p> <p>Limiter l'utilisation de l'énergie, comme pour le chauffage par exemple, amènera une réduction d'utilisation de ressources du territoire comme le bois ou de ressources "délocalisées" comme le gaz ou le fioul.</p>

Volet « paysages naturels et patrimoine bâti » :

Les paysages de Bléré-Val-de-Cher connaissent une certaine pression due à la progression de l'étalement urbain et notamment au phénomène de périurbanisation qui amène une certaine confusion entre les unités paysagères et les atouts du territoire. Une forte menace qui se poursuit donc avec l'extension urbaine ainsi que les activités touristiques dont la fréquentation est assurée par de nombreux sites classés ou inscrits.

	Incidences positives	Incidences négatives	Mesures ERC ou de renforcement
Projet de Rénovation	<p>La rénovation des bâtiments publics mais aussi privés peut engendrer la restauration et mise en valeur de bâtiments vieillissants devenus inesthétiques avec le temps</p>	<p>Incidences potentielles Altération voire suppression d'éléments architecturaux patrimoniaux</p>	<p>Définir un encadrement réglementaire au sein des PLU et/ou par le biais d'un cahier des charges et définir une stratégie d'incitations visant la conduite des travaux et les techniques mobilisées pour les éléments architecturaux sensibles</p> <p>Mesure de renforcement : la rénovation par l'extérieur peut aussi être une aubaine pour l'architecture de Bléré Val de Cher et d'affirmer une image commune pour le patrimoine bâti</p>
Déploiement de système de production ENR		<p>Incidences avérées : Le déploiement des systèmes de production EnR sera à l'origine d'une incidence négative pour le paysage du territoire du fait d'équipements inesthétiques et mal intégrés (fermeture du paysage et homogénéisation des perceptions et ambiance) mais aussi du choix de leurs emplacements et de leur perception.</p>	<p>Définir un encadrement réglementaire ou incitatif pour le développement des EnR en adéquation avec le paysage et les perceptions des nouvelles structures de production d'EnR.</p> <p>Il s'agira d'intégrer un volet paysager dans l'étude de faisabilité des projets d'envergures (méthaniseur, champs photovoltaïque, éolienne...) et de créer un cahier des charges pour les infrastructures des particuliers notamment pour le solaire qui doit privilégier une insertion discrète avec l'existant (couleurs mates ou se rapprochant des couleurs des tuiles), favoriser le développement sur les toitures basses (ou bâtiments annexes), veiller aux dimensions et aux proportions des panneaux pour un équilibre avec le bâtiment, privilégier des formes simples (rectangulaires), encastrent les panneaux dans la couverture des toits. Il est aussi impératif de soigner les raccordements.</p>

Volet « biodiversité, les trames vertes et bleues et zones protégées » :

La biodiversité est en enjeu majeur pour le territoire mais aussi pour lutter contre le changement climatique. Dans ce sens, plusieurs éléments reconnectant ont été établis sur l'autoroute pour pallier à la fragmentation des écosystèmes, ainsi que des programmes de lutte contre les espèces invasives ont vu le jour et se sont montrés efficaces. La situation est de plus en plus prise en compte, notamment avec les zones protégées instaurées sur le territoire, mais la situation reste complexe pour le contexte naturel. La biodiversité reste sous une forte pression anthropique, à cause notamment de la progression de l'urbanisation et des pratiques agricoles. Cela se mesure avec le nombre grandissant de nombreuses espèces menacées ou en danger d'extinction. Le territoire dispose de nombreux obstacles écologiques, cela pourrait encore s'accroître sur ce territoire dynamique.

	Incidences positives	Incidences négatives	Mesures ERC et de renforcement
Projet de Rénovation		Incidences négatives potentielles : La rénovation des bâtiments et des édifices peut engendrer la destruction de gîtes à chiroptères	Mesure de renforcement : Il peut être intéressant d'établir, dans un premier temps, un inventaire des gîtes à chiroptères des bâtiments et édifices anciens. Ne pas rénover les sites concernés par la présence d'habitats à chauve-souris ou alors il est indispensable de faire appel à chiroptérologue pour cerner les enjeux et définir, le cas échéant, les mesures techniques à envisager (période recommandée d'octobre à mars)
Nouveaux besoins pour la mobilité	A terme la réduction du trafic pourrait avoir comme externalité positive une moindre pression sur la faune en-dehors des espaces urbains : réduction des nuisances sonores et des risques de collision.	La mise en place de nouveaux aménagement pour la mobilité objectif peut induire la construction de nouveaux dispositifs urbains (parkings de covoiturage, nouvelles pistes cyclables...) qui pourraient porter préjudice aux continuités écologiques ou entraîner la destruction d'habitats	Le cas échéant , il sera nécessaire de prendre en compte, dans la localisation des dispositifs, les habitats naturels et les corridors et réservoirs de biodiversité. Une étude d'impacts écologiques devra systématiquement accompagner la construction de dispositifs (voie cyclable, parkings autopartages...) En dernier recours, des mesures de compensation pourront permettre la faisabilité en zone naturelle (une fois que l'emplacement et le calibrage de la structure sont connus). Mais il est indispensable de préférer des zones déjà urbaine ou avec peu d'enjeux écologiques

	Incidences positives	Mesures ERC et de renforcement
Nouvelles pratiques favorables à la biodiversité	L'action ambitieuse d'optimiser l'efficacité énergétique des équipements au niveau de l'éclairage public. Cela sera particulièrement bénéfique pour réduire la pollution lumineuse et ses impacts sur la biodiversité	Mesure de renforcement : Les nouvelles technologie bien que bénéfique pour l'environnement peuvent aggraver les impacts de la pollution lumineuse (LED trop puissantes, trop blanches...). Il sera nécessaire d'accompagner l'optimisation par une étude de pollution lumineuse et de l'environnement nocturne pour garantir l'incidence positive de l'action
	Le développement d'arbres et particulièrement intéressant pour la biodiversité des villes, cela permettra de créer des habitats et renforcer la trame urbaine	
	Valoriser de nouvelles pratiques agricoles seront bénéfique en limitant les pressions agricoles sur les espèces	Mesure de renforcement : Des pratiques durables sont particulièrement bénéfique mais certaines pratiques, comme le sans labour, peut être la source d'utilisation supplémentaire de produits phytosanitaires (dés herbant). Il sera nécessaire de sensibiliser sur cette éventualité

Volet « consommation d'espace » :

La tendance de l'occupation du sol s'oriente clairement vers une progression de l'urbanisation qui doit permettre de répondre aux besoins de logements notamment mais aussi d'activités d'emplois (industrielle et/ou commerciale). C'est notamment sur les coteaux nord de la vallée du Cher qui seront les plus concernés mais il ne faut pas négliger la progression des autres unités urbaines qui progressent aussi.

	Incidences positives	Incidences négatives	Mesures ERC et de renforcement
Repenser l'urbanisation	L'action envisage à moyen terme de repenser l'urbanisation et de la contrôler pour limiter la consommation des espaces (notamment agricole). Ce phénomène sera d'autant plus positif en corrélation avec les besoins de construction (100 logements par an sont construits sur la CC de Bléré-Val-de-Cher)		
Nouveaux besoins pour la mobilité	Incidences à long termes : Réduire la voiture et les besoins de déplacements va engendrer aussi une réduction des besoins en infrastructures routières (routes et extension, parkings...)	Incidences potentielles : Changer les moyens de mobilité est particulièrement important pour réussir son PCAET. Cependant, cet objectif peut induire la construction de nouveaux dispositifs urbains (parkings de covoiturage, nouvelles pistes cyclables...) qui pourra être consommateur d'espaces agricoles ou naturels	Le cas échéant il sera nécessaire de favoriser au maximum des zones qui sont déjà urbanisées ou faire un choix selon une logique de pertes d'habitats. Il sera aussi important d'anticiper le calibrage des dispositifs pour que leur dimension soit la plus optimisée possible
Déploiement de système de production ENR		Incidences avérées : Le développement de systèmes de production d'EnR sera la source de consommation d'espace agricoles ou naturels pour l'implantation de grandes structures (éolien, méthanisateur...)	Il s'agira de bien encadrer et anticiper la consommation d'espace lors du travail de réflexion : <ul style="list-style-type: none"> favoriser au maximum les espaces déjà urbanisés Optimiser la calibration face aux besoins pour implanter les dispositifs les moins consommateurs d'espace Des mesures de compensation seront nécessaire

Volet « agriculture et sylviculture » :

L'agriculture du territoire se montre particulièrement intensive, avec la présence de cultures céréalières, notamment sur le plateau du sud. Cependant le secteur agricole connaît un certain déclin avec une baisse la SAU et la réduction du nombre d'exploitations et leur agrandissement. L'agriculture de Bléré Val de Cher c'est aussi de la vigne, une identité territoriale valorisée par des appellations.

le recul des terres agricoles face à l'expansion urbaine est très susceptible de continuer dans les décennies à venir, malgré l'identification de ce risque et les politiques publiques menées pour le maîtriser, ne serait-ce qu'à cause de la démographie et des dynamiques résidentielles (croissance de la population, décohabitation, dépeuplement des centres-villes...). L'abandon de certaines parcelles pour des raisons économiques ou pratiques (difficulté d'exploitation, par exemple) peut aussi alimenter le phénomène.

En ce qui concerne la forêt publique, il existe une certaine contradiction entre des injonctions de rentabilité économique de l'exploitation du bois et des enjeux de préservation écologique des milieux. Plus généralement, la tension entre l'inertie du système boisé et l'évolution rapide des incitations de gestion (objectifs économiques ou non économiques, disponibilité et rentabilité des filières de valorisation des produits forestiers, etc.) rend difficile l'évaluation prospective de l'état des forêts.

	Incidences positives
Soutien au secteur agricole	L'ambition de ces actions est d'amener de meilleures pratiques agricoles et de soutenir la consommation de produits locaux par des circuits courts. L'ensemble des ces objectifs sera particulièrement intéressant pour maintenir la filière, développer de nouveaux marchés et pérenniser les activités en protégeant les sols du territoire pour les futures générations d'agriculteurs. Ce sera aussi bénéfique pour les conditions des agriculteurs, aussi bien économique que pour leur travail (mutualisation de matériel...).

Volet « ressource en eau » :

Même si la qualité de l'eau potable est particulièrement bonne, la quantité et la quantité d'eau peut être préoccupante sur le territoire, en mauvaise état écologique ou chimique impulsé par notamment une certaine vulnérabilité aux nitrates d'origine agricole. Mais les politiques publiques fortes en matière de préservation et de restauration des ressources en eau, incarnées notamment à l'échelle du grand bassin versant par le SDAGE, peuvent laisser espérer une amélioration globale de la qualité des aquifères. En particulier, la tendance impulsée par la législation récente est plutôt en faveur d'un retour au profil morphologique naturel des cours d'eau, à la réduction du volume de produits phytosanitaires rejetés dans le milieu, à un équilibrage des approvisionnements par rapport au renouvellement des réserves.

	Incidences positives	Incidences négatives	Mesures ERC et de renforcement
Préserver la ressource par l'agriculture et les entreprises	L'action ambitieuse de protéger la ressource par de nouvelles pratiques pour une meilleure gestion de l'eau tout en anticipant les potentiels conflits pouvant apparaître avec le changement climatique. Cela passera dans un premier temps par des études nécessaires et intéressantes pour mieux connaître la ressource. Cela sera particulièrement bénéfique pour l'ensemble de la ressource (souterrain et de surface)		
Développer de nouvelles énergies		Incidences potentielles : Le développement de l'hydrolien, (notamment avec de grandes structures type barrage) peut apparaître comme un obstacle au drainage des sédiments, modifier et porter atteinte aux écoulements (envasement), peut entraîner une sous-oxygénation de l'eau	Il s'agira d'accompagner le déploiement de l'hydrolien par des études sur l'eau et se limiter au mieux à des infrastructures calibrées aux besoins et aux capacités des cours d'eau.

Volet « risques » :

Le territoire de Bléré-Val-de-Cher est notamment concerné par des problématiques d'inondation mais aussi de feux de forêt. Il s'agit de risques particulièrement corrélés avec le changement climatique qui pourrait accentuer le nombre et les effets des aléas. Mis à part cela, les risques naturels ne devraient pas varier sensiblement. En termes de vulnérabilité, les règles d'aménagement du territoire sont censées prévenir toute aggravation significative, de même que l'arrivée ou l'accroissement de risques technologiques.

	Incidences positives	Incidences négatives	Mesures ERC et de renforcement
Déploiement d'EnR		Incidences négatives potentielles : <ul style="list-style-type: none"> La géothermie (mais surtout à grande échelle) peut être à l'origine de problématiques en lien avec les mouvements de terrain Idem pour le déploiement de l'hydrolien avec des structures de taille importante avec une augmentation des risques d'inondations et ruptures de barrages 	Dans le cadre du développement de telles structures, il s'agira d'être vigilant à la notion des risques et en tenant compte dans l'étude de faisabilité
Encourager de nouvelles pratiques agricoles	L'objectif est de valoriser de nouvelles pratiques agricoles qui seront positives pour limiter le ruissellement et l'érosion des terres agricoles		

Volet « nuisances et pollutions » :

Concernant les pollutions, le territoire présente essentiellement des problématiques liées à d'anciens sites industriels dont l'encadrement juridique et les politiques publiques encadrent leur développement et leur contrôle. Les nuisances sonores sont aussi un sujet important sur le territoire. Elles sont aussi bien encadrées mais pourraient progresser mécaniquement. Concernant la pollution atmosphérique, la qualité de l'air est globalement bonne sur le territoire et les émissions sont dans l'ensemble à la baisse. Cependant, le secteur résidentiel a une grande responsabilité dans les émissions de polluants atmosphériques, le chauffage au bois dans de mauvaises conditions et le chauffage au fioul sont en cause. Avec la progression attendue de la population et du nombre de logements, la tendance à la baisse resterait faible.

	Incidences positives	Incidences négatives	Mesures ERC et de renforcement
Valorisation du chauffage au bois	La suppression des énergies fossiles pour le chauffage est particulièrement bénéfique pour la limitation des GES mais aussi l'ensemble des contraintes environnementales « délocalisées » qui les accompagnent (raffinement, extraction, transports)	Incidences avérées : S'orienter vers des chauffages aux bois va être à l'origine de la production de pollution atmosphérique (PM10) réduisant la qualité de l'air	Il s'agira d'anticiper ces nuisances en valorisant cette transition sur des chauffages qui soient les moins polluants possibles (granulés, plaquettes) et qui devront s'accompagner de filtres. Il serait nécessaire de développer une campagne de sensibilisation en parallèle du développement de l'action
Projet de Rénovation	La rénovation va permettre de limiter l'utilisation du chauffage, ce qui permettra de réduire la pollution atmosphérique induite par des systèmes anciens (cheminées anciennes, fioul..)	Incidences avérées mais temporaires : La rénovation va induire durant la période de travaux des nuisances sonores et l'émission de poussières pouvant être nocives (amiantes) ou polluantes (PM10, PM2.5)	Il s'agira de bien encadrer les incidences durant la période de chantier : <ul style="list-style-type: none"> Définir des mesures pour des chantiers responsables pour limiter les nuisances sonores (exemple : bâches de chantier isolant les bruits) et encadrer l'ensemble des émissions potentielles de polluants Une mesure peut être de considérer ce volet « nuisances et pollutions » lors de la sélection des entreprises notamment pour la commande publique Mesures de renforcement : promouvoir les éco-matériaux (bois d'œuvre) pour valoriser la ressource et réduire les impacts de consommations de ressources « délocalisées » (bétons, sables...)

	Incidences positives
Réduire l'utilisation des véhicules et s'orienter sur des véhicules propres	La diminution du trafic routier va permettre de limiter les nuisances sonores des infrastructures routières. Cela sera notamment bénéfique pour les riverains aux infrastructures mais aussi à l'environnement (pollution sonore) Une baisse de la pollution accompagnera le changement du parc automobile vers des véhicules moins polluants
Travail sur les déchets verts	La sensibilisation sur les émissions du brûlage des déchets verts et l'utilisation de bois sec devrait amener à terme une réduction de la pollution atmosphérique que cela engendre

Volet « déchets » :

Les déchets sont globalement à la hausse, mécaniquement à cause de la progression de la population au cours des dernières années. Il y a cependant une baisse sensible du ratio par habitants qui se fait ressentir depuis 2013. Le volume de déchets devrait continuer de progresser mais la quantité produite par habitants devrait continuer de baisser, notamment avec la sensibilisation et la prévention faite par le syndicat.

	Incidences positives	Incidences négatives	Mesures ERC et de renforcement
Projet de Rénovation		Incidences avérées mais temporaires : La rénovation va être à l'origine d'une importante production de déchets du BTP durant la période de chantier	Il s'agira de bien encadrer les incidences durant la période de chantier : <ul style="list-style-type: none"> Anticiper en amont cette production de déchets induite par les travaux de rénovation. Pour cela, il est nécessaire de bien encadrer la production et définir des processus de revalorisation qui soient efficaces. Il est aussi nécessaire d'anticiper la fin de vie des bâtiments dès le stade de la conception pour un développement durable

	Incidences positives
Nouvelles opportunités pour l'économie locale	Ces actions ambitionnent de développer des solutions d'économies circulaires (mutualisation), le réemploi, la valorisation et de sensibilisation au tri qui seront bénéfiques pour une meilleure gestion des déchets
Valorisation des déchets verts	La valorisation des déchets verts (habitants ou agriculteurs) que ce soit par compostage ou méthanisation va permettre de limiter la production et le stockage en déchetterie

Volet « santé et citoyens » :

S'il est difficile de quantifier précisément sur le territoire la thématique santé et citoyens, on peut noter à l'échelle globale une progression de la précarité énergétique qui pourrait se poursuivre avec les besoins augmentant (notamment en termes de climatisation durant les périodes de fortes chaleur qui devraient s'allonger et être plus fréquentes). S'ajoute à cela l'ensemble des problématiques qui pourraient se poursuivre avec le changement climatique sur l'occurrence des canicules poursuivant les difficultés pour les personnes les plus vulnérables, la progression de pathogènes et la raréfaction des ressources (comme certains médicaments par exemple).

	Incidences positives
Réduire les consommations d'énergie des logements	Viser une meilleure performance énergétique et des pratiques plus sobres va permettre aux citoyens de faire des économies et ainsi de lutter contre la précarité énergétique mais aussi d'accéder à un niveau de chauffage (ou climatisation) correct pour une meilleure santé en faisant des économies. Ce sera aussi l'occasion d'améliorer la qualité de l'air et donc la santé des citoyens
	Développer des arbres en ville et assurer une meilleure résilience du territoire permettra d'anticiper des effets négatifs pour la santé des populations notamment les plus fragiles (canicules...)
Limiter le trafic par de nouvelles pratiques de mobilité	En plus de limiter les nuisances sonores et pollutions atmosphériques bénéfiques pour la santé des citoyens du territoire, la réduction de l'utilisation de la voiture va permettre d'apporter une meilleure ambiance en centre-bourgs tout en limitant les risques d'accidents

Incidences en zone Natura 2000

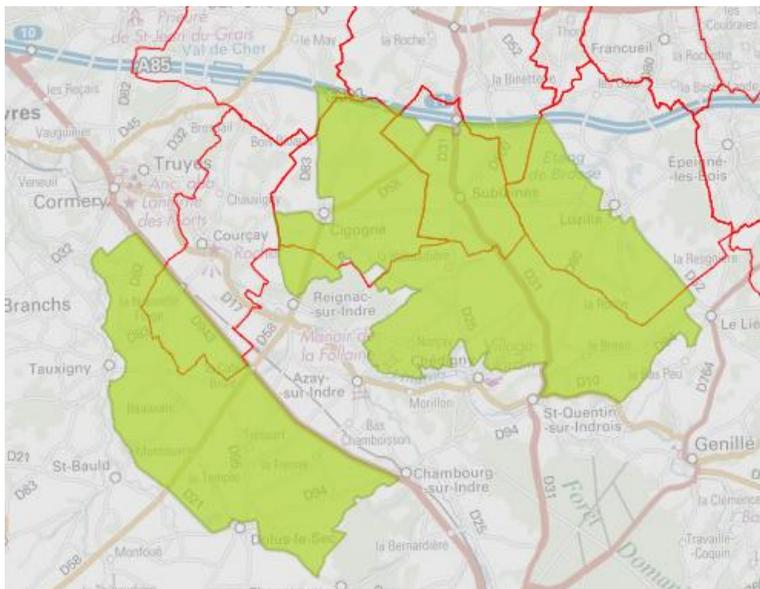
Principe :

Les réseaux Natura 2000 sont des outils fondamentaux de la politique européenne de préservation de la biodiversité, les sites Natura 2000 visent une meilleure prise en compte des enjeux de biodiversité dans les activités humaines. Ces sites sont désignés pour protéger un certain nombre d'habitats et d'espèces représentatifs de la biodiversité européenne. La liste précise de ces habitats et espèces est annexée à la directive européenne oiseaux et à la directive européenne habitats-faune-flore.

Il existe 2 types de Natura 2000 :

- Les Zones de Protection Spéciale (ZPS), sont créées en application à la directive oiseaux et ont pour objectif d'assurer un bon état de conservation des espèces d'oiseaux menacées, vulnérables ou rares.
- Les Zones Spéciales de Conservation (ZSC) qui répondent à la directive habitat et sont créés pour atteindre un objectif de bonne conservation des sites écologiques (habitats et espèces faune/flore).

Le territoire est concerné par une seule zone : FR2410022 – Champeigne. Il s'agit d'une ZPS



Les incidences du PCAET sur les zones Natura 2000 :

Les projets de Plan Climat Air Energie Territoriaux sont des plans construits en faveur de l'environnement. Dans une approche globale, la stratégie et ses actions vise un objectif d'amélioration des conditions environnementales et d'un développement durable pour le territoire. Ce qui implique une incidence plutôt positive sur le réseau Natura 2000.

Les incidences négatives du PCAET sur le réseau Natura 2000 sont potentielles, il s'agit ici de présenter les différents point de vigilance à bien prendre en compte lors du déploiement du PCAET.

Il s'agira d'être vigilant sur :

- **Le développement d'infrastructures** (EnR et pour la mobilité) au sein de la zone Natura 2000
→ Éviter les zones Natura 2000 et réaliser une étude d'incidence bien adaptée au contexte
- **La modification des pratiques culturelles**
→ Limiter la modification des pratiques culturelles de la zone Natura 2000 de Champeigne et/ou s'assurer de maintenir des espaces favorables à l'avifaune

Indicateurs de suivi et actions pour limiter les incidences négatives

			Indicateurs de suivi	Actions mises en place	
Paysage	Rénovation du bâti existant	#2	Soutenir les ménages s'engageant dans une rénovation de leur logement	Nombre de sites architecturaux à enjeux détruits Nombre de PLU prenant en compte les enjeux d'architecture	Mettre en place une campagne de sensibilisation sur l'architecture et sa destruction (citoyens et professionnels)
		#8	Penser l'aménagement de sorte qu'il facilite la sobriété énergétique		
		#9	Rendre exemplaire les bâtiments publics (enveloppe thermique et ENR)		
		#10	Maîtriser les consommations des bâtiments et de l'éclairage public		
		#29	Soutenir les entreprises du territoire dans leurs démarches éco-responsables		
		#31	Rendre les zones d'activité exemplaires		
	Développer des EnR	#36	Initier et soutenir les projets solaires de l'ensemble des acteurs	Pourcentage des dispositifs créés faisant l'objet d'une étude d'intégration paysagère	Établir un cahier des charges sur l'intégration paysagère des dispositifs de production d'EnR
		#37	Développer la géothermie		
		#38	Valoriser la biomasse locale (bois et paille)		
		#39	Développer la méthanisation		
		#40	Soutenir l'éolien		
		#41	Soutenir l'hydrolien		
#42	Développer les énergies de récupération				
Biodiversité	Projet de Rénovation	#2	Soutenir les ménages s'engageant dans une rénovation de leur logement	Nombre de gîtes à chiroptères concernés par un projet de rénovation Nombre de projets de rénovation concernés par un site ayant fait l'objet d'une mesure d'encadrement	Mettre en place un inventaire des gîtes à chiroptère dans les bâtiments
		#8	Penser l'aménagement de sorte qu'il facilite la sobriété énergétique		
		#9	Rendre exemplaire les bâtiments publics (enveloppe thermique et ENR)		
		#10	Maîtriser les consommations des bâtiments et de l'éclairage public		
		#29	Soutenir les entreprises du territoire dans leurs démarches éco-responsables		
		#31	Rendre les zones d'activité exemplaires		
	Nouveaux besoins pour la mobilité	#11	Inciter les agents du service public à une mobilité plus durable	Nombre de dispositifs pour la mobilité créée en zone naturelle	Mettre en place une étude d'impact pour chaque dispositifs créés en zone naturelle
		#15	Mettre en place un plan de sensibilisation à l'éco-conduite très volontariste		
		#17	Lutter contre la voiture solo, et favoriser le covoiturage et l'auto-partage		
		#18	Développer l'usage du vélo et autres modes de transport doux		
		#19	Renforcer l'attractivité des transports en commun		
		#20	Réduire les nécessités de se déplacer		
		#21	Encourager un transport de marchandises plus responsable		

Consommation d'espace	Nouveaux besoins pour la mobilité	#11	Inciter les agents du service public à une mobilité plus durable	Surface supplémnetaire urbanisée par les dispositifs de mobilité	
		#15	Mettre en place un plan de sensibilisation à l'éco-conduite très volontariste		
		#17	Lutter contre la voiture solo, et favoriser le covoiturage et l'auto-partage		
		#18	Développer l'usage du vélo et autres modes de transport doux		
		#19	Renforcer l'attractivité des transports en commun		
		#20	Réduire les nécessités de se déplacer		
		#21	Encourager un transport de marchandises plus responsable		
	Déploiement de système de production ENR	#39	Développer la méthanisation	Surface utilisée pour le développement des EnR	
	#40	Soutenir l'éolien			

Eau	Développer de nouvelles énergies	#41	Soutenir l'hydrolien	Nombre de projets hydroliens mis en place	
-----	----------------------------------	-----	----------------------	---	--

Risque	Déploiement d'EnR	#37	Développer la géothermie	Nombre de projets de géothermie mis en place	
		#41	Soutenir l'hydrolien	Nombre de projets hydroliens mis en place	

Nuisances et pollution	Valorisation du chauffage au bois	#2	Soutenir les ménages s'engageant dans une rénovation de leur logement	Nombre de chauffages au bois garant d'une moindre émission de pollution atmosphérique développer	Mettre en place une campagne de sensibilisation sur le développement de pollution atmosphérique avec le soutien au bois énergie
		#4	Agir pour modifier les sources d'énergie les plus polluantes, et le déploiement des nouvelles énergies		
	Projet de Rénovation	#2	Soutenir les ménages s'engageant dans une rénovation de leur logement	Part de rénovation intégrant des mesures sur les nuisances sonores et la pollution des chantiers Part de marchés publics pour la rénovation comportant une considération pour les nuisances et pollutions	
		#8	Penser l'aménagement de sorte qu'il facilite la sobriété énergétique		
		#9	Rendre exemplaire les bâtiments publics (enveloppe thermique et ENR)		
		#10	Maîtriser les consommations des bâtiments et de l'éclairage public		
		#29	Soutenir les entreprises du territoire dans leurs démarches éco-responsables		
#31	Rendre les zones d'activité exemplaires				

Déchets	Projet de Rénovation	#2	Soutenir les ménages s'engageant dans une rénovation de leur logement	Tonnes de déchets produites	Créer une filière dédiée à la production de déchets du BTP
		#8	Penser l'aménagement de sorte qu'il facilite la sobriété énergétique		
		#9	Rendre exemplaire les bâtiments publics (enveloppe thermique et ENR)		
		#10	Maîtriser les consommations des bâtiments et de l'éclairage public		
		#29	Soutenir les entreprises du territoire dans leurs démarches éco-responsables		
		#31	Rendre les zones d'activité exemplaires		
				Mise en place d'une filière dédiée pour anticiper la production de déchets	Mettre en place une campagne de sensibilisation auprès des professionnels de la branche

CONTEXTE LÉGAL, MÉTHODES ET DOCUMENTS CADRES

Elaboration du PCAET

Rappels réglementaires



Au titre du code de l'environnement (art. L229-26), "les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre existant au 1er janvier 2017 et regroupant plus de 20 000 habitants adoptent un plan climat-air-énergie territorial au plus tard le 31 décembre 2018".

Pour rappel un PCAET c'est :

"Le plan climat-air-énergie territorial définit, sur le territoire de l'établissement public ou de la métropole :

1° Les objectifs stratégiques et opérationnels de cette collectivité publique afin d'atténuer le changement climatique, de le combattre efficacement et de s'y adapter, en cohérence avec les engagements internationaux de la France ;

2° Le programme d'actions à réaliser afin notamment d'améliorer l'efficacité énergétique, de développer de manière coordonnée des réseaux de distribution d'électricité, de gaz et de chaleur, d'augmenter la production d'énergie renouvelable, de valoriser le potentiel en énergie de récupération, de développer le stockage et d'optimiser la distribution d'énergie, de développer les territoires à énergie positive, de favoriser la biodiversité pour adapter le territoire au changement climatique, de limiter les émissions de gaz à effet de serre et d'anticiper les impacts du changement climatique [...] ;

Lorsque l'établissement public exerce les compétences mentionnées à l'article L. 2224-37 du code général des collectivités territoriales, ce programme d'actions comporte un volet spécifique au développement de la mobilité sobre et décarbonée.

Lorsque cet établissement public exerce la compétence en matière

d'éclairage mentionnée à l'article L. 2212-2 du même code, ce programme d'actions comporte un volet spécifique à la maîtrise de la consommation énergétique de l'éclairage public et de ses nuisances lumineuses.

Lorsque l'établissement public ou l'un des établissements membres du pôle d'équilibre territorial et rural auquel l'obligation d'élaborer un plan climat-air-énergie territorial a été transférée exerce la compétence en matière de réseaux de chaleur ou de froid mentionnée à l'article L. 2224-38 dudit code, ce programme d'actions comprend le schéma directeur prévu au II du même article L. 2224-38.

Ce programme d'actions tient compte des orientations générales concernant les réseaux d'énergie arrêtées dans le projet d'aménagement et de développement durables prévu à l'article L. 151-5 du code de l'urbanisme ;

3° Lorsque tout ou partie du territoire qui fait l'objet du plan climat-air-énergie territorial est couvert par un plan de protection de l'atmosphère, défini à l'article L. 222-4 du présent code, ou lorsque l'établissement public ou l'un des établissements membres du pôle d'équilibre territorial et rural auquel l'obligation d'élaborer un plan climat-air-énergie territorial a été transférée est compétent en matière de lutte contre la pollution de l'air, le programme des actions permettant, au regard des normes de qualité de l'air mentionnées à l'article L. 221-1, de prévenir ou de réduire les émissions de polluants atmosphériques ;

4° Un dispositif de suivi et d'évaluation des résultats."



Documents cadres



Au titre de l'art. L229-26 du code de l'environnement, le PCAET doit se rendre compatible avec le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie s'appliquant sur le territoire et, le cas échéant, prendre en compte le Schéma de Cohérence Territoriale. Tous deux sont soumis à évaluation environnementale.

D'autres documents élaborés à des échelles variées (régionale, départementale...), bien que ne s'imposant pas directement au PCAET, fournissent également des informations utiles et les orientations stratégiques définies par différents acteurs du territoire, dont il convient de tenir compte lors de l'élaboration du plan.

Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'énergie



SRCAE du Centre

Le SRCAE est un document élaboré en application de la loi « Grenelle 2 » par la région et l'Etat, et fixe, aux horizons 2020 et 2050, des orientations et des objectifs quantitatifs et qualitatifs régionaux.

Ces objectifs et orientations portent sur :

- La lutte contre la pollution atmosphérique
- La maîtrise de la demande énergétique
- Le développement des énergies renouvelables
- La réduction des gaz à effet de serre
- L'adaptation aux changements climatiques

Le SRCAE actuellement en vigueur a été arrêté par la région Centre le 30 juin 2012 et doit être réévaluer tous les 5 ans. Il entrera au sein du SRADDET lors de sa validation à venir.

Le SRCAE fixe donc un cadre stratégique, il n'a pas de caractère prescriptif, (hors éolien) mais définit les grandes orientations pour les territoires de la Région. Les documents de niveau inférieur, dont certains contiennent des dispositions opposables, doivent être rendus compatibles avec ces orientations.

Les perspectives pour 2020 et 2050 du Centre :

1. Construction de bâtiments autonomes en énergie (+ rénovation du bâti pour réduire de 38% les consommations)
2. Modification des pratiques de mobilité (ruptures d'usages, évolutions des pratiques sociales, développer l'offre de transport alternatif (vélo, TC, autopartage...))
3. Modification des modes de production afin qu'ils nécessitent moins d'énergie et émettent moins de GES (industrie, agricole et tertiaire)
4. Développement de l'ensemble des énergies renouvelables en tenant compte de la spécificité régionale
5. Former et informer les habitants sur la transition énergétique pour favoriser des prises de conscience pour un nouveau modèle de développement

Schéma de Cohérence Territoriale



SCoT ABC

Le SCoT est avant tout un document d'urbanisme qui fixe les grandes orientations en matière d'aménagement du territoire pour les 10 à 15 prochaines années. Il est élaboré pour les communautés de communes du Val d'Amboise, de Castelrenaudais et Bléré Val de Cher sous le nom SCoT ABC, il vise à coordonner et équilibrer les politiques de développement sur l'ensemble des 45 communes.

Il est composé notamment d'un Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), document obligatoire dans lequel les élus expriment leurs souhaits sur l'évolution du territoire et fixe une vision politique à 15 ans.

Le PADD du territoire exprime les objectifs qui s'organise autour de 5 grands axes :

- La nature, une valeur capitale
- Faire la ville autrement
- Atténuer le changement climatique et la vulnérabilité des territoires
- Pratiques de mobilité
- Une métropole active pour développer l'emploi et produire des richesses

Le troisième axe, qui concerne plus directement les thématiques traitées par le PCAET, doit faire l'objet d'une attention particulière.

Le SCoT qui concerne Bléré Val de Cher a été actualisé en 2018

Les objectifs du PADD du SCoT ABC :

1. Positionnement du territoire : concilier identités des territoires et des complémentarités avec les pôles voisins
2. Qualité environnementale et patrimoniale : préserver les patrimoines naturels et bâtis
3. Développement et renouveau urbain : assurer la maîtrise et la qualité des formes urbaines
4. Développement économique : favoriser le développement économique
5. Equipement et service du territoire : concilier efficience et mutualisation
6. Infrastructure et déplacements : faciliter les mobilités « durables »

Plan Régional de la Qualité de l'Air



PRQA du Centre

Instauré par la Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Energie (LAURE) n°96-1236 du 30 décembre 1996 et son décret d'application du 6 mai 1998, le Plan Régional pour la Qualité de l'Air définit « *les orientations régionales permettant, pour atteindre les objectifs de qualité de l'air, de prévenir ou de réduire la pollution atmosphérique ou d'en atténuer les effets. A ces fins, il s'appuie sur un inventaire des émissions et une évaluation de la qualité de l'air et de ses effets sur la santé publique et sur l'environnement.* »

Le PRQA permet aux régions de faire un point tous les 5 ans sur la qualité de l'air sur leur territoire.

Le PRQA de la région Centre a été adopté par le préfet en février 2010

Les principales orientations du PRQA de la région Centre :

1. Approfondir les connaissances sur la qualité de l'air
2. Mieux connaître les effets de la qualité de l'air
3. Agir pour la réduction des émissions de polluants atmosphériques
4. Renforcer l'information et la sensibilisation du public

Plan Climat Energie Régional



PCER de la région Centre

Le Plan Climat Energie Régional est un document non prescriptif, réalisé à l'initiative de la région afin d'établir sa stratégie de réduction des GES de -40% d'ici 2020.

Le PCER de la région Centre a été voté en décembre 2011, il sera annexé au Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire.

La région se fixe ainsi des objectifs ambitieux pour chaque secteur, illustrés par des fiches actions.

Intitulé	Bâtiment Résidentiel	Bâtiment Tertiaire	Mobilité	Transport Marchandises	Agriculture	Industrie	Déchets	Total hors UTCF
Emissions GES _{teq} CO ₂ (en 2006)	3 890 000	1 600 000	3 620 000	2 590 000	4 720 000	3 180 000	280 000	19 981 103
% production régionale 2006	20	8	18	13	24	16	1	100
Réduction d'ici 2020	45%	40%	40%	40%	20%	35%	30%	
Différence GES 2006-2020 en tonne éq CO ₂	1 750 500	640 000	1 448 000	1 036 000	944 000	1 123 000	84 000	
Emissions GES _{teq} CO ₂ (en 2020)	2 139 500	960 000	2 172 000	1 554 000	3 776 000	2 067 000	196 000	12 864 500
2020 : en % de la production 2006	11,0	4,8	10,8	7,8	19,2	10,4	0,7	64,7

Plan Climat Energie Territorial



PCET d'Indre et Loire

Le plan climat énergie départementale est un plan qui a pour but de réaliser un état de lieux sur les thématiques de l'énergie et du climat. Il permet un travail de prospective et de définir des objectifs concrets pour le département.

Le plan énergie climat doit intervenir en adéquation avec les scénarios fixés par le SRCAE.

Le PCET du département d'Indre-et-Loire a été établi en 2013.

Le PCET d'Indre-et-Loire poursuit trois grandes ambitions :

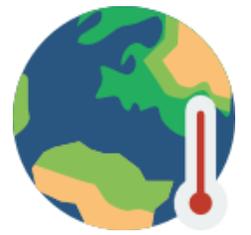
1. Réduire les émissions des gaz à effet de serre et les consommations énergétiques induites par le fonctionnement de la collectivité
2. S'adapter au changement climatique à venir et réduire la vulnérabilité du territoire face aux contraintes qu'il génère, ainsi qu'à la raréfaction et au renchérissement des énergies fossiles
3. Accompagner et mobiliser les territoires et les acteurs locaux afin que la réduction des émissions des GES et l'adaptation aux changements soient des préoccupations communes et des engagements partagés



Les enjeux climatiques pour la région Centre-Val de Loire



Enjeux climatiques



L'évolution du climat attendu pour la région

« En été, une augmentation des températures moyennes quotidiennes (entre 2 et 4°C selon les scénarios) est envisagée avec pour conséquence une augmentation du nombre de jours chauds et très chauds. Les épisodes caniculaires seraient en forte hausse (de 7 à 25 jours par an à la fin du XXIe siècle contre 1 jour par an en moyenne actuellement).

En hiver, le nombre de jours de gel et de neige serait en diminution notamment à partir de la deuxième moitié du XXIe siècle. La période hivernale va devenir de plus en plus douce et de plus en plus courte, mais avec des épisodes de grand froid qui subsistent toujours même s'ils sont moins fréquents.

En matière de précipitation, il apparaît une plus grande disparité entre les périodes hivernales et estivales, avec cependant une forte diminution des précipitations en périodes estivales. Comme au niveau national, des incertitudes existent toujours sur l'évolution des pluies et événements extrêmes. Les épisodes de sécheresse météorologiques et agricoles verraient leurs fréquences et leurs intensités augmenter, en particulier concernant les sécheresses agricoles avec une augmentation continue de leur intensité, une généralisation sur tout le territoire et en toute saison

Ces impacts du changement climatique vont ainsi amener à une évolution des modes de vie. Cela signifie des vulnérabilités accrues pour certains secteurs, des défis nouveaux mais également des opportunités de développement et d'innovation sociale, économique et environnementale. »

Source : Conseil Economique, Social et Environnemental Région (CESER) du Centre-Val de Loire, « 38,3°C le matin... à l'ombre » Novembre 2015

La démarche d'évaluation environnementale

Rappels réglementaires 1/2



Le PCAET fait partie des plans et programmes obligatoirement soumis à une évaluation environnementale, listés à l'article R122-17 du code de l'environnement (alinéa 1.10°). L'évaluation environnementale est requise pour répondre à trois objectifs :

Aider l'élaboration du PCAET en prenant compte l'ensemble des champs de l'environnement et en identifiant ses effets sur l'environnement

Contribuer à la bonne information du public et faciliter sa participation au processus décisionnel de l'élaboration du PCAET

Eclairer l'autorité qui arrête le PCAET sur la décision à prendre

Les articles suivants détaillent le déroulement et l'encadrement de cette procédure spécifique.

Article R122-20 du code de l'environnement :

I. L'évaluation environnementale est proportionnée à l'importance du plan, schéma, programme et autre document de planification, aux effets de sa mise en œuvre ainsi qu'aux enjeux environnementaux de la zone considérée.

II. Le rapport environnemental, qui rend compte de la démarche d'évaluation environnementale, comprend un résumé non technique des informations prévues ci-dessous :

1° Une présentation générale indiquant, de manière résumée, les objectifs du plan, schéma, programme ou document de planification et son contenu, son articulation avec d'autres

plans, schémas, programmes ou documents de planification et, le cas échéant, si ces derniers ont fait, feront ou pourront eux-mêmes faire l'objet d'une évaluation environnementale ;

2° Une description de l'état initial de l'environnement sur le territoire concerné, les perspectives de son évolution probable si le plan, schéma, programme ou document de planification n'est pas mis en œuvre, les principaux enjeux environnementaux de la zone dans laquelle s'appliquera le plan, schéma, programme ou document de planification et les caractéristiques environnementales des zones qui sont susceptibles d'être touchées par la mise en œuvre du plan, schéma, programme ou document de planification. Lorsque l'échelle du plan, schéma, programme ou document de planification le permet, les zonages environnementaux existants sont identifiés ;

3° Les solutions de substitution raisonnables permettant de répondre à l'objet du plan, schéma, programme ou document de planification dans son champ d'application territorial. Chaque hypothèse fait mention des avantages et inconvénients qu'elle présente, notamment au regard des 1° et 2° ;

4° L'exposé des motifs pour lesquels le projet de plan, schéma, programme ou document de planification a été retenu notamment au regard des objectifs de protection de l'environnement ;

Rappels réglementaires 2/2



5° L'exposé :a) Des effets notables probables de la mise en œuvre du plan, schéma, programme ou autre document de planification sur l'environnement, et notamment, s'il y a lieu, sur la santé humaine, la population, la diversité biologique, la faune, la flore, les sols, les eaux, l'air, le bruit, le climat, le patrimoine culturel architectural et archéologique et les paysages.

Les effets notables probables sur l'environnement sont regardés en fonction de leur caractère positif ou négatif, direct ou indirect, temporaire ou permanent, à court, moyen ou long terme ou encore en fonction de l'incidence née du cumul de ces effets. Ils prennent en compte les effets cumulés du plan, schéma, programme avec d'autres plans, schémas, programmes ou documents de planification ou projets de plans, schémas, programmes ou documents de planification connus ;

b) De l'évaluation des incidences Natura 2000 mentionnée à l'article L. 414-4 ;

6° La présentation successive des mesures prises pour :

a) Eviter les incidences négatives sur l'environnement du plan, schéma, programme ou autre document de planification sur l'environnement et la santé humaine ;

b) Réduire l'impact des incidences mentionnées au a ci-dessus n'ayant pu être évitées ;

c) Compenser, lorsque cela est possible, les incidences négatives notables du plan, schéma, programme ou document

de planification sur l'environnement ou la santé humaine qui n'ont pu être ni évités ni suffisamment réduits. S'il n'est pas possible de compenser ces effets, la personne publique responsable justifie cette impossibilité.

Les mesures prises au titre du b du 5° sont identifiées de manière particulière.

7° La présentation des critères, indicateurs et modalités-y compris les échéances-retenus :

a) Pour vérifier, après l'adoption du plan, schéma, programme ou document de planification, la correcte appréciation des effets défavorables identifiés au 5° et le caractère adéquat des mesures prises au titre du 6° ;

b) Pour identifier, après l'adoption du plan, schéma, programme ou document de planification, à un stade précoce, les impacts négatifs imprévus et permettre, si nécessaire, l'intervention de mesures appropriées ;

8° Une présentation des méthodes utilisées pour établir le rapport sur les incidences environnementales et, lorsque plusieurs méthodes sont disponibles, une explication des raisons ayant conduit au choix opéré ;

9° Le cas échéant, l'avis émis par l'Etat membre de l'Union européenne consulté conformément aux dispositions de l'article L. 122-9 du présent code.



Etat initial de l'environnement

Réalisé dès le début de la procédure d'élaboration du PCAET, en parallèle de son propre diagnostic, l'état initial de l'environnement a pour objectif de passer en revue l'ensemble des thématiques environnementales ou associées (paysages, santé...), afin d'identifier en amont leurs possibles interactions avec le futur plan.

Chacun de ces sujets a été succinctement décrit, en détaillant d'une part les documents cadres qui définissent les orientations à suivre aux échelles de territoire supérieure, d'autre part les enjeux propres aux communes de Bléré Val de Cher. Les liens transversaux entre thématiques ont également été mis en évidence, en particulier leurs effets sur le changement climatique, et inversement.

Une synthèse par thématique annonce :

- les enjeux de l'atténuation du changement climatique pour ce sujet environnemental, justifiant l'urgence et l'importance de mettre en œuvre des actions stratégiques en ce sens ;
- les effets possibles, directs ou indirects, des mesures d'adaptation du PCAET.

Une analyse des enjeux, retranscrite sous une analyse AFOM a été réalisé pour chaque thématique.

Ces synthèses et analyses des enjeux servent à guider l'élaboration des objectifs et du plan d'actions, en soulignant dès le départ des leviers permettant de répondre à la fois aux enjeux climatiques et à d'autres priorités environnementales, et en attirant l'attention sur les mesures qui, à l'inverse, pourraient avoir des effets collatéraux négatifs sur d'autres aspects de l'environnement.

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

CONTEXTE PHYSIQUE : PAGE 27

CONTEXTE NATUREL : PAGE 51

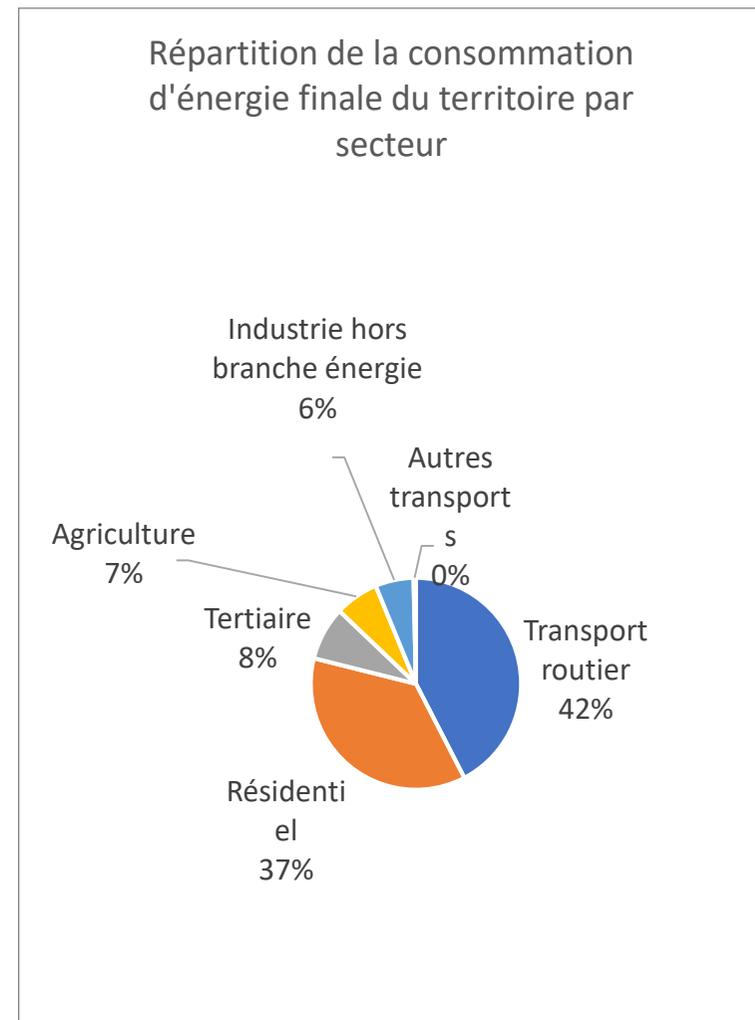
CONTEXTE HUMAIN : PAGE 88

Rappels du diagnostic du PCAET

Rappels du PCAET

Consommation et production d'énergie

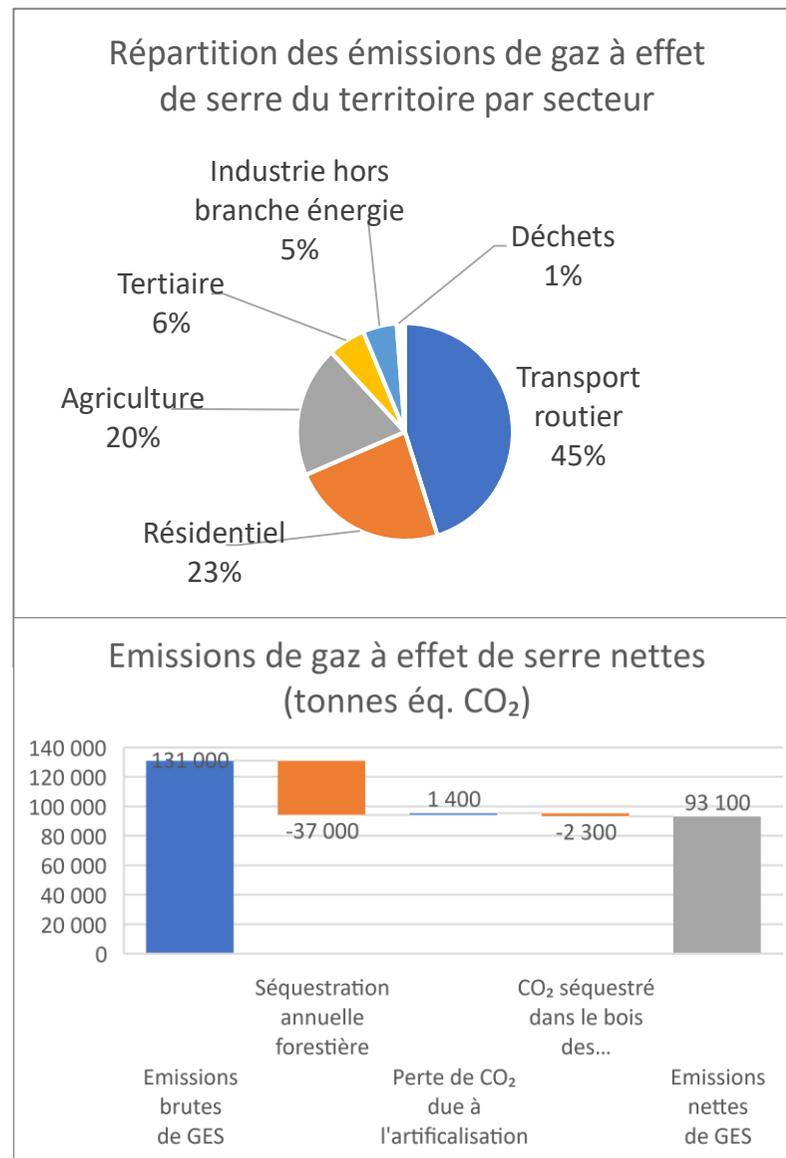
- La consommation d'énergie du territoire s'élève en 2012 à **548 GWh**
- Les secteurs qui consomment le plus d'énergie sont le secteur des **transports routiers** (42% de l'énergie consommée), par la consommation de carburant, et le **bâtiment** (secteurs résidentiel et tertiaire, qui à eux deux consomment 45% de l'énergie), gros consommateur d'électricité, de fioul, de gaz et de bois.
- 70% de l'énergie consommée sur le territoire provient directement de sources d'énergie fossiles : le **pétrole à 60%** (sous forme de carburants pour le transport routier et les engins agricoles, ou de fioul domestique) et le **gaz à hauteur de 10%**.
- La consommation d'énergie finale de Bléré-Val de Cher a diminué de **-0,8%/an** en moyenne entre 2008 et 2012.
- En considérant la production d'électricité photovoltaïque et le bois utilisé pour le chauffage des logements, le territoire produit 48 400 MWh, soit **9% de l'énergie consommée sur le territoire**.



Rappels du PCAET

Émissions de gaz à effet de serre et séquestration de CO₂

- Le territoire de Bléré-Val de Cher a émis **130 000 tonnes équivalent CO₂** de gaz à effet de serre (GES) en 2012.
- Les secteurs qui émettent le plus de gaz à effet de serre sont le secteur des **transports routiers** (45% des émissions), par la combustion d'énergie fossile (carburants issus du pétrole) et le **bâtiment** (logements et bâtiments tertiaire émettent 29% des GES), par l'utilisation de combustibles fossiles (gaz et fioul).
- **L'agriculture** représente 20% des émissions de gaz à effet de serre. Au contraire du transport et du bâtiment, les émissions du secteur agricole ne sont pas majoritairement dues à la combustion d'énergies : elles ont des origines non énergétiques, comme l'utilisation d'engrais et les fermentations entériques et déjections des animaux d'élevages.
- Les émissions de gaz à effet de serre de Bléré-Val de Cher ont diminué de **-1,6%/an** en moyenne entre 2008 et 2012.
- La séquestration annuelle de CO₂ du territoire peut donc être estimée au total à **37 900 tonnes de CO₂ / an**, en prenant en compte l'absorption des surfaces forestières, des produits de constructions issus de bois et le changement d'usage des sols, soit **29% des émissions brutes de gaz à effet de serre**.



Rappels du PCAET

Émissions de polluants atmosphériques

- **La qualité de l'air est globalement bonne sur le territoire**, au regard des valeurs de concentrations et de nombres de jours de pics par rapport aux seuls réglementaires, aux seuils préconisés par l'OMS (organisation mondiale de la santé). Comme à l'échelle départementale, les indicateurs annuels se sont améliorés entre 2014 et 2016.
- **Un point de vigilance est cependant à noter concernant la concentration en ozone** : l'AOT (*Accumulated Ozone exposure over a Threshold of 40 Parts Per Billion*), qui mesure le seuil de concentration d'ozone dans l'air ambiant visant à protéger la végétation, a une **valeur très proche de la valeur maximale**, qu'il dépassait très largement 2 ans auparavant.
- Les émissions de polluants sont globalement **à la baisse** sur le territoire.
- Le **secteur résidentiel** a une grande part de responsabilité dans les émissions de polluants atmosphériques : le chauffage au bois dans de mauvaises conditions et le chauffage au fioul sont en cause.

Contexte physique

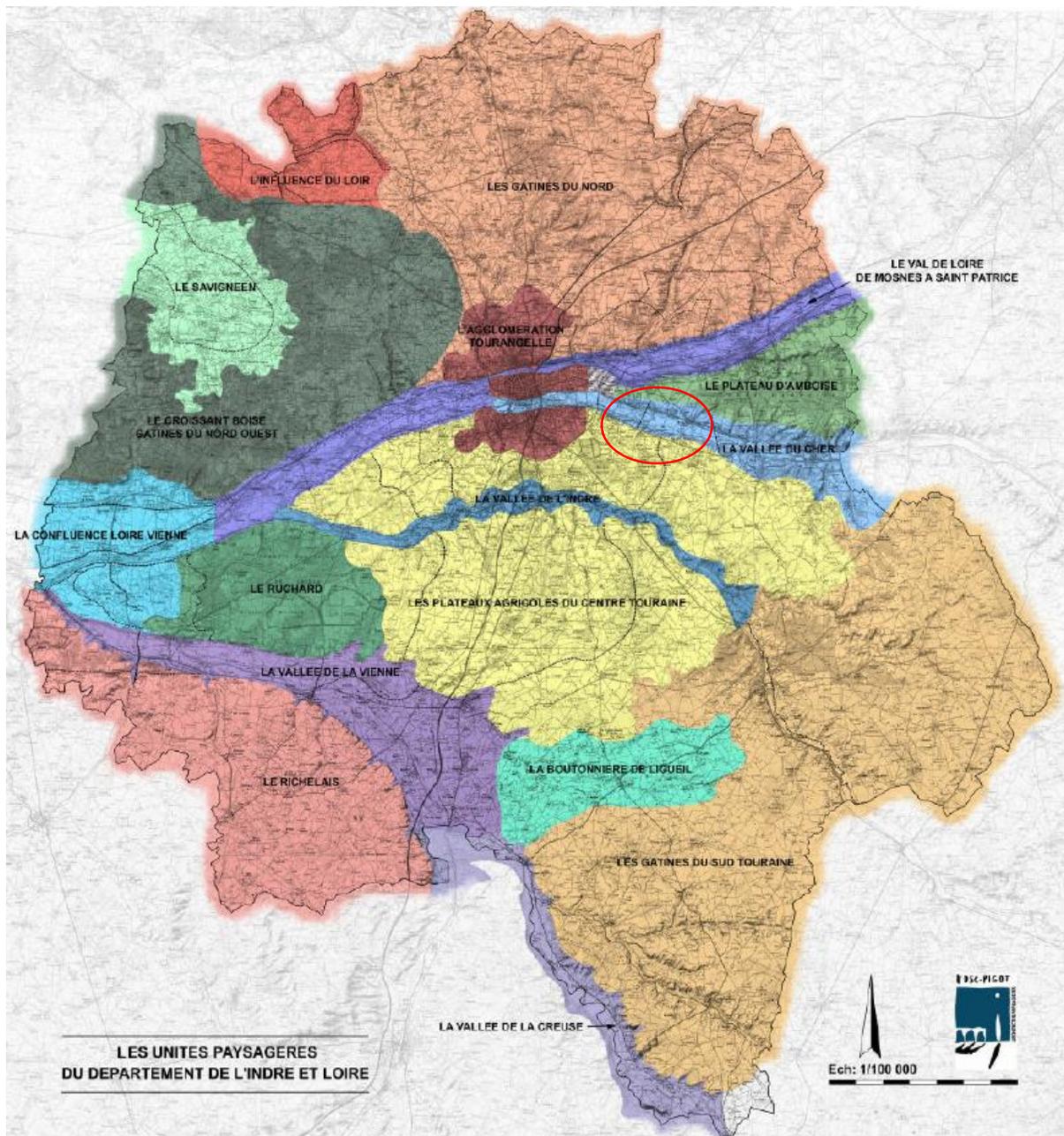
**DES GRANDS PAYSAGES MENACÉS PAR L'ÉVOLUTION DU
CLIMAT**



Cadre de vie, paysage et patrimoine



Les unités paysagères



Le département de l'Indre et Loire est composé de 16 unités paysagères. L'étude de la géologie et de la pédologie permet de déterminer un zonage très fin du département où se dégagent des notions d'occupation des sols et de reliefs.

Ces unités se distinguent par une alternance certaine entre des plateaux (plateaux du Nord et ceux du sud, délimités par la vallée de la Loire), les vallées des grandes rivières et du fleuve qui les traversent :

- La Loire,
- Le Cher, l'Indre et la Vienne avec un paysage particulier identifié à la confluence de la Loire et de la Vienne et la Creuse.

Les paysages alternent donc entre massifs boisés et champs cultivés sur les plateaux, des vallées sauvages ou urbanisées avec des coteaux où l'on peut trouver de la vigne, des espaces urbains aux confluences des rivières accompagnés de leurs agglomérations et zones péri-urbaines puis des espaces plus ruraux sur les hauteurs.

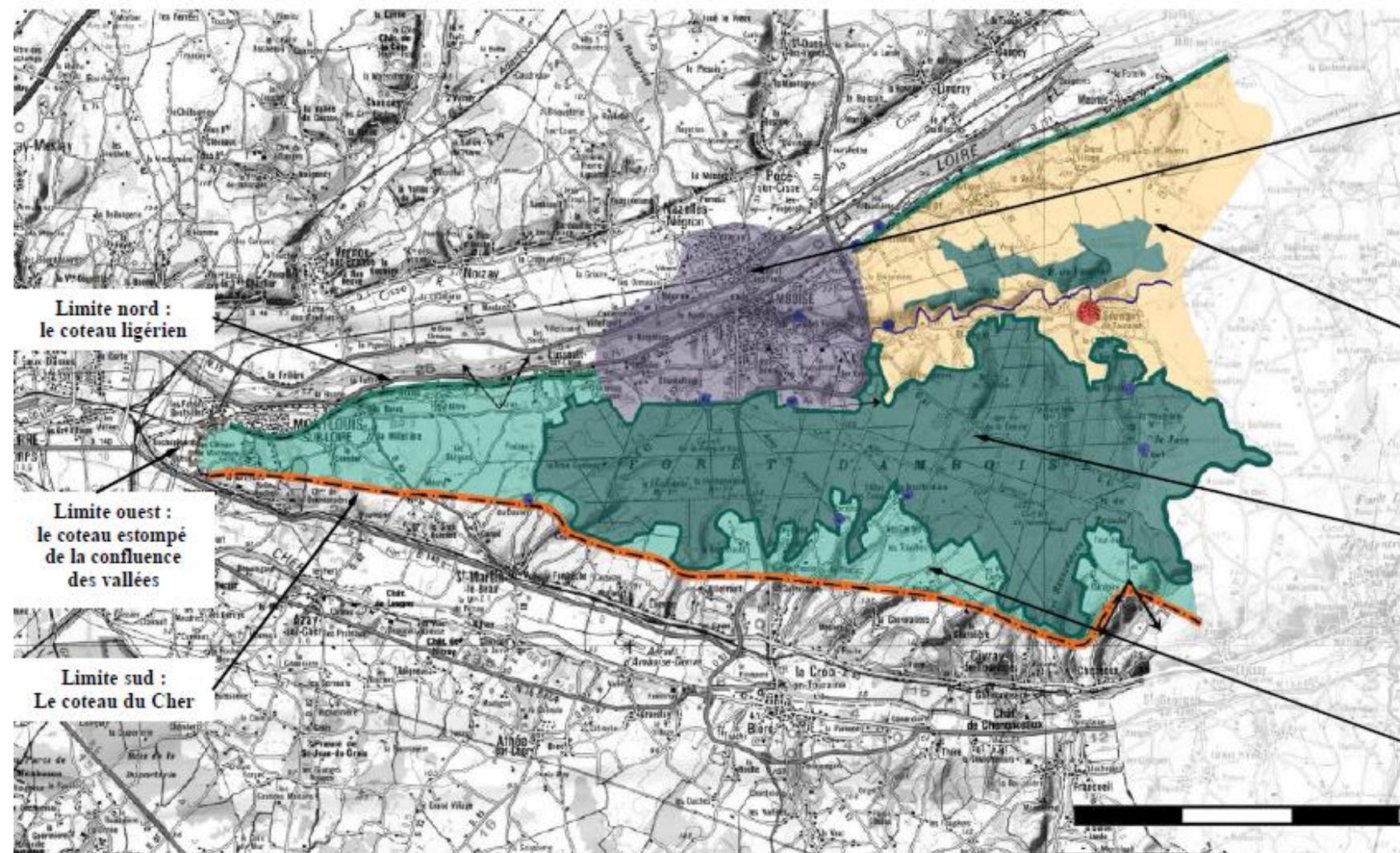
L'atlas des paysages distingue, sur le territoire de la communauté de communes de Bléré Val de Cher, trois unités paysagères, se succédant du Nord au Sud :

- Le plateau d'Amboise,
- La vallée du Cher,
- Les plateaux agricoles du centre Touraine.

Le plateau d'Amboise



UNITÉ PAYSAGÈRE DU PLATEAU D'AMBOISE



L'agglomération d'Amboise :

une position stratégique entre Loire et plateau.
Étalement de la vieille ville sur le coteau
Étalement de l'urbanisation sur le plateau

La vallée et le plateau de l'Amasse :

Une rivière sinueuse qui entaille un plateau agricole très ondulé

La forêt royale :

Une échelle majestueuse, une ambiance mystérieuse ...

Une barrière visuelle, une limite nette

Les franges agricoles qui s'ouvrent sur le Val de Cher et la vallée de la Loire

Le plateau d'Amboise



Le plateau d'Amboise concerne les communes de Chenonceaux, Chisseaux, Civray-de-Touraine, La Croix-en-Touraine, Dierre et Saint-Martin-Le-Beau.

Il s'agit d'une unité paysagère de plateau d'interfluve entre Loire et Cher qui s'estompe vers l'Ouest.

La population est peu dense exceptée pour la commune d'Amboise présentant une certaine pression urbaine et touristique forte pour le paysage.

L'atlas distingue 3 sous-unités paysagères :

- l'agglomération d'Amboise
- La vallée et le plateau de l'Amasse
- La forêt royale et ses franges agricoles qui s'ouvrent sur les vallées.

La CC de Bléré Val de Cher se situe essentiellement sur cette dernière, ainsi qu'une partie au sein de la zone forestière. Ici, la vaste forêt occupe une place majeure, un paysage fermé qui joue un rôle de barrière visuelle, les franges sont situées plutôt sur les coteaux. L'urbanisation est assez rare, avec quelques petits hameaux et fermes isolées qui jouent un rôle de relais visuels animant le site. La frange agricole est marquée par une activité agricole ancienne.

L'unité paysagère du plateau d'Amboise se caractérise donc par un paysage qui alterne entre forêt et paysages fermés, plateaux, vallons et paysages semi-ouverts ainsi que les paysages ouverts de la frange agricole.

-> Une alternance marquée entre paysage rural composé d'une organisation simple et un paysage urbain dense et confus qui exerce une très forte pression.

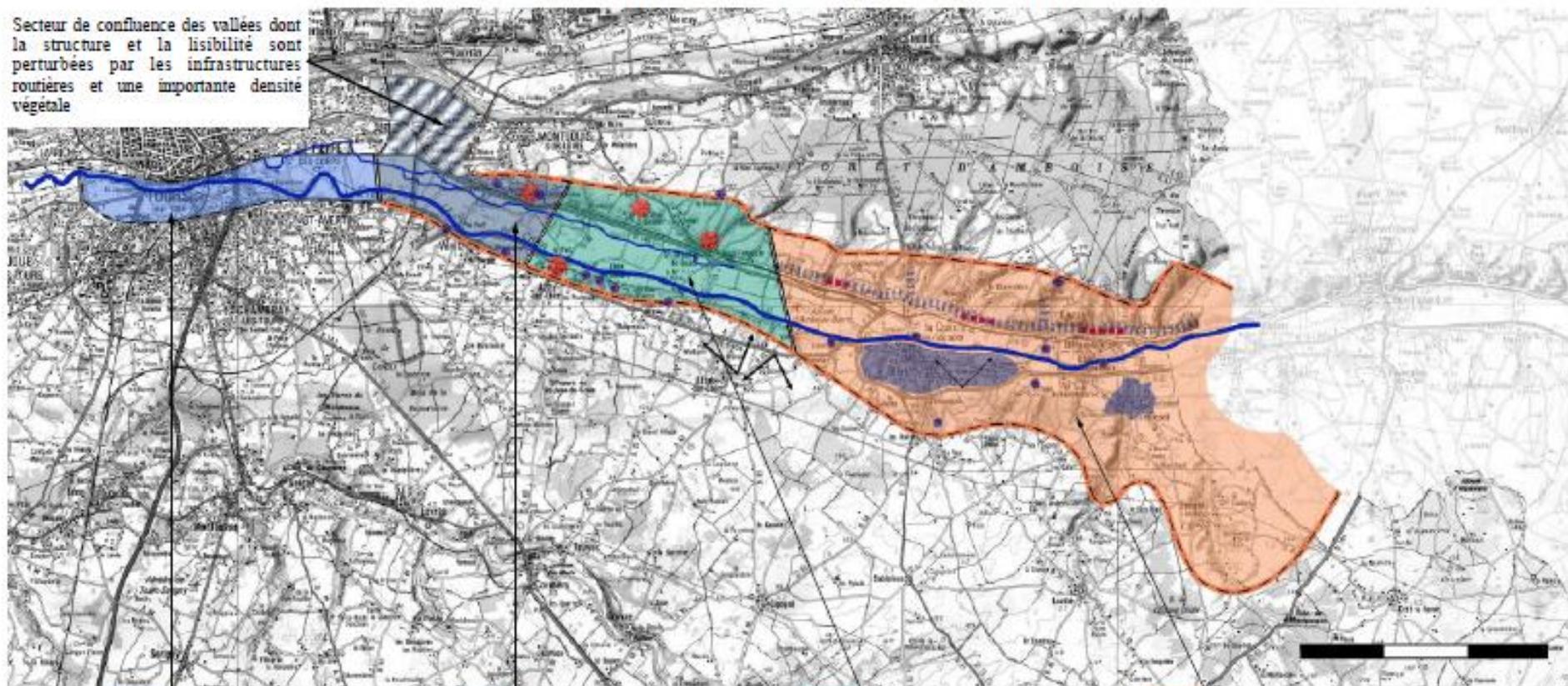


La vallée du Cher



UNITÉ PAYSAGÈRE DE LA VALLÉE DU CHER

Secteur de confluence des vallées dont la structure et la lisibilité sont perturbées par les infrastructures routières et une importante densité végétale



Séquence N° 4 :

Le Cher dans sa traversée de l'agglomération tourangelle : une coulée verte au cœur d'un tissu urbain dense

Séquence N° 3 :

Le val de Cher, au niveau de la confluence des vallées : un paysage ouvert rendu confus par la pression urbaine et par une densité végétale importante

Séquence N° 2 :

La vallée maraîchère : paysage fermé structuré par les réseaux (routiers et ferroviaires). Une densité végétale très importante

Séquence N° 1 :

La vallée viticole, une structure paysagère forte, perception dynamique, importance des covisibilités mettant en scène les vignobles et les bourgs : bourgs étagés sur le coteau rive gauche (tâches violettes) et urbanisation linéaire en pied de coteau sur la rive droite avec des troglodytes (hachures violettes et carrés rouges)

La vallée du Cher



La vallée du Cher est délimitée au nord et au Sud par les coteaux du Cher qui correspondent à une rupture topographique (ligne de crête) liée à une limite d'occupation des sols notamment par la viticulture. Les communes concernées sont : Francueil, Civray-de-Touraine, La Croix-de-Touraine, Bléré, Dierre, Athée-sur-Cher et Azay-sur-Cher.

Il s'agit d'une vallée dissymétrique avec une rive droite abrupte et boisée et une rive gauche douce et vallonnée. Un paysage (et une activité économique) tourné vers la vigne, qui présente des variations paysagères entre ses composantes.

La densité de population reste relativement faible (entre 90 et 200 habitants au km² tandis que que le département se situe autour de 50 hab/km²), mais à l'extrémité Ouest se trouve la l'agglomération tourangelles apportant une certaine pression urbaine.

L'atlas distingue 4 sous-unités paysagères :

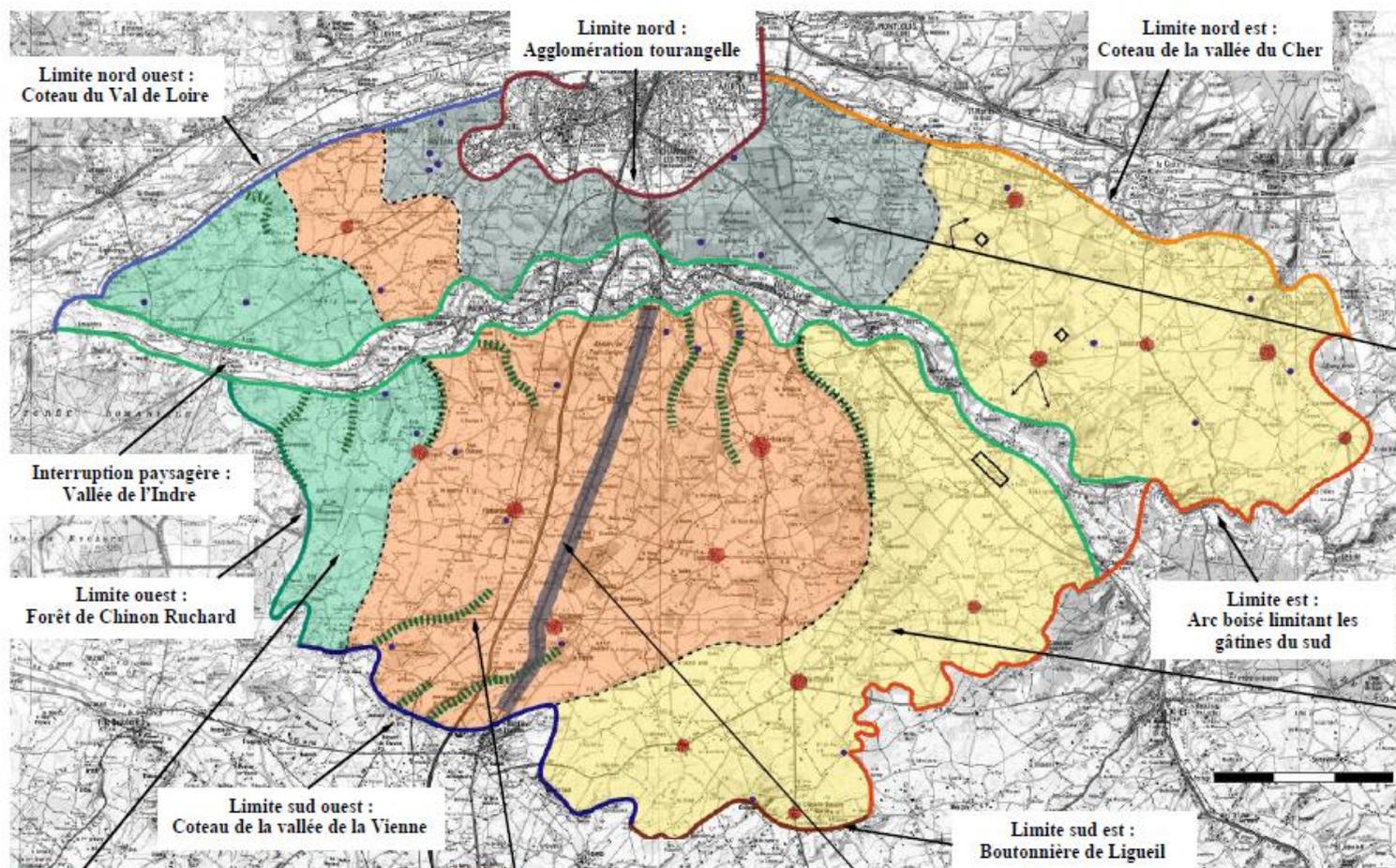
- La vallée viticole sur le secteur de « Bléré - Francueil » où l'importance des relations visuelles est caractérisée par les coteaux viticoles et ses lignes de rangs qui soulignent le rythme des pentes et qui permettent de découvrir une vue panoramique. Les villages jouent un rôle majeur dans l'animation et la structure du paysage
 - **-> Une perception dynamique et l'importance des co-visibilités engendre une forte sensibilité du paysage**
- La vallée maraîchère sur le secteur entre Dierre et Azay-sur-Cher qui est parfaitement limitée par les coteaux (nord et sud) densément végétalisés et urbanisés. Une fond de vallée plat occupée par des prairies et des bois. De nombreux champs ouverts et des serres qui accompagnent les hangars de stockage. A noté aussi la présence d'habitations et des réseaux de communication
 - **-> Une séquence paysagère fermée avec une vue courte limitée par les coteaux procurent une importance visuelle aux voies de communication et structures annexes**
- Le Val de Cher au niveau de la confluence des vallées, sur le secteur Azay-sur-Cher et Larçay où les coteaux du sud limitent bien la séquence, avec un bâti végétal bien équilibré avec l'urbanisation, et une limite nord plus floue où les coteaux de la rive droite s'estompent. Enfin un fond de vallée très plat, occupé principalement par des prairies et des peupleraies, couper par des grands axes (TGV, routiers ou encore de communication) et une pression urbanistique grandissante.
 - **-> En rive gauche, des limites visuelles fonctionnelles de qualité, à droite une limite évolutive assez confuse et un paysage de confluence ouvert au centre, rendus confus par la pression urbaine et les conflits entre rural et péri-urbain**
- Le Cher dans sa traversée de l'agglomération de Tours est une véritable coulée verte traversant le tissu urbain
- Source : atlas des paysages de l'Indre-et-Loire



Les plateaux du Centre Touraine



UNITÉ PAYSAGÈRE DES PLATEAUX DU CENTRE TOURAIN



4

La grande couronne tourangelle

Paysage semi ouvert de clairières cernées de vastes bois
 Forte pression urbaine liée à la proximité de Tours : importance de l'habitat résidentiel implanté dans ou en lisière des bois

3

Plateau agricole ouvert

Paysage cultivé et dégagé
 Paysage d'échelle monumentale, renforcée par la platitude du relief
 Paysage lisible et très sensible
 Impact visuel marquant des bourgs (points rouges) et des coopératives agricoles (carrés noirs)

1 Éperon de confluence Indre - Loire et lisière des landes et forêt du Ruchard

Paysage semi ouvert, vues courtes calées par les bois
 Bourgs et paysages de lisière
 Frange du plateau entaillé par des vallées

2 Plateau confus de Druye, Villeperdue, Sorigny

Paysage ouvert d'alternance, échelle et profondeur variables : un degré d'ouverture intermédiaire
 Confrontation difficile entre bourg ancien, extension et structures agricoles
 Bourgs en points d'appel (points rouges)

La RN 10

un paysage plaqué sur la structure du plateau agricole. C'est un nouveau paysage directement lié à l'infrastructure routière, un paysage en mutation, sans structure paysagère propre

Les plateaux du Centre Touraine



L'unité paysagère des plateaux du Centre Touraine est une grande unité composée essentiellement de plateaux et d'espaces agricoles.

Les communes concernées sont Céré-la-Ronde, Epeigné-les-Bois, Civray-de-Touraine, Francueil, Luzillé, Bléré, Athée-sur-Cher, Courçay, Cigogné, Sublaines. C'est une unité relativement peu peuplée avec en moyenne 30 à 90 hab/km², avec des exceptions près de l'agglomération de Tours et les vallées du Nord.

Un vaste plateaux séparé en son centre par la vallée de l'Indre, délimitée au nord par la vallée du Cher et celle de la Loire. Il découle, de l'analyse des paysages, la difficulté de mise en valeur des plateaux agricoles, une pression grandissante autour du pôle urbain de Tours et des structures de communication importantes (RN10, autoroutes, SNCF).

La communauté de communes de Bléré Val de Cher se situe sur la troisième séquence : « les plateaux agricoles ouverts ». Ce sont des plateaux agricoles à vocation affirmée par les grandes cultures intensives se traduisant par des paysages ouverts, ponctués de bois isolés.

Cette unité paysagère est constituée de larges parcelles agricole de cultures céréalières avec des lisières de bois lointaines, seuls obstacles visuels où le regard glisse sur les parcelles cultivées et jouent avec quelques fermes ou hameaux, des silos ou coopérative.

Le paysage n'y est pas monotone car il varie beaucoup entre les saisons que ce soit en couleur ou en structure. Les bourgs et les villages constituent donc d'importants points de repère.

-> C'est un paysage cultivé et dégagé, avec un effet monumental renforcé par la platitude du relief. C'est un paysage lisible et très sensible.

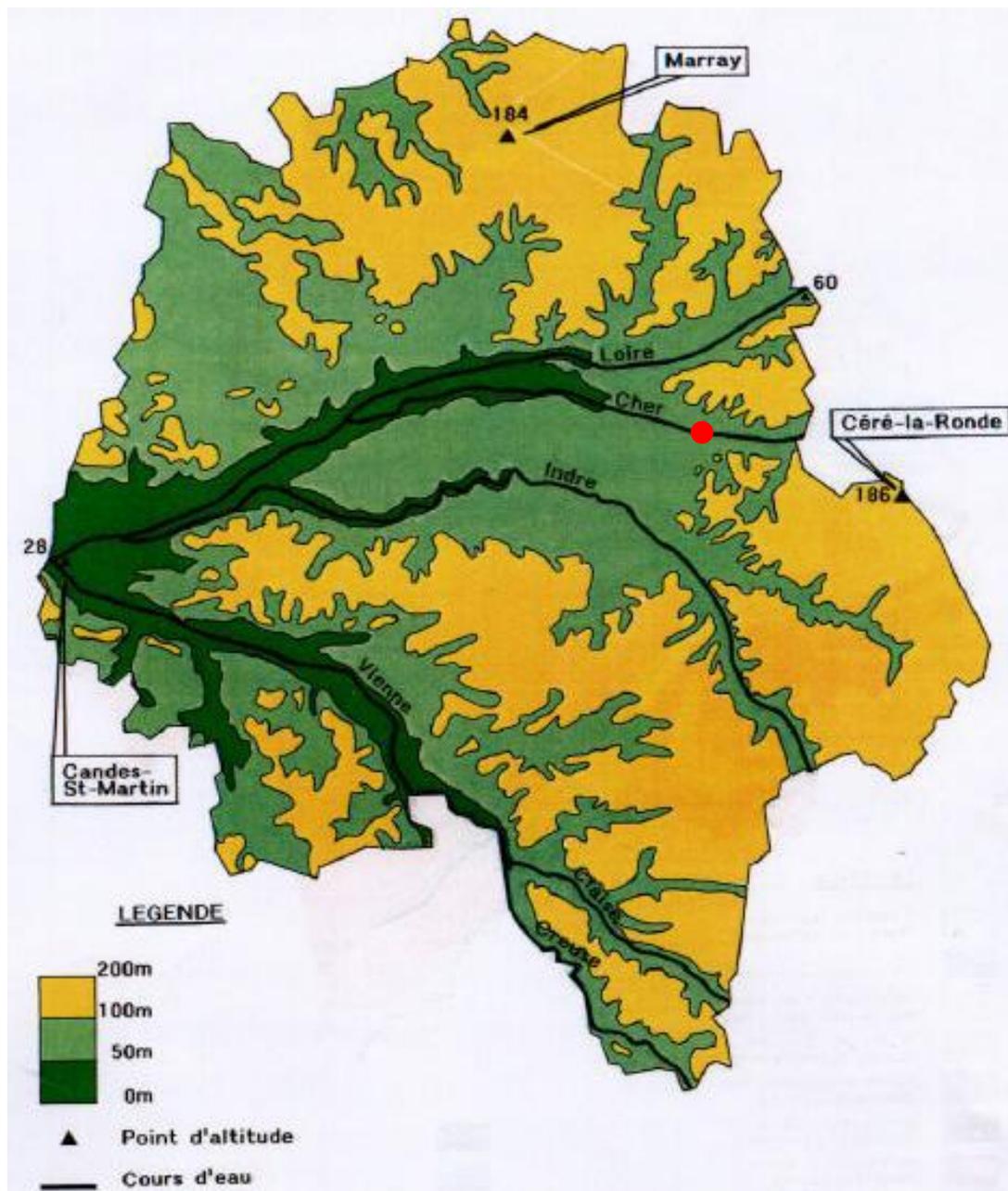




Relief



Reliefs d'Indre-et-Loire



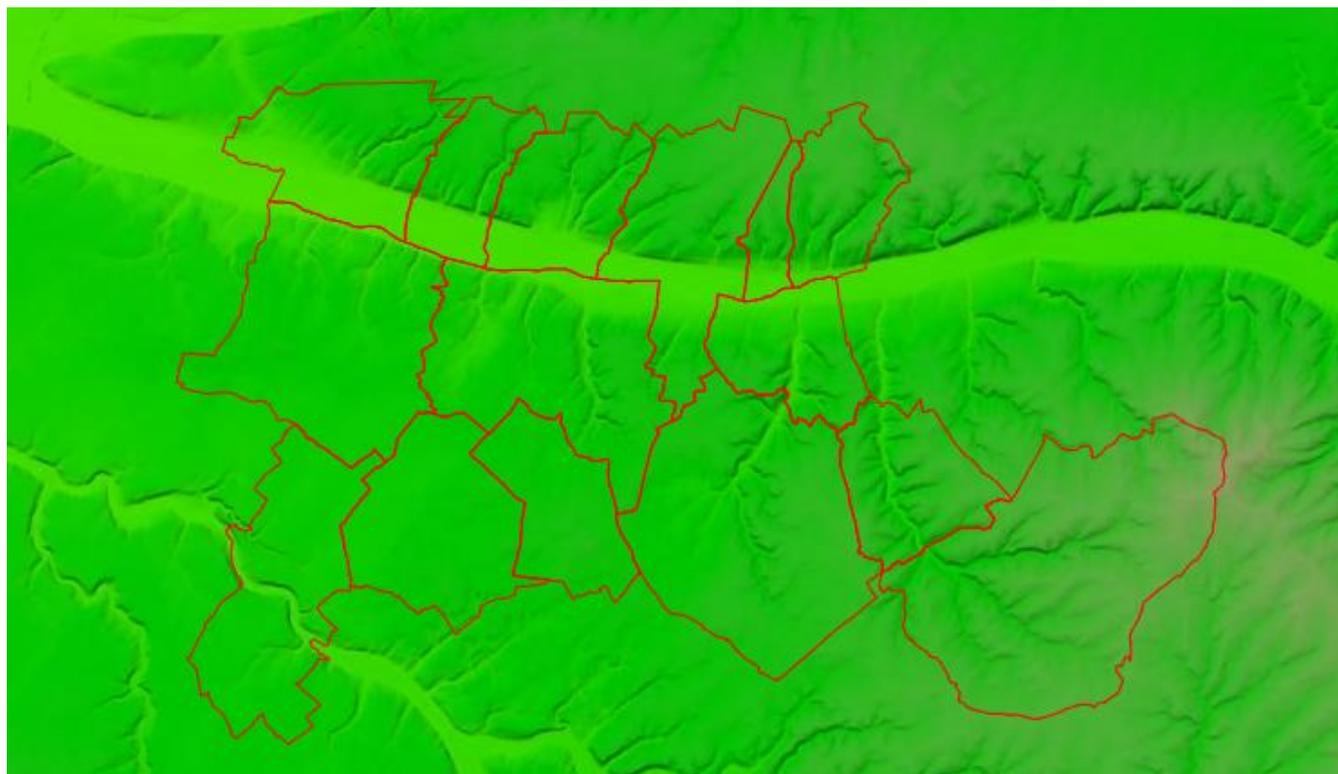
A l'échelle départementale, l'Indre-et-Loire est constituée d'un vaste plateau à peu près uniforme et faiblement ondulé, au relief peu accentué, qui offre des horizons étendus et larges, dénués d'accidents brusques.

La carte ci-contre montre de bas plateaux creusés de larges vallées qui ont formé un paysage aux reliefs estompés, rythmé par les rivières et leurs affluents qui viennent y rejoindre la Loire. L'ensemble est orienté est-ouest suivant une douce pente.

Relief de Bléré Val de Cher



Carte des reliefs



Le relief de la communauté de commune de Bléré Val de Cher est principalement modelé par le réseaux hydrographique configuré autour de la rivière du Cher.

Le territoire se situe sur 2 plateaux séparés par la vallée du Cher, le plateau d'Amboise au nord et les plateaux agricoles du Centre Touraine au Sud, coupés par l'Indre au sud du territoire.

La vallée du Cher est bien délimitée par les reliefs avec des coteaux généralement plus abruptes sur la rive droite et des coteaux plus doux et ondulés sur la rive gauche.

Le relief sur le plateau d'Amboise est entaillé par de très nombreuses vallées où l'altitude est plus importante à l'est ($\pm 130\text{m}$) et s'estompe en direction de l'ouest ($\pm 100\text{ m}$)

L'altitude à l'est du plateau sud est un plus élevée, avec une moyenne de 160 mètres d'altitude, qui s'estompe aussi en direction de l'ouest (moins de 100 mètre d'altitude sur les communes les plus à l'ouest). Là aussi, les écoulements du réseau hydrographique ont permis la création de gorges et vallées peu profondes.

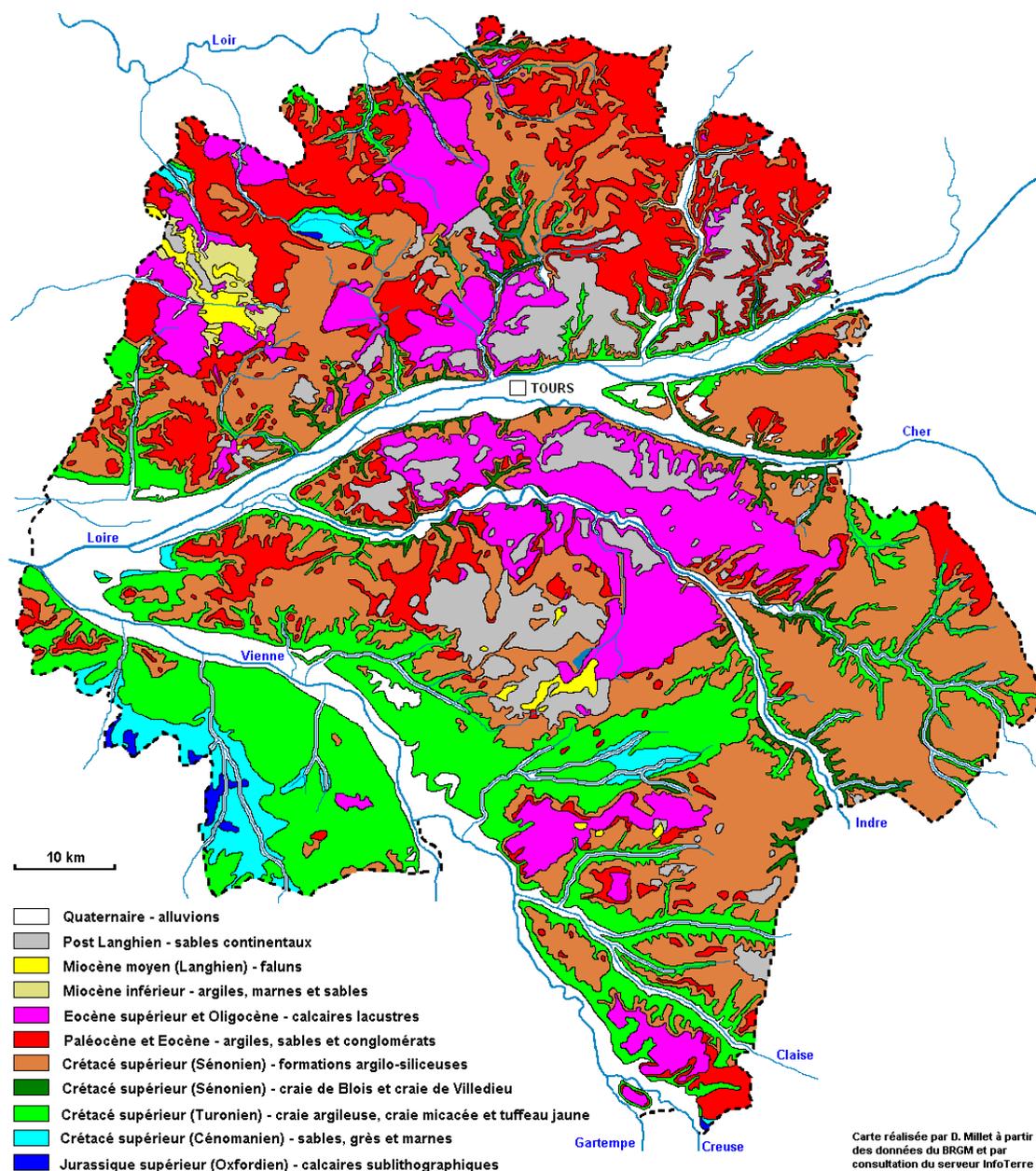
- Source : Géoportail : carte des reliefs



Sol et géologie



Géologie



Les coteaux de la Loire et du Cher laissent apparaître des successions de roches mères formant le socle du territoire, depuis le Crétacé supérieur (craie, argiles à silex) jusqu'aux sables continentaux du Post Langhien (sédimentation par dépôts éoliens), en passant par les argiles et sables du Paléocène (au nord-est) et les calcaires lacustres de l'Eocène supérieur. Les fonds de vallées sont quand à eux couverts par des alluvions modernes.

Ces affleurements variés apportent aux sols des minéraux et des propriétés différentes, ce qui explique en partie la diversité des activités agricoles présentes : on parle de pédo-paysages.

Le territoire de Bléré Val de Cher se situe principalement sur une formation argilo-siliceuse du crétacé supérieur, et un socle composé de craie du crétacé supérieur ainsi que des argiles, sables et conglomérats du Paléocène et Eocène.

Le fond de la vallée est logiquement composé d'alluvions modernes (quaternaire) drainés par la rivière.

Géologie et Pédologie



Le plateau d'Amboise :

Le plateau d'Amboise est marqué par la présence d'un anticlinal (axe de direction armoricaine) qui a relevé le substrat crayeux en un dôme. Plusieurs type de tuffeaux (craie), tuffeau jaune et blanc. Sur les coteaux du cher, il y a l'apparition de la craie de Villedieu qui a la particularité de conserver les fossiles.

Quelques phénomènes karstiques se manifestent en surface de la forêt, où s'engouffrent les eaux de ruissellement alimentant de grosses résurgences sur la vallée du Cher et de la Loire.

Pédo-paysages :

Sol limoneux à limoneux sableux sur des matériaux argileux = Sol brun à lessivé moyennement riche à hydromorphie temporaire -> Massifs forestiers, grandes cultures céréalière, polyculture.

La vallée du Cher :

Le coteau de la rive droite est formé par des craies sénoniennes et de Villedieu (retombé du pli anticlinal d'Amboise). Creusement de caves et habitats troglodytes. Les coteaux sont aussi composés de l'ancien plancher alluviale (35m au-dessus de la rivière actuelle). Le sol de la vallée est particulièrement adapté à des cultures spécifiques comme la vigne et le maraîchage.

Pédo-paysage :

Plaine alluviale = sol peu évolué, sableux à hydromorphie variable selon le niveau de l'eau -> paysage ouvert, grandes cultures, polyculture, élevage, peupleraie

Bordures de plateaux : sol brun faiblement lessivé, sableux, limoneux et caillouteux -> vignes dominantes

Plateaux agricoles :

Présence de calcaires jaunes en soubassement dans les petites vallées et de calcaires lacustres sur lesquels se développent des sols riches mais minces. Dans l'ensemble, ce sont des sols de qualités et d'épaisseurs variable alternant entre zones agricoles et espaces forestiers

Pédo-paysages :

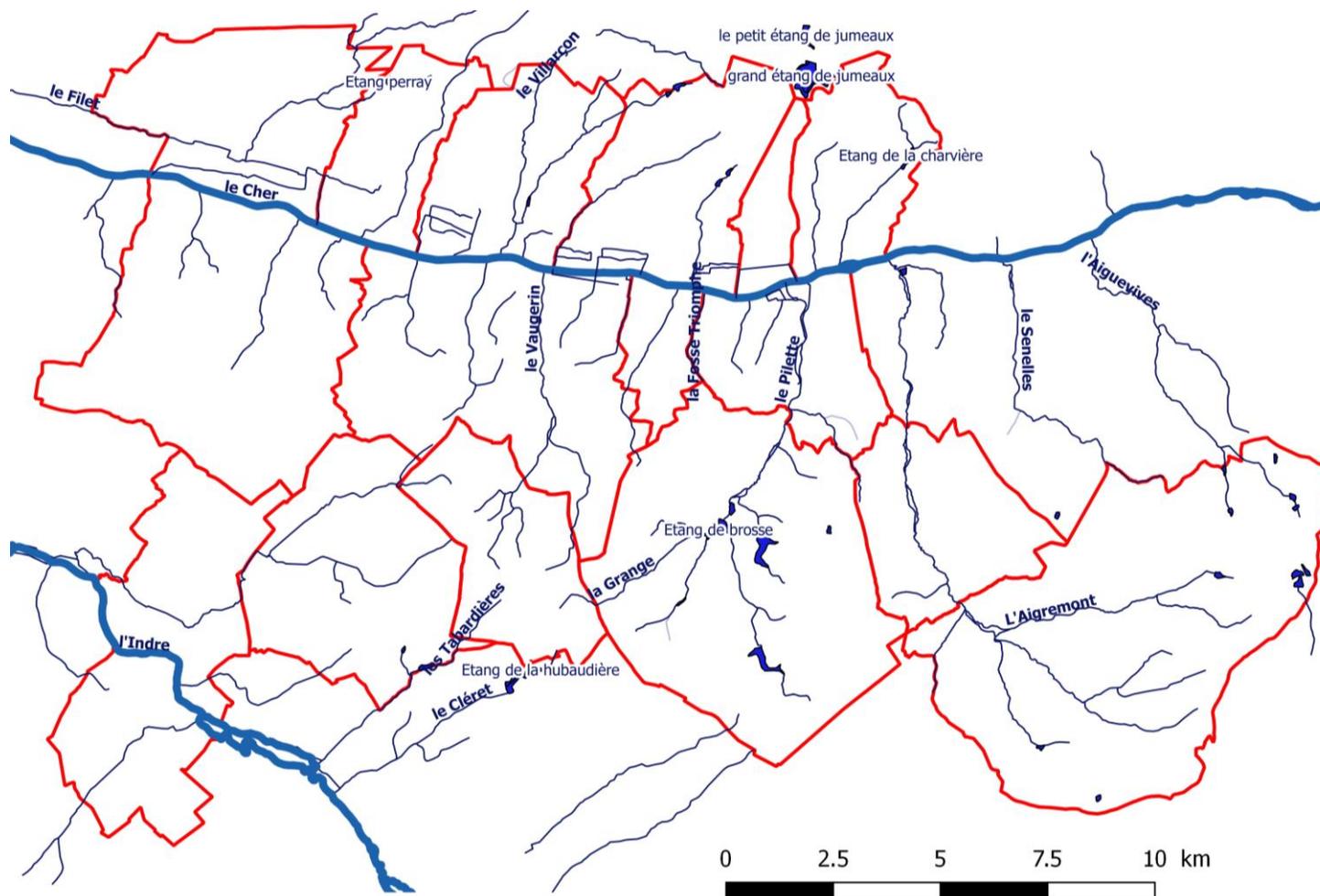
Dépôts limoneux à sableux reposant sur des matériaux argileux acides = sols brunifiés profonds à lessivés -> grandes cultures et petits bois, prés et quelques vignes



Hydrographie



Le réseau hydrographique



Le réseau hydrographique du territoire de Bléré Val de Cher est riche et bien développé, il est organisé autour des deux rivières principales, l'Indre au sud et le Cher au nord. Les cours d'eau prennent leurs sources dans les coteaux du nord ou du sud pour se jeter dans le Cher (et dans une moindre mesure, dans l'Indre pour ceux les plus au sud). Ces rivières ont entaillé les plateaux formant de nombreuses vallées.

Le territoire dispose aussi de nombreux plans d'eau de surface avec quelques étangs présents sur la carte ci-dessus.

Réseau hydrographique



Le Cher

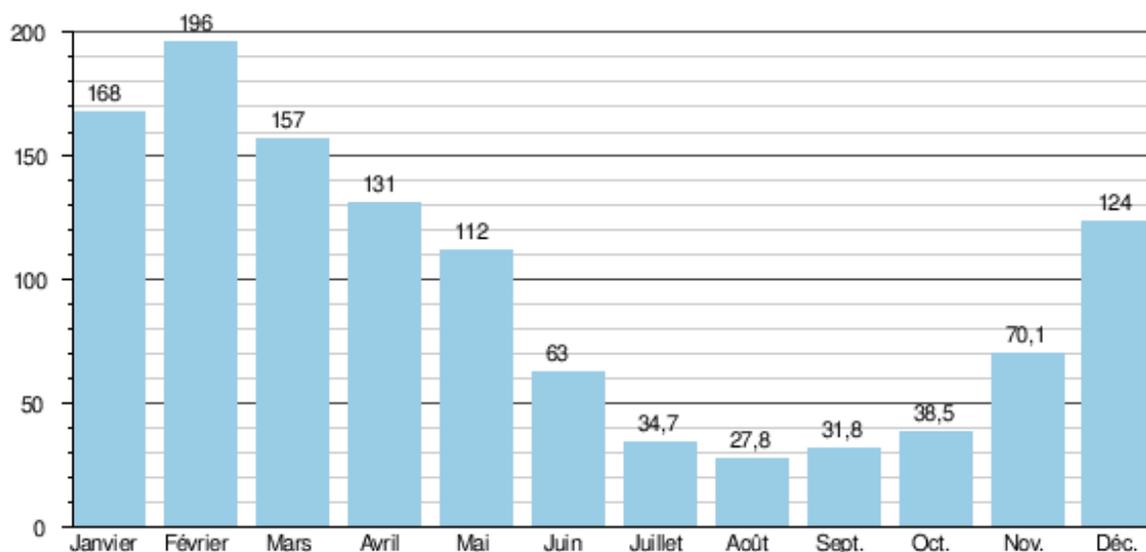
La rivière du Cher est une rivière importante car c'est un des principaux affluents de la Loire. Il prend sa source en altitude dans la Creuse à l'extrémité nord-ouest du Massif-Central et rejoint la Loire à Tours.

Avec un bassin versant de près de 14 000 km², la rivière parcourt une distance de plus de 360km, traversant 7 départements et près de 70 communes, avec un débit moyen annuel de 96 m³/s à Tours.

Le Cher présente une variation saisonnière particulièrement marquée. Avec des hautes eaux en période hivernale pouvant atteindre en moyenne 112 à 196 m³/s et des minimums inférieurs à 30 m³/s en période estivale.

Son histoire est notamment marquée par la seconde guerre mondiale entre 1940 et 1943. En effet, durant la période d'occupation, le Cher a servi de ligne de démarcation séparant la zone occupée et la zone libre.

Débit moyen mensuel du Cher à Tours (m³/s)



• Source : Banque hydro MEDDE





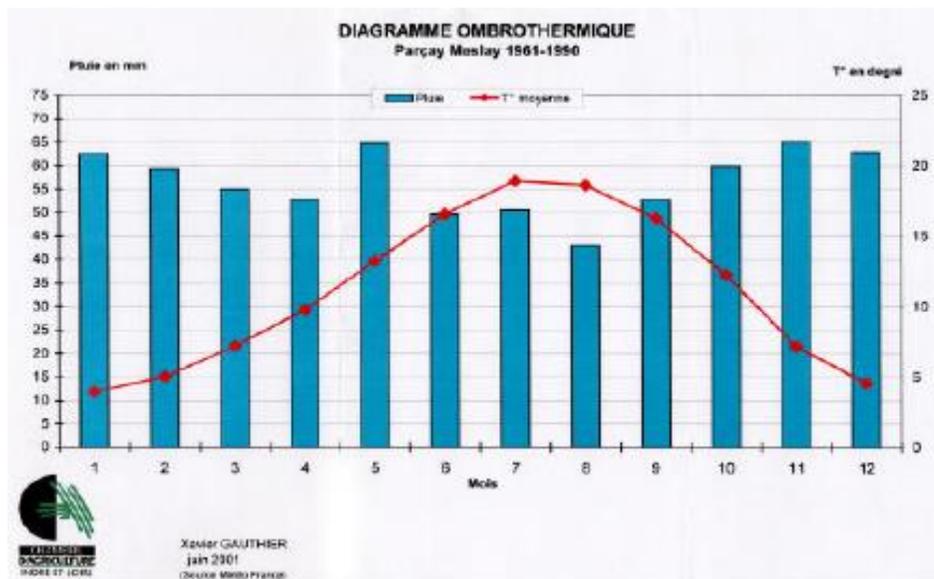
Climat



Climat et météo



Climat d'Indre et Loire



DONNEES CLIMATIQUES
Normales établies sur la période 1961 – 1990

TEMPERATURE		
Moyenne Annuelle : 11°1 Janvier : 3°9	Extrêmes absolus 38°1 en Août 1990 - 18°5 en Décembre 1964	Nombre de jours de gel / an 48
PRECIPITATIONS		
Annuelles 679 mm	Mensuelles 65 mm en Novembre	Nombre de jours de neige/ an : 11
DUREE D'ENSOLEILLEMENT		
Annuelle 1815 heures	Mensuelle 254 heures en Juillet 55 heures en Décembre	
AUTRES PHENOMENES		
Nombre de jours d'orages / an : 19 Nombre de jours de brouillard / an : 57	Vitesse max. instantanée du vent (période de référence 1965 - 1994) : 130 km/h en Décembre 1978 Tempête de Décembre 1999	

Source : Météo France - Centre Départemental de Météorologie de Parçay - Meslay

Le climat d'Indre et Loire est un climat tempéré de type océanique dégradé. Il se caractérise par une influence océanique encore perceptible qui peut subir des influences continentales venant de l'Est de l'Europe.

Les températures sont assez douces (intermédiaires) et les précipitations sont plutôt faibles. L'amplitude thermique est élevée tandis que les variabilités saisonnières des précipitations reste assez faible.

Les températures moyennes sont de 11,8°C avec des hivers assez doux (2 à 12°C). L'été les températures grimpent (12 et 26°C de moyenne) avec des épisodes caniculaires de quelques jours qui ne sont pas rares.

Les cumuls annuels des précipitations s'élèvent en moyenne à 700 mm avec une homogénéité certaine au cours de l'année (amplitude moyenne de 17mm).

La durée d'ensoleillement avoisine les 1850 heures par an et les gelées dépassent rarement les 60 jours.

- Source : atlas des paysages/météo France

Climat et météo

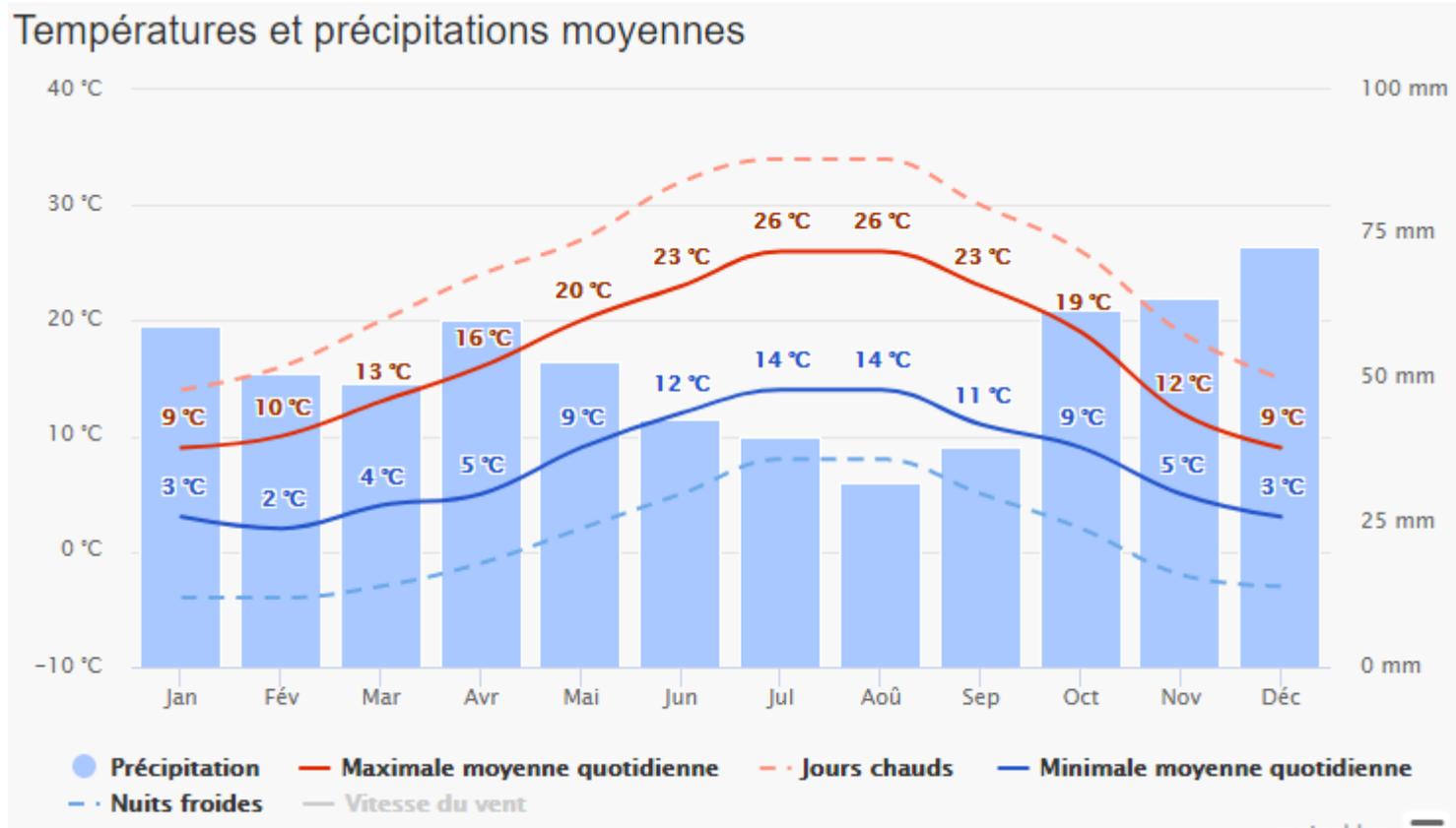


Climat de Bléré Val de Cher

Le climat de Bléré Val de Cher correspond bien au climat d'Indre et Loire avec des températures assez basses en hiver, notamment en février, qui oscillent entre 2 et 10°C et des étés assez chauds (14 et 26°C) à Bléré.

Le territoire est relativement bien abrité des influences continentales froides de l'hiver par les reliefs du nord et de l'est. Ce phénomène limite les périodes de gel de l'hiver des climats continentaux, créant des conditions plutôt propices à l'agriculture maraîchères et viticoles.

L'homogénéité des précipitations entre les saisons est aussi présente sur le territoire de Bléré Val de Cher mais une différence est un peu plus marquée pour le mois d'août que sur le département.



Enjeux du contexte physique du territoire

Atouts

- Une diversité paysagère importante avec 3 unités et une dizaine de sous-unités montrant de très bonnes qualités visuelles. Des paysages lisibles avec une perception dynamique importante
- Un réseau hydrographique riche et complexe, développé sur les coteaux et organisé autour de la rivière du Cher
- Un climat doux qui connaît des précipitations relativement stable entre les saisons
- De nombreux sites architecturaux classés ou inscrits
- Des reliefs et des sols favorables à une identité gastronomique du territoire (vignes notamment)

Faiblesses

- Certains paysages disposent de fortes sensibilités pouvant donner de l'importance aux infrastructures artificielles
- Des sites architecturaux remarquables pouvant apporter du tourisme de masse
- Des dissymétries saisonnières très importantes de débits pour la rivière du Cher (inondations vs. sécheresses)
- Des canicules déjà marquées au cours des étés sur le territoire pouvant s'intensifier avec le changement climatique
- Des précipitations un peu plus faibles durant les mois estivaux, des sécheresses possibles pour les cours d'eau

Opportunités

- Maintenir des paysages ouverts et fermés en gardant des limites visuelles fonctionnelles
- Un réseau hydrographique riche à maintenir
- Des sols encore de bonne qualité à maintenir pour continuer la richesse agricoles au sein des pédo-paysages (notamment pour la vigne)

Menaces

- Des paysages urbains et périurbains denses et confus qui gagnent du terrain et exercent de fortes pressions sur l'état actuel
- Des sécheresses et des inondations de la rivière du Cher qui peuvent menacer les infrastructures et les habitations
- Les pressions de l'urbanisation et de l'agriculture peuvent altérer le réseaux hydrographique
- L'urbanisation et l'intensification des cultures (plateaux du centre Touraine) ajoutent des pressions à la qualité des sols

Enjeux hiérarchisés

- **Limiter les pressions urbanistiques, de constructions d'infrastructures et consommations d'espace**
- **Maintenir la qualité des paysages face à la pression d'infrastructures et d'urbanisation**
- **Maitriser et gérer les différences de débit inter saisonnières pouvant s'intensifier dans le futur**
- **S'adapter aux tendances caniculaires déjà marquées sur le territoire départementale**
- **Garantir la qualité du réseau hydrographique (rivières et plans d'eaux) tout au long de l'année**
- **Maintenir la qualité des sols pour conserver l'identité agricole du territoire**

Synthèse milieu physique

Enjeux d'atténuation du changement climatique

Changement radical du paysage naturel et agricole en cas de modification des pratiques, des espèces, variétés ou essences cultivées

Enjeux d'adaptation	Leviers d'action du PCAET et effets probables	
Préservation des grands paysages identitaires	Implantation des équipements (production et transport d'énergie...)	Effets négatifs
	Intégration paysagère des bâtiments	Effets négatifs
	Encadrement des modes de gestion forestière et des débouchés de la filière bois	Effets neutres
	Valorisation de certaines pratiques agricoles pour la lutte contre le changement climatique (pâturage extensif, vergers, agroforesterie...)	Effets positifs
Maintien de la qualité architecturale du patrimoine bâti	Visibilité et aspect des dispositifs de production d'énergie à l'échelle du bâtiment (panneaux solaires, éoliennes...)	Effets négatifs
	Isolation par l'extérieur du bâti ancien d'intérêt patrimonial	Effets négatifs
Amélioration des paysages urbains	Végétalisation des espaces urbains pour l'adaptation au changement climatique	Effets positifs

	Effets négatifs
	Effets neutres
	Effets positifs



Contexte naturel



Trames vertes et bleues



Des cohérences écologiques, trames et corridors sous pression

Rappels sur le concept de trame verte et bleue



Définitions et explications

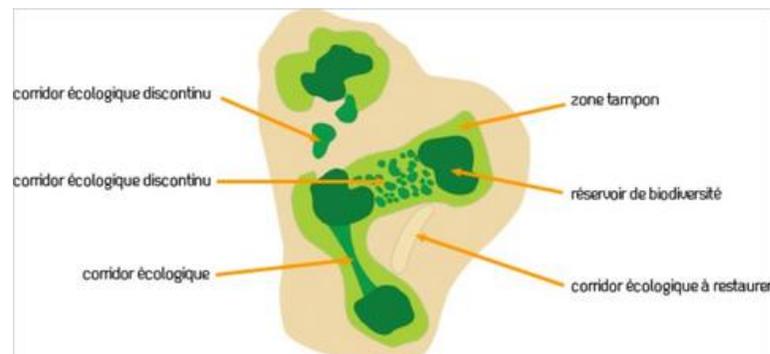
La Trame Verte et Bleue (TVB) est un outil d'aménagement issu du Grenelle de l'environnement. Il vise à **augmenter la part des milieux naturels** et semi-naturels dans la répartition des modes d'occupation du territoire, à **améliorer leur qualité écologique et leur diversité**, et à **augmenter leur connectivité** pour permettre la circulation des espèces qu'ils hébergent, nécessaire à leur cycle de vie.

La TVB permet de définir :

Des **continuités écologiques**, c'est-à-dire des espaces au sein desquels peuvent se déplacer un certain nombre d'espèces. Il s'agit d'un ensemble de milieux plus ou moins favorables à ces espèces, comprenant à la fois les habitats indispensables à la réalisation de leur cycle de vie (alimentation, reproduction, repos, etc.) et des espaces intermédiaires, moins attractifs mais accessibles et ne présentant pas d'obstacle infranchissable. Les continuités écologiques sont définies comme l'association de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques.

Les **réservoirs de biodiversité** sont des espaces caractérisés par une biodiversité remarquable par rapport au reste du territoire. Ils remplissent une grande partie des besoins des espèces considérées et constituent leurs milieux de vie principaux. Ils jouent un rôle crucial dans la dynamique des populations de faune et de flore : ces espaces permettent le développement et le maintien des populations présentes, ils « fournissent » des individus susceptibles de migrer vers l'extérieur et de coloniser d'autres sites favorables, et peuvent servir de refuge pour des populations forcées de quitter un milieu dégradé ou détruit. La pérennité des populations est fortement dépendante de leur effectif (elle-même limitée entre autres par la taille des réservoirs) et des échanges génétiques entre réservoirs. Pour toutes ces raisons, les réservoirs de biodiversité doivent fonctionner sous la forme d'un réseau, entre lesquels des individus peuvent se déplacer.

Les **corridors écologiques** sont des espaces reliant les réservoirs, plus favorables au déplacement des espèces que la matrice environnante. Les milieux qui les composent ne sont pas nécessairement homogènes, continus, ni activement recherchés par les espèces qui les traversent. La qualité principale qui détermine leur rôle de corridor, pour une espèce donnée, est la capacité des individus à les traverser pour relier deux réservoirs, avec un effort de déplacement minimal et une chance de survie maximale. On parle de perméabilité des espaces, ou au contraire de résistance, pour décrire la facilité avec laquelle ils sont parcourus.

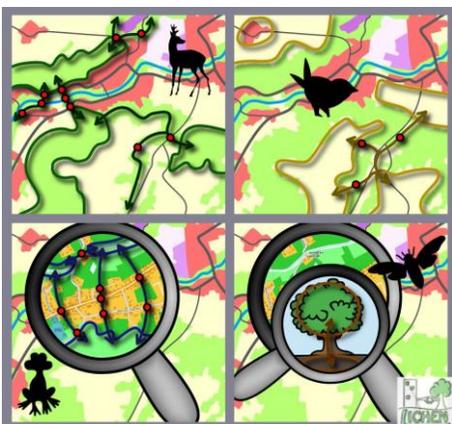


Schématisme de la notion de trame verte et bleue (source : DREAL PACA)

Rappels sur le concept de trame verte et bleue



La qualification d'un espace comme réservoir de biodiversité ou comme corridor dépend de l'échelle à laquelle on se place et des espèces que l'on considère. Notamment, les corridors écologiques n'ont pas pour seule fonction d'être des voies de passage pour la faune et la flore sauvage. Ils peuvent également fournir des ressources essentielles à d'autres espèces et constituent donc pour elles des habitats à part entière. Les corridors peuvent être discontinus pour des espèces susceptibles de franchir les obstacles (oiseaux, insectes volants, plantes dont les fruits ou les graines circulent sur de longues distances...). Ils peuvent être composés d'une mosaïque de milieux naturels ou semi-naturels différents, si ces derniers ne constituent pas un obstacle pour les espèces considérées. Ils peuvent servir d'habitats « relais », assurant les besoins d'un individu pendant un temps court et lui permettant ainsi de parcourir de plus grandes distances.

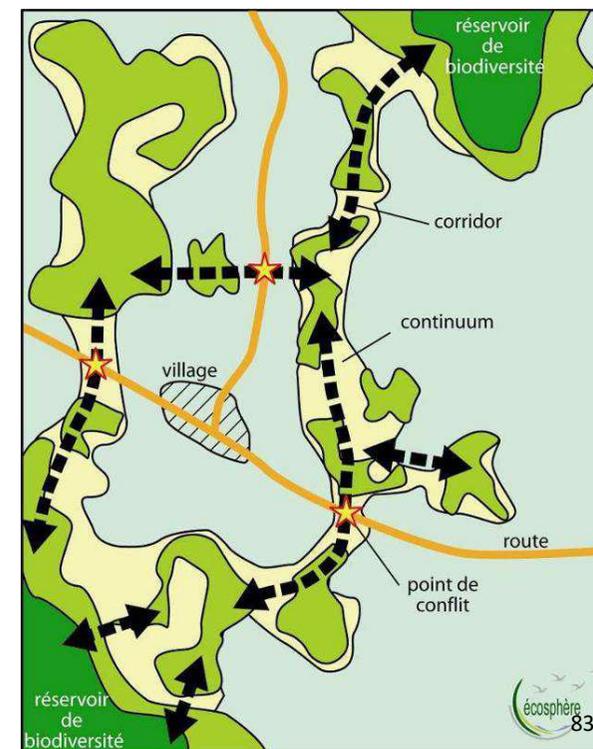


Schématisme de la variabilité des TVB pour différentes espèces : les milieux boisés (en vert), réservoirs ou corridors pour des grands mammifères forestiers, peuvent être des obstacles pour l'avifaune des milieux ouverts (en jaune). Les réservoirs de biodiversité des amphibiens (milieux boisés et humides) peuvent être de simples corridors pour d'autres espèces.

Fonctionnalité des corridors écologiques (source : Réseau Ecologique du Pays Loire Touraine, Ecosphère – juillet 2016)

On parle de **fonctionnalité d'un corridor** pour désigner la diversité d'espèces qui peuvent l'emprunter. Ce concept permet de comparer deux corridors similaires (c'est-à-dire susceptibles de permettre le passage des mêmes espèces), un même corridor au cours du temps, ou en fonction de différents scénarios d'évolution. La fonctionnalité d'un corridor dépend de sa largeur, de la densité de végétation, du caractère naturel ou artificiel du sol, de la diversité d'habitats, des obstacles qui le traversent... Elle est évaluée pour différents groupes d'espèces (appelés guildes) ayant des exigences semblables. À noter qu'un corridor jugé fonctionnel pour une espèce donnée ne signifie pas que cette espèce l'empruntera de manière systématique : le tracé de la TVB doit donc, dans l'idéal, être adapté à mesure que des indices viennent corroborer ou non les trajets pressentis.

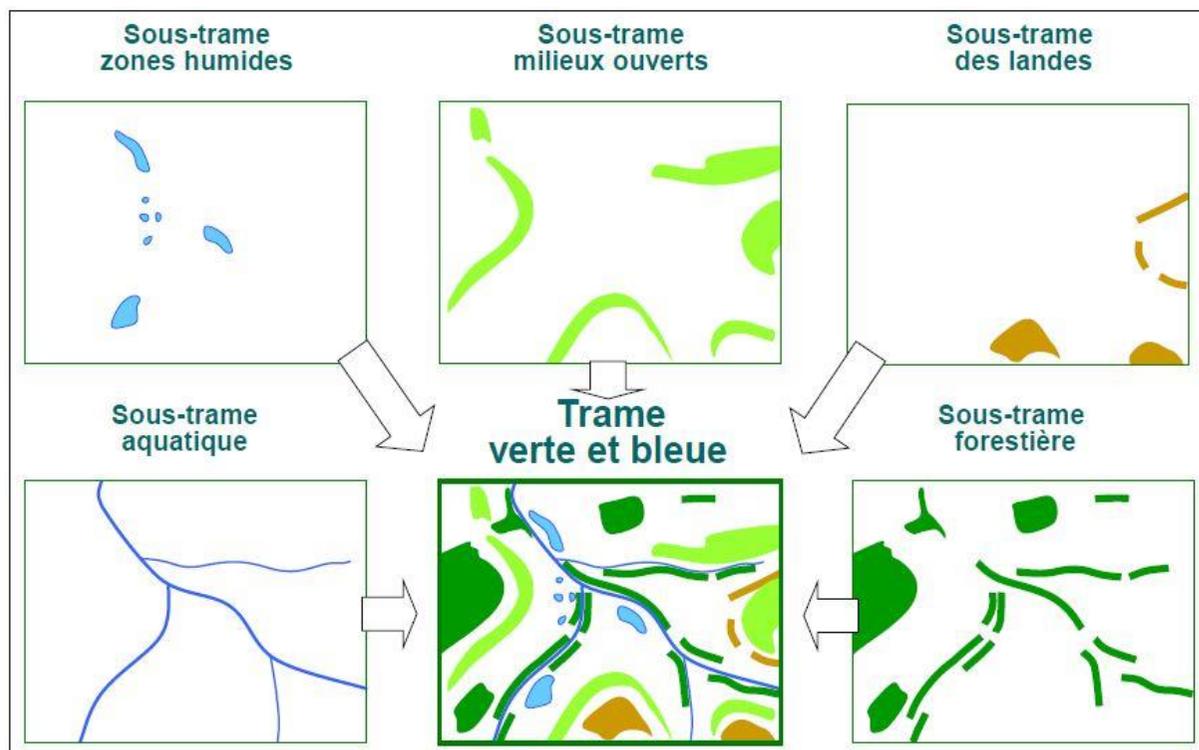
La fonctionnalité des corridors est notamment limitée par la présence **d'éléments fragmentant**. Il s'agit de secteurs infranchissables pour les espèces considérées. Cet obstacle peut être de différentes natures et combiner plusieurs aspects : une barrière à proprement parler, naturelle (cours d'eau) ou artificielle (clôture) ; un lieu présentant un risque élevé de mortalité (collision avec un véhicule ou des bâtiments, exposition aux prédateurs, pesticides, noyade...) ; un milieu répulsif ou trop étendu pour être traversé (grand espace agricole, ville).



Rappels sur le concept de trame verte et bleue



Concept de sous-trame



Pour décrire les continuités écologiques, on distingue usuellement différentes sous-trames, correspondant à des grandes familles d'habitats :

- La **sous-trame boisée** (milieux boisés/forestiers) : composée des boisements naturels et artificiels, ainsi que des haies, fourrés arbustifs, etc. ;
- La **sous-trame herbacée** (milieux ouverts/semi-ouverts) : avec les prairies sèches à humides, les pelouses naturelles, les friches, les dépendances vertes des grandes infrastructures (végétation des bermes routières...);
- La **sous-trame bleue** (milieux humides/aquatiques) : avec les milieux aquatiques (cours d'eau, plans d'eau et mares) et les zones humides (zones marécageuses, prairies et boisements se retrouvant également dans les trames boisée et herbacée).

Cependant, ces milieux ne sont pas homogènes et il peut être nécessaire de descendre à un niveau descriptif inférieur pour intégrer les besoins écologiques d'un cortège d'espèces donné et les caractéristiques d'un territoire particulier (bocage, pelouses calcicoles, réseaux de mares... par exemple).

En outre, chaque espèce, voire chaque population, a des capacités de dispersion et des exigences écologiques différentes. Il est donc en théorie possible d'identifier autant de réseaux écologiques que d'espèces. Néanmoins, dans une visée opérationnelle, les espèces ayant des besoins proches et fréquentant des milieux de même type peuvent être regroupées en **guildes**. On parlera ainsi des grands ongulés, des chauves-souris forestières, des amphibiens liés aux mares et milieux connexes (prairies humides et bois), des insectes saproxyliques (capacité de dispersion de l'ordre de 300 m pour le Pique-prune), etc.



Schéma régional de Cohérence écologique

Le SRCE correspond à l'échelle régionale de la politique TVB (trames vertes et bleues). Elaboré conjointement par l'Etat et le conseil régional d'Auvergne, en association avec un comité régional TVB, il traduit les orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques, à travers un diagnostic du territoire comprenant notamment la cartographie des réservoirs et corridors de biodiversité existants ou à restaurer, et un plan d'actions à mettre en œuvre par les plans et programmes de rang inférieur.

Le SRCE de la région Centre Val de Loire a été adopté par délibération en décembre 2014.

Celui-ci identifie les enjeux suivants :

Enjeux spatialisés :

- Secteur de concentration du réseau écologique régional
- Enjeux des continuités écologiques des cours d'eau
- Intersections du réseau écologique avec les principales infrastructures de transports terrestres de la région

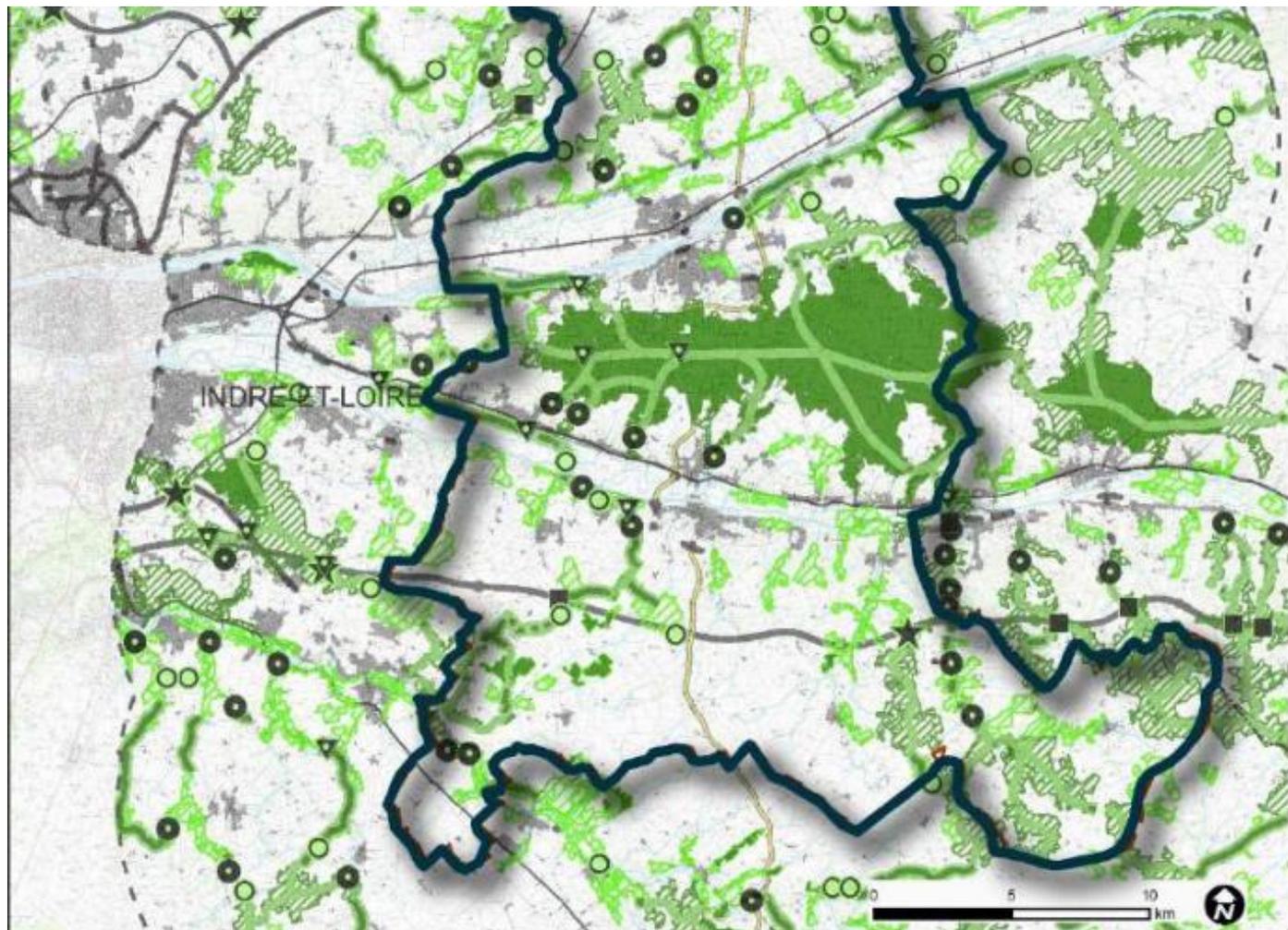
Enjeux transversaux :

- Enjeux de connaissances
- Enjeux de communication/sensibilisation

Le plan d'action développe 4 orientations stratégiques déclinées en 14 objectifs stratégiques :

1. Préserver les fonctionnalités écologiques du territoire
2. Restaurer la fonctionnalité écologique dans les secteurs dégradés
3. Développer et structurer une connaissance opérationnelle
4. Susciter l'adhésion et impliquer le plus grand nombre

Le réseau écologique



Réservoirs de biodiversité

- Réservoir boisé institutionnel
- ▨ Réservoir boisé complémentaire
- ▨ Zone d'extension

Corridors de la sous-trame boisée

- Corridor diffus
- Corridor fonctionnel
- Corridor à fonctionnalité réduite

Points de fragilité

- ★ Infrastructure fractionnante
- ▼ Route présentant des risques de collisions avec la faune
- Passage contraint au niveau d'un ouvrage sur une infrastructure linéaire
- Passage difficile dû au mitage par l'urbanisation
- Passage prolongé en culture

Limites

- ▭ Aire d'étude
- - - Zone tampon de 10 km
- - - Limite départementale

Réseau hydrographique

- Cours d'eau

Principaux éléments fragmentants

Infrastructures linéaires

- Infrastructure ferroviaire importante
- Infrastructure routière importante
- Route nationale N10
- Route départementale D31

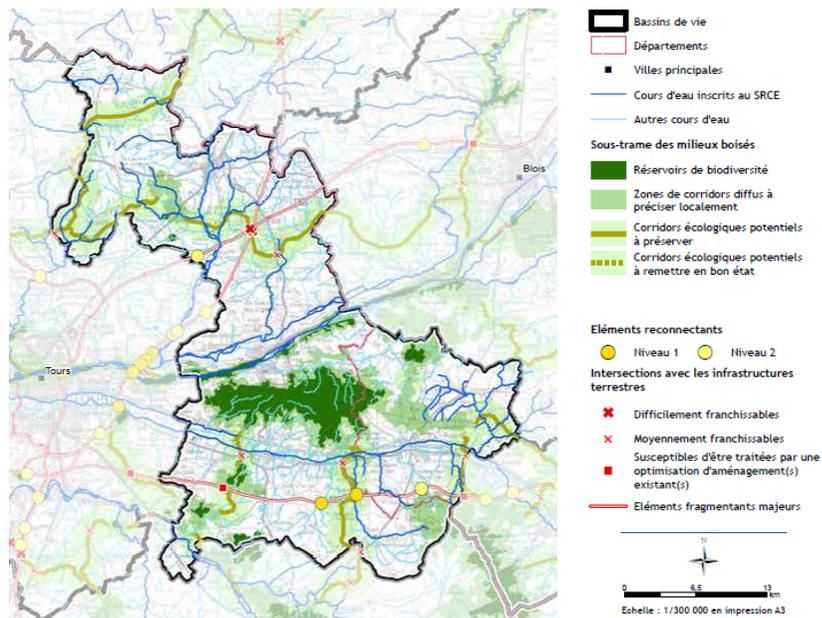
Urbanisation



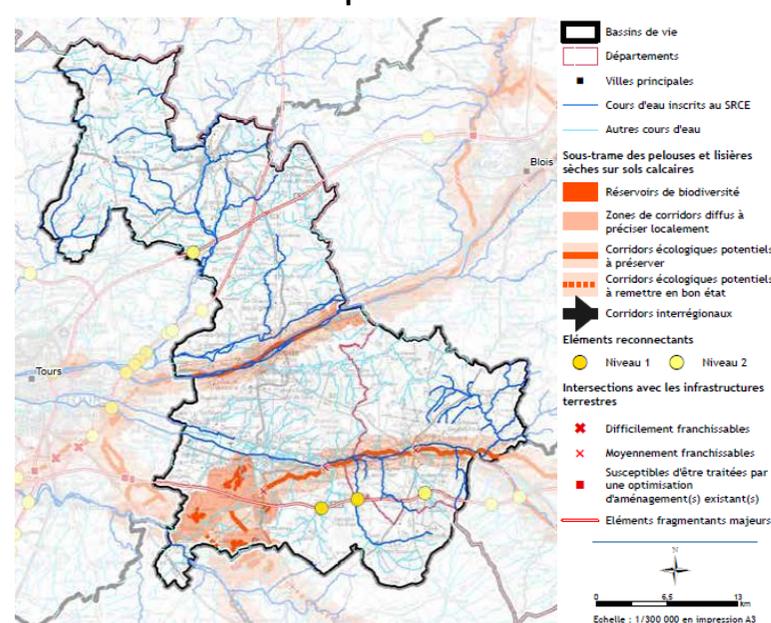
La trame verte et bleue



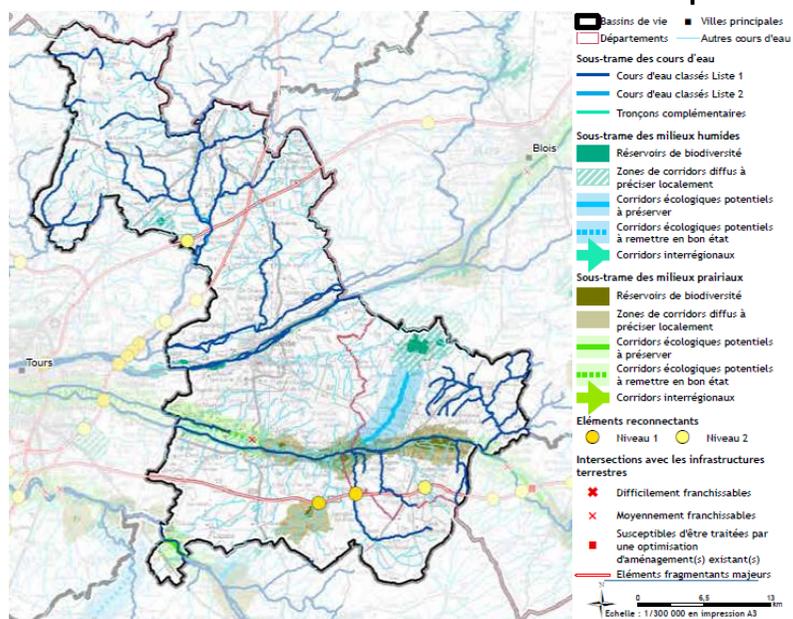
Sous trame des milieux boisés



Sous trame des pelouses sèches



Sous trame des milieux humides et prairiaux



La trame verte et bleue :

La trame verte et bleue sur le territoire du SCoT ABC présente des enjeux importants de protection de la biodiversité notamment sur la continuité écologique induite par la qualité et la quantité des corridors ainsi que sur leur maintien ou leur restauration.

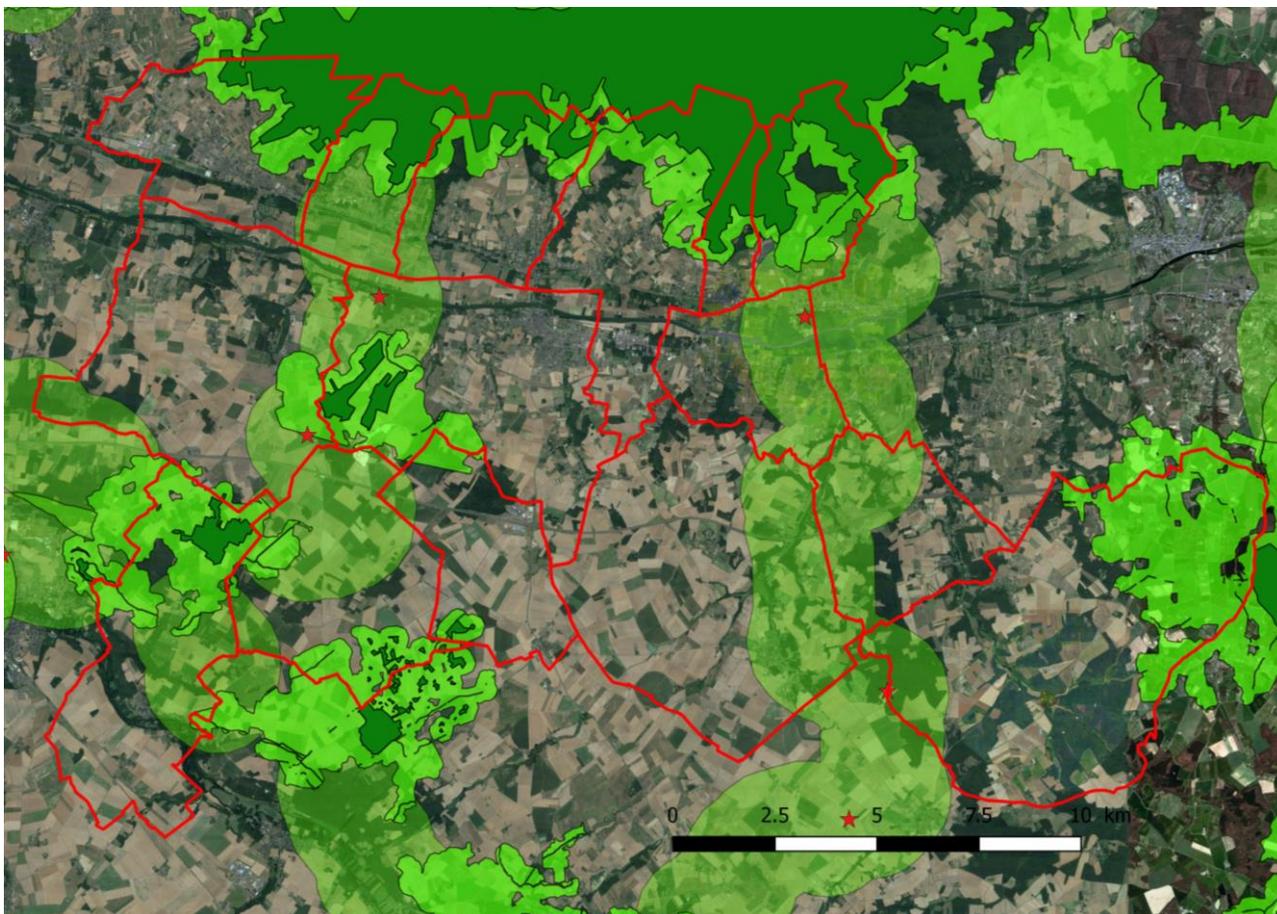
Le territoire de Bléré Val de Cher présente principalement une trame verte composée des sous trames forestières, prairiales et de pelouses sèches et une trame bleue identifiée par les cours d'eau, les plans d'eau et les zones humides

• Source : SCoT ABC

Le réseau écologique



Sous-trame forestière



-  Réservoirs biologiques forestiers
-  Corridors diffus
-  Corridors potentiels à préserver ou remettre en bon état
-  Obstacles écologiques

La sous-trame forestière correspond aux habitats en milieux fermés avec la présence de forêts. Au sein de cette unité on distingue les forêts continues où les arbres sont concentrés sur une surface, les lisières de bois où les arbres sont de moins en moins groupés et tendent vers une ouverture des milieux, et les bosquets et peupleraies constitués de quelques arbres ou groupes d'arbres éparses au sein de milieux ouverts.

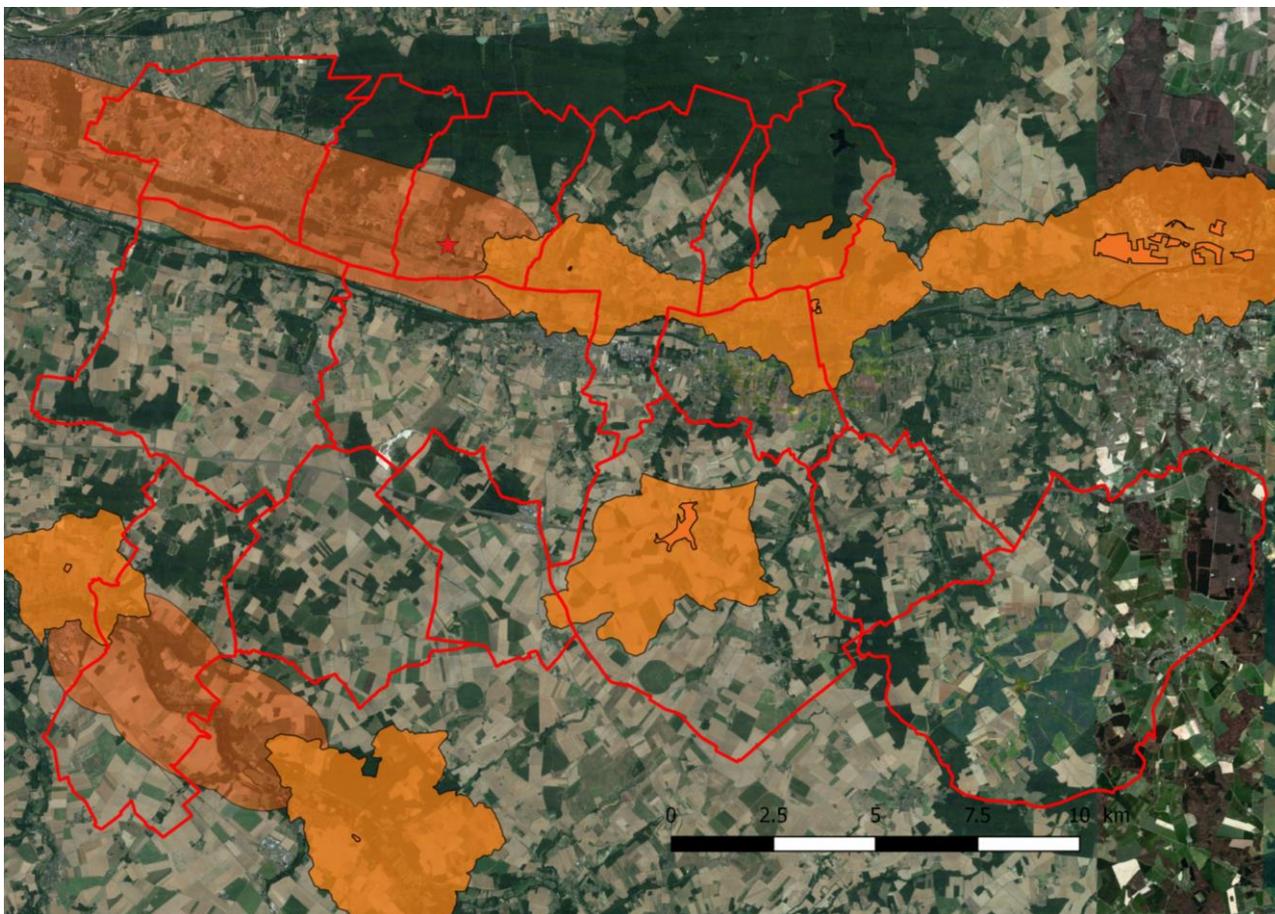
Les réservoirs de biodiversité correspondent aux forêts continues, les lisières de bois sont des corridors diffus et les continuums de bosquets forment, selon leurs éloignement les uns aux autres, des corridors potentiels permettant aux espèces de se déplacer dans une certaine continuité de milieux arborés.

Le territoire de Bléré Val de Cher connaît une certaine continuité est/ouest avec des liens potentiels entre le nord et le sud. Le SRCE relève un réservoir de biodiversité important au nord avec la forêt d'Amboise et de plus petits réservoirs au sud, à l'est et à l'ouest. Entre ceux-ci, il existe des corridors biologiques potentiels facilitant les échanges entre les réservoirs. Ces corridors sont importants, ils facilitent la traversée de la vallée du Cher pour la biodiversité liée à cette sous-trame.

Le réseau écologique



Sous-trame des milieux prairiaux



-  Réservoirs biologiques prairies
-  Corridors diffus
-  Corridors potentiels à préserver ou remettre en bon état
-  Obstacles écologiques

• Source : SRCE, cartographie : B&L évolution

Définie sur la base des habitats et de la flore, la sous-trame des milieux prairiaux correspond au milieu ouvert composés de prairies enherbées utilisées en général pour les pâtures ou l'élevage.

La sous-trame prairiale identifie des réservoirs de biodiversité à partir des milieux ouverts non cultivés, des corridors diffus qui sont des espaces aussi ouverts qui présentes des caractéristiques de milieux ouverts plus ou moins proches des prairies (ces corridors diffus peuvent être en partie des espaces cultivés ou aux extrémités des lisières de forêts) et des corridors potentiels qui sont des continuités de milieux ouverts et qui présente des caractéristiques favorables au déploiement des espèces et des habitats.

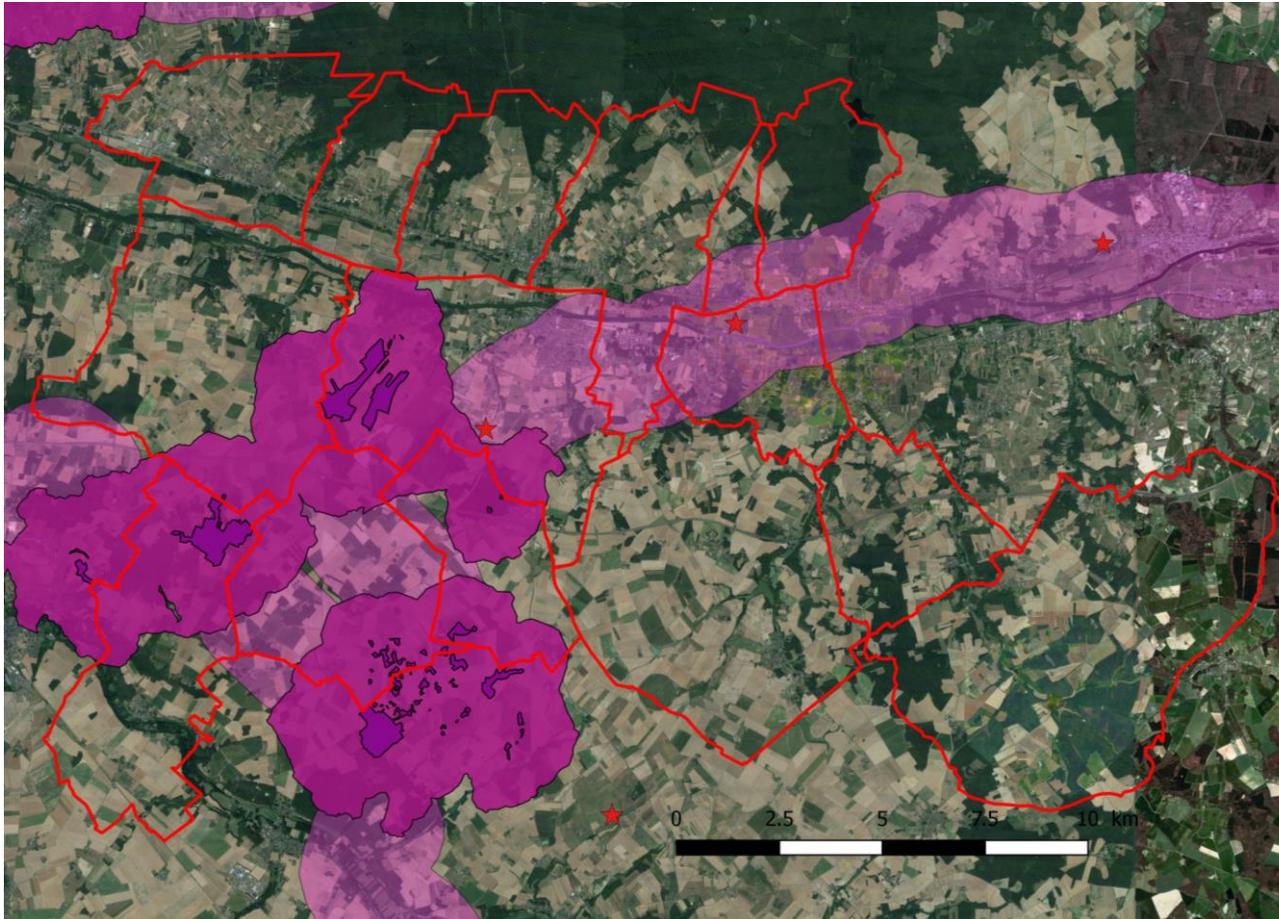
Sur le territoire de Bléré Val de Cher, on distingue trois unités, avec des réservoirs de biodiversité relativement restreints, qui traversent au nord et au sud le territoire d'est en ouest. Le réservoirs de biodiversité central et son corridors diffus reste isolés et ne dispose pas de corridors potentiels rejoignant les autres unités.

Le SRCE identifie un obstacle écologique (route départementale) sur le corridors potentiel au nord (sur la commune de la Croix en Touraine).

Le réseau écologique



Sous-trame des pelouses calcaires



-  Réservoirs biologiques pelouses calcaires
-  Corridors diffus
-  Corridors potentiels à préserver ou remettre en bon état
-  Obstacles écologiques

La sous trame des pelouses calcaires a été identifiée sur l'évaluation des habitats uniquement. Elle correspond aux pelouses sèches sur sol calcaire et aux pelouses et landes sur sol acide.

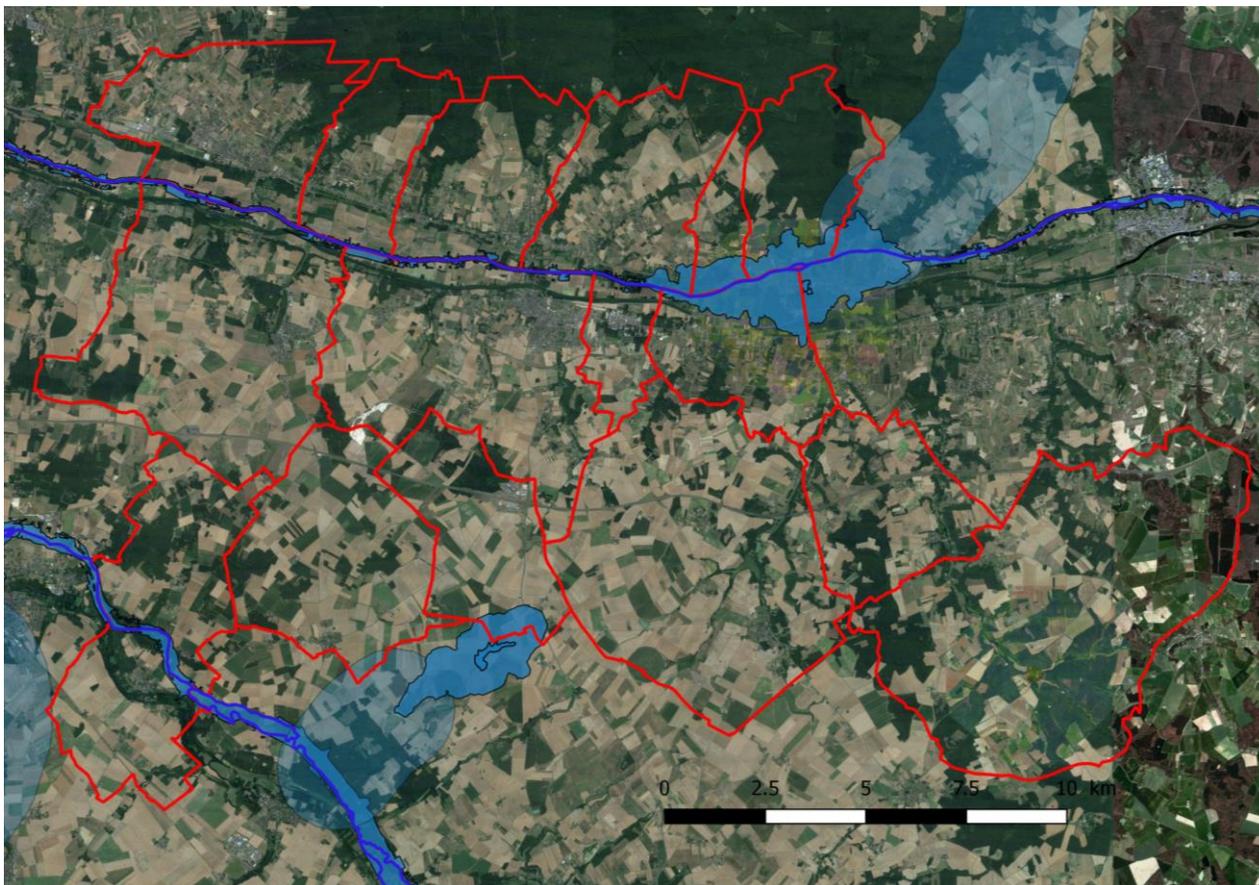
Les réservoirs de biodiversité correspondent à des espaces ouverts identifiés par leur caractéristique d'humidité du sol relativement faible. Les principaux réservoirs se situent au milieu d'espaces en friche ou la forêt reprend naturellement sa place (entourés par les corridors diffus des sous-trame forestières). Les corridors diffus se présentent autour des réservoirs, en général des lisières ou espaces qui connaissent une reconquête forestière et qui présente des taux d'humidité faibles ou d'acidité certaine. Les corridors potentiels sont des espaces qui présente des caractéristiques des milieux ouverts (pouvant se confondre avec les corridors potentiels de la sous trame prairial. Il est nécessaire de garder ses milieux ouverts pour conserver cette sous-trame.

Les principaux réservoirs de biodiversité et leurs corridors diffus se situent sur la partie sud ouest du territoire de Bléré Val de Cher. Un corridor potentiel a été identifié sur la diagonale nord-est avec trois obstacles écologiques. Le SRCE n'identifie pas de pelouses et landes sur sols acides sur le territoire.

Le réseau écologique



Sous-trame des zones humides



- Réservoirs biologiques zones humides
- Corridors diffus
- Corridors potentiels à préserver ou remettre en bon état

La sous trame des milieux aquatiques et humides a été établie à partir des habitats des milieux humides.

Les réservoirs des zones humides sont des marécages, tourbières humides et autres espaces présentant une humidité importante à proprement parler (les lac, les rivières n'en faisant pas partie). Les corridors diffus présentent des caractéristiques similaires mais sont aussi localisés autour des espaces humides importants comme les rivières. Les corridors potentiels sont des espaces où il existe une humidité potentielle au cours de l'année permettant la cohérence des habitats et espèces.

Le territoire ne dispose que d'un seul véritable réservoir biologique au sud du territoire (à la limite sud de Sublaines). On retrouve des corridors diffus le long des rivières importantes du territoire (l'Indre et le Cher) et des corridors potentiels qui permettent de relier les zones humides au rivières.

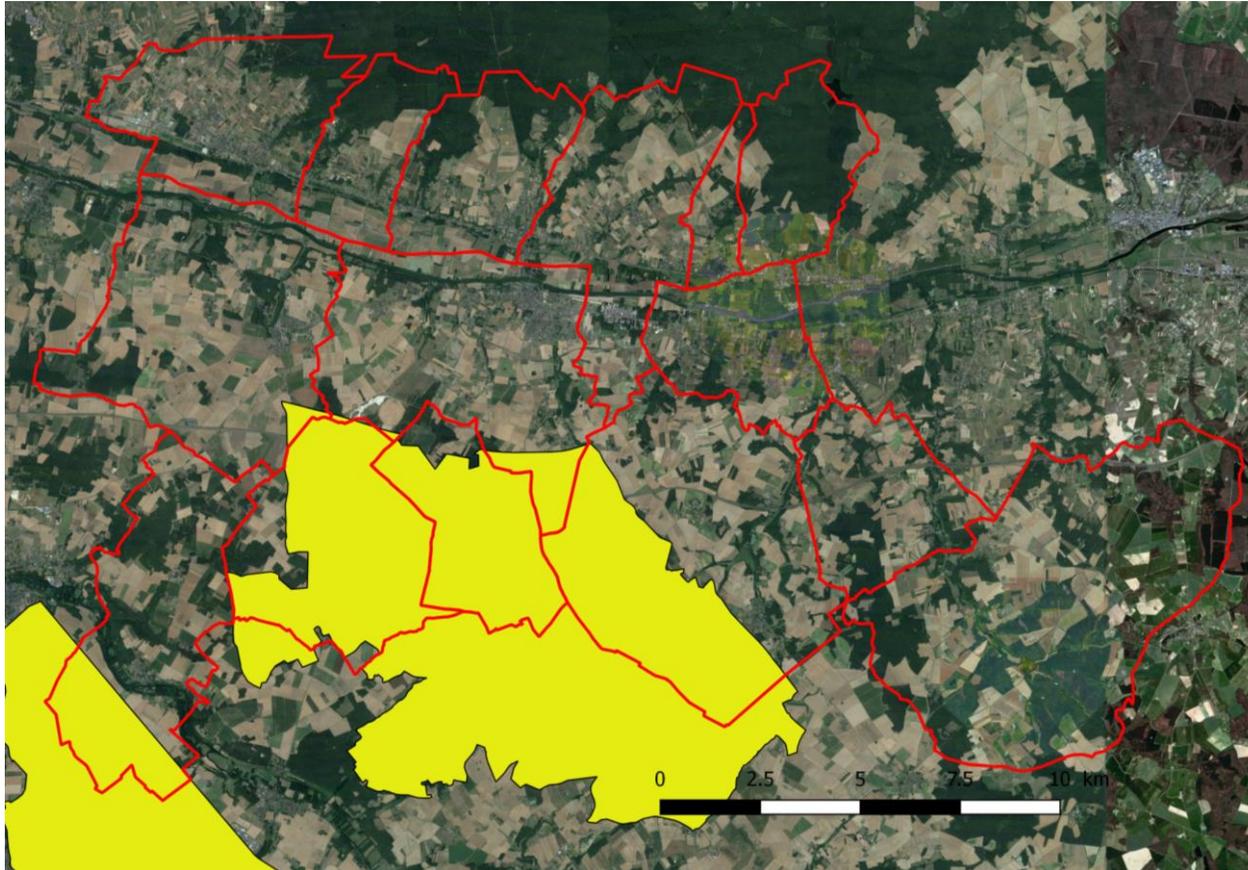
Le SRCE n'identifie pas d'obstacles écologiques sur cette sous-trame.

A noter que dans la trame Bleue, le Filet est classé en liste 1 au titre des continuités écologiques ainsi que le Cher classé en liste 1 & 2. Ce sont donc des rivières à ne pas négliger dans la cohérence écologique

Le réseau écologique



Sous-trame cultivée



 Réservoirs biologiques zones humides

La sous trame cultivée correspond à des grands espaces ouverts identifiés à partir de la faune et notamment par la présence d'oiseaux (comme le busard par exemple).

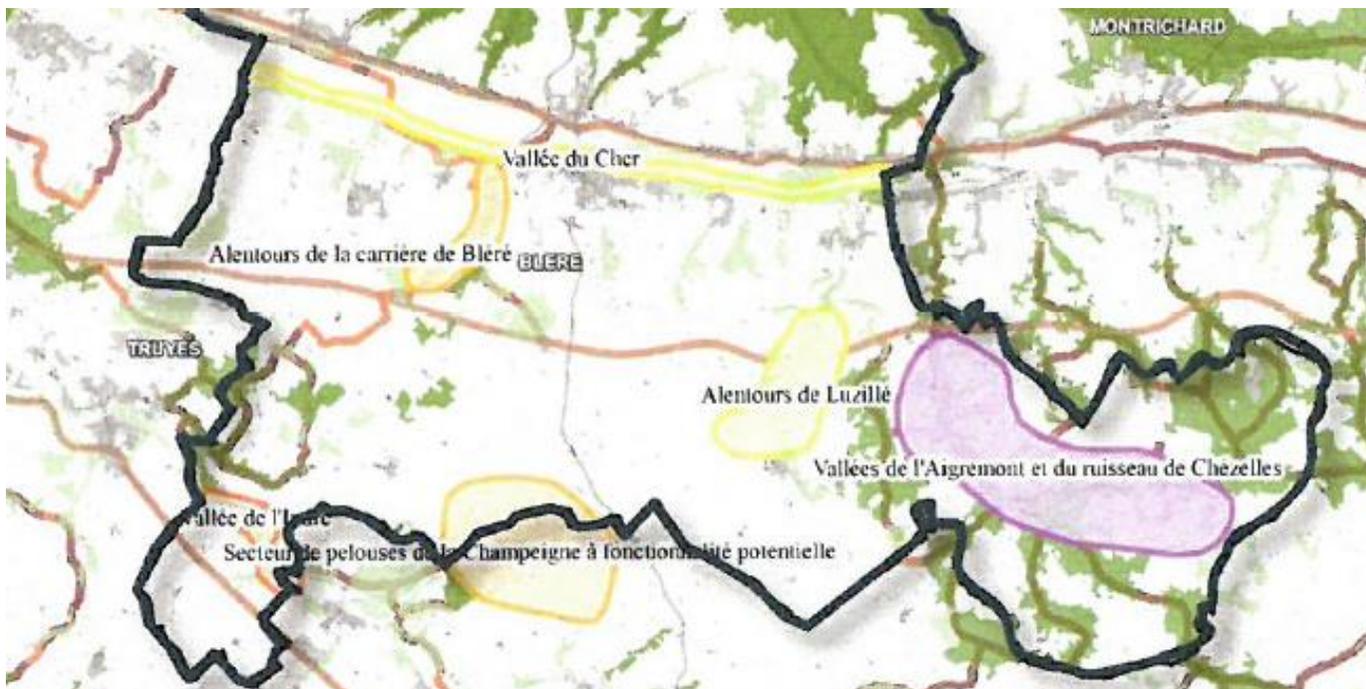
Cette sous-trame présente donc uniquement des réservoirs de biodiversité, étant identifié uniquement à partir de l'avifaune, les corridors diffus ou potentiels ne peuvent être définis.

Sur le territoire de Bléré Val de Cher, le SRCE distingue deux réservoirs biologiques au sud du territoire.

Le enjeux des trames vertes et bleues



Enjeux à l'échelle du SCoT ABC



Plusieurs secteurs à enjeux sont identifiés dans le SCoT. Notamment la vallée de l'Aigremont et du ruisseau de Chézelles qui présente un enjeu très fort pour les continuités écologiques.

Plusieurs autres enjeux assez forts à forts sont présents : alentours de Luzillé, la vallée de l'Indre, secteur du lac Champeigne, la vallée du Cher et les alentours de la carrière de Bléré.

Principaux réservoirs

- Réservoirs boisés
- Zones d'extension boisées

Principaux corridors

- Corridors boisés et herbacés fonctionnels (à préserver)
- Corridors boisés et herbacés à fonctionnalité réduite (à restaurer)

Principaux éléments fragmentants

- Urbanisation
- Infrastructures linéaires

Secteurs à enjeux

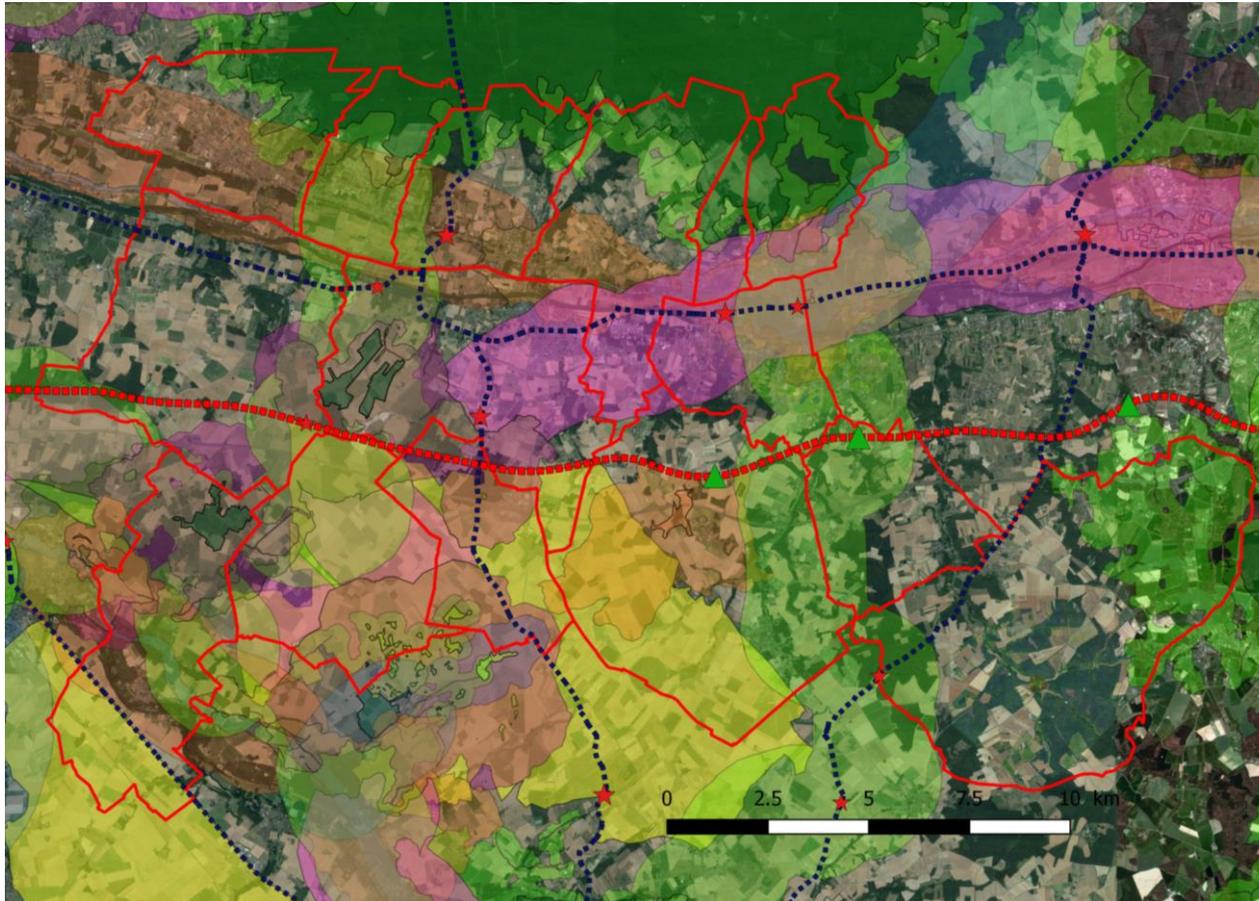
- Très fort
- Fort
- Assez fort
- Moyen

- Aire d'étude
- Zone tampon de 10 km

Le enjeux des trames vertes et bleues



Éléments fragmentants du paysages



--- Éléments fragmentant de niveau 1

★ Obstacles écologiques

--- Éléments fragmentant de niveau 2

▲ Éléments reconnectant

Le SRCE identifie sur le territoire un élément fragmentant de niveau 1. Il s'agit de l'autoroute A85 qui fait l'objet d'une inquiétude majeure pour les enjeux de la trame verte et bleue. Celle-ci traverse d'ouest en est le territoire, coupant les migrations et le développement des habitats pour les différentes sous-trames entre les paysages. Plusieurs éléments reconnectant ont été mis en place pour réduire le problème de fragmentation des paysages.

Plusieurs autres éléments fragmentant de niveau moins important ont été identifiés. Il s'agit de routes départementales qui présentent des obstacles écologiques pour les sous-trames forestières, prairiales et pour les pelouses. Ces routes sont dans l'axe nord/sud :

- D64
- D31
- D43

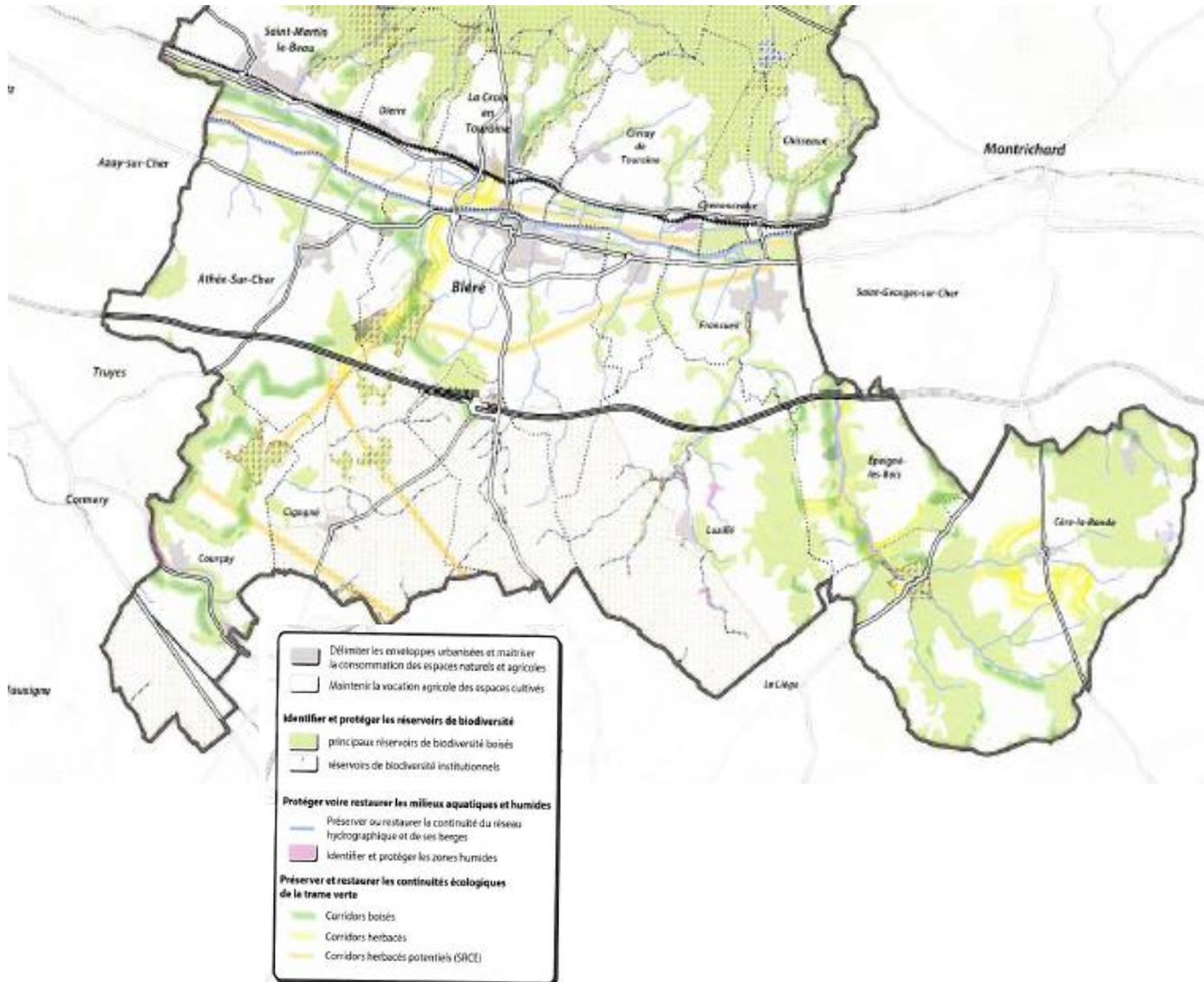
Et dans l'axe est/ouest :

- D976

Le enjeux des trames vertes et bleues



Enjeux à l'échelle du SCoT ABC



Le SCoT mentionne les besoins de maintenir et améliorer l'état de conservation des réservoirs et la fonctionnalité des corridors. Cela passe par délimiter les enveloppes et la consommation des espaces naturels et agricoles, et maintenir la vocation agricole des espaces utilisés. Il est important d'identifier et protéger les réservoirs de biodiversité, les milieux aquatiques et humides et de préserver la fonctionnalité des continuités écologiques.

Cela se traduit aussi sur le territoire, en conservant et restaurant la fonctionnalité inter-pelouses dans la Champagne, entre la carrière de Bléré et le Cher, ainsi que la gestion écologique des peupleraies dans les vallées de l'Aigremont et de la Chezelle.

Il fait aussi état du fait de rétablir les continuités dans les secteurs sensibles et limiter les points noirs notamment par la plantation de haies en contexte agricole ou prairial et la restauration/creusement de mares à Luzillé.

Le enjeux des trames vertes et bleues



Le cas de la trame urbaine

Les espaces urbains et les infrastructures sont les principaux obstacles au déplacement de la faune et de la flore sur le territoire : ils morcellent et séparent les milieux naturels et agricoles, formant pour certaines espèces des barrières infranchissables. Si la végétalisation des villes ne permet en aucun cas de remplacer les surfaces naturelles consommées par l'expansion urbaine, elle peut en revanche rendre les territoires construits plus « perméables » à la faune et à la flore, améliorant ainsi le fonctionnement des grandes continuités écologiques.

Les linéaires d'arbres, les parcs arborés, les coulées vertes... participent à rendre la matrice urbaine plus hospitalière aux écosystèmes de milieux boisés. Toutes les espèces ne sont pas susceptibles d'en profiter, mais cela bénéficie à celles pouvant se déplacer de proche en proche, pour relier deux réservoirs boisés (oiseaux, insectes volants, certaines plantes et champignons...). De même, lorsque la matrice urbaine est parsemée d'espaces ouverts non construits, publics ou privés, ceux-ci peuvent servir de points d'étapes intermédiaires pour les espèces des milieux herbacés.

Plusieurs bourgs du territoire se sont développés en bordure des cours d'eau : ces-derniers constituent donc des axes privilégiés de traversée de l'espace urbain, tant pour les espèces aquatiques, que terrestres (via les berges lorsqu'elles ne sont pas ou peu artificialisées).

Il s'agit d'une biodiversité généralement ordinaire, s'accommodant du milieu urbain, mais contribuant néanmoins à la richesse des écosystèmes à l'échelle du territoire. L'étendue et la proximité des espaces urbains végétalisés, leur organisation en réseaux (logique de corridors à l'échelle locale), mais aussi leur gestion, sont des facteurs essentiels de leur bon fonctionnement écologique.

Ces écosystèmes urbains fournissent par ailleurs bien d'autres services : espaces de loisirs, de détente, de rencontres, pratique du sport, gestion de l'eau pluviale, des risques (inondations, vagues de chaleur...), effets sur le bien-être et la santé, alimentation... Ils contribuent particulièrement à l'adaptation des espaces urbains aux changements climatiques.



Biodiversité



Documents cadres

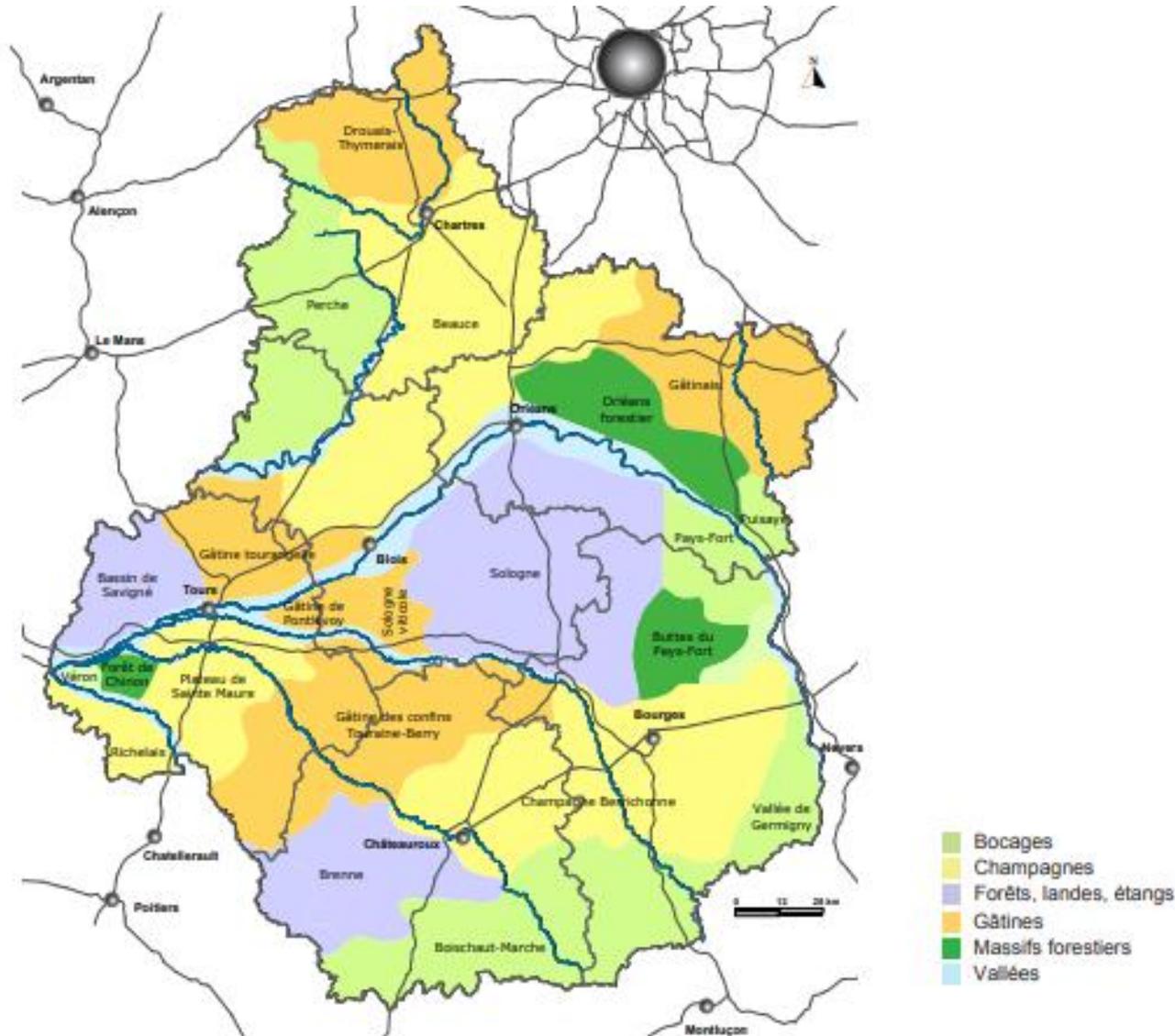


Profil environnemental de la région - Biodiversité et milieux naturels

Le profil environnemental est un document de connaissance et de sensibilisation sur l'environnement qui rappelle les grands enjeux de la région. Un volet est dédié à la biodiversité, les habitats, les espèces et les écosystèmes sur le territoire régional.

La synthèse du profil environnemental régional du Centre Val de Loire a été réalisée en 2017 (DREAL), celui-ci décrit certains habitats remarquables qui peuvent y être rencontrés

Biodiversité



La région du Centre Val de Loire se caractérise par une grande variété de paysages et éléments biologiques résultant des influences climatiques (océaniques, continentales et tempérées).

Le territoire régional dispose de milieux riches et diversifiés composés d'espèces et d'habitats remarquables formant une biodiversité et des écosystèmes très riches.

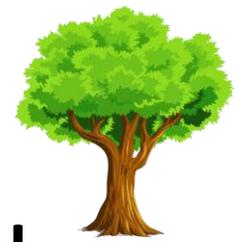
Le profil environnemental décline 6 régions naturelles (carte ci-contre). Le territoire de Bléré Val de Cher se situe sur la gâtine de Pontlevoy, Champagnes du Plateau de Sainte Maure et la Vallée du Cher.

Les gâtines sont essentiellement occupées par des espaces cultivés présentant des haies souvent nommées « semi-bocage » qui renforcent l'hétérogénéité du paysage et n'abritent que peu de milieux naturels.

Les champagnes sont essentiellement dédiées à l'agriculture intensive céréalière et dispose de peu de richesses biologiques.

Les vallées sont dotées de grandes richesses écologiques. Les rivières et leur système dynamique contribuent à la spécificité des vallées mais qui peuvent être soumises à de fortes pressions anthropiques.

Biodiversité



Les habitats et espèces clés présents sur le territoire régional :

« **Les pelouses calcicoles** : formations herbeuses sèches et rases sur sol pauvre, essentiellement localisées sur les plateaux calcaires des petites vallées, sur les coteaux sud des zones agricoles. Elles abritent une faune et une flore riches, typiques des milieux pauvres en éléments nutritifs. On y trouve de nombreuses espèces de la famille des orchidées.

Les zones humides : Les zones humides regroupent des milieux très variés : les mares, les tourbières, les landes, les prairies et les forêts humides, etc. Elles peuvent présenter une biodiversité exceptionnelle. Ce sont des terres faiblement immergées ou imprégnées d'eau de façon permanente ou temporaire. Ces milieux présentent un grand intérêt environnemental en termes de biodiversité ou de services écosystémiques : ressource, épuration de l'eau, régulation des crues. Leur préservation est fondamentale.

Les forêts : La région Centre-Val de Loire est bien pourvue en forêts qui couvrent près de 950 000 ha soit 24% de sa surface totale. Les feuillus y sont dominants. Les essences les plus représentées sont les chênes et les hêtres, ils forment la chênaie-hêtraie qui se développe de préférence sur les sols acides. Les chênaies-charmaies, associant chênes et charmes, sont développées sur des sols profonds et frais. Les boisements dits de ravins, composés le plus souvent de frênes et de noisetiers, associés aux fougères, sont installés sur les pentes plutôt exposées au nord. Ils sont assez rares et se rencontrent en vallée du Loir ou de la Creuse et en périphérie de la Loire. Dans les grands massifs forestiers, on peut trouver des cervidés, des Chats sauvages et des oiseaux tels que le Balbuzard pêcheur, l'Aigle botté, ou la Cigogne noire.

Les habitats ligériens : La Loire dispose avec ses grandes grèves et ses bancs de sable d'importantes aires de repos pour les oiseaux migrateurs et héberge une végétation de rives exondées très riche. Les îles peuplées en saules et peupliers constituent d'importants sites de nidification pour les espèces d'oiseaux protégées (Sternes naines et Sternes pierregarin). C'est un axe migratoire important pour de nombreuses espèces comme le saumon.

Les landes : Certaines landes très spécifiques ont une biodiversité significative, telles que la Sologne. On y distingue plusieurs types de landes à bruyère : les landes sèches, les landes tourbeuses. Parmi les oiseaux, on note la présence de la Fauvette pitchou.

Les étangs et mares : Les étangs sont bordés de prairies comprenant une diversité des espèces. Parmi la flore aquatique remarquable, on observe la Caldésie. On trouve également en Brenne des espèces animales rares, telle que la Cistude d'Europe, une tortue d'eau douce, devenue l'emblème du lieu, en raison de l'importance de sa population. La Brenne est également reconnue à l'échelle internationale pour la quantité et la diversité des espèces d'oiseaux aquatiques présentes ; notamment le Butor étoilé. Près de la moitié des 35 espèces françaises d'amphibiens est présente dans le Parc de la Brenne, dont le rarissime Pélobate brun, présent également en Sologne. »

Biodiversité



La biodiversité menacée de la région

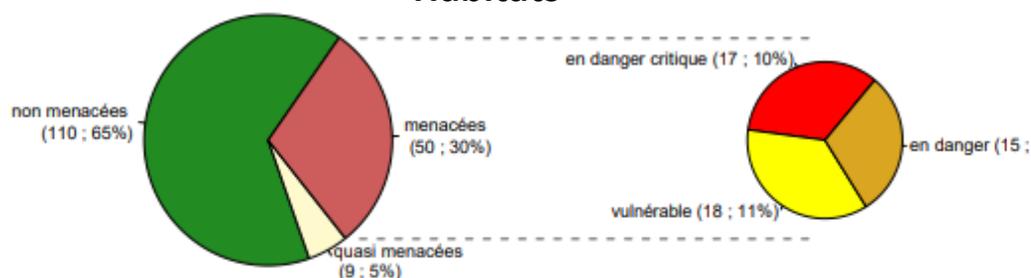
A partir de la liste rouge de l'UICN (inventaire mondiale de l'état de conservation global des espèces), la DREAL Centre Val de Loire a dressé l'état de conservation de la biodiversité sur le territoire de la région.

Habitats : la liste rouge régionale établit qu'un tiers des habitats est menacé, soit 19% soumis à une menace « forte à très forte » et 11% en situation vulnérable et ce sont les milieux ouverts (landes, pelouses sèches...) et les milieux humides (prairies humides, tourbières) qui sont les plus menacés.

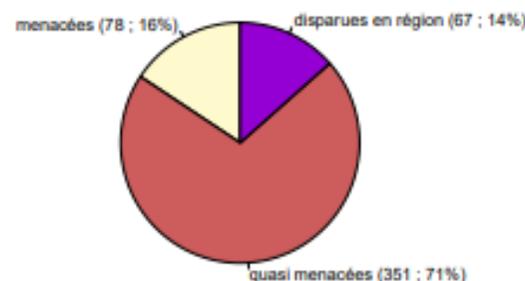
Flore : une situation préoccupante pour un quart des espèces, la liste rouge régionale évoque les menaces sur la flore indigène de la région, 496 espèces (sur 2061) sont en situation préoccupante. 14% sont considérées comme disparues, 16% sont menacées et 71% quasi menacée. Les espèces menacées ou disparues sont principalement concernées par des milieux ouverts et humides.

Faune : près d'un tiers des espèces faunistiques est menacé, quasi menacé ou disparu (pour environ 20% d'entre elles, les informations sont insuffisantes). Comme pour la flore, ce sont les espèces inféodées aux milieux humides (comme les amphibiens) qui sont les plus touchées par cette menace.

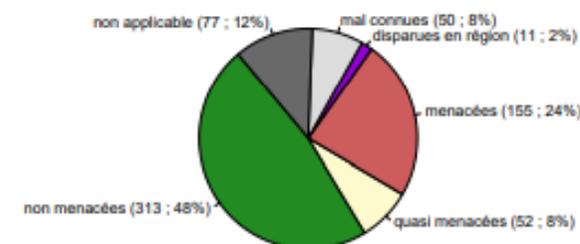
Habitats



Flore



Faune



Les inventaires sur le territoire de Bléré val de Cher ont montré une forte richesse spécifique notamment concernant l'avifaune et odonates (libellules) avec aussi plusieurs espèces déterminantes. Deux espèces emblématiques, faisant l'objet de mesures de protection spécifique, sont identifiées pour le territoire de Bléré Val de Cher :

- Les odonates : notamment la Gomphe Serpentin
- Le castor d'Europe



Gomphe serpentini



Castor d'Europe

Biodiversité

Les espèces menacées de la région



Espèces	Indications sur la région	Menaces
Oiseaux	350 espèces - dont 172 nichent sur la région	68 espèces menacées - dont 25 en danger critique
Mollusques	Situation mal connue, amélioration des connaissances en cours	
Libellules	Recensement de trois quarts des espèces connues en France	20% des espèces menacées (forte responsabilité pour la région Centre Val de Loire)
Orthoptères	Vivent dans les pelouses rases ou milieux humides	30% menacés
Mammifères	70 espèces recensées sur la région	9 espèces menacées et 8 considérées comme vulnérables
Poissons	58 espèces recensées sur la région	20% menacées (à cause de la dégradation globale de la qualité des biotopes)
Reptiles	7 espèces de serpents 5 espèces de lézards 1 espèce de tortue indigène	Déclin généralisés à cause de la modification des habitats
Amphibiens	18 espèces recensées	Déclin généralisés, espèces très menacées à cause de la disparition des zones humides



Outarde canepetière



Musaraigne aquatique



Cistude d'Europe 102

Biodiversité



Des pressions & des problématiques

Les espèces invasives :

« Les espèces exotiques envahissantes constituent l'une des premières causes de réduction de la biodiversité biologique (après la fragmentation des habitats) » [UICN]. La lutte contre les espèces invasives est encadrée par l'article L.411-3 du code de l'environnement. La région Centre Val de Loire dénombre un certain nombre d'espèces invasives :

Faune :

- Ecrevisses américaine : trois espèces d'écrevisses importées des Etats-Unis sont présentes sur le territoire et identifiées comme invasives
- Grenouille taureau : espèce invasive d'Amérique du Nord qui perturbe fortement les écosystèmes. Un programme (efficace) est en place sur le territoire
- Frelon asiatique : sur-prédation des autres espèces et notamment des abeilles

Flore :

- Jussiee : colonisation des milieux aquatiques et humides et posent des problèmes dans les étangs de la région notamment. Des opérations ponctuelles de lutte sont menées actuellement.
- Ambrosie : colonisateur très allergène posant des problèmes pour la santé des populations (encore assez rares dans la région)

La nature sous pression

La résilience écologique, qui désigne la capacité des écosystèmes au retour à un état de fonctionnement normal, n'est plus en mesure d'être fonctionnelle sous les pressions anthropiques trop soudaines.

Artificialisation des sols :

Même si l'artificialisation des espaces dans la région connaît un rythme moins élevé, elle reste une problématique environnementale majeure. L'artificialisation des sols se fait au dépend des espaces naturels et agricoles, détruisant ainsi les habitats et les cohérences écologiques. L'Indre et Loire a connu un taux d'évolution de la surface artificialisée de 18% entre 2006 et 2014

Les pesticides :

Les pesticides sont susceptibles de contaminer l'environnement (air, sol) et peuvent également être toxique pour la faune et la flore. C'est une pression en augmentation qui affecte l'ensemble de la chaîne trophiques des écosystèmes, en détruisant notamment les insectes qui servent de source de nourriture pour de nombreux oiseaux ou chiroptères.

Le changement climatique :

Le changement climatique est défavorable aux espèces et peut conduire à des changements d'aires de répartition des espèces en favorisant les espèces invasives. La capacité d'adaptation des espèces peut parfois ne pas suffire, entraînant la disparition complète de l'espèce.



Les espaces protégés



Programmes d'inventaires ou de protection présents sur le territoire

Zone de Protection Spéciale (ZPS) – Natura 2000

Créées en application de la directive européenne 79/409/CEE, dite « Directive Oiseaux », les ZPS visent la protection d'espaces naturels reconnus pour leur grande utilité au regard de l'avifaune, notamment pour des espèces menacées d'extinction à plus ou moins long terme : lieux de reproduction, de nidification, de nourrissage, sites-étape durant les migrations saisonnières...

Elles font partie du réseau européen de sites Natura 2000, dont l'objectif est de repérer et préserver un ensemble d'espaces reconnu pour leur biodiversité exceptionnelle (nombre d'espèces, rareté et/ou fragilité).

Zone Spéciale de Conservation (ZSC) – Natura 2000

Créées en application de la directive européenne 92/43/CEE, dite « Directive Habitats », les ZSC visent la protection d'espaces ayant un rôle écologique primordial pour le maintien de la biodiversité, en raison soit des habitats naturels qui le composent, soit de certaines espèces rares et/ou menacées qui y ont été observées.

Elles font également partie du réseau européen de sites Natura 2000.

Arrêté de protection de biotope

L'article R411-15 du code de l'environnement permet au préfet de fixer par arrêté des mesures visant la protection d'un secteur « peu exploité par l'homme » et « nécessaires à l'alimentation, à la reproduction, au repos ou à la survie » d'espèces rares et/ou menacées. Les mesures en question sont propres à chaque arrêté, mais imposent généralement un certain nombre de servitudes, comme l'interdiction d'aménagements, de constructions, d'occupations du sol et d'activités susceptibles de porter atteinte à l'intégrité du site.

Réserves naturelles

Les réserves naturelles sont des aires protégées plus ou moins intégralement par un règlement et diverses procédures et moyens physiques et de surveillance. Elles peuvent être nationales, régionales (ou de Corse) créées par l'Etat ou la Région, les réserves ont pour objectif de protéger les milieux naturels, ainsi que les espèces animales et/ou végétales, gérer les sites et sensibiliser le public. Le classement en réserve naturelle vise généralement à soustraire le milieu aux impacts directs d'activités humaines susceptibles de dégrader le milieu ou porter atteintes aux espèces

Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

Les ZNIEFF sont repérées et décrites dans le cadre d'un inventaire national, visant à identifier des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. On distingue les ZNIEFF de type 1, de taille généralement réduite et dont l'intérêt écologique est très prononcé (habitats ou espèces rares, menacés...), et celles de type 2, généralement plus étendues, correspondant à de grands ensembles riches en biodiversité et relativement peu altérés, offrant ainsi des potentialités pour un large éventail d'espèces.

Contrairement aux autres outils présentés dans ce chapitre, les ZNIEFF n'ont pas de valeur réglementaire intrinsèque. Néanmoins, lorsque l'obligation de préserver la biodiversité et les continuités écologiques s'impose à un projet ou un document, ces zones (notamment celles de type 1) peuvent justifier de l'importance écologique d'un site potentiellement impacté.

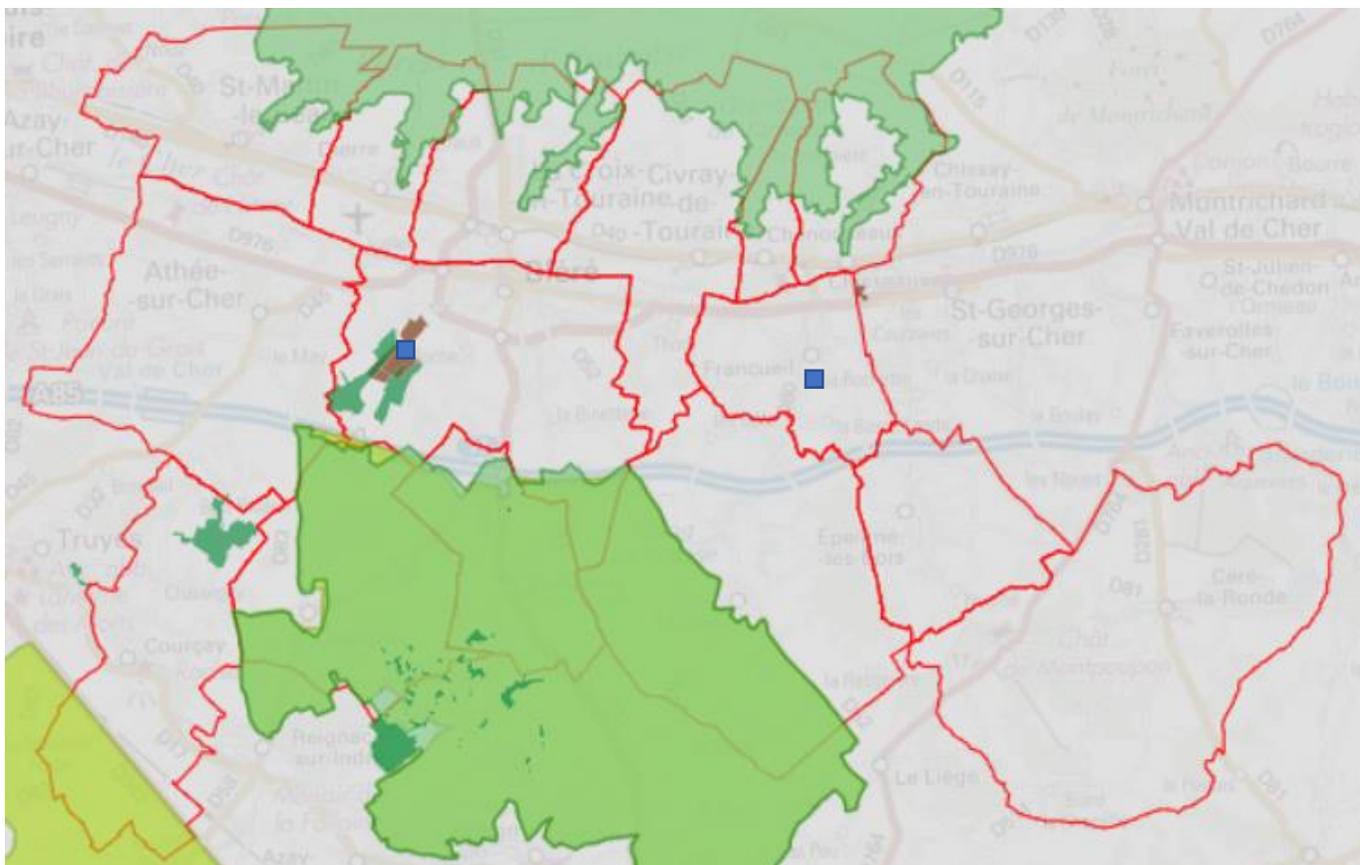
Espaces Naturels Sensibles (ENS)

Les espaces naturels sensibles sont des outils qui ont pour objectif de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels. Défini par le conseil départemental, il dispose d'une politique forte de gestion de protection, de gestion amies aussi d'ouverture au public dans un but de sensibilisation et d'information.

Espaces protégés



Carte des espaces protégés protégés



Le territoire de Bléré Val de Cher contient plusieurs types de zones classés :

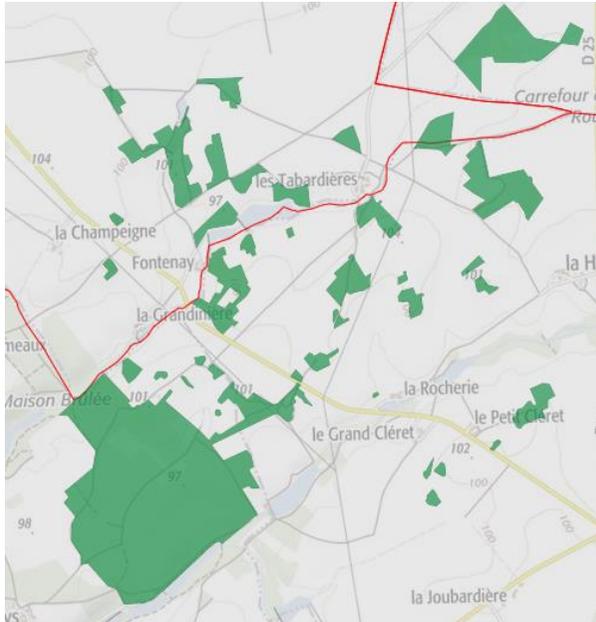
- 2 ZNIEFF de type 2
- 5 ZNIEFF de type 1
- 2 zones Natura 2000 (ZPS)
- 2 Espaces Naturels Sensibles (ENS)
- 1 site géré par le conservatoire d'espace naturel (CEN)

-  ZNIEFF type 2
-  ZNIEFF type 1
-  Zone Natura 2000
-  Sites gérés par le CEN
-  ENS

Espaces protégés



ZNIEFF de type 1



Pelouses des Tabardières

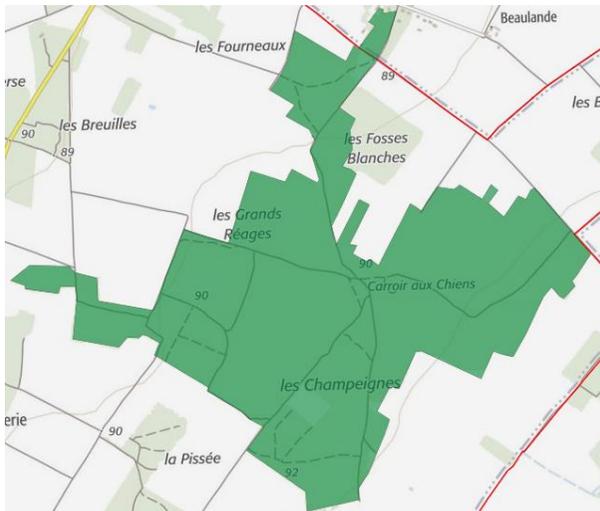
Cette zone correspond à un ensemble de pelouses situées au sein du bois des Roches Lunettes et au milieu des cultures avoisinantes. Le site, polynucléaire, couvre au total une surface d'environ 150 ha. En termes d'habitats, on trouve, pour les plus intéressants, du Mesobromion, du Xerobromion, des landes à Genévrier commun et des végétations des affleurements calcaires. Les pelouses sont ici dans un bon état de conservation, alors qu'elles tendent globalement à se dégrader ou à disparaître dans la région. Une trentaine d'espèces déterminantes, dont 7 protégées, a été observée sur le site. Parmi les plus significatives signalons le Lin de Léon, l'Euphorbe de Séguier et la Koélie du Valais. Il s'agit d'une zone majeure de pelouses pour la région, notamment en raison de son étendue.



Koélie du Valais, INPN



Euphorbe du Séguier, INPN



Pelouses des Champeignes et des fosses blanches

Cette ZNIEF de type 1 est installée sur la commune de Courçay et s'étend sur 110 ha. Il s'agit d'un boisement calcicole en sol sec qui inclut des parties plus claires et une surface importante de pelouses. L'ensemble comprend une vingtaine d'espèces végétales déterminantes, dont quatre protégées. On remarquera notamment la présence d'*Arenaria grandiflora*, protégée et particulièrement rare en région Centre. Parmi les insectes présents sur le site, quatre espèces déterminantes de papillon ont été contactées ainsi qu'une de coléoptère (Lucarne cerf-volant). Il s'agit d'un des plus beaux sites de pelouses de la Champeigne tourangelle et de la région, par l'étendue mais aussi par la richesse floristique.



Lucarne cerf-volant, INPN



Arenaria grandiflora, INPN

- Source : cartographie : Géoportail/ analyse et photos : INPN

Espaces protégés

ZNIEFF de type 1



Etangs et pelouses de la Hubaudière

La zone regroupe six habitats déterminants dont quatre sont une déclinaison de la pelouse calcicole et deux sont liés aux milieux humides. L'intérêt de la zone tient justement dans la juxtaposition entre les milieux humides et les pelouses sèches. On passe en effet des communautés amphibies (22.3) aux pelouses sèches à très sèches ou très localement aux pelouses fraîches à Selsérie. Parmi les espèces importantes du site nous pouvons noter la Renoncule à feuilles de graminée (*Ranunculus gramineus*), espèce très localisée en région Centre et protégée au niveau régional ou encore la Selsérie bleue (*Sesleria caerulea*), toute aussi localisée en région Centre et de découverte récente en Indre-et-Loire (non mentionnée par H. Tourlet dans son catalogue de 1908) A signaler aussi une petite zone à Choin noirâtre (*Schoenus nigricans*), sur une zone de pelouse sans doute un peu marneuse et régulièrement entretenue par la tonte au pied d'un chalet de pêche. Au total, vingt-cinq espèces végétales déterminantes dont sept protégées ont été recensées sur le site entre 2002 et 2014, ce qui en fait un site important pour la région Centre et pour la Champagne. Les habitats patrimoniaux du site sont très menacés car ils représentent moins de 10% de la surface. La cartographie du site en 2014 a entraîné une légèrement modification du périmètre avec l'exclusion de quelques diverticules au nord, aujourd'hui cultivés. Ce site est potentiellement menacé à terme par les cultures environnantes. (extension, transferts de fertilisants et de produits phytosanitaires).

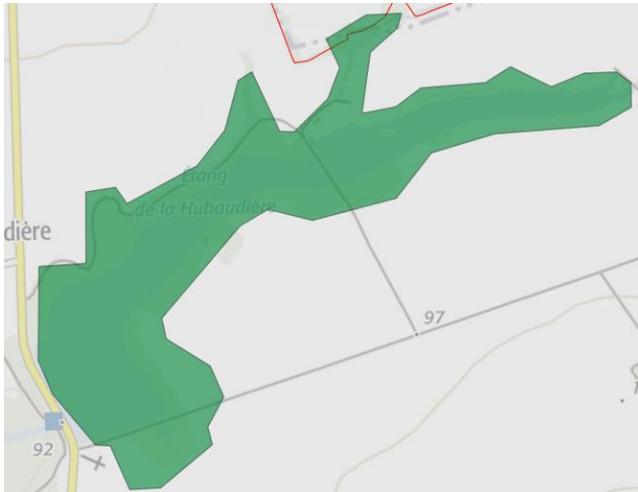
Cette ZNIEFF empiète que très légèrement sur le territoire de Bléré Val de Cher



Selsérie bleue, INPN



Leucorrhine à large queue, INPN



Espaces protégés



ZNIEFF de type 1

Pelouses des Carrières 90 ha

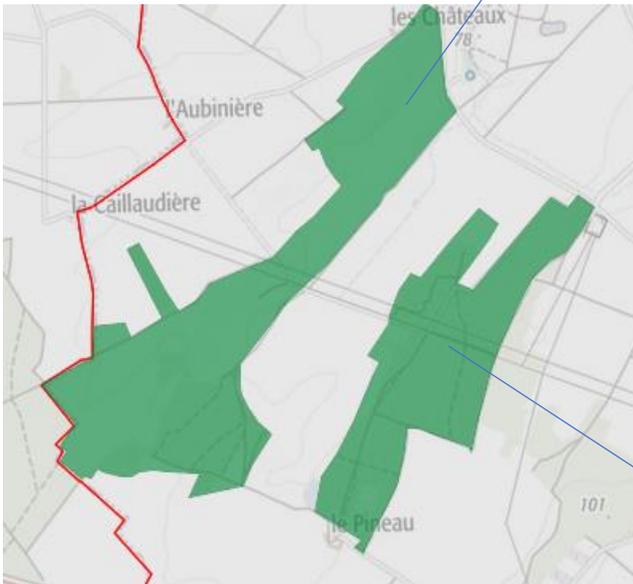
Il s'agit de pelouses du Mesobromion erecti et du Xerobromion erecti, de landes à Genévrier et de Chênaies entourées par des cultures. La partie Sud du site résulte de l'exploitation d'anciennes carrières en grande partie recolonisées spontanément, notamment par des taches de Xerobromion. Près d'une cinquantaine d'espèces végétales déterminantes, dont 12 protégées, a été observée sur le site entre 2002 et 2013. On retiendra notamment la présence des deux Sablines : *Arenaria grandiflora* et *Arenaria controversa*, particulièrement rares en région Centre. La Koélerie du Valais (*Koeleria vallesiana*), autre plante (graminée) rare en région Centre, s'avère ici relativement abondante. Ce site présente par ailleurs un fort intérêt entomologique avec la présence de plusieurs espèces de Zygènes et de Cigales et une richesse certaine en Lépidoptères et en Orthoptères. De ce point de vue, ce site est relié à la ZNIEFF voisine des Pelouses des Vezons. Cet îlot de milieux calcicoles au sein d'un grand plateau céréalier constitue un site remarquable pour la région Centre. La carrière dans la partie centrale du site est en activité (autorisée depuis de longues années). Il convient de souligner que la présence des plantes rares et protégées a été prise en compte dans le phasage d'extraction, qu'une zone de pelouses qui abrite les populations de Sabline à grandes fleurs sera préservée en l'état et que des essais de réaménagement écologique du site sont en cours.



Pélodyte ponctuée, INPN



Sabline des Chaumes, INPN



Pelouse des Vezons 53 ha

La zone se situe sur la marge ouest du Bois de Ragueneau, sur un versant exposé à l'est. Il s'agit d'un ensemble de pelouses du Meso et du Xerobromion, de fourrés à genévrier et de chênaies sessiliflores-charmaies où le Chêne pubescent est très présent. Une douzaine d'espèces végétales déterminantes, dont 4 protégées, a été observée sur le site en 2004. Cette zone présente un fort intérêt du point de vue des lépidoptères avec 8 espèces déterminantes connues, dont 4 espèces de Zygènes, et la Bacchante (*Lopinga achine*), papillon également protégé. et de la région, par l'étendue mais aussi par la richesse floristique.

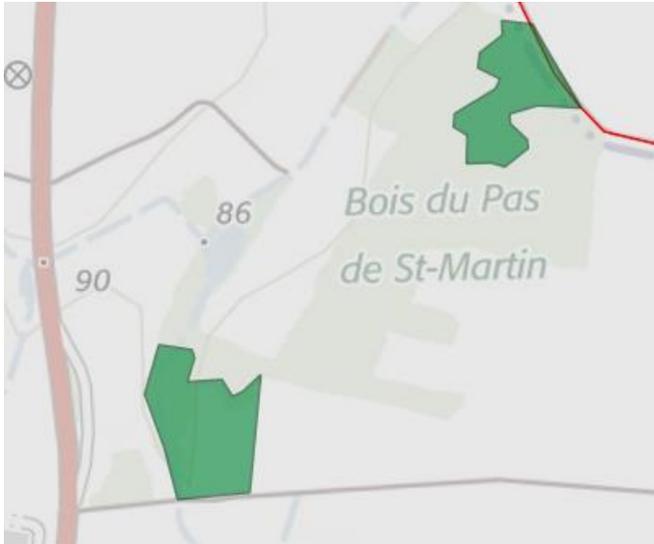


Bacchante, INPN

Espaces protégés



ZNIEFF de type 1



Pelouses du bois du pas Saint-Martin 2 ha

Il s'agit d'un ensemble de pelouses du Mesobromion situé en Champagne tourangelle. Il abrite une douzaine d'espèces végétales déterminantes, dont 3 protégées. On notera en particulier la présence de la Koélerie du Valais et de la Véronique prostrée. Ce type de milieu tend largement à disparaître en région Centre. Celui-ci reste pour l'essentiel en bon état de conservation, même si ses abords tendent à se fermer par la progression des arbustes. Il fait l'objet de dépôts sauvages de déchets, ce qui est récurrent dans les pelouses et fruticées de ce secteur. Concernant la faune, des prospections restent à mener, une espèce déterminante de papillon a toutefois été observée sur le site.

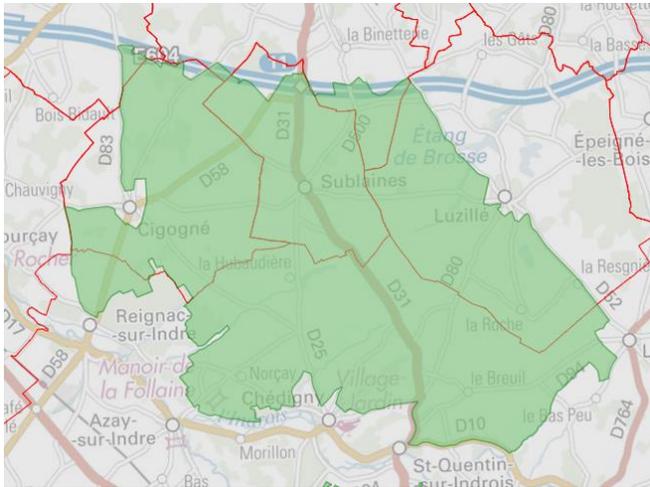


Véronique Prostrée, INPN

Espaces protégés



ZNIEFF de type 2



Plateau de Champeigne entre Bléré et Loches

Ce site est une zone importante d'Indre-et-Loire pour plusieurs oiseaux typiques des grandes plaines céréalières : Outarde canepetière, Oedicnème criard, Courlis cendré, Pie-grièche écorcheur, Busards cendré et Saint Martin. D'autres espèces rares utilisent ce secteur comme terrain de chasse : Circaète Jean-le-Blanc, Hibou des marais, Faucon émerillon. Il s'agit d'un territoire essentiellement agricole qui intègre toutefois divers habitats et milieux calcicoles intéressants : jachères et friches (fréquentées notamment par les Outardes canepetières, Oedicnèmes criards et Courlis cendrés), pelouses calcicoles résiduelles et phases de colonisation de cet habitat par le Genévrier commun, marges de cultures abritant encore quelques espèces messicoles (*Adonis annua*, *Nigella arvensis*, *Consolida regalis*). Les prospections sont à approfondir sur les plantes messicoles, ainsi que sur la flore et l'entomofaune des pelouses calcicoles. Quatre ZNIEFF de type I se trouvent à l'intérieur de cette vaste ZNIEFF de type II : les "Pelouses du Bois du Pas de SaintMartin", les "Pelouses des Tabardières", les "Pelouses de la Vrilloterie" et la ZNIEFF "Etang et pelouses de la Hubaudière".



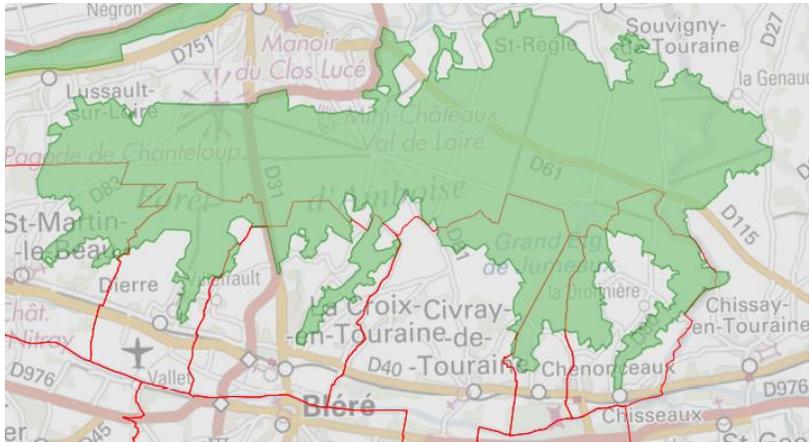
Busard Saint Martin, INPN



Dauphinelle Consoude, INPN

Espaces protégés

ZNIEFF de type 2



Massif forestier d'Amboise (6600 ha)

Le massif forestier d'Amboise constitue l'un des massifs forestiers majeurs d'Indre-et-Loire. Il comprend des parcelles forestières de nature et d'âge variables. Il présente un intérêt entomologique certain : le cortège des coléoptères saproxyliques est bien représenté : *Carabus auratus*, *Procrustes coriaceus*, *Akimerus schaefferi* et *Osmoderma eremita*, inscrit en annexe II de la directive Habitats. Les lépidoptères actuellement connus témoignent d'une bonne diversité de papillons, comme l'indique la présence de *Minois dryas* par exemple. Enfin, l'Engoulevent d'Europe est nicheur dans plusieurs parcelles. L'ensemble du massif mériterait un inventaire floristique et entomologique (coléoptères, lépidoptères notamment) plus approfondi.



Engoulevent d'Europe, INPN

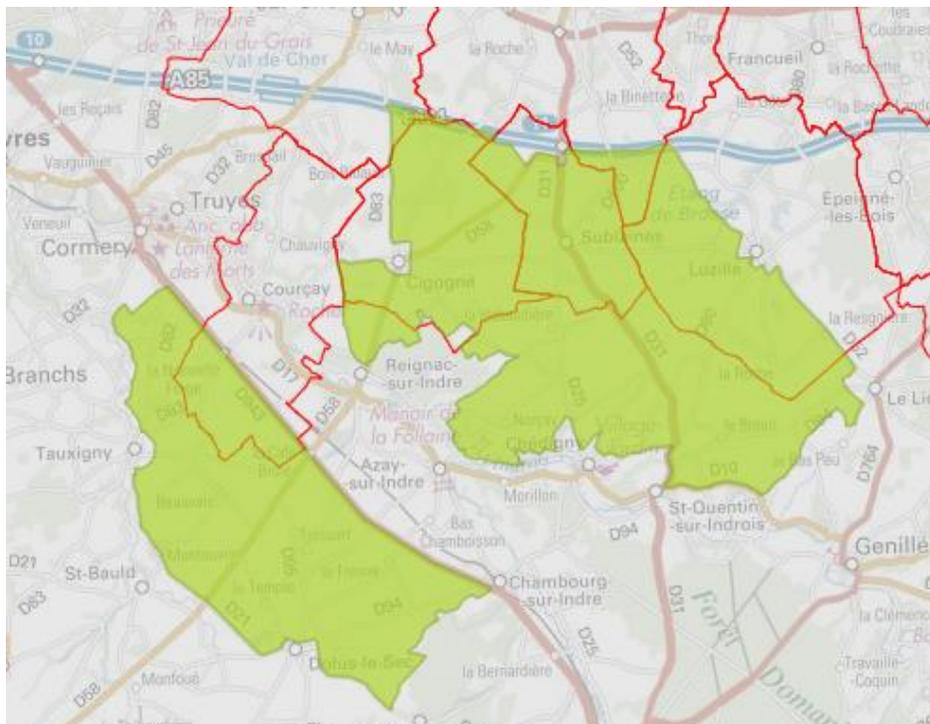


Carabus auratus, INPN

Espaces protégés



Natura 2000



Zone Natura 2000 FR2410022 - Champeigne - ZPS (13733 ha)

La zone est partagée en deux sous-ensembles disjoints, de part et d'autre de la vallée de l'Indre. Le milieu est constitué d'un plateau, installé sur des calcaires lacustres et majoritairement agricole. Les cultures principales sont le blé, le maïs, le colza, les orges de printemps et d'hiver, le tournesol et le pois. On trouve également des jachères. Vulnérabilité : Le maintien de l'avifaune de plaine est en particulier tributaire de la disponibilité en ressources alimentaires (produits végétaux, insectes, micro-mammifères, ...) et en couvert végétal.

L'intérêt de ce site repose essentiellement sur la présence en période de reproduction des espèces caractéristiques de l'avifaune de plaine telles que l'Outarde canepetière, l'Oedicnème criard, la Caille des blés, les perdrix, les alouettes, les bruants, mais également les rapaces typiques de ce genre de milieux (Busards cendré et Saint-Martin). L'Outarde canepetière, oiseau en très forte régression dans les plaines céréalières du centre-ouest de la France, est un hôte privilégié et emblématique de la Champeigne.

Ce site conserve en effet l'un des deux derniers noyaux reproducteurs de l'espèce en région Centre-Val de Loire, avec des effectifs de 20 à 30 mâles chanteurs. De nombreuses actions ont été mises en place en faveur de la conservation de l'avifaune de plaine et de cette espèce en particulier, tant au niveau national que local et qui s'appuie sur des mesures agri-environnementales (implantation de couverts végétaux favorables aux insectes comme aux oiseaux).

Menaces/Pressions

Modification des pratiques culturales

Utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques

Routes, autoroutes

Lignes électriques et téléphoniques

Véhicules motorisés



Outarde canepetière, INPN

- Source : cartographie : Géoportail/ analyse et photos : INPN

Espaces protégés

ENS

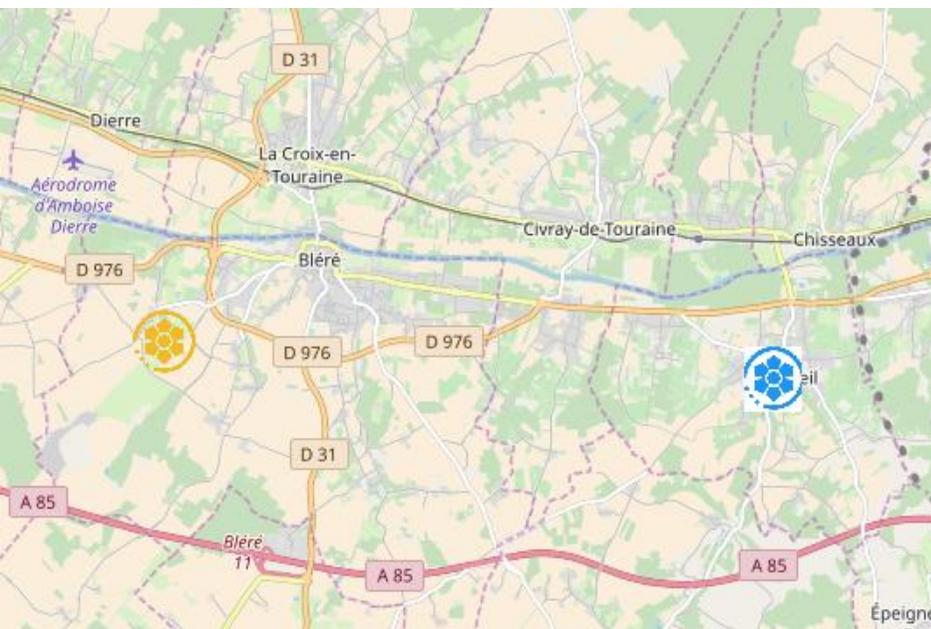


Photo : CEN

ENS du Moulin Neuf 5,5 ha :

Etang sur la commune de Francueil

Les Pelouses de Bléré (77,7 ha) :

Le site des pelouses de Bléré se localise au sud du territoire communal, au sein du plateau de la Champeigne tourangelle, voué à la céréaliculture intensive. Il abrite des pelouses calcicoles, dont certaines ponctuées par le Genévrier commun – paysage témoin d'un pâturage ovin traditionnel – mais également des espaces à faible naturalité (friches post-culturelles, plantations d'arbres et arbustes).

Les Pelouses de Bléré : les Grandes Fontaines, les Vezons, les Pallets sont gérées par le Conservatoire d'Espaces Naturels du Centre-Val de Loire. Un plan de gestion est en cours pour la période 2015-2024. Cet entretien des milieux dits ouverts est réalisé chaque année grâce à la fauche ou grâce au pâturage. Le Conservatoire et la commune de Bléré ont également mis en place un sentier d'interprétation de 2,3 km.

Enjeux du contexte naturel du territoire

Atouts

- De nombreux espaces classés et protégés sur le territoire (dont Natura 2000)
- Une forte richesse spécifique sur le territoire (notamment odonate et avifaune) et des espèces remarquables
- Une flore et des habitats très diversifiés
- Des trames et sous-trames bien identifiées et très diversifiées
- Des corridors biologiques pour les sous-trames bien présents sur le territoire
- Des corridors qui permettent de traverser la vallée

Faiblesses

- Des obstacles écologiques identifiés
- Des risques et des menaces pour les espèces et les habitats
- Déclin généralisé de certaines trames (par exemple les zones humides) = déclin de la richesse des habitats
- Agriculture intensive (associée à l'utilisation de biocide)
- Des espèces invasives présentes

Opportunités

- Une étude plutôt complète a été réalisée sur l'état de la biodiversité et des habitats sur le territoire
- Des éléments reconnectant déjà en place sur l'autoroute (l'élément fragmentant principal du territoire).
- Les programmes de lutte contre certaines espèces invasives se sont montrés efficaces (Grenouille taureau)

Menaces

- Une biodiversité sous pression avec de nombreuses espèces menacées voire des espèces signalées en danger de disparition
- Des éléments fragmentants d'envergures sur les corridors coupant complètement le territoire (Type I et II)
- L'urbanisation et les infrastructures peuvent être à l'avenir faites au gré des trames et espaces naturels
- La modification des types culturels peut engendrer une modification des sous-trames identifiées (sous-trames prairiale, culturelle, forestières) et une modification des habitats
- Utilisation de pesticides

Enjeux hiérarchisés

- **Limiter la consommation d'espaces au gré des trames vertes et bleues**
- **Avoir une attention particulière pour les espèces menacées et en danger critique**
- **De nombreuses espèces d'oiseaux nichent sur le territoire : garantir et /ou développer des conditions de niche de qualité.**
- **Fortes présences d'odonates : forte responsabilité régionale pour les libellules : garantir des conditions d'accueil de qualité**
- **Maintenir les corridors biologiques et limiter les obstacles écologiques à la dynamique des écosystèmes**
- **Maintenir les paysages ouverts avec des pratiques culturelles associées (en limitant l'utilisation de biocides)**
- **Reconnecter les plateaux nord et sud : continuer à implanter des éléments reconnectant sur le territoire pour garantir la cohérence écologique entre les paysages**

Synthèse milieux naturels

Enjeux d'atténuation du changement climatique

Perte de biodiversité par incapacité des écosystèmes et/ou de certaines espèces à s'adapter rapidement au changement climatique (mortalité directe liée aux événements climatiques, dissociation des cycles de vie entre espèces symbiotiques, incapacité à déplacer l'aire de répartition, perturbation de certaines étapes du cycle de vie, déplacement de parasites ou d'espèces concurrentes), homogénéisation des écosystèmes...

Modification de la biodiversité domestiquée / cultivée et des espèces associées

Enjeux d'adaptation	Leviers d'action du PCAET et effets probables	
Préservation des sites et des milieux de biodiversité remarquables	Implantation des équipements (production et transport d'énergie...)	Red
	Préservation et valorisation de la capacité des écosystèmes à limiter le changement climatique ou ses effets	Green
Renforcement des continuités écologiques locales	Stratégies d'adaptation des systèmes cultivés au changement climatique	Grey
	Augmentation du patrimoine arboré pour la séquestration du CO2	Green
	Recours à l'ingénierie écologique et aux « solutions basées sur la nature »	Green
Maintien ou amélioration de la qualité écologique des boisements	Encadrement des modes de gestion forestière et des débouchés de la filière bois	Grey
Maîtrise des risques de collision faune-véhicule	Diminution des déplacements en automobile individuelle	Green
Maîtrise de la pollution lumineuse	Rationalisation de l'éclairage public	Green
Augmentation de la perméabilité des espaces urbains à la faune et la flore (TVB urbaine)	Adaptation au changement climatique (gestion des eaux pluviales, lutte contre l'îlot de chaleur urbain...) par la végétalisation des bâtiments et des espaces urbains	Green

Contexte humain



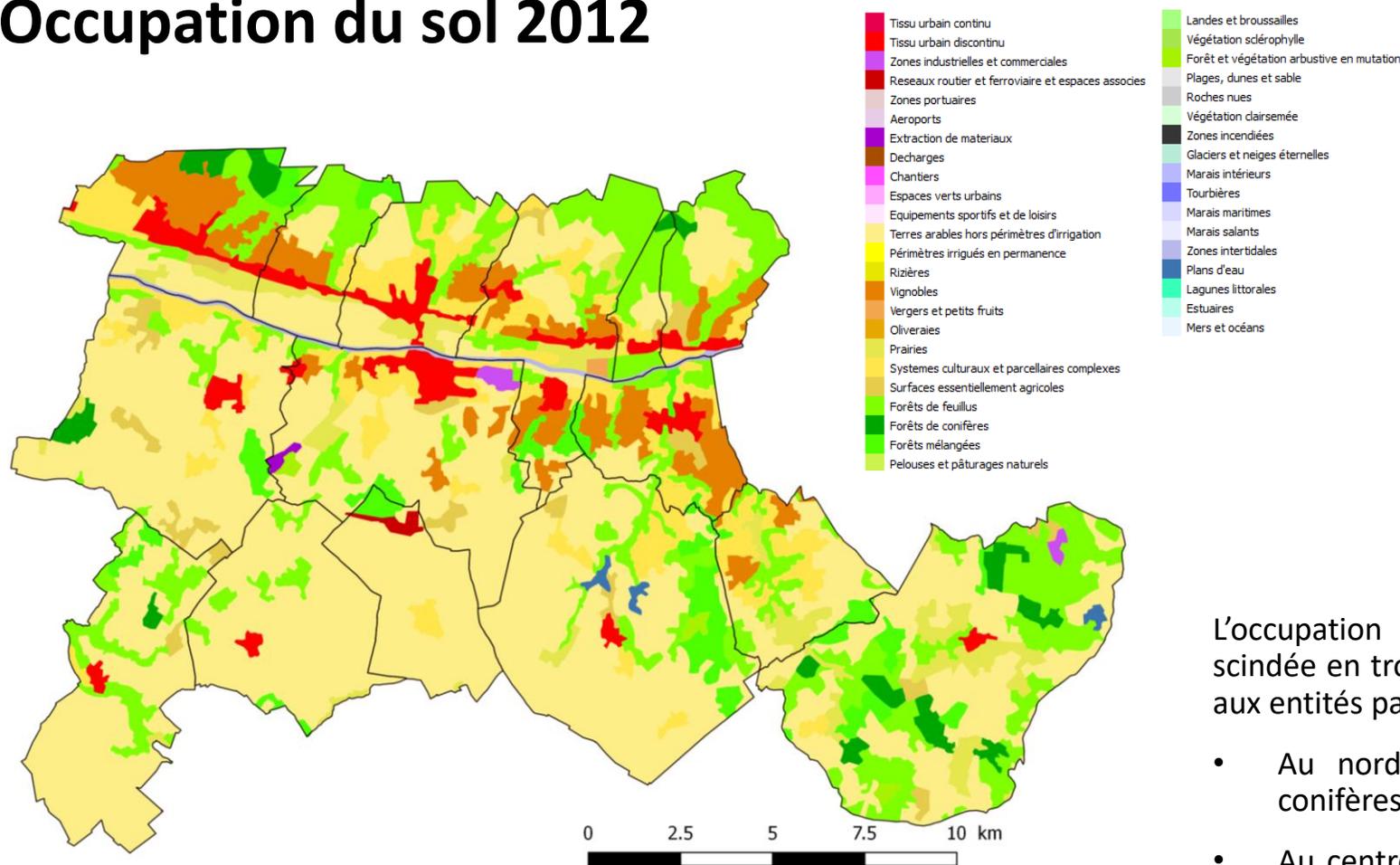
Aménagement, urbanisme et consommation d'espace



Occupation du sol



Occupation du sol 2012



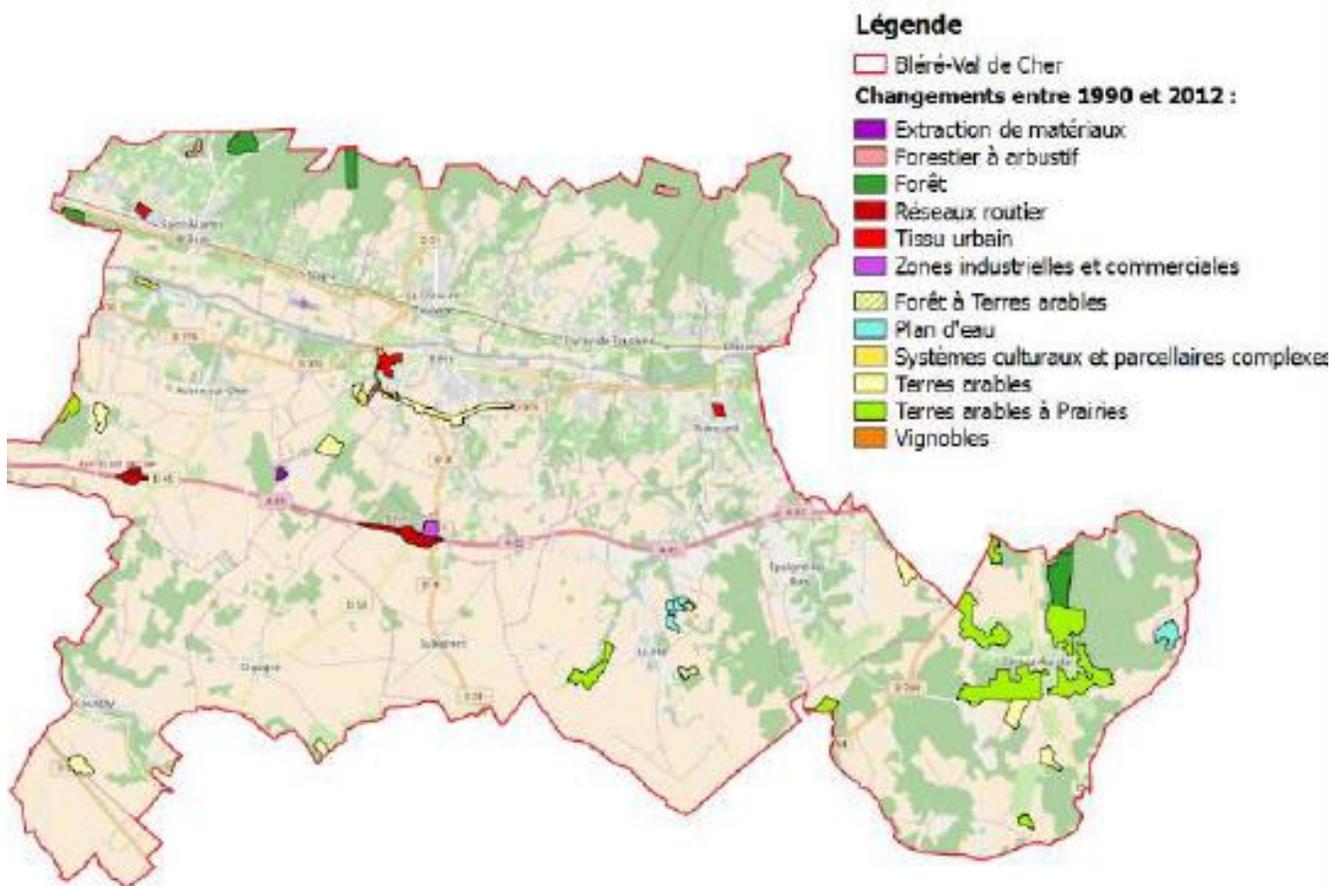
L'occupation du sol de Bléré Val de Cher est scindée en trois grandes unités qui correspondent aux entités paysagère :

- Au nord : de la forêt de feuillus et de conifères
- Au centre : la vallée du Cher présentant des espaces urbanisés et des vignes
- Au sud, sur le plateau : le territoire présente majoritairement des terres agricoles avec des îlots de bois et des plans d'eau isolés

Occupation du sol



Evolution de l'occupation du sol 1990 -2012



L'évolution de l'occupation du sol entre 1990 et 2012 est notamment marquée par le développement de quelques îlots de tissu urbains et le développement des forêts du à la reconquête forestière (arbuste isolé -> arbres ->forêt).

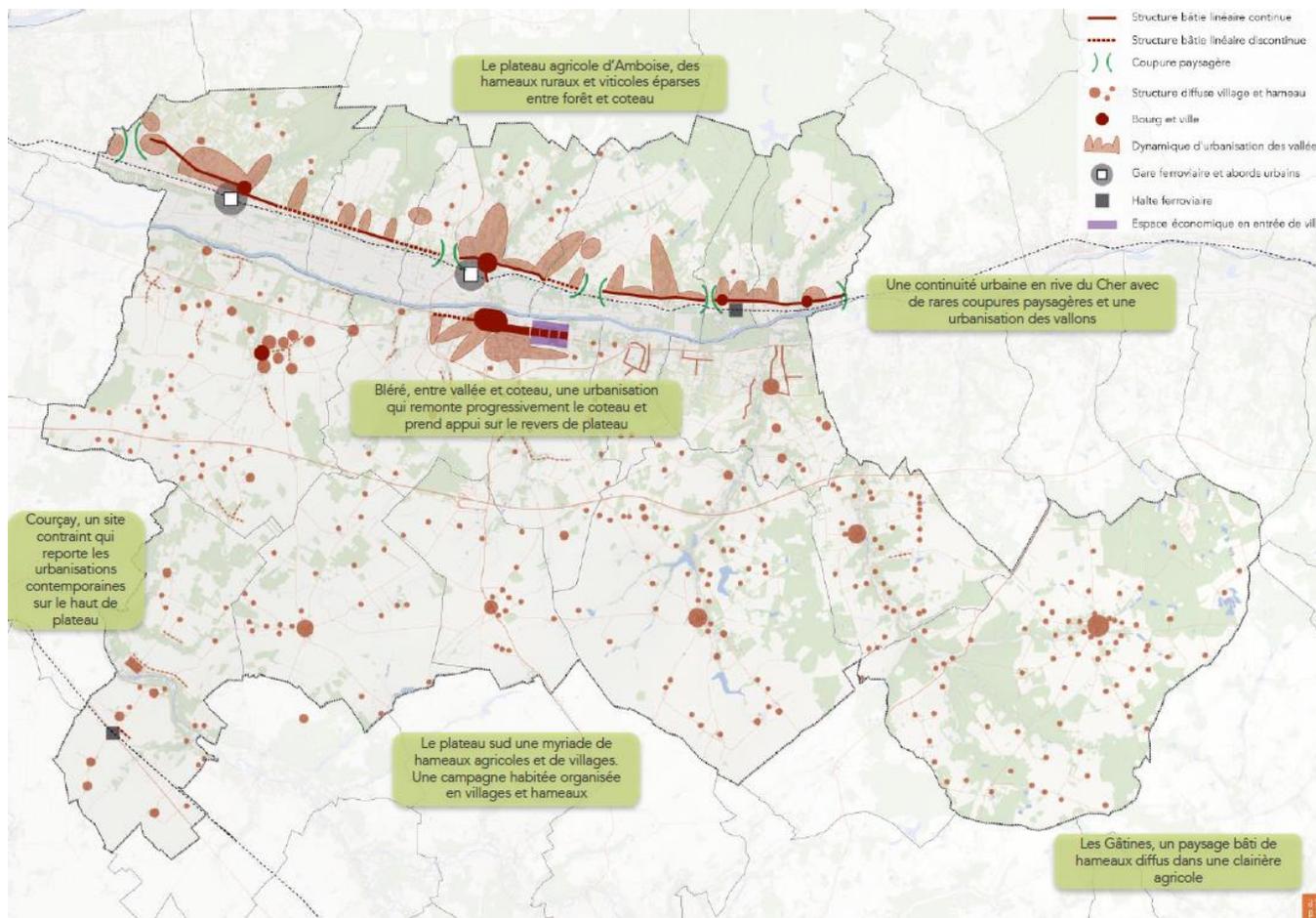
Le réseau routier a progressé aux abords de l'autoroute

On note aussi la progression de prairies sur le territoire de la commune de Céré-la-Ronde.

Urbanisation



Dynamique de l'urbanisation



L'urbanisation est essentiellement située autour de la vallée du Cher, où l'on retrouve une certaine continuité urbaine. Le reste du territoire est plutôt concerné par des structures diffuses de bourgs, villages et hameau.

La dynamique d'urbanisation montre une tendance d'expansion de l'urbanisation sur les coteaux nord de la vallée du Cher.

Cette dynamique est aussi présente autour de la ville de Bléré avec une dynamique en direction du sud.

La dynamique d'urbanisation est un enjeu important pour l'environnement, notamment pour des questions paysagères ainsi que pour les continuités écologiques du territoire.



Agriculture et sylviculture



Agriculture & sylviculture

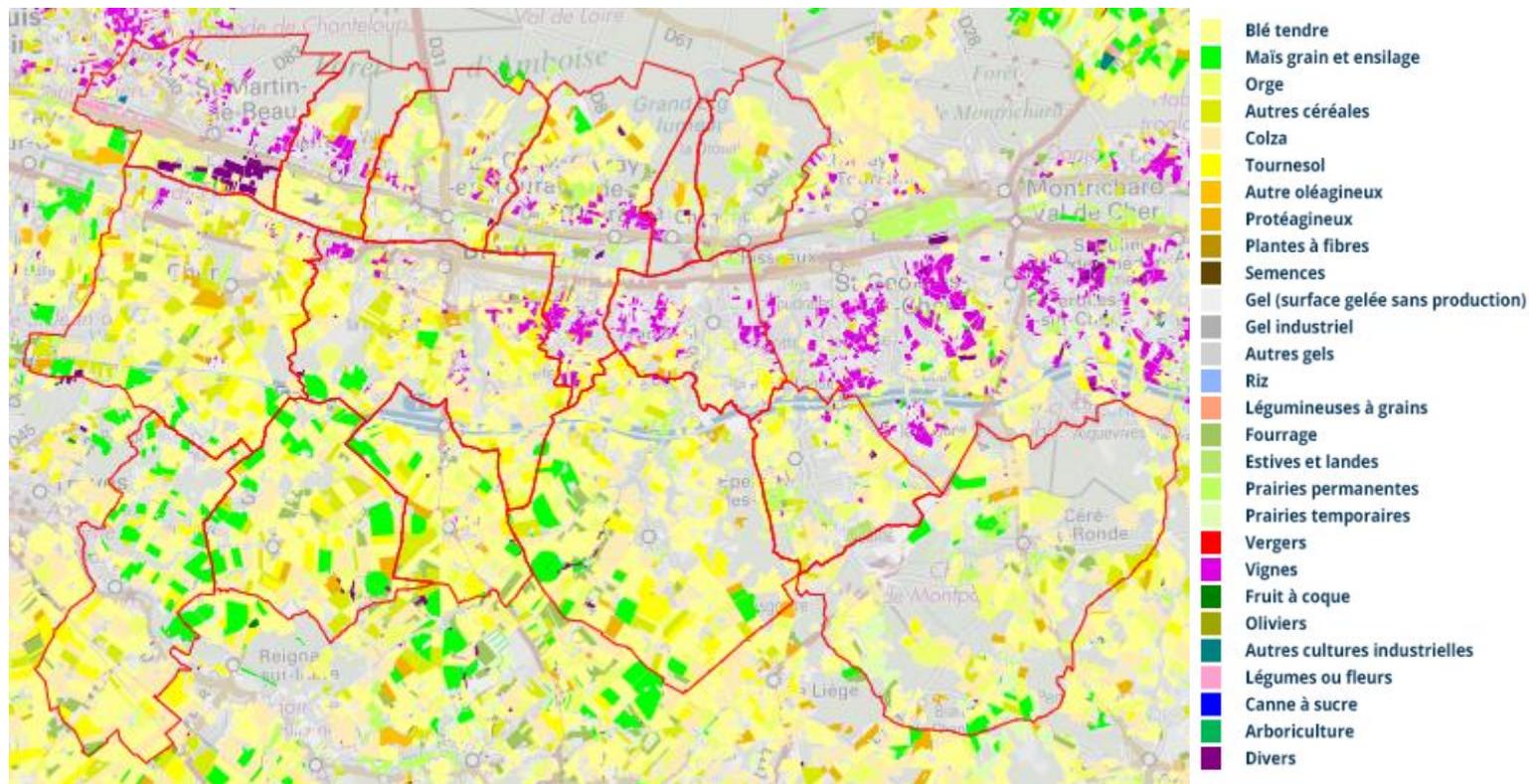


Registre Parcellaire Graphique 2016

L'agriculture du territoire est principalement orientée sur la production de grandes cultures, notamment sur le blé, l'orge ou le maïs. On retrouve aussi une importante culture des oléagineux avec la présence de colza ou encore de tournesol.

La répartition géographique des types d'agriculture est structurée par les reliefs, avec la présence de grandes cultures sur le plateau d'Amboise qui comporte aussi quelques prairies et estives. Sur le plateau sud, les grandes cultures sont en majorité.

La vallée du Cher qui découpe ces deux entités présente sur les coteaux de la vigne en abondance.



Agriculture & sylviculture

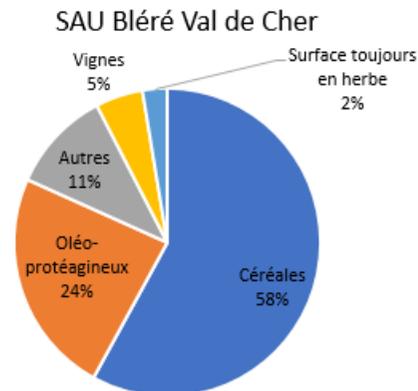


Recensement agricole 2010

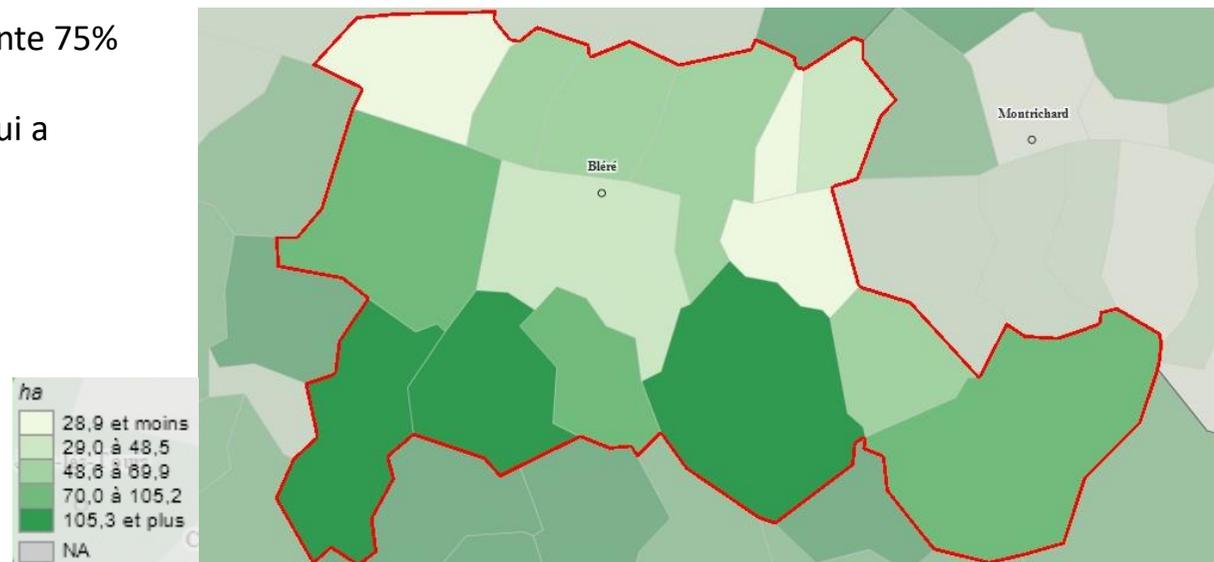
Organisé tous les 10 ans par les services statistiques du ministère de l'agriculture, le dernier recensement agricole s'est déroulé entre l'automne 2010 et le printemps 2011. Il interroge toutes les exploitations agricoles, sans distinction de taille, ni de poids des activités agricoles parmi les éventuelles autres activités de l'entreprise. Il fournit un certain nombre d'informations sur les exploitations (surfaces cultivées, emplois...), rapportées à la commune, et il calcule l'évolution de ces paramètres depuis le recensement précédent, en 2000. *(Les chiffres cités sont toutefois à considérer avec précaution : secrets statistiques)*

L'agriculture sur le territoire de Bléré Val de Cher (2010) :

- 20 000 ha de Surface Agricole Utile (SAU) qui a connu une baisse de 5,3% en 10 ans (2000/2010)
- 3703 exploitations
- 29% des exploitations font plus de 100ha ce qui représente 75% de la SAU
- En moyenne : la SAU est de 65 ha/exploitation, chiffre qui a augmenté de 43% en 10 ans



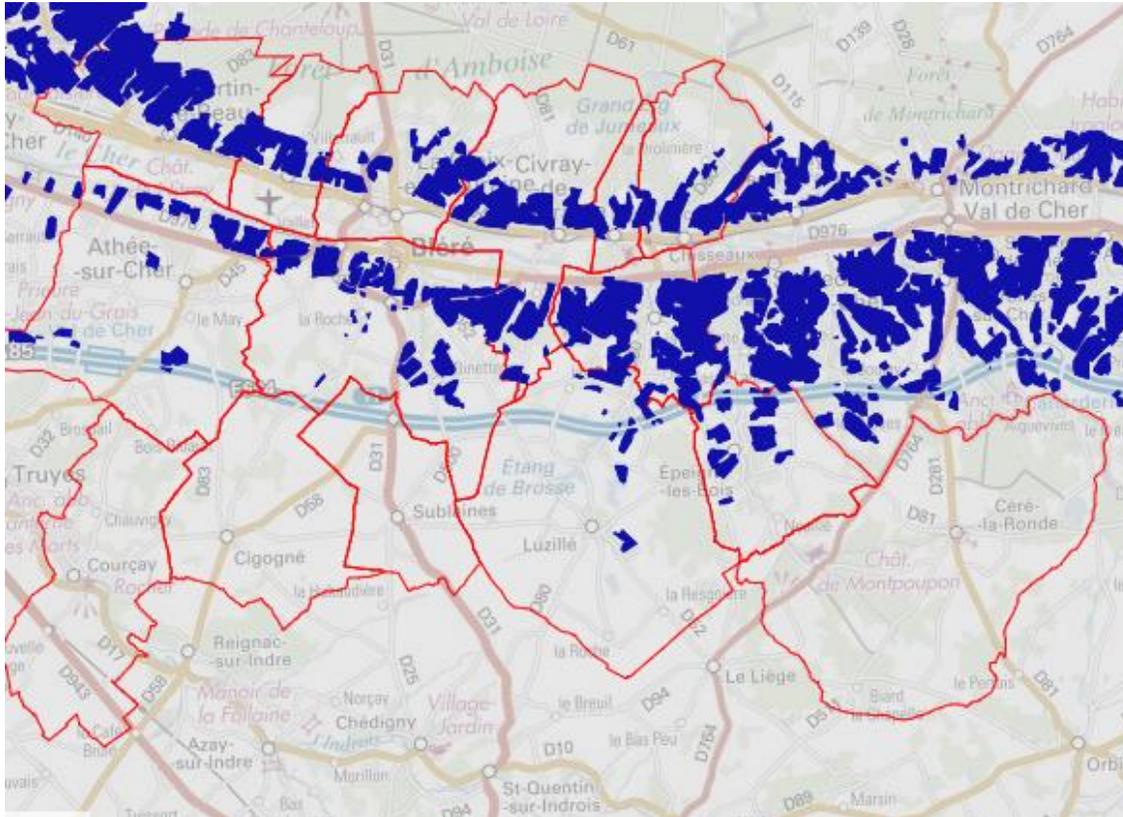
superficie agricole utilisée (SAU) moyenne par exploitation en 2010



Agriculture & sylviculture



AOP/AOC et IGP sur le territoire



■ Délimitation parcellaire AOC viticole du Val de Loire

AOC/AOP du territoire

Crémant de Loire : Athée-sur-Cher, Bléré, Chenonceaux, Chisseaux, Civray-de-Touraine, Croix-en-Touraine, Dierre, Épeigné-les-Bois, Francueil, Luzillé, Saint-Martin-le-Beau

Montlouis-sur-Loire : Saint-Martin-le-Beau

Rosé de Loire : Athée-sur-Cher, Bléré, Chenonceaux, Chisseaux, Civray-de-Touraine, Croix-en-Touraine, Dierre, Épeigné-les-Bois, Francueil, Luzillé, Saint-Martin-le-Beau

Saint Maure de Touraine : toutes les communes

Touraine : Athée-sur-Cher, Bléré, Chenonceaux, Chisseaux, Civray-de-Touraine, Croix-en-Touraine, Dierre, Épeigné-les-Bois, Francueil, Luzillé, Saint-Martin-le-Beau

Touraine Chenonceaux : Athée-sur-Cher, Bléré, Chenonceaux, Chisseaux, Civray-de-Touraine, Croix-en-Touraine, Dierre, Francueil

IGP du territoire:

Val de Loire : toutes les communes

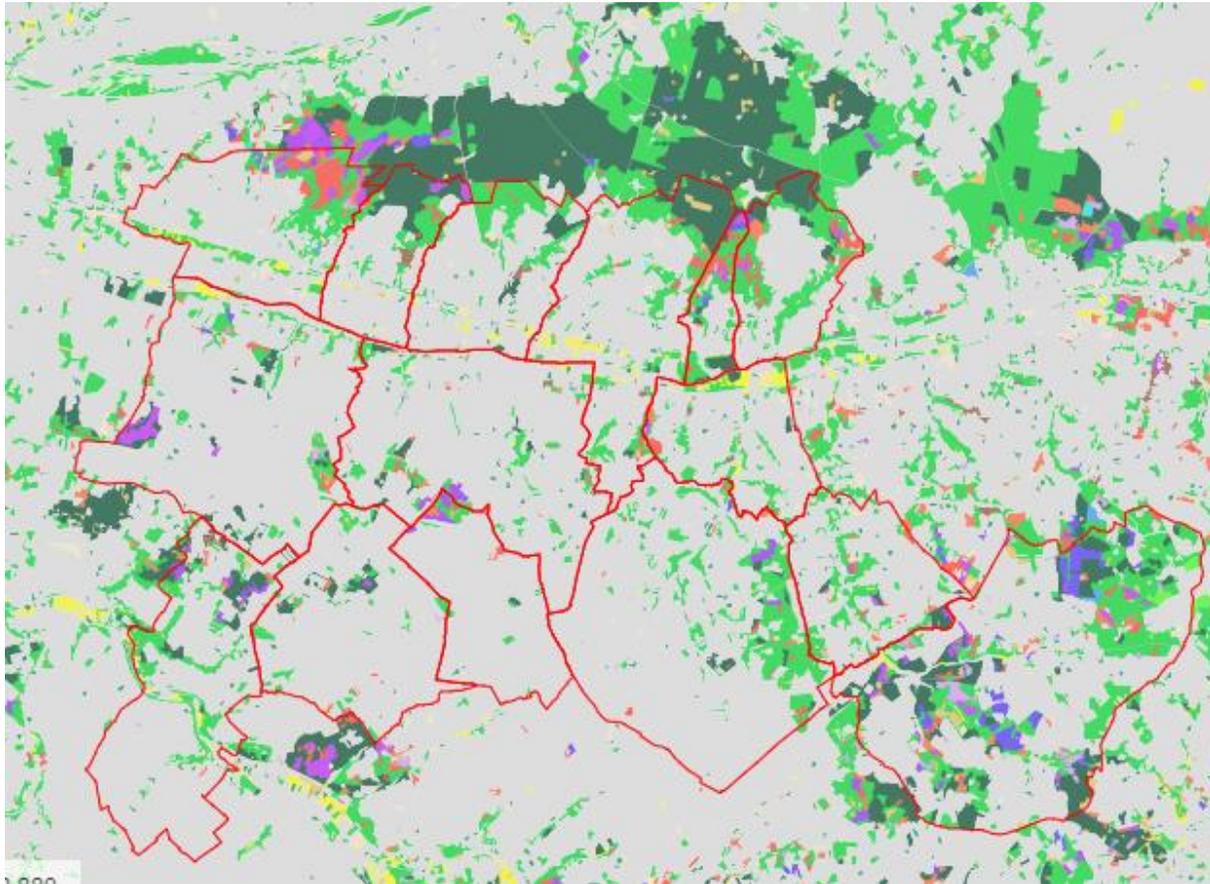
Bœuf du Maine : toutes les communes

Rillettes de Tours : toutes les communes

Agriculture & sylviculture



La forêt du territoire



■ Forêt fermée sans couvert arboré	■ Forêt fermée d'un autre conifère pur autre que pin
■ Forêt fermée de feuillus purs en îlots	■ Forêt fermée à mélange de conifères
■ Forêt fermée de chênes décidus purs	■ Forêt fermée à mélange de feuillus prépondérants et conifères
■ Forêt fermée de chênes sempervirents purs	■ Forêt fermée à mélange de conifères prépondérants et conifères
■ Forêt fermée de hêtre pur	■ Forêt fermée à mélange de conifères prépondérants et feuillus
■ Forêt fermée de châtaignier pur	■ Forêt ouverte sans couvert arboré
■ Forêt fermée de robinier pur	■ Forêt ouverte de feuillus purs
■ Forêt fermée d'un autre feuillu pur	■ Forêt ouverte de conifères purs
■ Forêt fermée à mélange de feuillus	■ Forêt ouverte à mélange de feuillus et conifères
■ Forêt fermée de conifères purs en îlots	■ Peupleraie
■ Forêt fermée de pin maritime pur	■ Lande
■ Forêt fermée de pin sylvestre pur	■ Formation herbacée
■ Forêt fermée de pin laricio ou pin noir pur	
■ Forêt fermée de pin d'Alep pur	
■ Forêt fermée de pin à crochets ou pin cembro pur	
■ Forêt fermée d'un autre pin pur	
■ Forêt fermée à mélange de pins purs	
■ Forêt fermée de sapin ou épicéa	
■ Forêt fermée de mélèze pur	
■ Forêt fermée de douglas pur	
■ Forêt fermée à mélange d'autres conifères	

La forêt du territoire est principalement composée au nord de forêts fermées (chêne, hêtres et autres mélanges de feuillus), le reste du territoire est pourvu de quelques îlots éparses composés de conifères, de peupleraie ainsi que de quelques continuités de forêts fermées de feuillus ou de conifères.

Agriculture & sylviculture



Sylviculture



Le territoire de Bléré Val de Cher se situe sur la sylvo-écorégion de Champeigne Gâtine Tourangelle. On retrouve essentiellement des mélanges de futaies et de feuillus, des futaies de feuillus et taillis ou encore des futaies de conifères.

L'exploitation de la forêt est encadrée et la garantie d'une gestion durable est nécessaire à un propriétaire forestier pour accéder aux aides de l'Etat, à la certification forestière PEFC, et aux dispositions de réductions fiscales. Les propriétaires forestiers peuvent adhérer au code des bonnes pratiques sylvicoles ou se doter du plan simple de gestion, deux démarches qui constituent une garantie de gestion durable, une fois agréées par le CRPF.

Ils peuvent également adhérer à un organisme de gestion en commun et bénéficier alors d'un règlement type de gestion.

- En dessous du seuil de 25 hectares, le propriétaire forestier peut présenter un plan simple de gestion volontaire (s'il a plus de 10 hectares), ou souscrire une adhésion aux codes de bonnes pratiques sylvicoles, ou adhérer au règlement type de gestion de son organisme de gestion en commun.
- A partir de 25 hectares, le plan simple de gestion est obligatoire.
- Une zone Natura 2000 est un cas particulier où le document de gestion "habituel" ne suffit pas.

Le territoire est principalement composé de futaies, de taillis et de peupleraies. Les techniques sylvicoles de taillis sous futaie (TSF) sont particulièrement utilisées pour la production du bois de chauffage et dans une moindre mesure pour le bois d'œuvre.



Eau





SDAGE Loire Bretagne

Le SDAGE est un document de planification concerté qui décrit les priorités de la politique de l'eau pour le bassin hydrographique et les objectifs. Il définit les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau. Il fixe les objectifs de qualité et de quantité à atteindre pour chaque cours d'eau, plan d'eau, nappe souterraine, estuaire et secteur littoral. Il détermine les dispositions nécessaires pour prévenir la détérioration et assurer l'amélioration de l'état des eaux et des milieux aquatiques. Le SDAGE est complété par un programme de mesures qui précise, secteur par secteur, les actions techniques, financières, réglementaires, à conduire d'ici 2021 pour atteindre les objectifs fixés. Sur le terrain, c'est la combinaison des dispositions et des mesures qui permettra d'atteindre les objectifs.

Bléré Val de Cher appartient au SDAGE Loire Bretagne entré en application le 18 novembre 2015, il fixe les orientations fondamentales pour la gestion équilibrée de l'eau dans le bassin Loire Bretagne pour une durée de 6 ans

Les orientations du SDAGE Loire-Bretagne :

1. Repenser les aménagements de cours d'eau
2. Réduire la pollution par les nitrates
3. Réduire la pollution organique et bactériologique;
4. Maîtriser et réduire les pollutions par les pesticides;
5. Maîtriser et réduire les pollutions dues aux substances dangereuses
6. Protéger la santé en la ressource en eau
7. Maîtriser les prélèvements d'eau
8. Préserver les zones humides
9. Préserver la biodiversité aquatique
10. Préserver le littoral
11. Préserver les têtes de bassin versant
12. Faciliter la gouvernance locale et renforcer la cohérence des territoires et des politiques publiques
13. Mettre en place des outils réglementaires et financiers
14. Informer, sensibiliser, favoriser les échanges.



SAGE Cher Aval

Les Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) sont élaborés au niveau d'un sous bassin par une commission locale de l'eau. Ils fixent les objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur et de protection quantitative et qualitative des ressources en eaux superficielles et souterraines. Un SAGE est un outil de planification, initié par la loi sur l'eau, qui vise la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau. Décliné du SDAGE à une échelle plus locale, il vise à **concilier** la satisfaction et le développement des différents usages (eau potable, industrie, agriculture, ...) et la protection des milieux aquatiques, en tenant compte des spécificités d'un territoire. Délimité selon des critères naturels, il concerne un bassin versant hydrographique ou une nappe. Il repose sur une démarche volontaire de **concertation** avec les acteurs locaux.

Le SAGE fixe, coordonne et hiérarchise des objectifs généraux d'utilisation, de valorisation et de protection quantitative et qualitative des ressources en eau et des écosystèmes aquatiques, ainsi que de préservation des zones humides. Il identifie les conditions de réalisation et les moyens pour atteindre ces objectifs.

Il précise les objectifs de qualité et quantité du SDAGE, en tenant compte des spécificités du territoire, il énonce des priorités d'actions et édicte des règles particulières d'usage.

Le territoire de Bléré Val de Cher fait partie du SAGE Cher Aval.

Le SAGE concerne 2400 km², 52 communes et 4 départements dont l'Indre et Loire.

Les objectifs du SAGE Cher Aval :

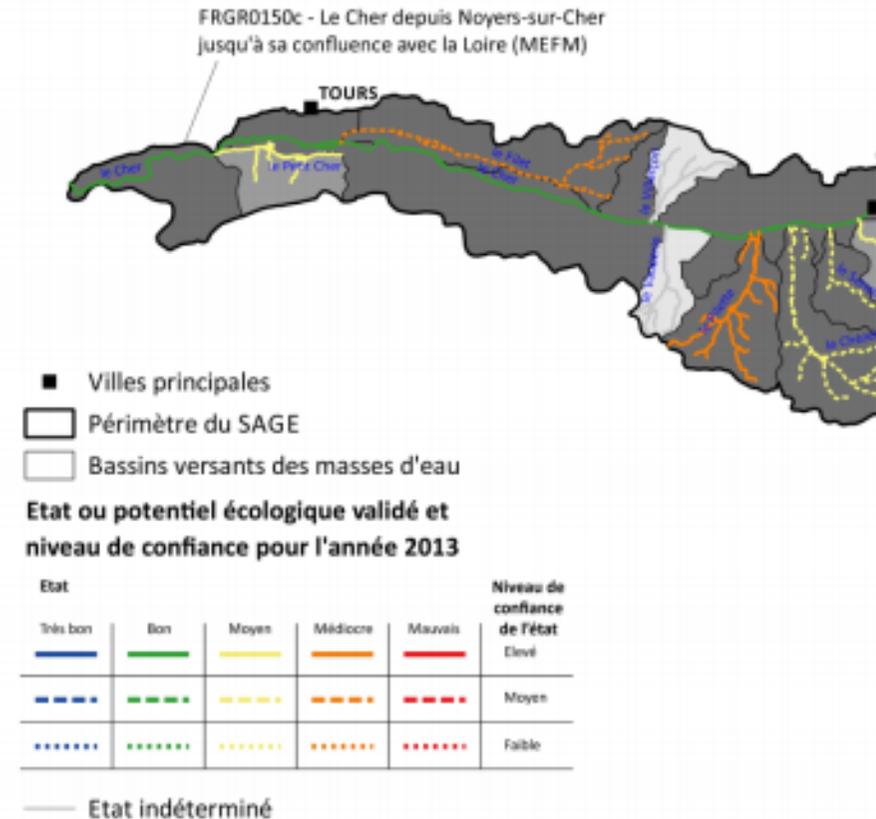
1. Mettre en place une organisation territoriale cohérente
2. Restaurer, entretenir et valoriser les milieux aquatiques et humides
3. Concilier qualité écologique des milieux et usages sur la masse d'eau du Cher canalisé
4. Améliorer la qualité de l'eau
5. Préserver la ressource en eau
6. Réduire les risques d'inondations
7. Animer le SAGE, sensibiliser et communiquer

Qualité de l'eau



La qualité de la ressource en eau

Cours d'eau	Etat écologique	Etat biologique	Etat physico-chimique	Etat pollution spécifique
Le Cher depuis Noyers-sur-Cher jusqu'à la confluence de la Loire	Bon	Bon	Bon	Bon
Le Filet depuis sa source jusqu'à sa confluence	Médiocre		Bon	
La Pilette depuis sa source jusqu'à sa confluence	Médiocre	Médiocre	Bon	
La Chézelle depuis sa source jusqu'à sa confluence	Moyen		Bon	
L'Aiguevives depuis sa source jusqu'à sa confluence	Moyen	Moyen	Médiocre	
L'Indre à Loches	Moyen	Moyen	Moyen	
L'Indre à Cormery	Mauvais	Mauvais	Moyen	



La qualité de l'eau sur le territoire de Bléré Val de Cher est globalement moyenne avec quelques bon résultats, notamment pour la rivière du Cher. L'Indre (qui ne fait pas partie du SAGE Cher Aval) connaît quelques problèmes de qualité, c'est pourquoi le SDAGE Loire Bretagne a fixé des objectifs de qualité à 2021. C'est le cas aussi pour l'Aiguevives qui présente un état moyen sur l'ensemble des critères retenus par le SAGE.

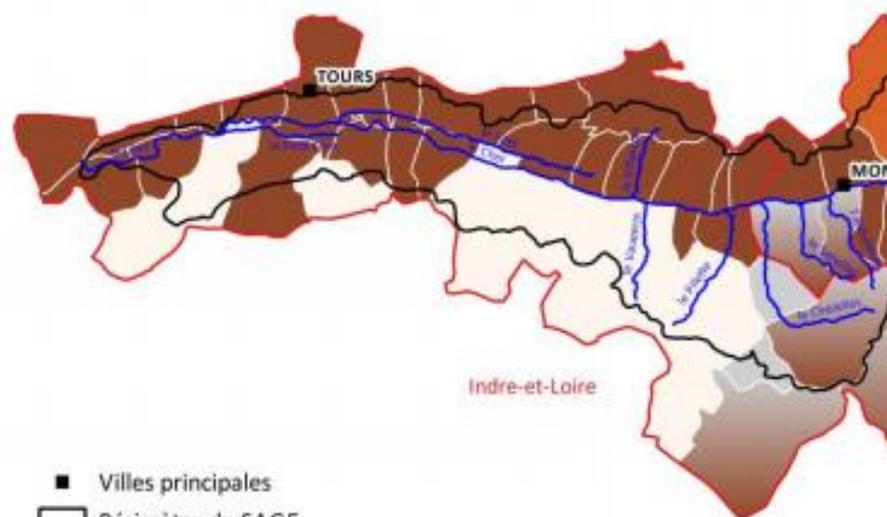
Sur le territoire, le Filet, qui présente un état écologique médiocre mais un état physico-chimique bon, reste à surveiller.

Qualité de l'eau



Les enjeux pour la qualité

Communes classées « vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole »



Les pressions pour les eaux du territoire sont principalement axées sur la question de l'agriculture avec une contamination des cours d'eau par les nitrates et les pesticides. Il existe aussi une baisse significative du niveau de la nappe Cénomanienn.

Une contamination des eaux superficielles par les nitrates est constatée sur l'ensemble du bassin versant du Cher aval. Les teneurs en nitrates observées dans les eaux superficielles du territoire du SAGE pour la période 2001 à 2009 sont relativement importantes. Toutefois les teneurs en nitrate du Cher ne sont pas très élevées et restent inférieures à 20mg/L (seuil à 50mg/L).

Aucune commune n'est engagée dans la démarche « Objectif 0 pesticide », mais plusieurs communes en amont du bassin versant le sont.

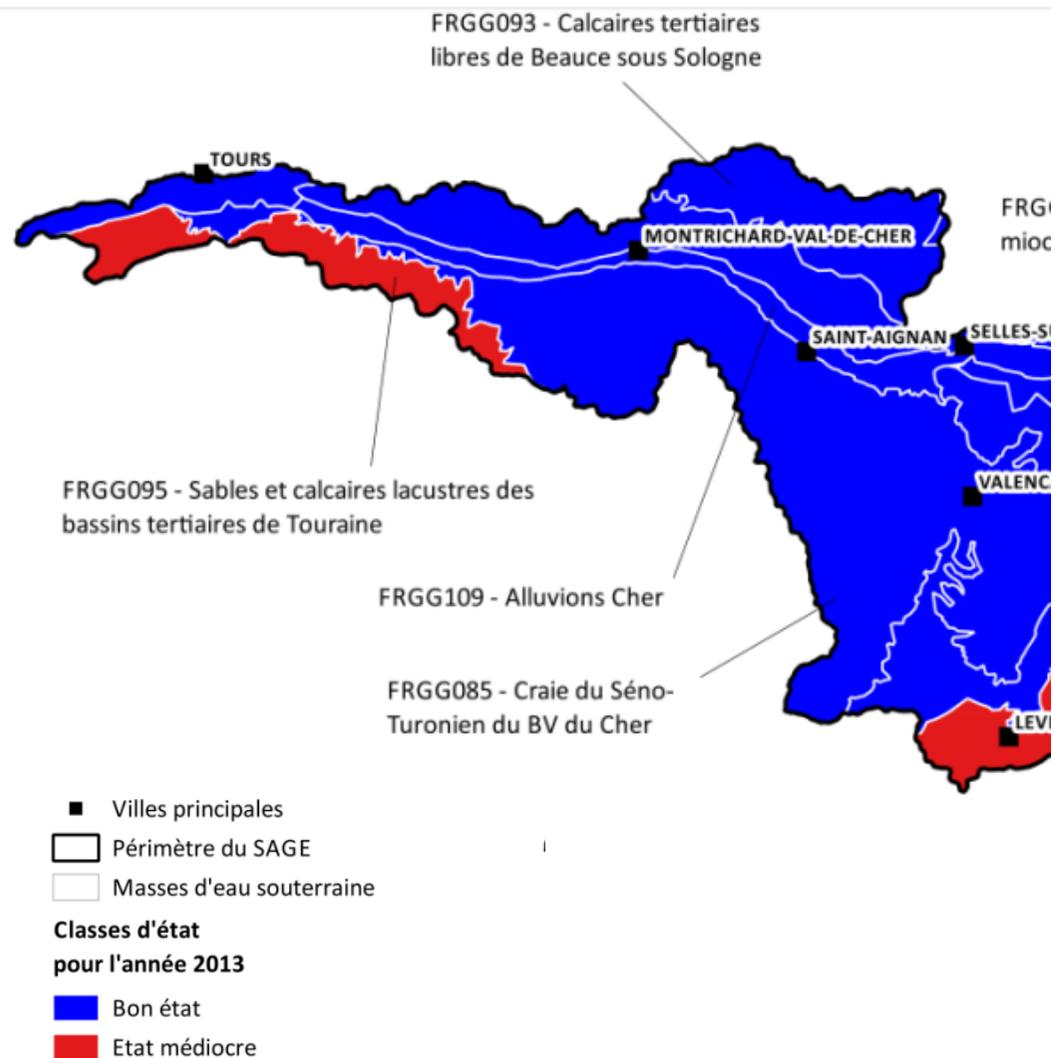
Le territoire se situe dans une zone à vulnérabilité moyenne des potentiels d'érosion des masses d'eau à l'exception de la Chezelle où son bassin versant est situé zone « forte à très forte ».



Les eaux souterraines



La qualité des eaux souterraines



Le territoire de Bléré Val de Cher se situe sur trois masses d'eau :

- Alluvions du Cher (FRGG 109) :
 - Type : alluviale
 - Ecoulement : libre
 - Classement : bon état
- Craie du Séno-Turonien du BV du cher (FRGG085) :
 - Type : sédimentaire
 - Ecoulement : libre
 - Classement : bon état
- Sables et calcaires lacustres des bassins tertiaires de la Touraine (FRGG095) :
 - Type : imperméable localement aquifère
 - Ecoulement : libre
 - Classement : état médiocre

Les eaux souterraines



Nappe du Cénomanién une nappe fragile

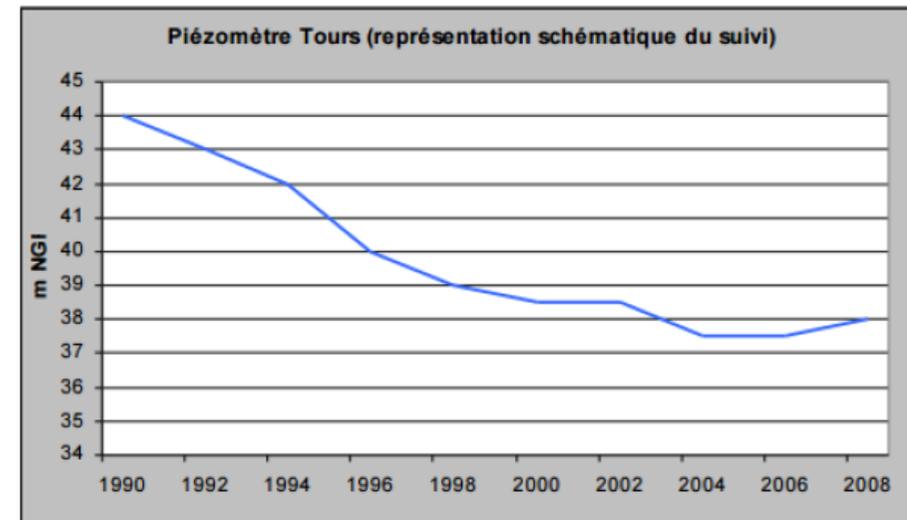
La nappe du Cénomanién, principale nappe captive du bassin Loire-Bretagne s'étend sur 25 000 km², avec une capacité de plus de 10 milliards de m³. Elle concerne dix départements français dont deux en région Centre (Loir et Cher et Indre et Loire). La bonne qualité naturelle de son eau ainsi que l'importance de la réserve en font un aquifère stratégique pour le bassin. Sa partie « captive », isolée des autres aquifères par des couches rocheuses imperméables, est réservée à l'alimentation en eau potable.

Depuis plus d'une trentaine d'années, une baisse régulière du niveau de l'eau du Cénomanién est observée (abaissement de 0,33 mètres par an en moyenne entre 1990 et 2008), signe d'une exploitation excessive par rapport à son alimentation : l'eau potable, l'industrie et l'agriculture prélèvent chaque année 90 millions de m³. Cette tendance fait peser un risque sur la qualité de la ressource, qui repose sur le caractère captif de la nappe : si la couche protectrice du réservoir venait à s'assécher, des fissures pourraient se former dans la roche, d'où un risque de transfert de pollutions en provenance des autres nappes.

Le SDAGE 2016-2021 évoque des signes encourageants, avec depuis 2008 une stabilisation du niveau observée pour plusieurs piézomètres de la zone. Toutefois, il s'agit d'une amélioration récente, fragile et partielle, les autres piézomètres étant toujours en baisse. L'objectif d'atteinte du bon état quantitatif, fixé à 2015 par le SDAGE Loire Bretagne 2010-2015, suppose donc une remontée du niveau de la nappe.

De plus, les perspectives d'évolution du climat vers des conditions de sécheresse plus prononcées (en intensité et/ou en fréquence) risquent d'accroître la pression sur la ressource. Le maintien du niveau de la nappe est donc crucial pour la sécurisation de l'alimentation en eau potable, notamment en cas de pollution accidentelle de la Loire.

Par conséquent, la nappe est classée en zone de répartition des eaux (ZRE) par arrêté préfectoral de décembre 2006. Le Schéma directeur d'alimentation en eau potable validé par le Département en 2009 préconise une réduction modulée des prélèvements.



Evolution de la nappe de 1990 à 2008.
Source : DDT 37

Eaux potables



Captage pour l'eau potable

Captages	Profondeur	Débit réglementaire	Aquifère capté	Régie
Les Godeberts 1 – Athée sur Cher	259 m	400 m ³ /j	Nappe captive du Cénomanien et de la nappe libre de la craie	Mairie d'Athée sur Cher
Les Godeberts 2 – Athée sur Cher	60 m	183m ³ /j	Nappe captive du Cénomanien et de la nappe libre de la craie	Mairie d'Athée sur Cher
Herpenty S – Bléré	2 m	457 m ³ /j	Nappe des calcaires lacustres ludiens	Véolia eau CGE
Herpenty F3– Bléré	158 m	180 m ³ /j	Nappe du Cénomanien	Véolia eau CGE
Les Ouches F1 – Bléré	285 m	30 m ³ /j		Véolia eau CGE
Les Ouches F2 – Bléré	104 m	360 m ³ /j		Véolia eau CGE
Guicherie – Céré-la-Ronde	176 m	161 m ³ /j		SIEAP Céré la Ronde – Epeigné-les-bois
Les Sablons -Saint-Martin-le-Beau	211 m	487m ³ /j		Véolia eau CGE
Petite folie – La Croix en Touraine	239 m	600 m ³ /j		Syndicat d'eau de la vallée du Cher
Vaux F2 – Civray de Touraine	196 m	228 m ³ /j		Syndicat d'eau de la vallée du Cher
Vaux F4 – Civray de Touraine	210 m	450 m ³ /j		Syndicat d'eau de la vallée du Cher
Taille des veaux - Luzillé	90 m	74 m ³ /j		Mairie de Luzillé
Pièce du temple – Luzillé	88 m	74 m ³ /j		Mairie de Luzillé
Villetes – Francueil	32 m	60 m ³ /j		Syndicat d'eau de la vallée du Cher
Monchamp F5- Francueil	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Syndicat d'eau de la vallée du Cher
Monchamp F6- Francueil	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Syndicat d'eau de la vallée du Cher

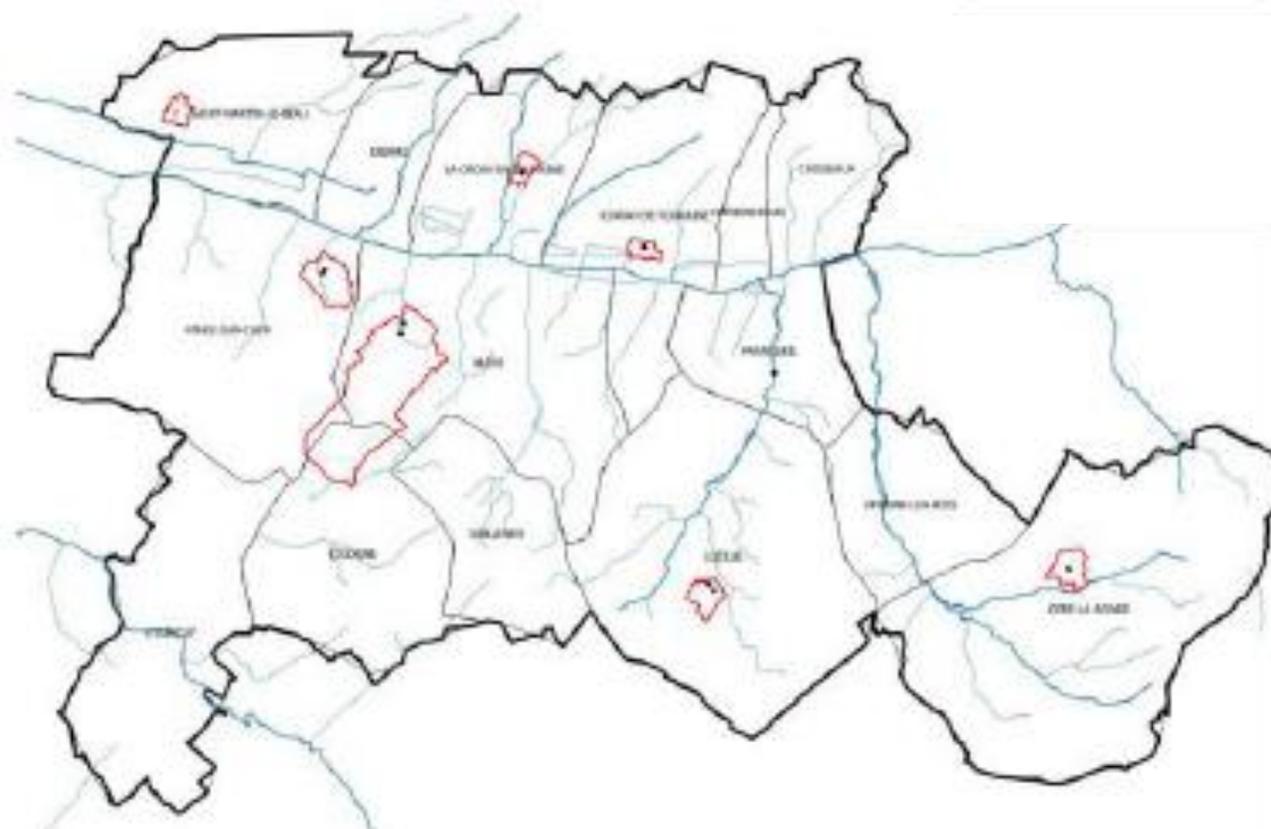
16 sources de forages sont utilisées pour approvisionner le territoire en eaux potables.

La gestion de l'alimentation en eaux potables est assurée par les structures communales et une structures intercommunales

Eaux potables



Captage pour l'eau potable



- Bléré Val de Cher
- Périmètre de protection de captages

La carte ci-contre montre les périmètres rapprochés des différents captages d'eau potables.

Les périmètres de protection de captage sont établis autour des sites de captages d'eau destinés à la consommation humaine, en vue d'assurer la préservation de la ressource.

L'objectif est donc de réduire les risques de pollutions ponctuelles et accidentelles de la ressource sur ces points précis.

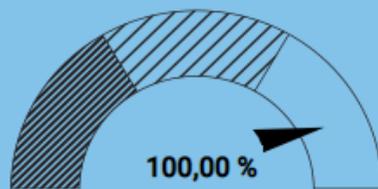
Eaux potables



La qualité en eau potable

CC de Bléré Val de Cher

Taux de conformité moyen Note de gestion moyenne



□ Pas de risques microbiologiques significatifs

▨ Risques microbiologiques inférieurs à la moyenne nationale

▩ Risques microbiologiques supérieurs à la moyenne nationale

5 Meilleures pratiques

4 Gestion standard

3 Risques microbiologiques ou taux de chlore désagréable

2 Risques microbiologiques avérés

1 Plus hauts risques microbiologiques

□ Nombre d'analyses insuffisant

La qualité de l'eau de la région Centre Val de Loire est très honorable dans son ensemble. Quelques communes rurales présentent des difficultés, liées notamment à des pressions agricoles.

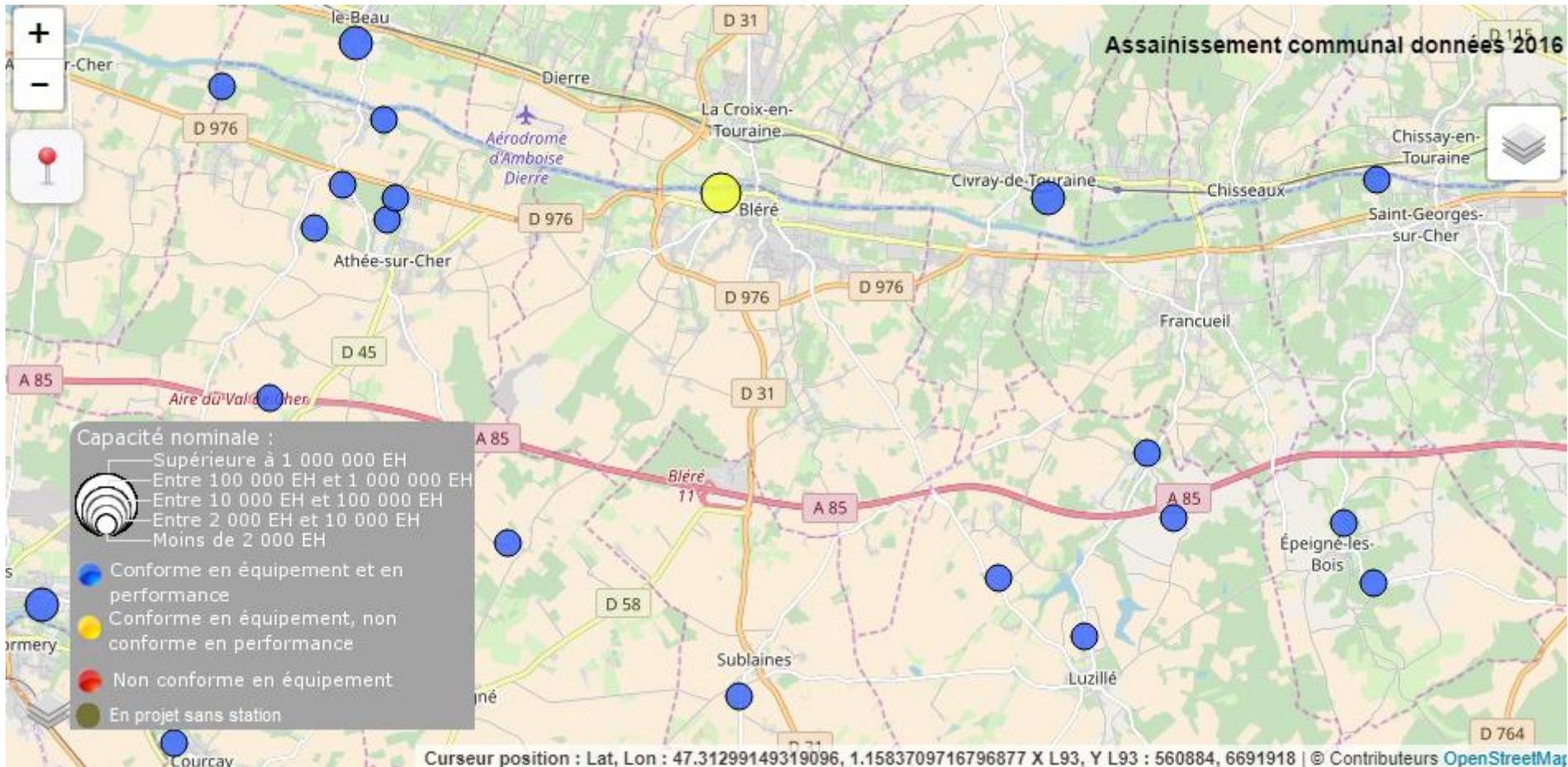
La qualité en eau potable de Bléré Val de Cher est très satisfaisante passant avec 100% de réussite toutes les analyses (le territoire fait parti des meilleures communautés de communes de la Région sur ces points de vigilance).

Selon l'ARS (Agence Régionale de la Santé), le territoire ne dispose d'aucun risque microbiologique pour la santé et sa gestion fait partie des meilleurs pratiques de la région.

Assainissement



Stations d'épuration et destination des boues



Le territoire dispose de 22 équipements de traitement des eaux usées qui se répartissent sur 10 des 15 communes. Toutes les stations sont conformes en équipement et en performance, mise à part la station d'épuration de Bléré qui est conforme en équipement mais pas en performance.

L'assainissement non collectif est suivi par la SATESE 37 (assistance technique pour l'épuration et le suivi des eaux).

Le enjeu liés à l'assainissement sont la protection des eaux souterraines et des eaux de surfaces.

Assainissement



Stations d'épuration et destination des boues

Communes	Capacité Nominale	Charge entrante	Milieu récepteur	Devenir des boues de STEP
Athée sur Cher (Brosse Pelée)	120 EH	62 EH	La Brosse Pelée vers le Cher	Non renseigné
Athée sur Cher (la voie creuse)	70 EH	25 EH	Fossé La Voie Creuse vers Le Cher	Non renseigné
Athée sur Cher (Association Monsieur Vincent)	250 EH	46 EH	Ruisseau de la Chesnaye	Non renseigné
Athée sur Cher (la Noue)	1 800 EH	1 134 EH	Ruisseau de la Chesnaye	Epandage
Athée sur Cher (le Chandon)	180 EH	64 EH	Chandon vers le Cher	Non renseigné
Athée sur Cher (le grand village)	300 EH	295 EH	Le Cher	Non renseigné
Athée sur Cher (Martigné)	100 EH	51 EH	Martigné vers le Cher	Non renseigné
Saint-Martin-le-Beau (le pré aux oies)	6 580 EH	4 264 EH	Le Cher	Epandage
Cigogné (le Coudray)	40 EH	18 EH	L'Indre	Non renseigné
Cigogné (le Préau)	400 EH	201 EH	Le Préau sur l'Indre	Non renseigné
Courçay (les sables de Couture)	500 EH	115 EH	Les Sables de Couture vers l'Indre	Epandage
Bléré (les Regains)	12 000 EH	11 267 EH	Les Regains vers le Cher	Epandage
Sublaines (les Brigalles)	120 EH	62 EH	Le Ruisseau des Tabardières	Non renseigné
Civray-de-Touraine (Varenne de Chenonceaux)	4 000 EH	2 900 EH	Varenne de Chenonceaux vers le Cher	Epandage
Epeigné-les-Bois (Sentier de Chezelles)	160 EH	101 EH	Sentier de Chezelles vers ruisseau de Chezelles	Epandage
Epeigné-les-Bois (les bergers)	90 EH	42 EH	Les bergers vers ruisseau de Chezelles	Non renseigné
Luzillé (le bois Piais)	100 EH	17 EH	Non renseigné	Non renseigné
Luzillé (La Roche)	63 EH	30 EH	La Roche vers le ruisseau de Francueil	Non renseigné
Luzillé (Meudon)	540 EH	373 EH	Meudon vers le ruisseau de Francueil	Epandage
Luzillé (Bois Joubert)	100 EH	36 EH	Bois Joubert vers le ruisseau de Francueil	Non renseigné
Luzillé (Lhortier)	75 EH	34 EH	Lhortier vers le ruisseau de Francueil	Non renseigné
Céré-la-Ronde (La Cave)	350 EH	231 EH	La Cave vers l'Aigremont	Epandage

Ce tableau montre que toutes les stations d'épurations du territoire de Bléré Val de Cher sont correctement dimensionnées par rapport à l'accueil fait et leur capacité nominale. Attention, 8 stations de traitement sont tout de même à plus de 60% de leur capacité.

L'épandage est le mode de traitement des boues le plus répandu, ce qui suppose de préserver des surfaces suffisantes au vu des réglementations en vigueur (volume limite par unité de surface, distance minimale aux espaces habités, etc.).

Pour le reste, le rejet des stations se fait majoritairement dans le réseau hydrographique.



Risques



Risques naturels



Plan de Gestion des Risques d'Inondation

Le PGRI a été approuvé le 23 novembre 2015, pour une durée de 6 ans. Issu de la mise en œuvre de la directive européenne de 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation, il s'agit d'un document de planification à l'échelle du bassin Loire-Bretagne. Il a pour ambition de donner une vision stratégique des actions à conjuguer pour réduire les conséquences négatives potentielles des inondations sur la santé humaine, l'environnement, les biens, dont le patrimoine culturel et l'activité économique, en orchestrant à son échelle les différentes composantes de la gestion des risques d'inondations.

Il définit 46 dispositions, dont certaines sont reprises du SDAGE Loire-Bretagne, répondant à 6 objectifs :

- Préserver les capacités d'écoulement des crues ainsi que les zones d'expansion des crues et des submersions marines ;
- Planifier l'organisation et l'aménagement du territoire en tenant compte du risque
- Réduire les dommages aux personnes et aux biens implantés en zone inondable
- Intégrer les ouvrages de protection contre les inondations dans une approche globale
- Améliorer la connaissance et la conscience du risque d'inondation
- Se préparer à la crise et favoriser le retour à une situation normale

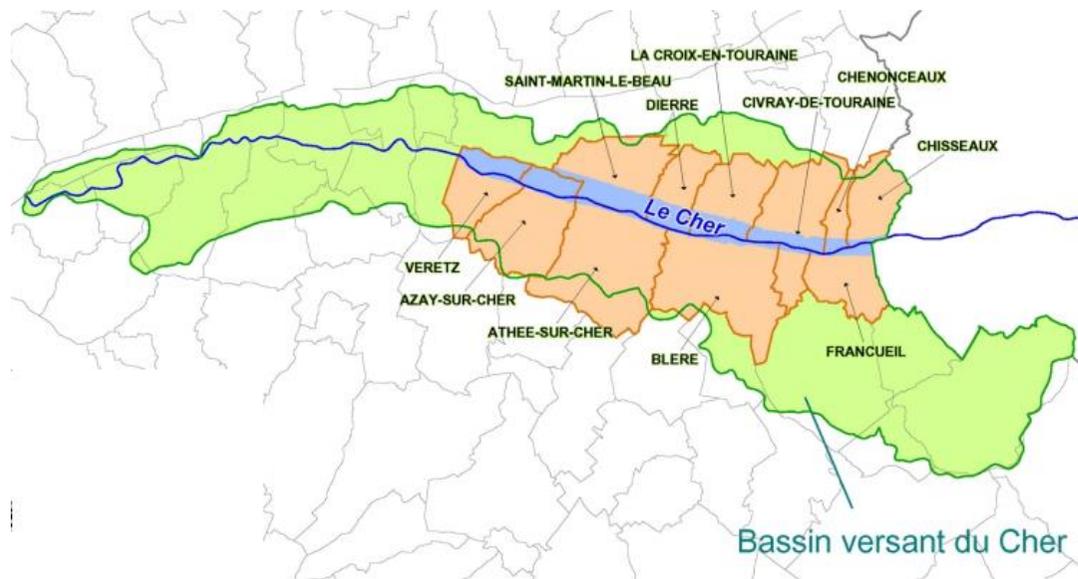
Il limite notamment l'urbanisation des espaces directement soumis aux risques, afin d'éviter l'aggravation de la vulnérabilité du territoire, tant sur le plan humain que matériel ou fonctionnel. À ce titre, une attention particulière doit être portée à la localisation des équipements qui seraient utiles en cas d'occurrence de l'aléa (gestion de la crise, besoins prioritaires de la population...) et de ceux qui pourraient aggraver la situation (accueil de populations vulnérables, risque de pollution...).

Bien que les PPRi ne s'appliquent qu'aux cours d'eau majeurs, les rivières secondaires peuvent aussi déborder en cas de précipitations exceptionnelles et causer des dommages importants. Il convient donc de limiter l'urbanisation des talwegs et l'artificialisation de leurs berges.

Risques naturels



Plan de prévention des risques inondations du Val de Cher



Le PPRI du Val de Cher a été approuvé en 2009, il concerne 9 communes : Francueil, Chisseaux, Chenonceaux, Civray-de-Touraine, la Croix en Touraine, Dierre, Athée-sur-Cher, Saint-Martin-le-Beau (Courçay se situe sur le PPRI de l'Indre).

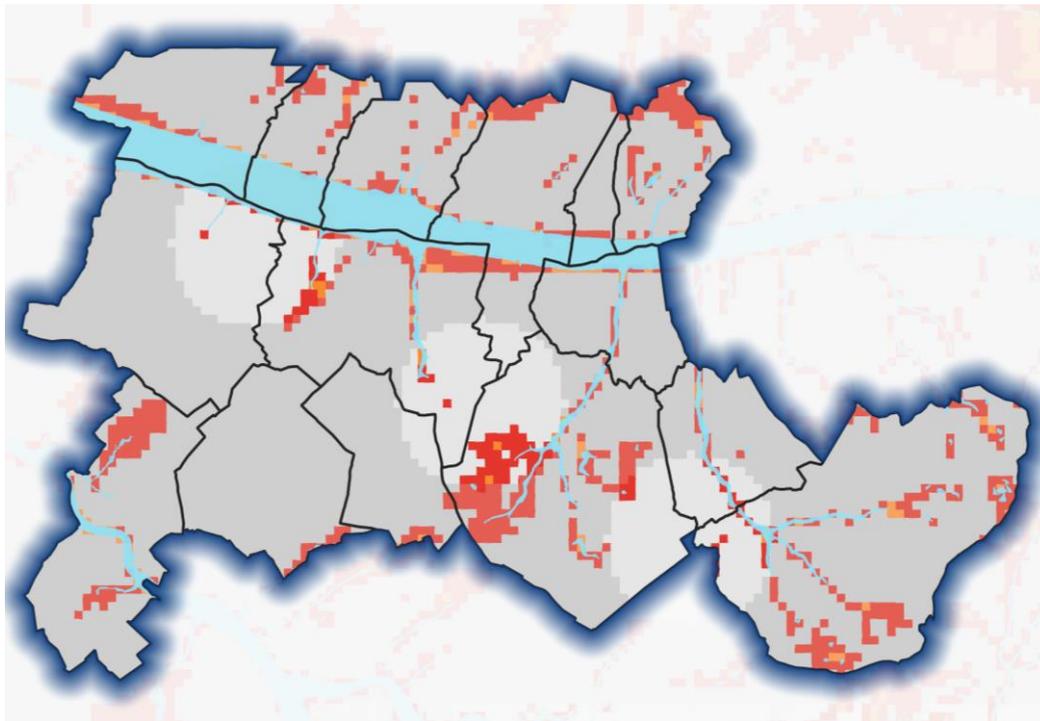
Le PPRI définit un zonage réglementaire en fonction du potentiel d'aléas au sein des enveloppes inondables. Cette réglementation définit les possibilités de construction de projet et d'urbanisation en fonction du risque inondation.



Risques naturels



Inondations par remontée de nappe dans les sédiments



- Nappes affleurantes
- Vulnérabilité élevée
- Vulnérabilité moyenne
- Vulnérabilité faible
- Aucune vulnérabilité

Le phénomène d'inondation par remontée de nappes se produit lors de fortes intempéries, lorsque les roches sédimentaires poreuses qui constituent le sous-sol se gorgent d'eau jusqu'à saturation. Le débit d'écoulement de la nappe phréatique peut alors se retrouver insuffisant pour compenser le volume de précipitations et le niveau d'eau au sein de la roche s'élève jusqu'à la surface du sol.

Les conséquences possibles incluent l'inondation des caves et sous-sols, les dommages aux bâtiments par infiltration, aux réseaux routiers par désorganisation des couches inférieures, l'entraînement de pollutions...

Sur le territoire, la sensibilité à cet aléa est plus forte au niveau des cours d'eau et rivières identifiés, où la nappe est affleurante, notamment dans la partie sud-est du territoire.

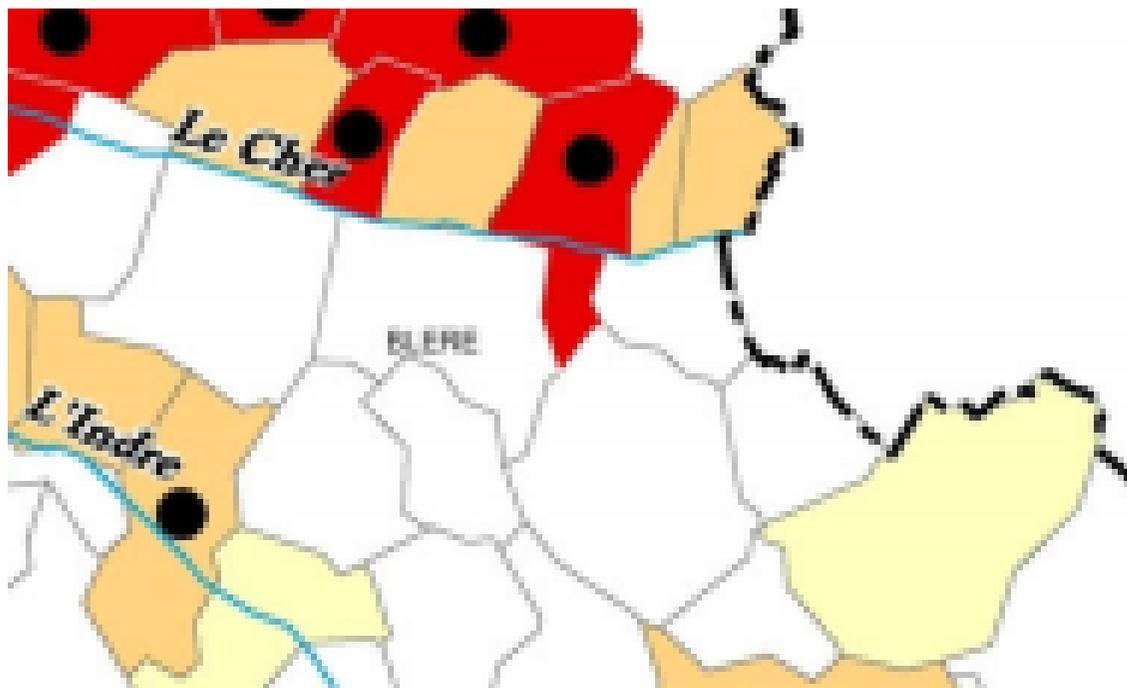
On retrouve aussi de fortes sensibilités et moyennes sensibilités sur les têtes de bassin versant des rivières où les cours d'eau prennent leur source.

Le reste du territoire est toutefois peu sensible aux remontées de nappes

Risques naturels



Les communes vulnérables aux mouvements de terrain



vulnérabilité aux mouvements de terrain



● Commune ayant eu au moins une reconnaissance de catastrophe naturelle depuis 1982

Les mouvements de terrain sont des déplacements plus ou moins brutaux du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou anthropique. Les volumes concernés sont compris entre quelques mètres cubes et plusieurs millions, le déplacement pouvant être lent ou très rapide.

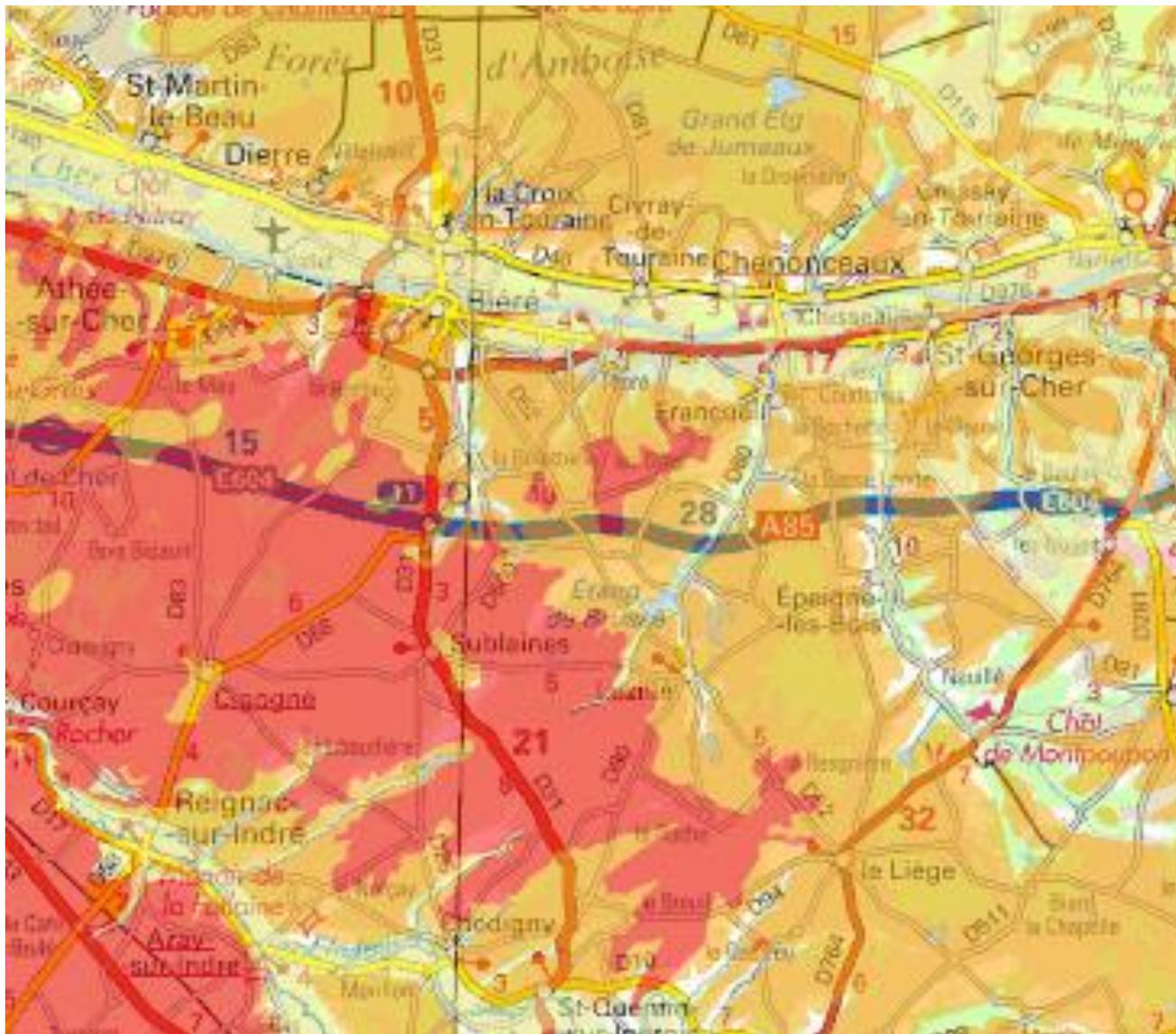
Le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) identifie les communes présentant une vulnérabilité aux risques. Plusieurs communes sont identifiées sur le territoire et notamment :

- Dierre et Civray-de-Touraine avec une vulnérabilité forte et ayant eu au moins une reconnaissance de catastrophe naturelle depuis 1982
- Saint-Martin-le-Beau, La Croix-en-Touraine, Chenonceaux, Chisseaux, Courçay avec une vulnérabilité moyenne
- Céré-la-Ronde avec une vulnérabilité faible.

Risques naturels



Retrait et gonflement des argiles



Les phénomènes de retrait-gonflement de certaines formations géologiques argileuses affleurantes provoquent des tassements différentiels qui se manifestent par des désordres affectant principalement le bâti individuel.

Il est lié à l'alternance entre des périodes de pluies intenses et des périodes de sécheresse sur des sols argileux.

Le sud-est du territoire est particulièrement exposé avec la présence d'aléas forts sur les communes de Courçay, Cigogné, Sublaines, Athée-sur-Cher ou encore Bléré.

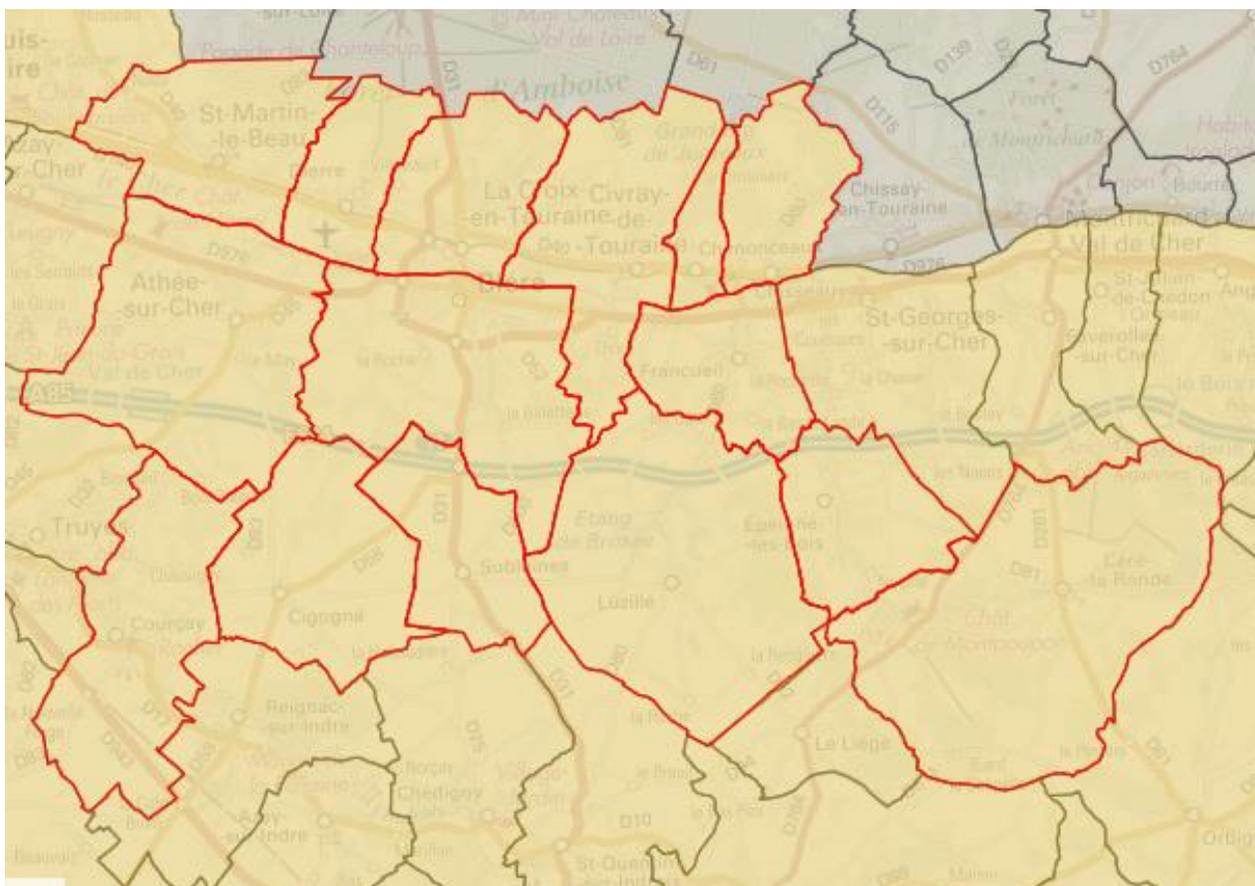
Le reste du territoire est placé en aléa moyen.

-  Aléa fort
-  Aléa moyen
-  Aléa faible
-  A priori nul

Risques naturels



Tremblements de terre



Les séismes ou tremblements de terre correspondent à une vibration du sol transmise aux bâtiments, causée par une fracture brutale des roches en profondeur ou le long d'une faille, se prolongeant parfois jusqu'en surface.

L'ensemble du territoire de Bléré Val de Cher se situe en zone de sismicité faible.

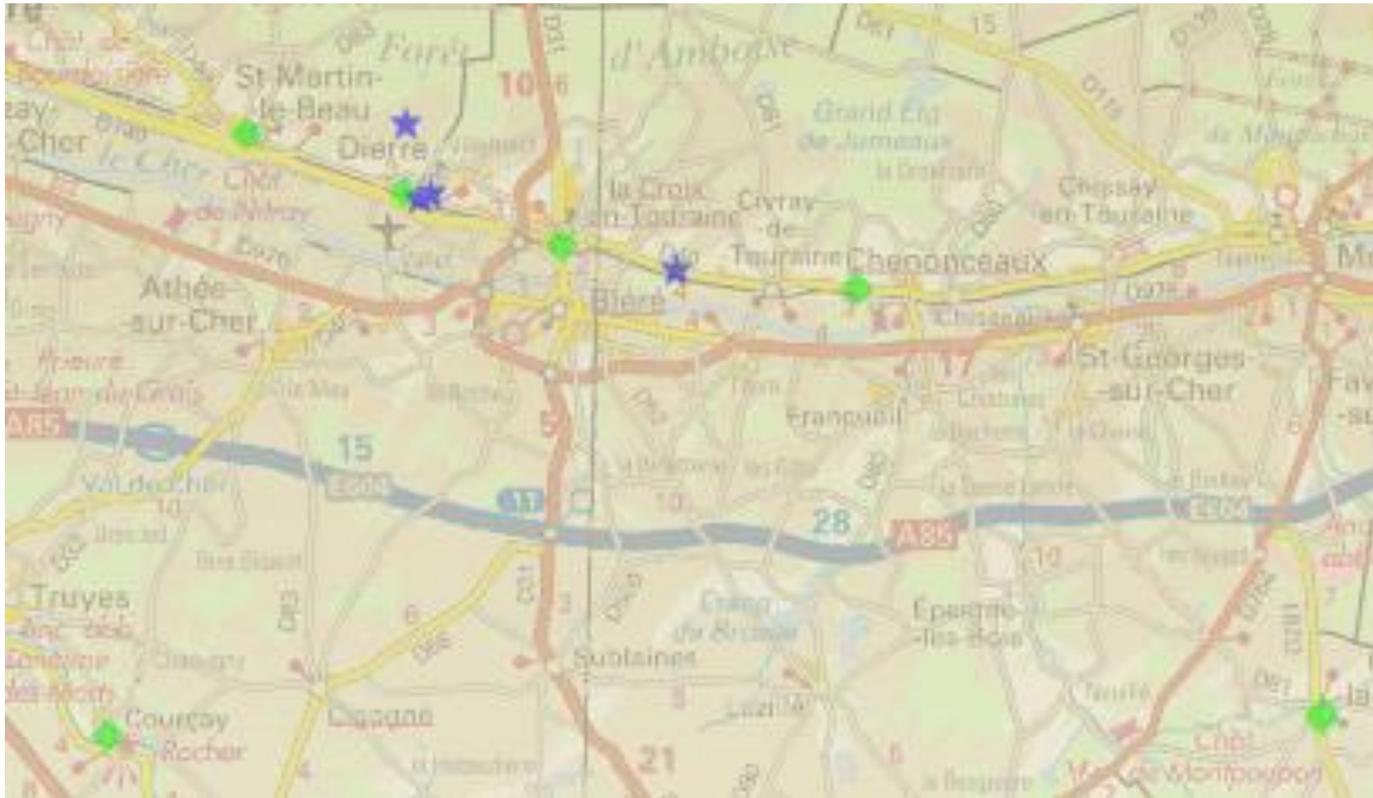
- Zone de sismicité très faible
- Zone de sismicité faible
- Zone de sismicité modérée
- Zone de sismicité moyenne
- Zone de sismicité forte

• Source : géorisques

Risques naturels



Mouvements de terrain de surface



- Glissement
- ◆ Eboulement
- ▲ Coulee
- ★ Effondrement
- ▲ Erosion des berges

Les mouvements de terrain de surface sont caractérisés par des glissements (saturation des sols en eau mobilisant des volumes considérables de terrain qui se déplacent le long d'une pente), des éboulements (chutes de pierres ou de blocs depuis une falaise), des coulées (glissement de terrain liquide), des effondrements (désordre crée par la rupture du toit d'une cavité souterraine) et érosion des berges (phénomène régressif d'ablation de matériaux, dû à l'action d'un écoulement d'eau turbulent).

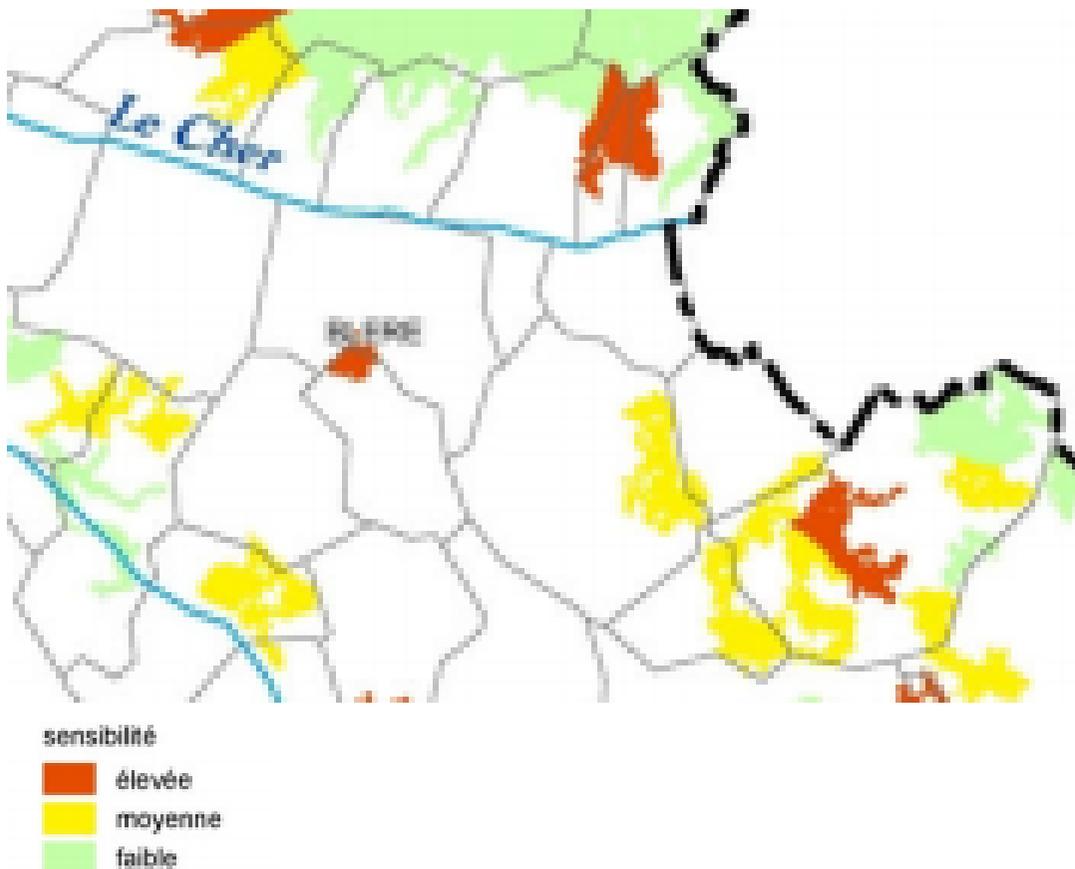
Sur le territoire de Bléré Val de Cher ont déjà été identifiés :

- 5 éboulements
- 4 effondrements.

Risques naturels



Feux de forêt



Une fois éclos, un feu peut prendre différentes formes, chacune étant conditionnée par les caractéristiques de la végétation et les conditions climatiques (principalement la force et la direction du vent).

Le DDRM identifie plusieurs communes vulnérables aux feux de forêts :

- Céré-la-Ronde, Sublaines, Saint-Martin-le-Beau, Francueil, Chenonceaux et Chisseaux présentent une sensibilité forte
- Céré-la-Ronde, Epeigné-les-Bois, Luzillé, Courçay, Saint-Martin-le-Beau et Dierre présentent une sensibilité moyenne
- Céré-la-Ronde, Courçay, Dierre, la Croix-en-Touraine, Civray-en-Touraine et Chisseaux présentent une sensibilité faible.

Avec le changement climatique, les risques de feux de forêt sont susceptibles de devenir plus fréquents.

Risques technologiques



Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

Nom établissement	Activité	Commune	Régime	Statut SEVESO
EPC France	Dépôt d'explosifs destinés aux mines, carrières et grands chantiers	Cigogné	SEVESO	Seuil Haut
Storengy	Stockage de gaz naturel	Céré-la-Ronde	SEVESO	Seuil Haut
SCA Axereal	Silos et installations de stockage de céréales	Cigogné	Autorisation	Non SEVESO
Pullflex	Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique	Saint Martin le Beau	Autorisation	Non SEVESO
EARL de la Gache	Élevage de porc	Athée sur Cher	Enregistrement	Non SEVESO
RCD Clairbois décapage	Fabrication de produits métalliques	Athée sur Cher	Autorisation	Non SEVESO
Mecasting	Fonderie de métaux et alliages ferreux	Bléré	Autorisation	Non SEVESO
SGG – Société Saint Georges Granulats	Exploitation de carrière	Bléré	Autorisation	Non SEVESO
Canarderie de la ronde	Culture et production animale	Céré-la-Ronde	Autorisation	Non SEVESO
Paul Godinat et compagnie	Activités immobilières	La Croix-en-Touraine	Enregistrement	Non SEVESO
ARTT Sublaines	Stockage, dépollution, démontage de véhicules	Sublaines	Enregistrement	Non SEVESO
Colas centre ouest	Centrale mobile d'enrobage	Sublaines	Autorisation	Non SEVESO
Les maîtres vignerons de la Gourmandière	Conditionnement et préparation de vin	Francueil	Autorisation	Non SEVESO

Le risque industriel majeur peut se définir par tout évènement accidentel susceptible de se produire sur un site industriel entraînant des conséquences graves sur le personnel du site, ses installations, les populations avoisinantes et les écosystèmes. Une réglementation stricte et des contrôles réguliers sont appliqués sur les établissements pouvant présenter un risque industriel

Le territoire de Bléré Val de Cher comporte 13 installations classées pour la protection de l'environnement

Le DDRM identifie les communes concernées par un Plan Particulier d'Intervention existant ou en cours d'élaboration:

- Cigogné, Sublaines et Céré-la-Ronde

Etablissement est classé SEVESO II avec un seuil haut :

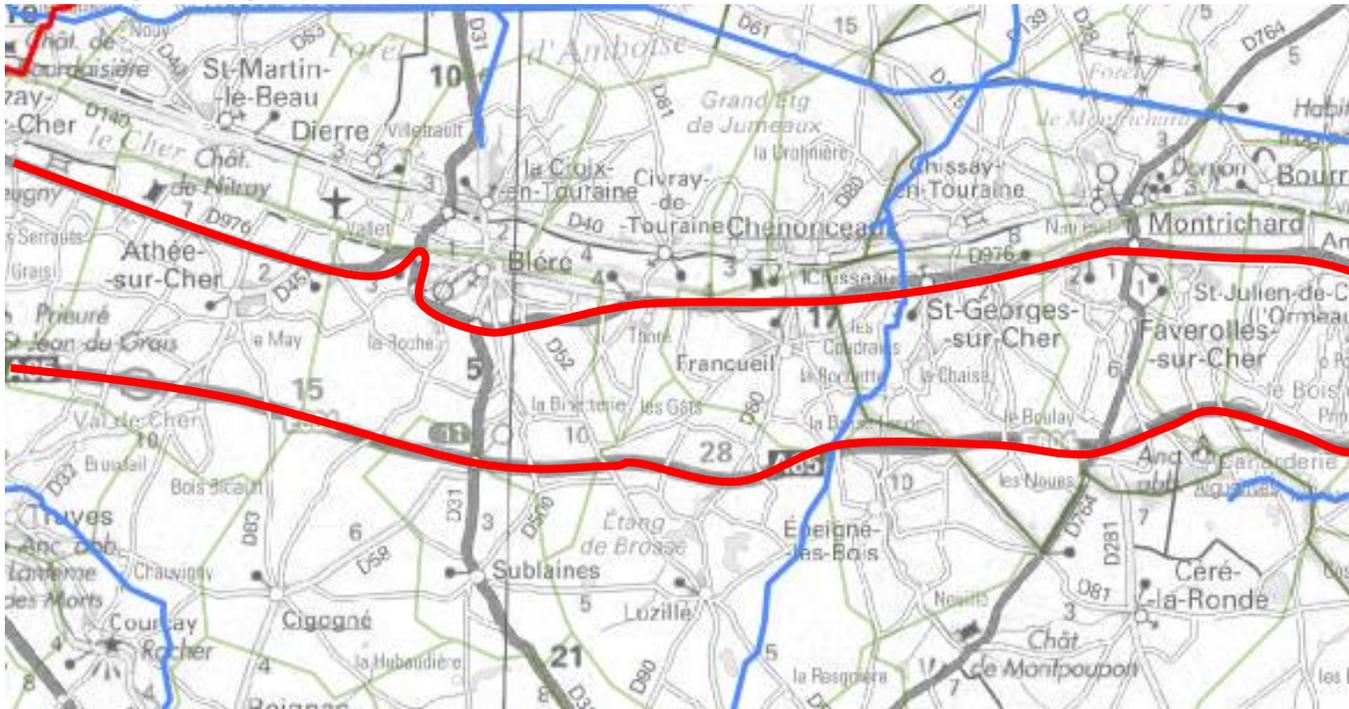
- Céré-la-Ronde Cigogné.

Risques technologiques



Transports de matières dangereuses

Transports par canalisation et routiers



— Canalisation de transport de gaz

— Transports routiers

Des canalisations de transport de gaz traversent le territoire de Bléré Val de Cher. Ces canalisations sont identifiées pour les risques potentiels qu'elles induisent.

Une canalisation traverse le territoire sur un axe nord/sud (les communes concernées sont Luzillé et Epeigné-les-Bois), une au nord (qui concerne Chenonceaux et Saint Martin-le-Beau) et une au sud-est qui concerne la commune de Courçay.

Les axes routiers très passants tels que les autoroutes ou certaines départementales peuvent être empruntés par des véhicules transportant des matières dangereuses, générant un risque plus diffus sur l'ensemble du territoire, notamment lors des traversées de bourgs.

- Source : cartélie, canalisation de matières dangereuses



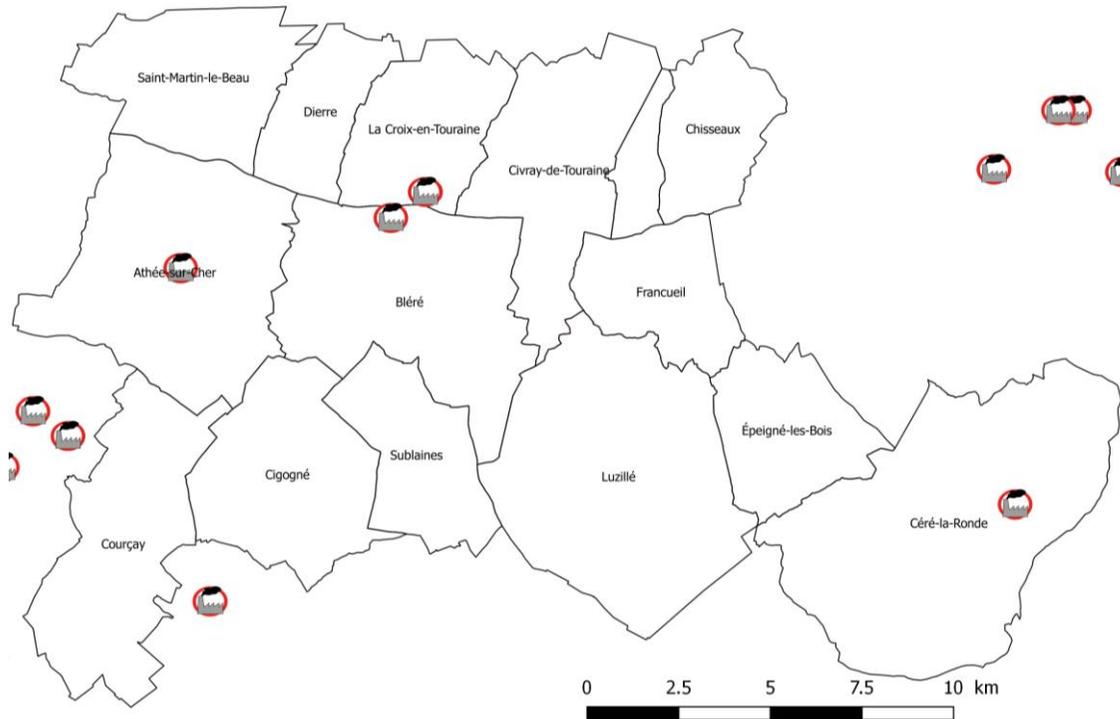
Nuisances et pollutions



Activités polluantes



Registre des émissions polluantes



Sur le territoire de Bléré Val de Cher 4 établissements déclarent des rejets et transferts de polluants:

- 2 sur la commune de Bléré
- 1 sur la commune d'Athée-Sur-Cher
- 1 sur la commune de Céré-la-Ronde

Parmi ces établissements, deux sont inscrits au registre des émissions polluantes (Athée-sur-Cher et Céré-la-Ronde).

Le registre français des émissions polluantes recense les établissements émettant des substances ou déchets polluants et/ou potentiellement dangereux.



établissements déclarent des rejets et transferts de polluants

- Source : BRGM infoterre, cartographie B&L évolution

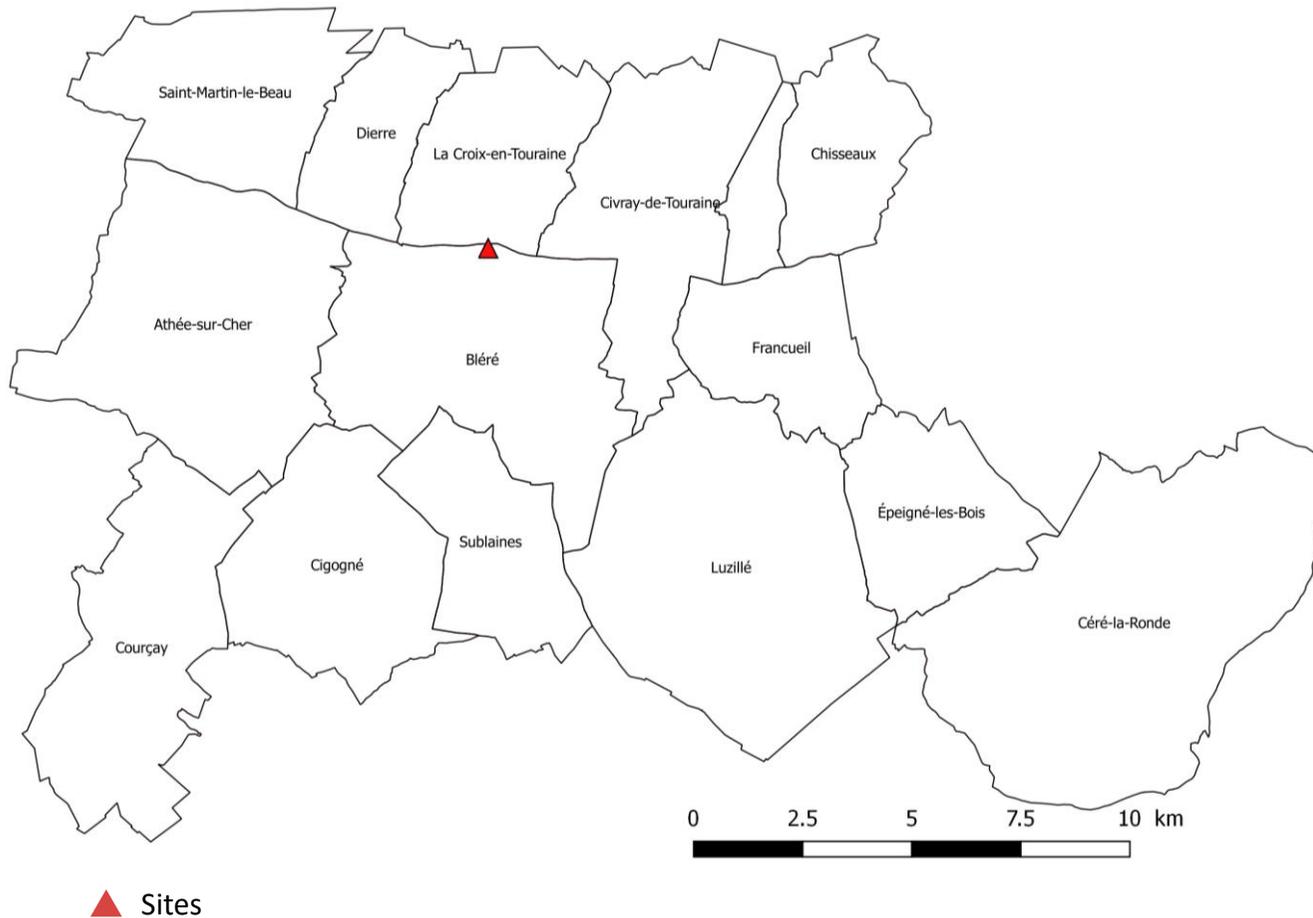
Etablissement	Localisation	Activité APE
RCD CLAIRBOIS DECAPAGE	Athée-sur-Cher 37270	Traitement et revêtement des métaux
Stockage de Céré la Ronde	Céré-la-Ronde 37460	Entreposage et stockage non frigorifique

Activités polluantes



Données BASOL

Sites pollués répertoriés dans la base de donnée national BASOL



Base de données BASOL:

Un inventaire national des sites et sols pollués (BASOL) recense des sites connus des autorités administratives compétentes et pour lesquels il y a pollution potentielle ou constatée.

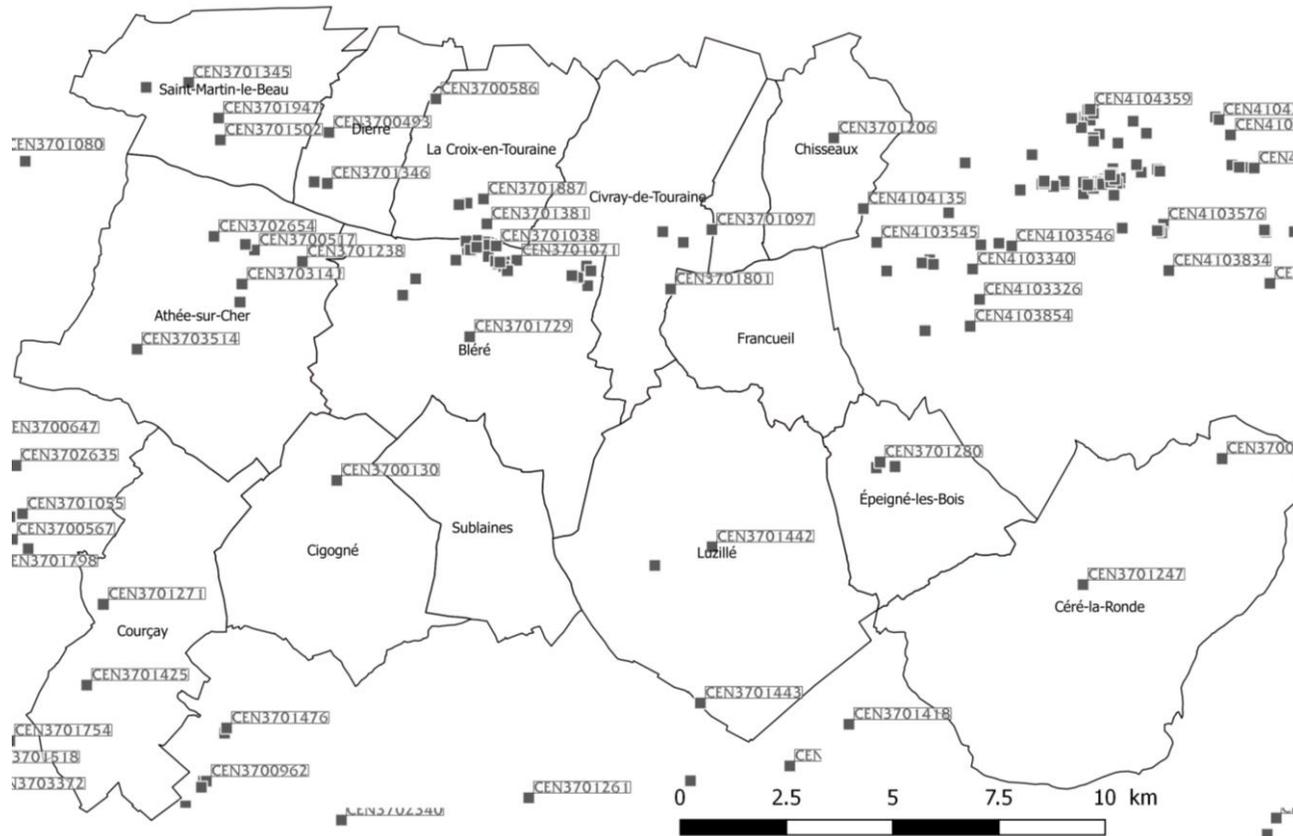
Un site est identifié sur le territoire :

- Site n° 37.0026
- Nom usuel du site : AUTO CAST
- Situation technique du site : Mise en place de restrictions d'usage ou de servitude
- Restriction d'usage : utilisation du sol, sous-sol et nappes

Activités polluantes



Données BASIAS



 CEN3701261

Sites industriels

Base de données BASIAS:

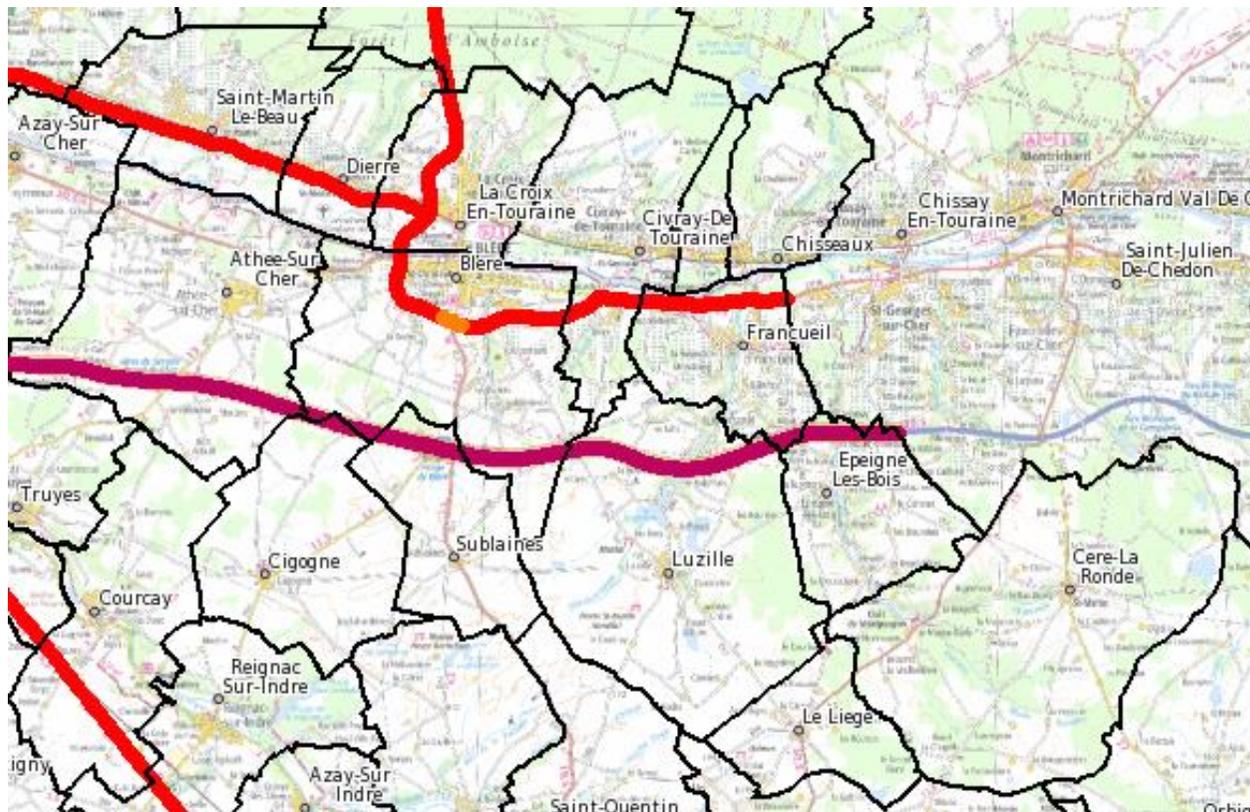
Basias (Base de données des Anciens Sites Industriels et Activités de Service) est une base de données faisant l'inventaire de tous les sites industriels ou de services, anciens ou actuels, ayant eu une activité potentiellement polluante. Il ne s'agit pas nécessairement de sites où la pollution est avérée, mais elle vise à assurer une vigilance concernant les terrains susceptibles d'être concernés.

64 sites sont identifiés sur le territoire de Bléré Val de Cher.

Nuisances sonores



Plan Exposition au Bruit



Infrastructures

-  Catégorie 1 (300 mètres)
-  Catégorie 2 (250 mètres)
-  Catégorie 3 (100 mètres)
-  Catégorie 4 (30 mètres)
-  Catégorie 5 (10 mètres)

• Source : DDT Indre et Loire

Le territoire de Bléré Val de Cher comporte des infrastructures routières catégorisées comme bruyantes :

- L'autoroute A85 qui est classée en Catégorie 2. Ce classement indique une nuisance sonore sur une zone de 250 mètres autour de l'infrastructure.
- Les routes nationales RN76 et RN 143 sont classées en catégorie 3. Ce classement indique une nuisance sonore sur une zone de 100 mètres autour de l'infrastructure
- La route départementale RD140 est classée en catégorie 3.

Seules Chenonceaux, Chisseaux et Céré-la-Ronde ne sont pas concernées.

La voie ferrée traversant le territoire est aussi classé en catégorie 2 sur le tronçon Vierzon - Saint-Pierre-des-Corps.

Le plan d'exposition au bruit (PEB) est un document qui vise à maîtriser le développement des communes autour des aéroports pour ne pas exposer la population au bruit. Le PEB de l'Indre et Loire fixe deux arrêtés :

- Aéroport de Tours Val de Loire
- Aéroport d'Amboise-Dierre.

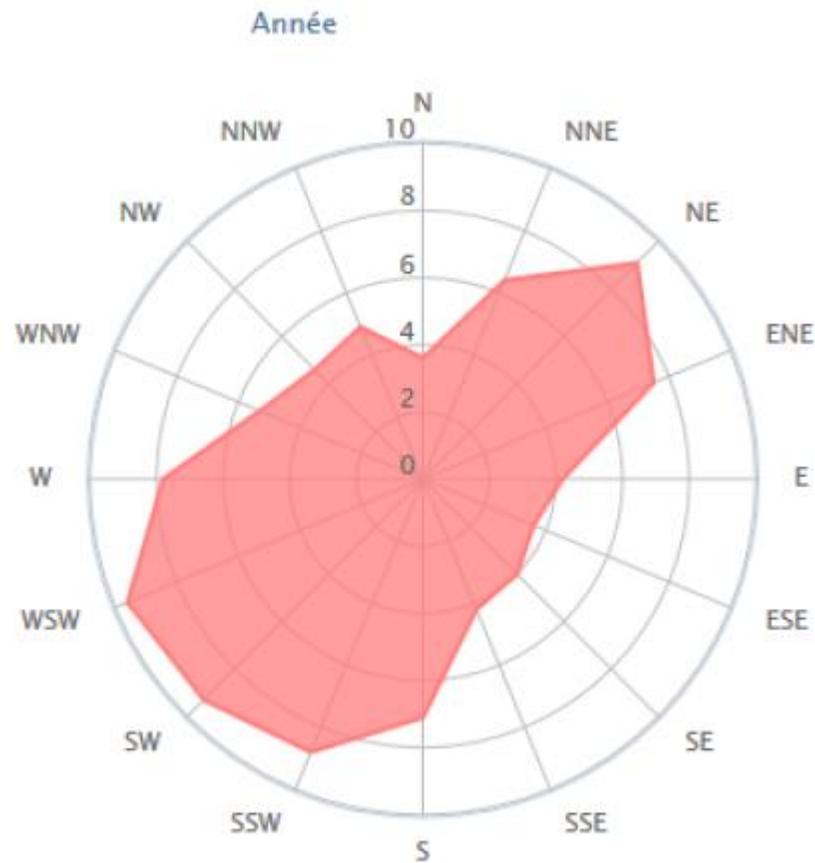
Cinq communes sont concernées par ce dernier : Athée-sur-Cher, Bléré, La Croix-en-Touraine, Dierre, Saint-Martin-le-Beau.

Nuisances olfactives



Carte des vents (aéroport de Tours)

Distribution de la direction du vent en %



Certains bâtiments ou activités sont susceptibles d'émettre dans l'atmosphère des odeurs, fumées, particules... pouvant constituer une gêne si d'autres bâtiments, notamment d'habitations, se trouvent à proximité directe. C'est le cas de certains équipements de production d'énergie renouvelable (méthanisation, par exemple). Des règles d'implantation réciproque sont fixées par la loi, obligeant l'installation des activités concernées à une certaine distance des habitations préexistantes, et inversement.

Néanmoins, d'autres facteurs comme la direction et la force des vents principaux peuvent étendre la zone impactée par ces nuisances au-delà des distances légales d'implantation. Il est donc préférable de considérer ces facteurs et leur degré d'influence lors des décisions d'implantation des nouveaux équipements. De même, les éventuels projets d'extension des secteurs résidentiels sont à prendre en compte pour éviter les situations conflictuelles.

Selon le site Windfinder, les vents dominants au niveau de l'aéroport de Tours soufflent généralement dans le sens nord-est / sud-ouest (particulièrement en hiver et été) ou, plus rarement, dans le sens opposé (principalement au printemps et en automne). Les vitesses moyennes des vents se situent entre 7 et 9 kts (environ 13 à 17 km/h) tout au long de l'année.



Déchets



Documents cadres



PREDD

Le Plan Régional d'Élimination des Déchets Dangereux, adopté en décembre 2009 par le préfet de région, est un document de planification qui permet de définir les installations nécessaires au traitement des déchets dangereux et coordonner les actions qui seront entreprises dans les 10 ans à venir, tant par les pouvoirs publics que par des organismes privés.

D'après l'état des lieux de la gestion des déchets dangereux en région Centre, il s'avère que 87% du gisement (131 029 tonnes) provient des gros producteurs industriels et est traité dans des filières conformes à la nature des déchets.

Un des enjeux du PREDD apparaît donc en termes d'amélioration de la gestion des déchets dangereux diffus, produits par les ménages, les artisans, les professions libérales, représentant un faible tonnage mais une dangerosité avérée pour l'environnement dans le cas d'une gestion non conforme.

Enjeux :

- Réduire le tonnage global de déchets dangereux produits,
- Favoriser le traitement des déchets dangereux de la région dans des installations régionales, voire réduire autant que possible le transport vers des régions voisines,
- Mener des actions de communication afin de sensibiliser les différents producteurs et éliminateurs de déchets dangereux.

Orientations pour le territoire :

- Agir pour une meilleure prévention de la production des déchets dangereux et la réduction à la source,
- Agir pour une meilleure collecte et un tri efficace des déchets dangereux diffus,
- Prendre en compte le principe de proximité,
- Privilégier le transport alternatif,
- Optimiser le réseau d'installations en région,
- Communiquer, sensibiliser et éduquer.

Documents cadres



PPGDND

Le Plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux (ex-plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés) actuellement en vigueur a été approuvé le 13 décembre 2013. Il concerne l'ensemble du département d'Indre-et-Loire (227 communes), ainsi que 7 communes du Canton d'Allonnes, situé en Maine et Loire. Il fixe des objectifs quantitatifs pour :

- La réduction des déchets produits (ordures ménagères et déchets assimilés, apports en déchetterie, déchets d'activités économiques)
- Le développement du tri sélectif à la source et la valorisation (déchets des ménages, d'activités économiques, bio-déchets, déchets d'assainissement) ;
- La résorption des décharges non autorisées.

Gestion des déchets



Production de déchets ménagers en Indre et Loire

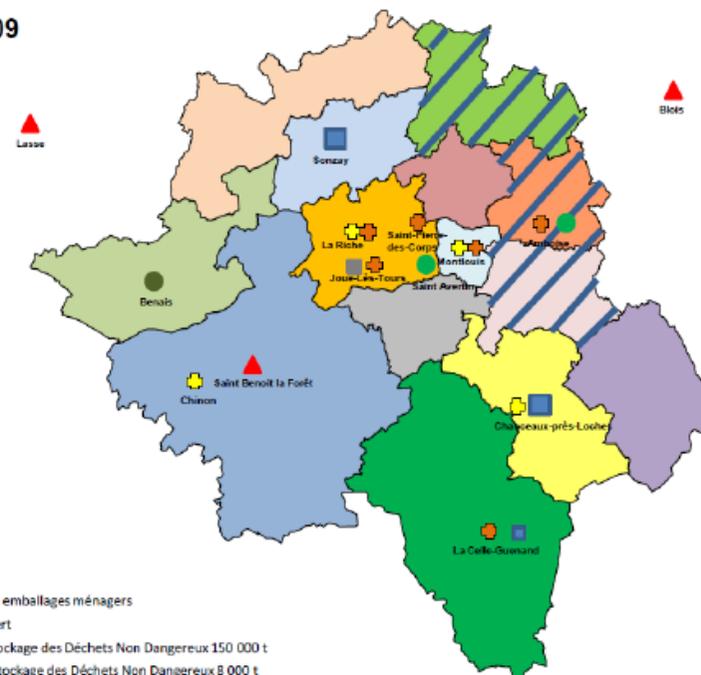
En 2009, 232 kg d'ordures ménagères résiduelles (c'est-à-dire non recyclées) ont été produites par habitant en moyenne sur l'ensemble du périmètre du Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux (PPGDND), soit 143 000 tonnes au total. Ce taux est très inférieur aux données nationales, estimées par l'ADEME à 298,4 kg/hab/an. 75% de ces déchets étaient stockés en installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND), 20% traités par incinération pour une valorisation énergétique et 5% par compostage.

La production d'ordures ménagères recyclables était de 51 500 tonnes à l'échelle du PPGDND, soit 83,7 kg/hab en moyenne. Cela correspond à une part de recyclage des ordures ménagères totales de 26,5%. Le ratio collecté est supérieur à la moyenne nationale, mais très disparate d'une commune à l'autre. 85% des ordures recyclables collectées ont effectivement été valorisées. Le verre et les journaux / revues / magazines (JRM) représentaient à eux seuls 4/5e de ce tonnage.

Parmi les déchets occasionnels des ménages, 38% du tonnage collecté correspond aux déchets verts, 23% aux encombrants et 24% aux gravats. Une grande majorité de ces flux sont apportés en déchèterie, le reste étant collecté de façon spécifique en porte à porte.

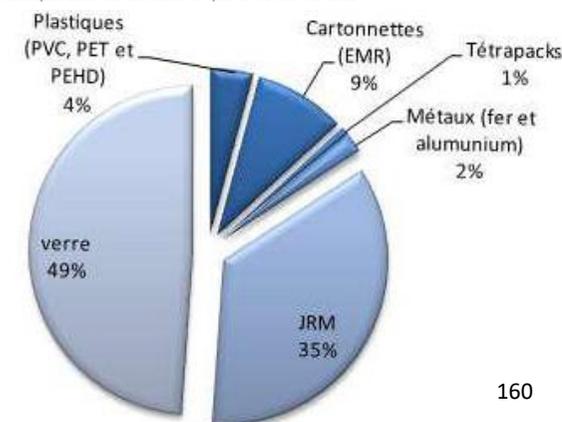
La production de déchets d'activités économiques pour le département d'Indre et Loire est estimée à 237 825 tonnes/an (hors inertes), estimation faite par une enquête 2006 de l'Observatoire Economique de Touraine (OE2T).

Installations 2009



Types d'installations

- Centre de tri des emballages ménagers
- Centre de transfert
- Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux 150 000 t
- Installations de Stockage des Déchets Non Dangereux 8 000 t
- Unité de Valorisation énergétiques
- Usine de compostage des ordures ménagères de Benais
- Plateforme de compostage de déchets verts à maîtrise d'ouvrage publique
- UTOM de la Billette (Compostage + ISDND) : fermée depuis 2008. Réhabilitation en quai de transfert en 2009

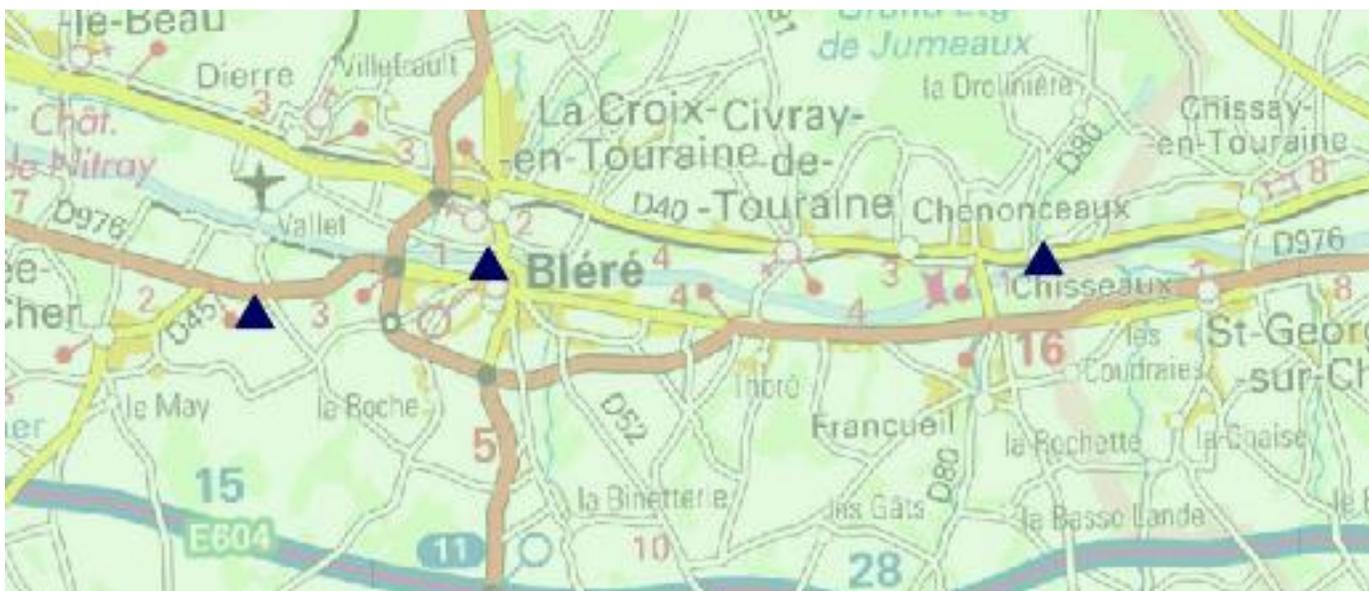


Gestion des déchets



Gestion des déchets de Bléré Val de Cher

Cartes des déchetteries



Il existe 3 déchetteries sur le territoire de Bléré Val de Cher :

- Athée sur Cher
- Bléré
- Chisseaux

La communauté de communes de Bléré Val de Cher possède la compétence « collecte des ordures ménagères ». Elle a mis en place des solutions concrètes pour réduire la quantité de déchets :

- Des composteurs individuels pour les habitants (avec le soutien financier du conseil départemental)
- Proposition aux habitants d'adopter des poules pour recycler les déchets comestibles (60 adhérents en 2016)
- Une redevance incitative des ordures ménagères basée sur la consommation des déchets (pas sur la taxe foncière).

Gestion des déchets



Production de déchets de Bléré Val de Cher

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Ordures Ménagères	4 726.30	4 161.37	3 161.08	2 961,16	2 960.48	2 949.74	2 946.08	2 914.28	2 902,86	2 977,60	2 986,48
Verre	797.20	864.00	913.58	946,9	928.12	902.24	917.78	905.70	906,32	918,82	952,92
Journaux – magazines	462.36	507.20	574.84	617,1	569.94	582.68	591.86	536.36	523,74	491,66	492,86
Emballages ménagers	323.06	354.90	415.01	390,41	405.22	441.74	477.96	491.60	498,98	531,74	544,8
Collecte en déchetteries	5 460.57	5 458.16	6 139.12	6 271.29	6 263.67	6 459.10	7 138.40	6 526.7	7 575,84	8 314,59	8 339,78
Total (en tonnes)	11 769.49	11 345.63	11 203.63	11 186.86	11 127.43	11 335.5	12 072.08	11 374.64	12 407,74	13 234,41	13 316,84
Soit par habitant et par an	673.54 kg	649.28 kg	641.16 kg	574.27 kg	571.22 kg	581.90 kg	606.94 kg	563.24 kg	614,40 kg	616,27 kg	612,24 kg

La communauté de communes de Bléré Val de Cher adhère au SMICTOM Val d'Amboise qui a pour mission d'assurer le traitement des ordures ménagères sur le territoire.

Le territoire produit près de 13 300 tonnes de déchets, soit près de 612 kg de déchets par habitants et par an (chiffres 2015). Cette production de déchets est en perpétuelle augmentation depuis 2005 avec une progression de près de 2 tonnes en 10 ans.

Gestion des déchets



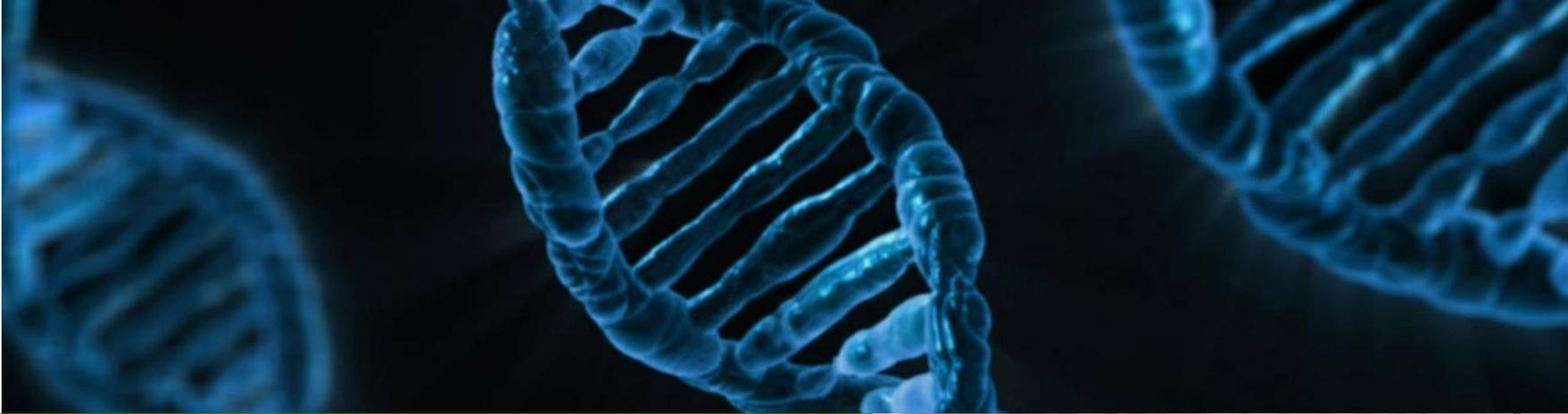
Service DASRI

La communauté de communes de Bléré Val de Cher a mis en place un plan de collecte des Déchets d'Activités de Soin à Risques Infectieux.

Cette collecte est exclusivement réservée aux particuliers en automédication (patients en auto-traitement et utilisateurs d'autotests de diagnostic des maladies infectieuses), les professionnels ont leur propre filière de collecte. Le programme a pour objectif de récupérer les ustensiles médicaux pouvant avoir un potentiel risque infectieux (scalpel, aiguilles, bandelettes...).

Le service de collecte est assuré par une permanence trois matinées par mois.





Santé humaine



Santé humaine



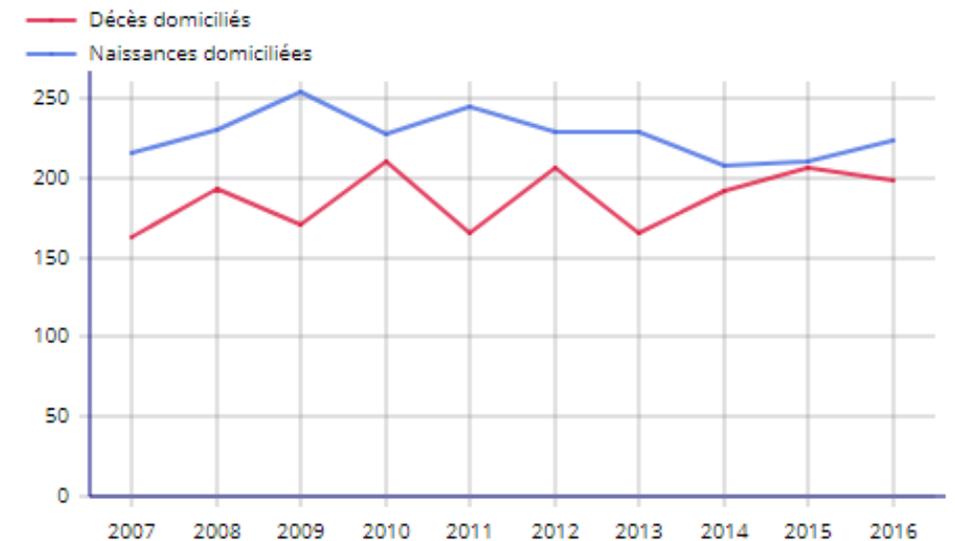
Santé et population

Le département d'Indre et Loire est composé de près de 603 000 personnes (population 2015), avec près de 6 700 naissances par an et un nombre de décès de 5 200 décès par an.

Cela représente un taux de natalité de 11,1 pour 1000 habitants et un taux de mortalité de 8,6 pour 1000 avec 4,4 pour 1000 de mortalité infantile (moins de un an). Cela représente sur le territoire départemental un indice de vieillissement de la population de 83,2 (Nombre de personnes de 65 ans et plus pour 100 personnes de moins de 20 ans).

L'espérance de vie pour les hommes est de 79,9 ans et 86,2 ans pour les femmes, une espérance de vie moyenne supérieure que pour le territoire français (respectivement 79,5 et 85,4 ans).

RFD G1 - Naissances et décès domiciliés



Les données d'une année N sont en géographie au 01/01/N+1.
Exemple : les données 2016 sont en géographie au 01/01/2017.
Source : Insee, statistiques de l'état civil.

Graphiques des naissances et décès pour la communauté de communes de Bléré Val de Cher.

- Source : INSEE



Les établissements de santé

L'Indre et Loire compte 38 établissements de santé (15 établissements du secteur public et 23 du secteur privé), dont 4 avec une maternité. Ce qui équivaut à plus de 1600 places dans le secteur public (lits et places en ambulatoire) et 1022 dans le secteur privé. Le département compte 2300 médecins et 747 pharmaciens.

Le département dispose de 123 établissements d'accueil de personnes âgées, ce qui représente une capacité d'accueil de près de 10 000 places.

Dans le Pays Loire Touraine (dont Bléré Val de Cher), on dénombre 92 généralistes libéraux

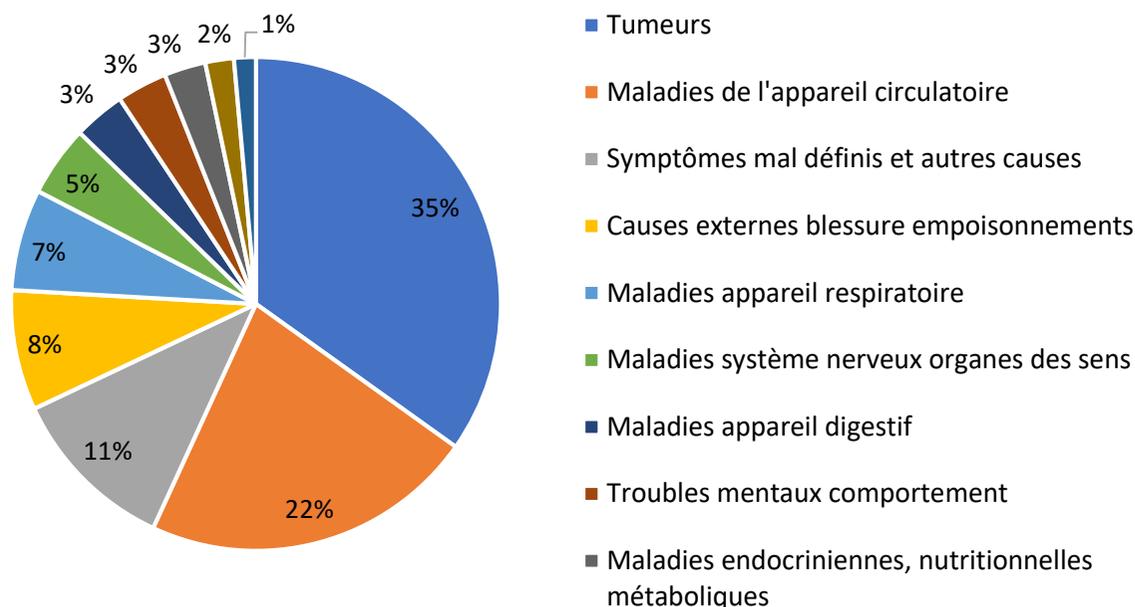
Bléré Val de Cher :

- 1 entreprises de transports sanitaires terrestres à Bléré
- 1 laboratoire privé
- 1 EHPAD : avec une capacité d'accueil de 237 personnes
- 1 antenne de Service de Soins Infirmier à Domicile : capacité installée de 62 personnes
- 3 familles d'accueil agréées
- 1 institut Thérapeutique Educatif Pédagogique
- 1 maison d'enfant à caractère social

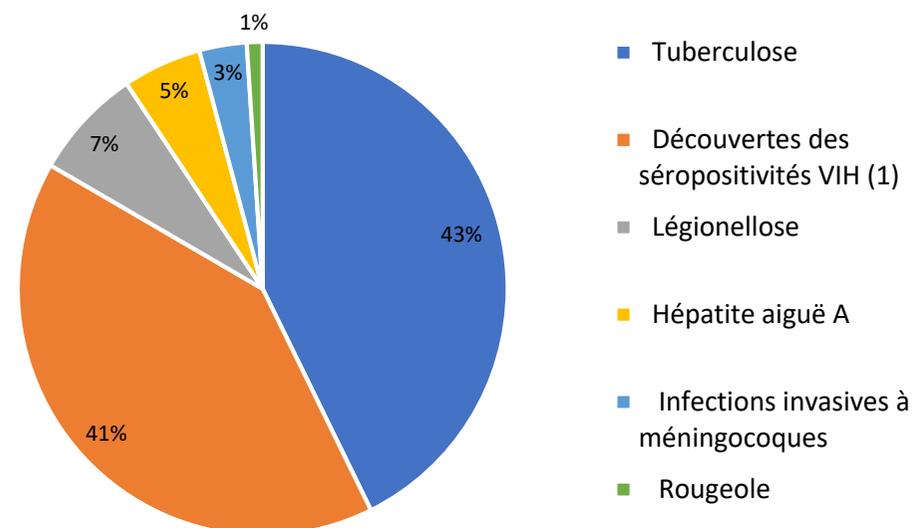


Les causes médicales de décès et maladies déclarés

Les causes médicales de décès :



Nombre de cas de maladies obligatoires déclarées:



Chiffres de 2014 pour le département d'Indre et Loire

Le profil des causes médicales de décès du département d'Indre et Loire est sensiblement très proches des chiffres nationaux (France Métropolitaine) et ne montre pas d'anomalie particulière.

Les principales causes médicales de décès sont les tumeurs et les maladies de l'appareil circulatoire, ces causes sont identiques pour les hommes et les femmes.

Les statistiques des maladies obligatoires déclarées montre une tendance identique au territoire français, avec une majorité de tuberculose et de découvertes des séropositivités.

Synthèse milieux humain

Enjeux d'atténuation du changement climatique

Agriculture : modification des calendriers de culture, décalage des cycles avec ceux des auxiliaires, vulnérabilité face aux ravageurs, maladies, parasites..., manque d'eau, destruction des cultures par des événements climatiques extrêmes, érosion des sols par les fortes précipitations, coût financier des pertes et de l'incertitude accrue sur les récoltes, gestion délicate des fourrages (excès / pénuries, humidité...).

Sylviculture : mésadaptation des essences au nouveau climat, fragilité face aux agresseurs et aléas climatiques, risque d'incendies accru, vulnérabilité face au risque incendie, coût financier des pertes / plantation de nouvelles espèces.

Viticulture : périodes de sécheresse ou forte chaleur abîmant les feuilles et les grains, excès de sucres, donc d'alcool, nécessité de changer de cépage : effet sur les appellations.

Eau : Augmentation de la pression sur les ressources en eau à certaines périodes de l'année

Eau : Effets indirects des variations quantitatives sur l'état qualitatif (transferts de pollutions entre nappes, concentration des substances polluantes) et sur l'état écologique (assecs plus fréquents et prononcés) des masses d'eau

Risques naturels : Aggravation de certains risques naturels (inondations, retrait-gonflement des argiles...) en termes d'intensité de l'aléa et/ou de fréquence des occurrences

Nuisances et santé : Augmentation de la fragilité des populations sensibles (enfants, personnes âgées, personnes atteintes de maladies respiratoires...), lors des périodes de grande chaleur

Santé : Arrivée ou prolifération de pathogènes jusqu'alors absent ou peu présent sur le territoire

Aggravation de certains risques technologiques (difficulté de refroidissement, risque incendie, vulnérabilité aux risques naturels...)

Synthèse milieux humain

Enjeux d'adaptation	Leviers d'action du PCAET et effets probables	
Préservation des espaces disponibles pour les cultures	Implantation des équipements (production et transport d'énergie...)	Red
Pérennisation des activités agricoles, viticoles et sylvicoles	Stratégies d'adaptation au changement climatique	Green
	Développement des débouchés énergétiques pour les coproduits agricoles et sylvicoles	Green
Maintien de la diversité des cultures	Valorisation de certains modes de gestion ou types de production dans la lutte contre le changement climatique (pâturage extensif, agroforesterie, couverture permanente des sols...)	Green
Préservation quantitative de la ressource en eau	Mesures d'adaptation au risque de sécheresse	Green
Anticipation du risque de montée en température des masses d'eau	Mesures d'adaptation à des ressources en eau plus chaudes	Green
Risque accru de périodes de pénurie	Promotion des alternatives à l'utilisation d'eau potable pour certains usages (récupération des eaux de pluie...)	Green
Non augmentation, voire réduction, de la vulnérabilité aux risques naturels	Implantation des équipements nécessaires au bon fonctionnement du territoire (fourniture d'énergie...)	Grey
	Stratégies d'adaptation au changement climatique et aux risques associés	Green
Non augmentation, voire réduction, de la vulnérabilité aux risques technologiques	Implantation d'équipements générant un risque (barrage, méthaniseur...)	Red
Non augmentation, voire réduction, de l'exposition aux nuisances	Implantation d'équipements générant des nuisances (méthaniseur, lignes à haute tension...)	Red
Diminution du volume de déchets résiduels	Valorisation énergétique de certains déchets (incinération, biomasse...)	Green
Gestion des déchets économe en ressources	Production de déchets potentiellement plus difficiles à traiter, liés notamment à la production d'énergie (électronique, alliages de métaux, déchets dangereux...)	Grey
Maîtrise du phénomène d'îlot de chaleur urbain et amélioration du confort thermique	Amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments (isolation, climatisation naturelle...)	Green
	Promotion de la végétalisation des espaces urbains	Green

Enjeux du contexte humain du territoire

Atouts

- Des pratiques culturelles qui fondent l'identité du territoire
- Des AOC, AOP et IGP riches et diversifiées
- L'eau potable de bonne qualité
- Un plan de prévention des risques inondations
- Une quantité de déchets en baisse par habitants
- Une durée de vie au dessus de la moyenne française et des taux de décès globalement en baisse

Faiblesses

- Le territoire est sujet à plusieurs risques naturels et technologiques
- Des nuisances et pollutions identifiées sur le territoire
- Un site pollué répertorié
- Consommation d'espaces grandissantes
- La quantité de déchets augmente (même si elle reste en baisse lorsqu'elle est ramené au nombre d'habitants)

Opportunités

- Un SDAGE et un SAGE apportant des objectifs valables pour limiter les risques de crues et garantir la qualité des eaux de surfaces
- Plusieurs mesures concrètes pour gérer les déchets avec des solutions innovantes proposées par la communauté de communes
- Un suivi des eaux souterraines et de la qualité de l'eau

Menaces

- De classées en fortes sensibilités à certains risques
- Une dynamique d'urbanisation en direction des coteaux au gré des espaces naturels et agricoles
- Plusieurs recensements d'industries à risques technologiques et à risques pour l'environnement (encore en activité ou non)
- Des menaces d'inondation qui peuvent s'amplifier avec le changement climatique
- Des espaces sensibles aux feux de forêts
- Des zones exposées aux nuisances sonores de catégorie 2

Enjeux hiérarchisés

- Garantir la sécurité des biens et personnes face aux risques
- Assurer la dynamique urbaine qui ne soit pas invalidante pour l'agriculture et les espaces naturels
- Maitriser la production de déchets
- Maintenir l'eau potable de qualité et améliorer la qualité de certaines eaux de surface
- Limiter les nuisances sur le territoire
- Garantir la sureté des industries face aux risques technologiques et à la pollution sur l'environnement

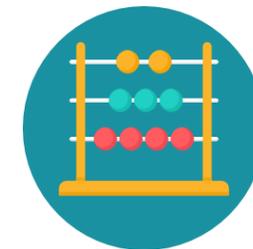
JUSTIFICATION DES CHOIX RETENUS



Scénarios envisagés



Scénarios étudiés et justification des options retenues



Afin de déterminer avec les élus du territoire de Bléré Val de Cher le niveau d'ambition du PCAET, plusieurs scénarios d'évolution de la consommation d'énergie, des émissions de GES et de la production d'énergies renouvelables ont été imaginés. Comparés entre eux et aux objectifs imposés par la SNBC et le SRCAE, ils ont permis de définir de proche en proche un scénario réaliste validé par le Comité de Pilotage (COFIL), conciliant la nécessité et l'urgence d'agir avec les moyens (techniques, humains, financiers, organisationnels...) mobilisables par le territoire. La chronologie des scénarios construits est la suivante :

- Scénario tendanciel : trajectoire probable du territoire si aucune nouvelle mesure n'était mise en œuvre pour répondre aux enjeux climat, air et énergies.
- Scénario réglementaire : vise le respect des objectifs fixés par la Stratégie Nationale Bas Carbone et par le SRCAE à échéances 2020, 2030 et/ou 2050 ;
- Scénario potentiel max : objectifs théoriquement atteignables à terme, lorsque toutes les mesures envisageables aujourd'hui auraient été prises.
- Scénario retenu : correspond à la stratégie sélectionnée par Bléré Val de Cher

Les trajectoires des scénarios :

Emissions de Gaz à effet de serre :

Scénarios	Situation en 2015	Tendanciel	Réglementaire	Potentiel Max	Retenu
Période					
Résidentiel	29 203 tCO2e	19%	-83%	-118%	-80%
Tertiaire	6 781 tCO2e	19%	-83%	-44%	-80%
Transports	60 741 tCO2e	15%	-59%	-99%	-60%
Industrie	5 436 tCO2e	-51%	-63%	-41%	-41%
Agriculture	24 030 tCO2e	-13%	-39%	-64%	-48%
Total	126 191 tCO2e	8%	-62%	-91%	-63%

Séquestration carbone :

Objectifs	Situation en 2015	2030	2050
Séquestration	88 191 tCO2e	-39%	-115%

Consommations d'énergie finale :

Scénarios	Situation en 2015	Tendanciel	Réglementaire	Potentiel Max	Retenu
Période					
Résidentiel	200 GWh	19%	-75%	-93%	-58%
Tertiaire	45 GWh	32%	-75%	-71%	-58%
Transports	232 GWh	19%	-17%	-91%	-50%
Industrie	32 GWh	-16%	-38%	-41%	-35%
Agriculture	37 GWh	7%	-26%	-48%	-40%
Total	546 GWh	17%	-47%	-84%	-52%

Les scénarios

Scénario tendanciel :

Dans ce scénario, les émissions de gaz à effet de serre baissent structurellement du fait des innovations technologiques et également, de la désindustrialisation. Les consommations d'énergie sont en légère augmentation. La part de l'électricité dans l'énergie consommée augmente légèrement du fait du développement des voitures électriques notamment.

	Exigences réglementaires	Scénario tendanciel
Consommation d'énergie finale entre 2015 et 2050	-47% (289GWh)	17%
Emissions de GES entre 2015 et 2050	-62% (48 000teqCO2)	8%
Production d'énergie renouvelables entre 2015 et 2050	90% de l'énergie consommée	-

En ce qui concerne la production d'énergie renouvelable, il n'est pas possible d'identifier les résultats de production d'EnR par manque de vision et de suivi du déploiement de moyens et d'outils de production empêchant de déterminer une projection tendancielle.

- Ce scénario met en avant l'absence de mesures favorables à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, les incidences seront alors défavorables à l'environnement car les émissions de GES induiront une pollution plus importantes sur les milieux naturels, la ressource en eau, sur les paysages et sur la santé et le bien-être. Il en va de même sur la thématique des consommations d'énergie qui ne feront qu'accroître les pressions sur les ressources environnementales et naturelles..

Scénario réglementaire et « potentiel max » :

Le scénario réglementaire :

Il consiste à supposer le respect des objectifs fixés par la Stratégie Nationale Bas Carbone et par le SRCAE de la Région Auvergne aux différentes échéances : 2020, 2030 et 2050. Comme démontré par les scénarios tendanciels, ils semblent peu réalistes à courte échéance, car ces objectifs supposaient des efforts importants pour la période récente qui n'ont pas eu lieu.

Les résultats attendus sur le scénario réglementaire :

- -27% des consommations d'énergie entre 2015 et 2030, (soit atteindre sur le territoire une consommation de 400GWh) et -47% pour l'horizon 2050 (soit 287GWh)
- -30% des émissions de GES entre 2015 et 2030 (soit émettre sur le territoire 89 000 teqCO2 de GES) et -62% à l'horizon 2050 (soit 49 000 teqCO2)
- 29% du mix énergétique doit provenir de production d'énergie renouvelables en 2020 (32% fixés par la LTECV) et 90% à l'horizon 2050

Cependant, l'ampleur de l'énergie éolienne dans le mix est prépondérante (38% de l'attente en EnR en 2020) en Région Centre, et le territoire de Bléré-Val de Cher n'est pas classé Zone de potentiel éolien dans le Schéma Régional

Ce scénario semble être plus favorable aux thématiques environnementales en raison des diminutions des émissions de GES et des consommations énergétiques, notamment sur la pollution mais aussi sur les pressions pour les ressources du territoire.

Le scénario « potentiel max » :

Il estime le niveau de consommation d'énergie, d'émission de GES qu'il serait possible d'atteindre, lorsque toutes les mesures, envisageables aujourd'hui, auraient été prises. Les hypothèses retenues ont vocation à être réalistes en tant qu'objectifs à terme ; en revanche, elles sont ambitieuses pour une échéance aussi courte.

Elles comprennent en effet des mécanismes ne dépendant pas seulement du PCAET, comme les changements de pratiques des particuliers et professionnels (éviter des déchets, itinéraires agricoles, économies d'énergie...), et supposent des moyens, notamment financiers, conséquents (rénovation globale du bâti existant, investissements massifs dans les énergies renouvelables).

- *Evidemment, ce potentiel maximum est évalué au regard des données et des connaissances techniques disponibles aujourd'hui. Certaines évolutions techniques (baisse de la consommation des véhicules, amélioration des chaînes logistiques...) ont été pris en compte de manière prospective.*

Les potentiels identifiés sur le territoire :

Potentiel de réduction des consommations d'énergie finale d'ici 2050 : -84 %

Potentiel de réduction des émissions de GES d'ici 2030 : -91 %

Potentiel de production d'énergie renouvelable identifié pour 2050 : 260 GWh

	Exigences réglementaires	Potentiel identifié
Consommation d'énergie finale entre 2015 et 2050	-47%	-84%
Emissions de GES entre 2015 et 2050	-62%	-91%
Production d'énergie renouvelables entre 2015 et 2050	90% de l'énergie consommée	260 GWh

La comparaison entre ces deux scénarios montre la capacité du territoire à atteindre les objectifs du scénario réglementaire pour ce qui est des consommations d'énergie finale et des émissions de GES et de production d'EnR à l'échéance 2030 et 2050. Si en effet les consommations atteignent -84% alors les exigences réglementaires en termes de production d'EnR serait de 78 GWh.

Le scénario « potentiel Max » est obtenu grâce à plusieurs mesures imaginées avec des ambitions particulièrement élevées. Notamment grâce à la rénovation des logements du territoire, mais aussi à la diminution de la mobilité couplé avec l'augmentation de modes de déplacements décarbonés ainsi que des efforts sur l'optimisation des secteurs économiques et agricoles du territoire. Ces mesures seront particulièrement bénéfiques pour l'environnement en améliorant la qualité de l'air, la vie des usagers, la qualité des eaux et participer à la diminution des nuisances sonores.

La stratégie retenue

Les trajectoires retenues mettent en évidence les besoins de réduction de tous les secteurs, pour les émissions de gaz à effet de serre et les consommations d'énergie.

	Exigences réglementaire	Stratégie retenue
Consommation d'énergie finale entre 2015 et 2050	-47%	-52%
Emissions de GES entre 2015 et 2050	-62%	-63%
Production d'énergie renouvelables entre 2015 et 2050	90% de l'énergie consommée	230 GWh

Temporellement, la construction du scénario retenu s'est, dans un premier temps, appuyée sur un premier scénario proposé au regard de l'analyse de la réglementation et du potentiel du territoire. Celui-ci a été présenté, étudié et revu par les comité de pilotage pour qu'il soit atteignable et qui concorde avec la politique propre au territoire. Il est ressorti, de cette concertation, la stratégie retenue pour le territoire de Bléré Val de Cher qui répond au mieux aux exigences vis-à-vis des potentiels et qui tient compte des ambitions du territoire et des enjeux prioritaires identifiés.

Analyse du scénario retenu :

Le scénario retenu s'éloigne logiquement de la trajectoire de celui du « potentiel Max » concernant les émissions de GES. Cela s'explique par l'ambition portée par le « potentiel max » qui ne serait pas envisageable au vu du coût et des moyens techniques que le territoire et l'ensemble des acteurs peuvent mettre en place. Cela engagera une modification trop importante, comme par exemple la rénovation de tout les logements du territoire en un laps de temps trop court et économiquement inenvisageable. Cependant, il est concordant avec le scénario réglementaire, voir même plus ambitieux pour la réduction des consommations d'énergie

Les enjeux du territoire :

Le travail de concertation avec les acteurs du territoire et le club climat, à la suite de la présentation du diagnostic, a eu pour objectif d'identifier les enjeux prioritaires. Ces enjeux vont servir de base pour la construction la stratégie du territoire pour atteindre les objectifs du scénario envisagé et pour la construction du plan d'action venir.

La stratégie est donc axée sur :

5 axes transverses :

- Rendre exemplaire la collectivité
- Mobiliser les acteurs et les citoyens autour des enjeux
- Anticiper les conséquences du changement climatique dans les projets du territoire
- Augmenter la production d'énergie renouvelable
- Améliorer la qualité de l'air

4 axes prioritaires thématiques :

1. Développer une mobilité partagée, propre, efficace et adaptée aux besoins locaux
2. Favoriser un territoire éco-rénové qui se chauffe à l'énergie propre
3. Encourager une agriculture durable qui préserve les sols et valorise les ressources du territoire
4. Valoriser les emplois locaux et les filières de transition écologique

La communauté de communes n'a pas vocation à porter seule toute les actions. L'élaboration du plan d'action permettra d'identifier des porteurs de projets au sein du territoire et de définir le rôle de la communauté d'agglomération : maître d'ouvrage, financeur, coordinateur.

Une première analyse de ces axes montre la forte volonté d'agir du territoire en mobilisant les acteurs tout valorisant des actions innovantes et positives pour répondre aux enjeux futurs sur la qualité de l'air, les consommations d'énergie et les émission des gaz à effet de serre.

Analyse des trajectoires par thématique :

Pour chaque thématique abordée dans le PCAET, le scénario décline un ensemble d'objectifs clefs qui vont permettre de limiter les consommations d'énergie et les émissions de GES. La déclinaison de la trajectoire globale du scénario est alors définie pour l'horizon 2021, 2026, 2030 et une prospective à 2050.

Ambition	GES		Energie	
	2030	2050	2030	2050
Résidentiel	-25%	-80%	-30%	-93%
Tertiaire	-25%	-80%	-24%	-63%
Transports	-20%	-60%	-46%	-91%
Industrie	-14%	-41%	-11%	-41%
Agriculture	-21%	-48%	-14%	-48%
Total	-21%	-63%	-34%	-84%

Concernant la production d'ENR :

Ambition	EnR	
	2030	2050
Stratégie BVC	32% (140 GWh)	230 GWh
SRCAE	44%	90%
LETCV	32%	/
Potentiel max	284 GWh	

Le développement de l'hydro-énergie pourra être étudié sur le territoire de manière locale, au cas par cas, bien que le diagnostic n'évalue pas de potentiel majeur sur le territoire. Aussi ce n'est pas un axe d'action qui apparaît comme prioritaire.

Dans le développement de ces axes, il sera tenu compte des enjeux de qualité de l'air (pour la combustion de bois en particulier) et enjeux environnementaux (pour l'éolien ou l'hydro-énergie notamment).

Les axes prioritaire de la production d'énergie :

ENR	Objectif en 2030
Méthanisation - Carburant	23 GWh
Aérothermie / Géothermie / Pompes à chaleur	27 GWh
Biomasse / Bois énergie	82 GWh
Solaire thermique toiture	3 GWh
Eolien	3 GWh
Solaire PV toits	4 GWh
Solaire PV toits agricoles et commerciaux	1 GWh

Les incidences sur l'environnement de la stratégie retenue

Analyse des axes structurants de la stratégie retenue pour Bléré Val de Cher :

Plusieurs axes structurants ont été identifiés et cela pour chaque thématique présentant des enjeux pour le territoire. Ces thématiques font l'objet d'une analyse des potentielles incidences sur l'environnement, qu'elles soient négatives ou positives. Il s'agit de conforter ou d'alerter sur les thématiques environnementales des ambitions projetées sur les axes thématiques retenus.

Pour chaque thématique la stratégie identifie des axes d'actions prioritaire. Ce sont ces axes d'actions qui sont analysés dans les paragraphes ci-dessous, avec la présentation des bénéfices pour l'environnement (+) et des mises en garde (-) sur les projets par rapport à l'environnement de Bléré Val de Cher.

➤ Transports :

La stratégie de la communauté de communes de Bléré Val de Cher affiche clairement l'idée de réduire les besoins de déplacement et opter pour de nouvelles alternatives à la voiture individuelle (covoiturage) en privilégiant des transports doux (vélo, marche à pied...) et/ou à faible émission ainsi que les transports en commun. Elle vise à faciliter l'accès à des véhicules moins polluants et faciliter l'intermodalité tout en réduisant les obligations de se déplacer.

+ Réduire la part modale de transport devra permettre de réduire d'une part les consommations d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre mais aussi la diffusion de polluants dans l'atmosphère. Ce qui sera bénéfique pour la santé des populations du territoire en améliorant la qualité de l'air tout en réduisant le trafic routier et les problématiques sanitaires impliquées : meilleure sécurité routière, moins de bouchons (stress).

+ La réduction du trafic aura aussi une incidence positive sur l'environnement en réduisant les nuisances sonores et en renforçant la trame verte et bleue en limitant les effets fragmentant du réseau routier (voir les supprimer) et tout du moins ne pas en créer de nouveaux. Cette volonté devrait permettre à terme de limiter les besoins en surfaces pour le stationnement et donc les surfaces imperméabilisées au profit d'espaces perméables.

+ Un territoire plus sobre en déplacements, privés et pour les marchandises, maîtrise ses besoins d'entretien et de matières premières et par conséquent ses

besoins financiers attribués au réseau routier. C'est aussi le retour à une ambiance plus clémente pour les citoyens et les visiteurs pour les bourgs et centre-ville du territoire.

- Il faudra porter une attention particulière sur la consommation d'espace, d'imperméabilisation des sols et les continuités écologiques dans les questions de création d'infrastructures pour le développement de nouveaux modes de transports (exemple, lors de création potentielle de pistes cyclables ou parking de covoiturage).

- Une vigilance devra aussi être portée sur la sécurisation des nouveaux modes de transport.

➤ Résidentiel :

La stratégie vise en priorité les logements existants et anciens en encourageant l'utilisation de sources d'énergies décarbonées et le changement de comportement pour faire des économies d'énergie par les usages. Il fixe aussi un cap pour la rénovation des logements collectifs et individuels.

La stratégie souhaite rendre exemplaire le bâtiment public, remodeler l'urbanisme et l'aménagement ainsi qu'agir sur les nouvelles constructions en adaptant les bâtiments aux conséquences du changement climatique.

+ Le changement de comportement vis-à-vis des consommations est amené par différentes mesures de sensibilisations et d'actions incitatives pour les citoyens, améliorant la qualité de vie des habitants et en les impliquant dans un processus responsable vis-à-vis de l'énergie et du changement climatique. L'effet attendu permettra de limiter la consommation des ressources, mais aussi de réduire la pollution de l'air issue des systèmes de chauffage pas optimisés.

+ L'utilisation de source décarbonées suit aussi le principe d'amélioration de qualité de vie en limitant l'usage d'énergie polluante (notamment le fioul) et les effets sur la qualité de l'air. Un bénéfice important pour le bien-être des citoyens.

+ la rénovation énergétique des logements collectifs et individuels devra permettre d'une part, une meilleure maîtrise des consommations en diminuant les besoins en chauffage et climatisation, mais aussi de diminuer la déperdition

Les incidences sur l'environnement de la stratégie retenue

de chaleur et de polluants atmosphériques émis par des systèmes de chauffages peu efficaces.

→ Une meilleure maîtrise de l'énergie aura pour conséquence de lutter contre la précarité énergétique des foyers modestes du territoire.

- La rénovation des bâtiments peut être l'origine de nuisances en phase de chantier par l'émission de polluants (amiantes, matières en suspension...), l'augmentation de nuisances sonores et d'une surproduction de déchets (déchets du BTP). La phase de chantier méritera une attention toute particulière pour ne pas aggraver la situation actuelle des nuisances et déchets.

- Le remplacement des systèmes de chauffage pourra être une source supplémentaire de production de déchets qu'il s'agira d'encadrer et traiter pour anticiper la hausse potentielle du tonnage, tendance déjà présente sur le territoire de Bléré Val de Cher.

- Il faudra s'assurer, dans le cadre d'une nouvelle dynamique urbaine, de limiter au mieux les impacts sur le secteur agricole et les espaces naturels et encadrer cette consommation d'espace.

➤ Agriculture :

Concernant le secteur agricole, l'intention première est d'encourager une agriculture durable qui préserve les sols et valorise les ressources du territoire. La stratégie se traduit alors par la mise en place d'outils pour les acteurs de la filière en prenant en compte leurs spécificités et d'orienter les consommateurs vers des producteurs vertueux.

Cela se traduit par un changement des comportements et des techniques agricoles sur le territoire de Bléré Val de Cher. La stratégie vise la réduction des consommations d'énergies fossiles des bâtiments et des équipements agricoles, la diminution des intrants de synthèses, l'optimisation de la gestion des élevages, accroître la part de légumineuses en grandes cultures et prairies temporaires, développer des techniques culturales sans labour, introduire d'avantage de cultures intermédiaires (cultures intercalaires, bandes enherbées...), optimiser la gestion des prairies et développer l'agroforesterie et les haies en lien avec les cultures. La stratégie vise aussi à développer la méthanisation par la réutilisation des effluents. Il s'agira de faciliter l'adaptation au changement climatique et en parallèle de faciliter les circuits courts et soutenir les producteurs locaux.

+ La réduction des consommations d'énergie fossiles devrait être bénéfique

pour les agriculteurs en réduisant les charges des exploitations, mais aussi pour l'ensemble de la qualité de vie des habitants par l'amélioration de la qualité de l'air.

+ Diminuer les intrants de synthèse permettra de maîtriser et réduire la pollution des sols, de l'air et de l'eau, notamment de surface identifiée parfois en mauvais état écologique (l'Indre, le Filet, la Pilette). Cela permettra aussi de limiter les impacts sur la biodiversité locale. Dans un même temps une corrélation peut être menée entre la réduction d'utilisation d'intrants et la santé et le bien-être des employés agricoles et du voisinage.

+ Optimiser la gestion de l'élevage devrait permettre de réconcilier la production avec la gestion des ressources naturelle et pourra être particulièrement bénéfiques pour la biodiversité spécifique et ordinaire tout en valorisant la sous-trame herbacée

+ Agir sur les cultures vise un bénéfice important sur la séquestration carbone, une aide non-négligeable sur le volet climat. Introduire de nouvelles techniques et accroître la part de légumineuse est aussi une source de meilleure qualité des sols à long terme pour une agriculture durable et plus productive. De nouvelles haies, bandes enherbées sera bénéfique pour les sols en limitant les risques de glissement de terrain mais aussi dans les cohérences écologiques en fabricant de nouveaux corridors locaux et valorisant la sous-trame de cultures sur le territoire. Cela répond aussi aux enjeux de maintien de la qualité des sols pour conserver l'identité agricole du territoire de Bléré Val de Cher et garantir des conditions de nidification de qualité des oiseaux.

+ Intégrer la question de l'adaptation aux changements climatiques devra permettre une pérennité du secteur agricole afin qu'il soit durable. En ajoutant à cela le renforcement des circuits courts, cela devrait permettre d'assurer de meilleurs revenus et donc un maintien des activités agricoles, actuellement en déclin sur le territoire.

- L'implantation d'unité(s) de méthanisation sur le territoire est un bon point pour revaloriser les effluents et déchets issus de l'agriculture et pour la production d'énergie renouvelable. Par contre, elle(s) devra(ont) faire l'objet d'études complémentaires pour assurer le minimum d'incidence et qui prenne en considération l'intégration paysagère et l'optimisation des emplacements afin de limiter au mieux les transports des déchets et n'entachant pas les cohérences écologiques du territoire de Bléré Val de Cher.

Les incidences sur l'environnement de la stratégie retenue

➤ Economie locale :

La stratégie affiche clairement l'ambition de valoriser les emplois locaux et les filières de la transition écologique, notamment par la promotion de l'économie circulaire et la réduction des déchets auprès des acteurs économiques et des consommateurs.

La volonté de la stratégie s'affirme par l'augmentation de surface tertiaire du territoire, l'utilisation de sources de chauffage décarbonées, de la sensibilisation à l'économie d'énergie par les usages, la rénovation énergétique des bâtiments et une mutualisation globale des services et des usages.

La stratégie retenue mentionne aussi un axe majeur sur l'industrie avec l'amélioration de la performance énergétique. Ce qui induit une réduction des consommations pour la production et pour le fonctionnement général.

+ Comme pour le logement, l'utilisation de sources d'énergie décarbonées dans le secteur de l'économie locale devrait permettre d'améliorer la qualité de vie des travailleurs et habitants voisins en limitant la pollution de l'air et les émissions de gaz à effet de serre. Les économies d'énergies par les usages suit cette même direction qui passe par la sensibilisation des acteurs et les implique dans le processus de transition énergétique du territoire.

+ La rénovation énergétique des bâtiments devra permettre de limiter les déperditions de chaleurs par l'isolement et de limiter aussi les émissions de polluants en optant pour des systèmes de chauffage plus efficaces.

→ *Un meilleur rendement énergétique et une réduction des consommations permettra aussi de réduire les charges des entreprises, une opportunité pour elles pour faire des économies et favoriser leur développement. Cela devrait favoriser l'emploi sur le territoire.*

+ S'intéresser au développement de l'économie circulaire est un moyen très intéressant pour l'entreprise de faire des économies. C'est aussi un avantage pour l'environnement, notamment par la mutualisation, comme celle des déchets qui permet de leur donner une seconde vie (les déchets des uns peuvent être la matière première des autres) et ainsi limiter drastiquement la production de déchets par les entreprises et les nuisances liés à leur transport.

+ Insuffler la RSE dans le monde économique du territoire sera aussi bénéfique pour une économie locale plus vertueuse, durable et permette de limiter la

consommation des ressources.

- Comme pour la question des logements, une vigilance particulière sur les questions de rénovation devra aussi être portée sur la question de la production des déchets et de nuisances en période de chantier.

➤ Un item est aussi dédié à la refonte de l'éclairage public par une meilleure performance énergétique et le développement de l'extinction de l'éclairage public.

+ En plus de permettre de faire des économies aux municipalités, l'optimisation de l'éclairage public devrait être bénéfique pour la biodiversité nocturne et le bien-être des citoyens.

- Il faudra faire attention à l'effet rebond et aux nuisances des nouvelles technologies d'éclairage. Le travail sur l'éclairage public devra faire l'objet d'une attention particulière sur la pollution lumineuse pour que les futurs systèmes ne soient pas impactant pour les espèces mais aussi pour les cohérences écosystémiques et le manque de connexions écologiques (concept de trame noire à mettre en lien avec la TVB de Bléré Val de Cher).

➤ Energies renouvelables :

Concernant le volet du développement de systèmes de production d'énergies renouvelables, les potentiels identifiés concerne le développement de la méthanisation, aérothermie/géothermie/pompes à chaleur, l'éolien et le solaire (thermique et photovoltaïque) sur les toitures privées, les toits agricoles et commerciaux.

+ La démarche s'inscrit dans un développement durable bénéfique pour le territoire en produisant directement l'énergie dont il a besoin. Cela permettra de faire des économies en limitant l'achat d'énergie et limiter les nuisances et risques potentiels induits par les transports.

- Cependant, il conviendra d'être vigilant sur l'éventuel développement de structures de production sur toiture, les mesures qui devront être mises en place devront garantir une intégration adaptée face aux enjeux paysagers et patrimoniaux de Bléré Val de Cher.

Les incidences sur l'environnement de la stratégie retenue

- En ce qui concerne le développement de la méthanisation, le développement des structures nécessaires devront être garantes d'une intégration paysagère, de la limitation de la consommation d'espace et son emplacement devra tenir compte des enjeux trame verte et bleue mais aussi des nuisances olfactives. La question de la gestion des eaux usées devra faire l'objet d'une réflexion en amont des projets. Une vigilance devra aussi être portée sur la viabilité des projets (risques incendies, respect des normes ICPE et réglementation sanitaires).

- Le scénario a pour ambition de développer la géothermie et aérothermie, il sera nécessaire d'introduire une réflexion quant à la localisation des dispositifs au regard des risques et aléas naturels, notamment inondation ainsi que sur la gestion des déchets en phase de travaux.

- Pour l'éolien, il sera indispensable de tenir compte de l'intégration des systèmes par rapport aux enjeux paysagers, des cohérences écologiques et des emplacements protégés (exemple, proche des zones Natura 2000) en évaluant les incidences résiduelles des projets pour la biodiversité. Il s'agira aussi de développer les dispositifs en tenant compte des nuisances sonores pouvant être engendrés.

→ Une réflexion sur la production et le recyclage des déchets issus de la phase de chantier et du recyclage des systèmes de production d'ENR devra être menée en amont. La localisation des systèmes de production devront aussi assurer une qualité environnement et patrimoniale qui répondent au mesure du SCoT ABC qui met en avant un enjeu majeur sur le patrimoine naturel et bâti.

Rappels des enjeux extraits de l'état initial de l'environnement :

Contexte physique :

- Limiter les pressions urbanistiques, de constructions d'infrastructures et consommations d'espace
- Maintenir la qualité des paysages face à la pression d'infrastructures et d'urbanisation
- Maitriser et gérer les différences de débit inter saisonnières pouvant s'intensifier dans le futur
- S'adapter aux tendances caniculaires déjà marquées sur le territoire départemental
- Garantir la qualité du réseau hydrographique (rivières et plans d'eaux) tout

au long de l'année

- Maintenir la qualité des sols pour conserver l'identité agricole du territoire

Contexte naturel :

- Limiter la consommation d'espaces au gré des trames vertes et bleues
- Avoir une attention particulière pour les espèces menacées et en danger critique
- De nombreuses espèces d'oiseaux nichent sur le territoire : garantir et /ou développer des conditions de niche de qualité.
- Fortes présences d'odonates : forte responsabilité régionale pour les libellules : garantir des conditions d'accueil de qualité
- Maintenir les corridors biologiques et limiter les obstacles écologiques à la dynamique des écosystèmes
- Maintenir les paysages ouverts avec des pratiques culturelles associées (en limitant l'utilisation de biocides)
- Reconnecter les plateaux nord et sud : continuer à planter des éléments reconnectant sur le territoire pour garantir la cohérence écologique entre les paysages.

Contexte humain :

- Garantir la sécurité des biens et personnes face aux risques
- Assurer la dynamique urbaine qui ne soit pas invalidante pour l'agriculture et les espaces naturels
- Maitriser la production de déchets
- Maintenir l'eau potable de qualité et améliorer la qualité de certaines eaux de surface
- Limiter les nuisances sur le territoire
- Garantir la sureté des industries face aux risques technologiques et à la pollution sur l'environnement

Les incidences sur l'environnement de la stratégie retenue

		Contexte physique	Contexte naturel	Contexte humain			
		Paysage et patrimoine	TVB et biodiversité	Occupation du sol et agriculture	Gestion de l'eau	Risques naturels et nuisances	Déchets
Transports	Incidences positives	Meilleure ambiance	Moins de trafic = moins d'effets fragmentant des axes		Moins d'imperméabilisation	Meilleure qualité de l'air, moins de nuisances sonores	Moins d'entretien = moins de déchets
	Incidences et attention particulière	Intégration de nouveaux équipements	Nouveaux équipements et TVB	Consommation d'espaces agricoles			Travaux et nouveaux équipements
Résidentiel	Incidences positives	Limiter la consommation des ressources				Meilleure qualité de l'air	
	Incidences et attention particulière		Emplacements et TVB des nouveaux équipements,	Dynamique de l'urbanisation qui ne soit pas invalidant pour l'agriculture			Travaux et changement de systèmes de chauffage
Agriculture	Incidences positives	Maintien des paysages	Moins d'intrant de synthèse	Maintien des espaces ouverts, développement des activités	Moins de pollution de l'eau, économie	Meilleure qualité de l'air et sol	Revalorisation des déchets
	Incidences et attention particulière	Intégration paysagère des systèmes de méthanisation	Intégration des systèmes méthanisation TVB			Limiter les nuisances sonores et olfactives de la méthanisation	
Economie locale	Incidences positives	Limiter la consommation des ressources	Moins de pollution lumineuse		Une meilleure performance peut rimer avec économie des ressources	Meilleure qualité de l'air	Mutualisation = moins de déchets
	Incidences et attention particulière		Biodiversité nocturne, faire concorder les nouveaux équipements et TVB	Construction de nouveaux locaux ne doit pas être invalidante pour l'agriculture			Travaux et changement de systèmes de chauffage
EnR	Incidences positives		Moindre consommation des ressources			Meilleure qualité de l'air, diminution des risques liés au transports	
	Incidences et attention particulière	Intégration paysagère nécessaire des systèmes	Limiter les effets de fragmentation			Limiter et prendre en comptes les risques naturels et nuisances	Gestion et recyclage des déchets

ÉTUDE D'INCIDENCES DU PLAN D'ACTION

Principe du plan d'action et des incidences sur l'environnement

Principe

L'analyse des incidences notables du PCAET consiste à estimer l'état futur probable du territoire, concernant les différents volets environnementaux, suite à l'approbation du plan et à sa mise en œuvre complète, et à le comparer avec un scénario dit « de référence », supposant l'absence de ce PCAET.



Méthodologie

Les incidences du plan décrivent les inflexions, positives ou négatives, que celui-ci est susceptible d'entraîner par rapport au scénario de référence. Elles sont traitées de façon qualitative et non hiérarchisée. En effet, l'intensité voire la nature positive ou négative de ces incidences dépend essentiellement des modalités d'application du plan d'action, qui ne sont encore définies à ce stade.

Sont notamment distinguées des incidences (positives ou négatives) avérées, lorsque les actions du PCAET auront un effet certain et substantiel sur le sujet traité, et des incidences potentielles, lorsque des choix de mise en œuvre (localisation, ampleur, réglementation...) joueront un rôle crucial dans l'existence ou non des externalités décrites.

Une fois que les incidences positives et négatives sont identifiées, le travail consiste à proposer un ensemble de mesures pour éviter réduire ou compenser les effets qui pourraient porter préjudice sur l'environnement. La construction est donc établie à travers le dispositif ERC appliqué à chaque actions qui pourront porter potentiellement atteintes à l'environnement. Cette étude des incidences traite de manière prospective l'objectif final qu'induit l'action.

À noter que les incidences négatives éventuelles sont indiquées indépendamment de l'encadrement réglementaire auquel les futurs projets

seront eux-mêmes soumis. On pourra souligner en particulier que les grands aménagements (équipements de production d'énergie, zone de covoiturage...) devront faire la démonstration d'une prise en compte satisfaisante des enjeux environnementaux, indépendamment du PCAET.

La construction du plan d'action de Bléré Val de Cher

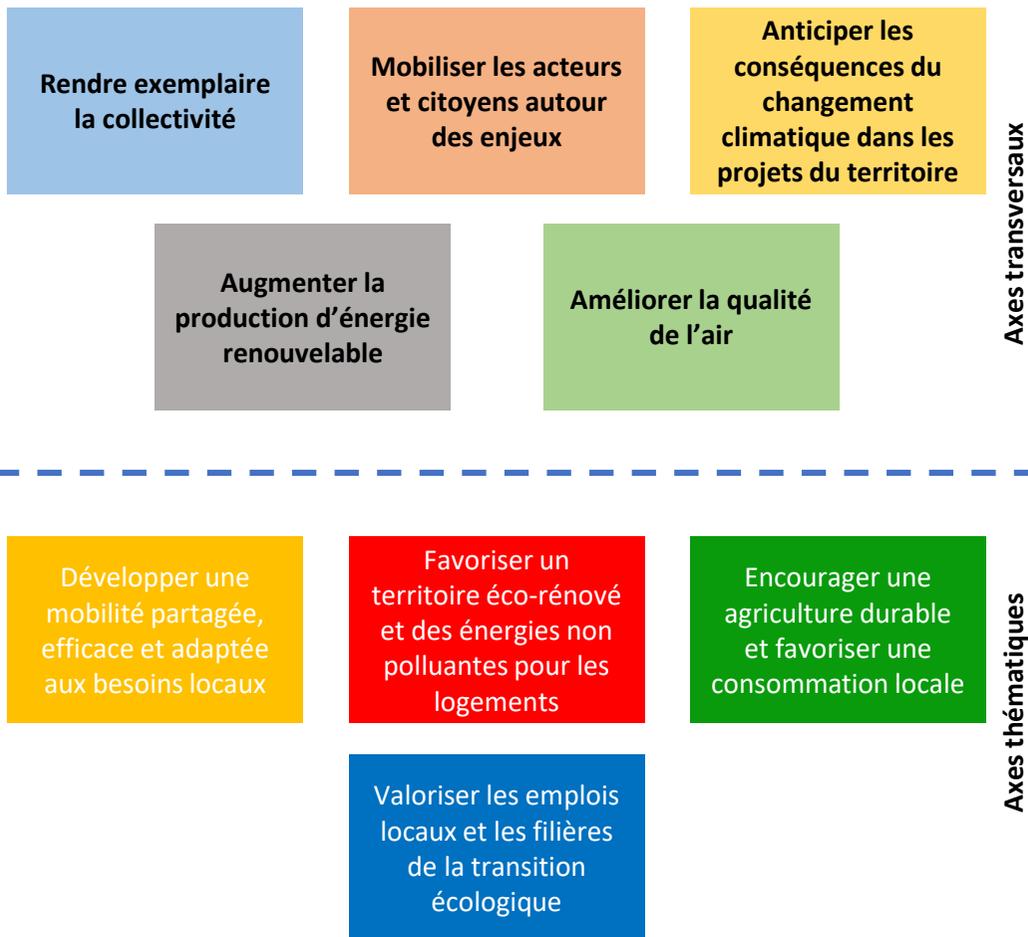
Le plan d'action s'est construit en adéquation entre les enjeux climat-air-énergie mais aussi des enjeux propres au territoire pour le déploiement du PCAET et la stratégie retenue.

Le plan d'action a été construit selon 4 phases successive :

1. Une phase de concertation avec le « club climat »
2. Suite à la phase de concertation une première version a été établie. Sur cette première, un travail a été réalisé pour hiérarchiser les échéances et les bénéfiques sur le climat, la qualité de l'air et l'énergie. Les moyens (humains et financiers) ont été calculé ainsi que le rôle de la communauté de communes et les partenaires à inclure pour la réussite de l'action. Cette première version a été retravaillée avec les différents services de la communauté de communes qui sont concernés, donnant lieu à un plan d'action initial.
3. Cette troisième phase consiste à la présentation du plan d'action au COPIL et sa validation. Un dernier travail d'ajustement des actions a été fait suite aux idées et remarques pour donner le plan d'action définitif. Les fiches-actions sont ensuite établies. Ces fiches reprennent et détaillent chaque action, les moyens à mettre en place, les bénéfiques attendus et les acteurs concernés. La validation a permis de définir un plan qui se compose de 42 action
4. La dernière phase a consisté à construire le tableau d'indicateur de suivi des actions. Cet outil va permettre de guider la communauté de communes tout au long du déploiement du PCAET et d'évaluer sa progression dans la mise en place des actions. Les indicateurs de suivi ont été rajoutés à chaque fiche-action

Principe du plan d'action et des incidences sur l'environnement

Le plan d'action de Bléré Val de Cher permet de répondre à 9 axes structurants définis dans sa stratégie territoriale du plan climat. Il se compose de 5 axes stratégiques transverse et 4 axes prioritaires thématiques :



Le plan d'action 2020-2050 du Plan Climat Air Energie

Le plan d'action du PCAET est construit autour de 6 grands objectifs qui se décomposent en 42 actions :

Objectif 1. Favoriser un territoire éco-rénové et des énergies non polluantes pour les logements

#1	Mettre en place une politique de sensibilisation des habitants pour viser prioritairement une rénovation du bâti existant
#2	Soutenir les ménages s'engageant dans une rénovation de leur logement
#3	Mettre en place un plan de lutte contre la précarité énergétique
#4	Agir pour modifier les sources d'énergie les plus polluantes, et le déploiement des nouvelles énergies
#5	Sensibiliser les ménages, les artisans et les entreprises dans leurs projets de développement des énergies renouvelables
#6	Favoriser les usages sobres en énergie
#7	Rechercher la performance énergétique en encourageant les constructions neuves exemplaires
#8	Penser l'aménagement de sorte qu'il facilite la sobriété énergétique

Objectif 2. Démontrer l'exemplarité de la collectivité sur les enjeux énergie-climat

#9	Rendre exemplaire les bâtiments publics (enveloppe thermique et ENR)
#10	Maîtriser les consommations des bâtiments et de l'éclairage public
#11	Inciter les agents du service public à une mobilité plus durable
#12	Faire des acteurs publics et des associations des éco-acteurs
#13	Assurer la mise en œuvre du PCAET, en impliquant les communes
#14	Préserver et planter des arbres pour augmenter la résilience du territoire

3. Développer une mobilité partagée, propre, efficace et adaptée aux besoins locaux

#15	Mettre en place un plan de sensibilisation à l'éco-conduite très volontariste
#16	Encourager l'évolution du parc automobile vers des véhicules moins polluants
#17	Lutter contre la voiture solo, et favoriser le covoiturage et l'auto-partage
#18	Développer l'usage du vélo et autres modes de transport doux
#19	Renforcer l'attractivité des transports en commun
#20	Réduire les nécessités de se déplacer
#21	Encourager un transport de marchandises plus responsable

4. Encourager une agriculture durable et favoriser une consommation locale

#22	Soutenir la sensibilisation et la formation des agriculteurs
#23	Valoriser les pratiques agricoles durables
#24	Agir pour la sobriété énergétique des exploitations et la préservation des ressources en eau
#25	Agir pour faciliter le rapprochement entre les consommateurs et le monde agricole
#26	Assurer un débouché aux producteurs locaux, via les circuits courts et les cantines
#27	Valoriser les déchets organiques du territoire

5. Valoriser les emplois locaux et les filières de la transition écologique

#28	Mieux connaître l'impact environnemental des acteurs économiques locaux
#29	Soutenir les entreprises du territoire dans leurs démarches éco-responsables
#30	Mobiliser et former les artisans et les commerçants du territoire
#31	Rendre les zones d'activité exemplaires
#32	Attirer des entreprises de l'économie verte sur le territoire
#33	Favoriser un tourisme vert
#34	Communiquer sur les efforts engagés par les entreprises, et mettre en valeur le dynamisme "vertueux" du territoire
#35	Favoriser le développement des EnR chez les acteurs économiques du territoire

6. Augmenter la production d'énergie renouvelable

#36	Initier et soutenir les projets solaires de l'ensemble des acteurs
#37	Développer la géothermie
#38	Valoriser la biomasse locale (bois et paille)
#39	Développer la méthanisation
#40	Soutenir l'éolien
#41	Soutenir l'hydrolien
#42	Développer les énergies de récupération

Incidences du plan d'action sur l'environnement

L'analyse des incidences est établie sur le plan d'action imaginé pour répondre au mieux à la stratégie retenue de la communauté de communes de Bléré Val de Cher.

L'ensemble des actions proposées sont passées au « peigne fin » pour évaluer les possibles effets négatifs et positifs qu'elles pourraient avoir sur les différentes thématiques environnementales du territoire. Ces objectifs sont comparés aux enjeux environnementaux exprimés au sein de l'état initial de l'environnement.

La construction du tableau d'incidences va donc permettre d'évaluer les effets positifs ou négatifs sur les conditions physiques du territoire (climat, réseau hydrographique, sols...), les paysages, la trame verte et bleue et la biodiversité générale, les zones protégées, sur l'occupation du sol et les dynamiques associées, l'agriculture et sylviculture, la gestion de l'eau, les risques naturels et industriels, les nuisances et pollutions, sur la gestion des déchets ainsi que sur la thématique transversale nommée « citoyens et santé » qui prend en compte la population du territoire, son bien-être et les effets négatifs notamment de la qualité de l'air.

Sont notamment distinguées des incidences (positives ou négatives) avérées, lorsque les actions du PCAET auront un effet certain et substantiel sur le sujet traité, et des incidences potentielles, lorsque des choix de mise en oeuvre (localisation, ampleur, réglementation...) joueront un rôle crucial dans l'existence ou non des externalités décrites. Des mesures d'évitement, de réduction ou de compensation, pour les incidences négatives ; et des mesures de renforcement, pour les positives, répondent à ces incertitudes en apportant des conseils sur l'exécution du plan d'action.

À noter que les incidences négatives éventuelles sont indiquées indépendamment de l'encadrement réglementaire auquel les futurs projets seront eux-mêmes soumis. On pourra souligner en particulier que les grands aménagements (équipements de production d'énergie, écozone d'activités...) devront faire la démonstration d'une prise en compte satisfaisante des enjeux environnementaux, indépendamment du PCAET.

Les incidences du plan décrivent les inflexions, positives ou négatives, que celui-ci est susceptible d'entraîner par rapport au scénario de référence. Elles sont traitées de façon qualitative et non hiérarchisée.



Volet « Conditions physiques du territoire et ressources naturelles »

Scénario de référence : Les conditions physiques du territoire pourraient se voir dégrader avec le changement climatique en cours, notamment sur les conditions liées au climat et aux paramètres hydrologiques du territoire, accentuant les phénomènes de sécheresse et/ou d'inondation. Les paramètres climatiques seront eux aussi directement impactés par les changements accentuant les périodes de sécheresse (notamment durant les mois estivaux) et qui pourraient s'accompagner de périodes de canicules toujours plus importantes.

Concernant les ressources naturelles, que ce soit celles sur le territoire ou les ressources délocalisées, la pression anthropique est toujours plus importante entraînant une raréfaction et des pressions environnementales grandissantes.

		Actions concernées	Incidences positives
Maîtrise de l'énergie : Rénovation, changement des systèmes de chauffage et déploiement des EnR	#2	Soutenir les ménages s'engageant dans une rénovation de leur logement	<p>L'ensemble de ces actions visent un objectif commun, réduire l'utilisation de l'énergie. Que ce soit par le biais de la rénovation des bâtiments (publics ou privés), l'utilisation de systèmes de chauffage plus efficaces ou encore le développement d'EnR.</p> <p>Limiter l'utilisation de l'énergie, comme pour le chauffage par exemple, amènera une réduction d'utilisation de ressources du territoire comme le bois ou de ressources "délocalisées" comme le gaz ou le fioul.</p>
	#3	Mettre en place un plan de lutte contre la précarité énergétique	
	#4	Agir pour modifier les sources d'énergie les plus polluantes, et le déploiement des nouvelles énergies	
	#6	Favoriser les usages sobres en énergie	
	#7	Rechercher la performance énergétique en encourageant les constructions neuves exemplaires	
	#9	Rendre exemplaire les bâtiments publics (enveloppe thermique et ENR)	
	#10	Maîtriser les consommations des bâtiments et de l'éclairage public	
	#24	Agir pour la sobriété énergétique des exploitations et la préservation des ressources en eau	
	#29	Soutenir les entreprises du territoire dans leurs démarches éco-responsables	
	#30	Mobiliser et former les artisans et les commerçants du territoire	
	#35	Favoriser le développement des EnR chez les acteurs économiques du territoire	
	#36	Initier et soutenir les projets solaires de l'ensemble des acteurs	
	#37	Développer la géothermie	
	#38	Valoriser la biomasse locale (bois et paille)	
	#39	Développer la méthanisation	
#40	Soutenir l'éolien		
#41	Soutenir l'hydrolien		
#42	Développer les énergies de récupération		



Volet « Paysages naturels et patrimoine bâti »

Scénario de référence : Les paysages de Bléré-Val-de-Cher connaissent une certaine pression due à la progression de l'étalement urbain et notamment au phénomène de périurbanisation qui amène une certaine confusion entre les unités paysagères et les atouts du territoire. Une forte menace qui se poursuit donc avec l'extension urbaine ainsi que les activités touristiques dont la fréquentation est assurée par de nombreux sites classés ou inscrits.

		Actions concernées	Incidences positives	Incidences négatives	Mesures ERC ou de renforcement
Projet de Rénovation	#2	Soutenir les ménages s'engageant dans une rénovation de leur logement	La rénovation des bâtiments publics mais aussi privés peut engendrer la restauration et mise en valeur de bâtiments vieillissants devenus inesthétiques avec le temps	Incidences potentielles Altération voire suppression d'éléments architecturaux patrimoniaux	Définir un encadrement réglementaire au sein des PLU et/ou par le biais d'un cahier des charges et définir une stratégie d'incitations visant la conduite des travaux et les techniques mobilisées pour les éléments architecturaux sensibles Mesure de renforcement : la rénovation par l'extérieur peut aussi être une aubaine pour l'architecture de Bléré Val de Cher et d'affirmer une image commune pour le patrimoine bâti
	#8	Penser l'aménagement de sorte qu'il facilite la sobriété énergétique			
	#9	Rendre exemplaire les bâtiments publics (enveloppe thermique et ENR)			
	#10	Maîtriser les consommations des bâtiments et de l'éclairage public			
	#29	Soutenir les entreprises du territoire dans leurs démarches éco-responsables			
	#31	Rendre les zones d'activité exemplaires			
Déploiement de système de production ENR	#36	Initier et soutenir les projets solaires de l'ensemble des acteurs		Incidences avérées : Le déploiement des systèmes de production EnR sera à l'origine d'une incidence négative pour le paysage du territoire du fait d'équipements inesthétiques et mal intégrés (fermeture du paysage et homogénéisation des perceptions et ambiance) mais aussi du choix de leurs emplacements et de leur perception.	Définir un encadrement réglementaire ou incitatif pour le développement des EnR en adéquation avec le paysage et les perceptions des nouvelles structures de production d'EnR. Il s'agira d'intégrer un volet paysager dans l'étude de faisabilité des projets d'envergures (méthaniseur, champs photovoltaïque, éolienne...) et de créer un cahier des charges pour les infrastructures des particuliers notamment pour le solaire qui doit privilégier une insertion discrète avec l'existant (couleurs mates ou se rapprochant des couleurs des tuiles), favoriser le développement sur les toitures basses (ou bâtiments annexes), veiller aux dimensions et aux proportions des panneaux pour un équilibre avec le bâtiment, privilégier des formes simples (rectangulaires), encastrier les panneaux dans la couverture des toits. Il est aussi impératif de soigner les raccordements.
	#37	Développer la géothermie			
	#38	Valoriser la biomasse locale (bois et paille)			
	#39	Développer la méthanisation			
	#40	Soutenir l'éolien			
	#41	Soutenir l'hydrolien			
	#42	Développer les énergies de récupération			



Volet « Biodiversité et trame verte et bleue »

Scénario de référence : La biodiversité est en enjeu majeur pour le territoire mais aussi pour lutter contre le changement climatique. Dans ce sens, plusieurs éléments reconnectant ont été établis sur l'autoroute pour pallier à la fragmentation des écosystèmes, ainsi que des programmes de lutte contre les espèces invasives ont vu le jour et se sont montrés efficaces. La situation est de plus en plus prise en compte, notamment avec les zones protégées instaurées sur le territoire, mais la situation reste complexe pour le contexte naturel. La biodiversité reste sous une forte pression anthropique, à cause notamment de la progression de l'urbanisation et des pratiques agricoles. Cela se mesure avec le nombre grandissant de nombreuses espèces menacées ou en danger d'extinction. Le territoire dispose de nombreux obstacles écologiques, cela pourrait encore s'accroître sur ce territoire dynamique.

		Actions concernées	Incidences positives	Incidences négatives	Mesures ERC et de renforcement
Projet de Rénovation	#2	Soutenir les ménages s'engageant dans une rénovation de leur logement		Incidences négatives potentielles : La rénovation des bâtiments et des édifices peut engendrer la destruction de gîtes à chiroptères	Mesure de renforcement : Il peut être intéressant d'établir, dans un premier temps, un inventaire des gîtes à chiroptères des bâtiments et édifices anciens. Ne pas rénover les sites concernés par la présence d'habitats à chauve-souris ou alors il est indispensable de faire appel à chiroptérologue pour cerner les enjeux et définir, le cas échéant, les mesures techniques à envisager (période recommandée d'octobre à mars)
	#8	Penser l'aménagement de sorte qu'il facilite la sobriété énergétique			
	#9	Rendre exemplaire les bâtiments publics (enveloppe thermique et ENR)			
	#10	Maîtriser les consommations des bâtiments et de l'éclairage public			
	#29	Soutenir les entreprises du territoire dans leurs démarches éco-responsables			
	#31	Rendre les zones d'activité exemplaires			
Nouveaux besoins pour la mobilité	#11	Inciter les agents du service public à une mobilité plus durable	A terme la réduction du trafic pourrait avoir comme externalité positive une moindre pression sur la faune en-dehors des espaces urbains : réduction des nuisances sonores et des risques de collision.	La mise en place de nouveaux aménagements pour la mobilité objectif peut induire la construction de nouveaux dispositifs urbains (parkings de covoiturage, nouvelles pistes cyclables...) qui pourraient porter préjudice aux continuités écologiques ou entraîner la destruction d'habitats	Le cas échéant , il sera nécessaire de prendre en compte, dans la localisation des dispositifs, les habitats naturels et les corridors et réservoirs de biodiversité. Une étude d'impacts écologiques devra systématiquement accompagner la construction de dispositifs (voie cyclable, parkings autopartages...)
	#15	Mettre en place un plan de sensibilisation à l'éco-conduite très volontariste			
	#17	Lutter contre la voiture solo, et favoriser le covoiturage et l'auto-partage			
	#18	Développer l'usage du vélo et autres modes de transport doux			
	#19	Renforcer l'attractivité des transports en commun			
	#20	Réduire les nécessités de se déplacer			
	#21	Encourager un transport de marchandises plus responsable			



Volet « Biodiversité et trame verte et bleue » suite

		Actions concernées	Incidences positives	Incidences négatives	Mesures ERC et de renforcement
Nouvelles pratiques favorables à la biodiversité	#10	Maîtriser les consommations des bâtiments et de l'éclairage public	L'action ambitieuse d'optimiser l'efficacité énergétique des équipements au niveau de l'éclairage public. Cela sera particulièrement bénéfique pour réduire la pollution lumineuse et ses impacts sur la biodiversité		Mesure de renforcement : Les nouvelles technologie bien que bénéfique pour l'environnement peuvent aggraver les impacts de la pollution lumineuse (LED trop puissantes, trop blanches...). Il sera nécessaire d'accompagner l'optimisation par une étude de pollution lumineuse et de l'environnement nocturne pour garantir l'incidence positive de l'action
	#14	Préserver et planter des arbres pour augmenter la résilience du territoire	Le développement d'arbres et particulièrement intéressant pour la biodiversité des villes, cela permettra de créer des habitats et renforcer la trame urbaine		
	#23	Valoriser les pratiques agricoles durables	Valoriser de nouvelles pratiques agricoles seront bénéfique en limitant les pressions agricoles sur les espèces		Mesure de renforcement : Des pratiques durables sont particulièrement bénéfique mais certaines pratiques, comme le sans labour, peut être la source d'utilisation supplémentaire de produits phytosanitaires (désherbant). Il sera nécessaire de sensibiliser sur cette éventualité



Volet « consommation d'espaces »

Scénario de référence : La tendance de l'occupation du sol s'oriente clairement vers une progression de l'urbanisation qui doit permettre de répondre aux besoins de logements notamment mais aussi d'activités d'emplois (industrielle et/ou commerciale). C'est notamment sur les coteaux nord de la vallée du Cher qui seront les plus concernés mais il ne faut pas négliger la progression des autres unités urbaines qui progressent aussi.

		Actions concernées	Incidences positives	Incidences négatives	Mesures ERC et de renforcement
Repenser l'urbanisation	#8	Penser l'aménagement de sorte qu'il facilite la sobriété énergétique	L'action envisagée à moyen terme de repenser l'urbanisation et de la contrôler pour limiter la consommation des espaces (notamment agricole). Ce phénomène sera d'autant plus positif en corrélation avec les besoins de construction (100 logements par an sont construits sur la CC de Bléré-Val-de-Cher)		
	#11	Inciter les agents du service public à une mobilité plus durable	Incidences à long termes : Réduire la voiture et les besoins de déplacements va engendrer aussi une réduction des besoins en infrastructures routières (routes et extension, parkings...)	Incidences potentielles : Changer les moyens de mobilité est particulièrement important pour réussir son PCAET. Cependant, cet objectif peut induire la construction de nouveaux dispositifs urbains (parkings de covoiturage, nouvelles pistes cyclables...) qui pourra être consommateur d'espaces agricoles ou naturels	Le cas échéant il sera nécessaire de favoriser au maximum des zones qui sont déjà urbanisées ou faire un choix selon une logique de pertes d'habitats. Il sera aussi important d'anticiper le calibrage des dispositifs pour que leur dimension soit la plus optimisée possible
Nouveaux besoins pour la mobilité	#15	Mettre en place un plan de sensibilisation à l'éco-conduite très volontariste			
	#17	Lutter contre la voiture solo, et favoriser le covoiturage et l'auto-partage			
	#18	Développer l'usage du vélo et autres modes de transport doux			
	#19	Renforcer l'attractivité des transports en commun			
	#20	Réduire les nécessités de se déplacer			
#21	Encourager un transport de marchandises plus responsable				
Déploiement de système de production ENR	#39	Développer la méthanisation		Incidences avérées : Le développement de systèmes de production d'EnR sera la source de consommation d'espace agricoles ou naturels pour l'implantation de grandes structures (éolien, méthanisateur...)	Il s'agira de bien encadrer et anticiper la consommation d'espace lors du travail de réflexion : <ul style="list-style-type: none"> favoriser au maximum les espaces déjà urbanisés Optimiser la calibration face aux besoins pour implanter les dispositifs les moins consommateurs d'espace Des mesures de compensation seront nécessaires
	#40	Soutenir l'éolien			



Volet « agriculture - sylviculture »

Scénario de référence : L'agriculture du territoire se montre particulièrement intensive, avec la présence de cultures céréalières, notamment sur le plateau du sud. Cependant le secteur agricole connaît un certain déclin avec une baisse la SAU et la réduction du nombre d'exploitations et leur agrandissement. L'agriculture de Bléré Val de Cher c'est aussi de la vigne, une identité territoriale valorisée par des appellations.

le recul des terres agricoles face à l'expansion urbaine est très susceptible de continuer dans les décennies à venir, malgré l'identification de ce risque et les politiques publiques menées pour le maîtriser, ne serait-ce qu'à cause de la démographie et des dynamiques résidentielles (croissance de la population, décohabitation, dépeuplement des centres-villes...). L'abandon de certaines parcelles pour des raisons économiques ou pratiques (difficulté d'exploitation, par exemple) peut aussi alimenter le phénomène.

En ce qui concerne la forêt publique, il existe une certaine contradiction entre des injonctions de rentabilité économique de l'exploitation du bois et des enjeux de préservation écologique des milieux. Plus généralement, la tension entre l'inertie du système boisé et l'évolution rapide des incitations de gestion (objectifs économiques ou non économiques, disponibilité et rentabilité des filières de valorisation des produits forestiers, etc.) rend difficile l'évaluation prospective de l'état des forêts.

		Actions concernées	Incidences positives	Mesures ERC ou de renforcement
Soutien au secteur agricole	#22	Soutenir la sensibilisation et la formation des agriculteurs	L'ambition de ces actions est d'amener de meilleures pratiques agricoles et de soutenir la consommation de produits locaux par des circuits courts. L'ensemble des ces objectifs sera particulièrement intéressant pour maintenir la filière, développer de nouveaux marchés et pérenniser les activités en protégeant les sols du territoire pour les futures générations d'agriculteurs. Ce sera aussi bénéfique pour les conditions des agriculteurs, aussi bien économique que pour leur travail (mutualisation de matériel...).	
	#23	Valoriser les pratiques agricoles durables		
	#24	Agir pour la sobriété énergétique des exploitations et la préservation des ressources en eau		
	#25	Agir pour faciliter le rapprochement entre les consommateurs et le monde agricole		
	#26	Assurer un débouché aux producteurs locaux, via les circuits courts et les cantines		
	#27	Valoriser les déchets organiques du territoire		



Volet « Ressource en eau »

Scénario de référence : même si la qualité de l'eau potable est particulièrement bonne, la qualité et la quantité d'eau peut être préoccupante sur le territoire, en mauvaise état écologique ou chimique impulsé par notamment une certaine vulnérabilité aux nitrates d'origine agricole. Mais les politiques publiques fortes en matière de préservation et de restauration des ressources en eau, incarnées notamment à l'échelle du grand bassin versant par le SDAGE, peuvent laisser espérer une amélioration globale de la qualité des aquifères. En particulier, la tendance impulsée par la législation récente est plutôt en faveur d'un retour au profil morphologique naturel des cours d'eau, à la réduction du volume de produits phytosanitaires rejetés dans le milieu, à un équilibrage des approvisionnements par rapport au renouvellement des réserves.

		Actions concernées	Incidences positives	Incidences négatives	Mesures ERC et de renforcement
Préserver la ressource par l'agriculture et les entreprises	#10	Maîtriser les consommations des bâtiments et de l'éclairage public	L'action ambitieuse de protéger la ressource par de nouvelles pratiques pour une meilleure gestion de l'eau tout en anticipant les potentiels conflits pouvant apparaître avec le changement climatique. Cela passera dans un premier temps par des études nécessaires et intéressantes pour mieux connaître la ressource. Cela sera particulièrement bénéfique pour l'ensemble de la ressource (souterrain et de surface)		
	#24	Agir pour la sobriété énergétique des exploitations et la préservation des ressources en eau			
Développer de nouvelles énergies	#41	Soutenir l'hydrolien		Incidences potentielles : Le développement de l'hydrolien, (notamment avec de grandes structures type barrage) peut apparaître comme un obstacle au drainage des sédiments, modifier et porter atteinte aux écoulements (envasement), peut entraîner une sous-oxygénation de l'eau	Il s'agira d'accompagner le déploiement de l'hydrolien par des études sur l'eau et se limiter au mieux à des infrastructures calibrées aux besoins et aux capacités des cours d'eau.



Volet « Risques »

Scénario de référence : le territoire de Bléré-Val-de-Cher est notamment concerné par des problématiques d'inondation mais aussi de feux de forêt. Il s'agit de risques particulièrement corrélés avec le changement climatique qui pourrait accentuer le nombre et les effets des aléas. Mis à part cela, les risques naturels ne devraient pas varier sensiblement. En termes de vulnérabilité, les règles d'aménagement du territoire sont censées prévenir toute aggravation significative, de même que l'arrivée ou l'accroissement de risques technologiques.

		Actions concernées	Incidences positives	Incidences négatives	Mesures ERC et de renforcement
Déploiement d'EnR	#37	Développer la géothermie		Incidences négatives potentielles : <ul style="list-style-type: none">• La géothermie (mais surtout à grande échelle) peut être à l'origine de problématiques en lien avec les mouvements de terrain• Idem pour le déploiement de l'hydrolien avec des structures de taille importante avec une augmentation des risques d'inondations et ruptures de barrages	Dans le cadre du développement de telles structures, il s'agira d'être vigilant à la notion des risques et en tenant compte dans l'étude de faisabilité
	#41	Soutenir l'hydrolien			
Encourager de nouvelles pratiques agricoles	#23	Valoriser les pratiques agricoles durables	L'objectif est de valoriser de nouvelles pratiques agricoles qui seront positives pour limiter le ruissellement et l'érosion des terres agricoles		



Volet « pollutions et nuisances »

Scénario de référence : concernant les pollutions, le territoire présente essentiellement des problématiques liées à d'anciens sites industriels dont l'encadrement juridique et les politiques publiques encadrent leur développement et leur contrôle. Les nuisances sonores sont aussi un sujet important sur le territoire. Elles sont aussi bien encadrées mais pourraient progresser mécaniquement. Concernant la pollution atmosphérique, la qualité de l'air est globalement bonne sur le territoire et les émissions sont dans l'ensemble à la baisse. Cependant, le secteur résidentiel a une grande responsabilité dans les émissions de polluants atmosphériques le chauffage au bois dans de mauvaises conditions et le chauffage au fioul sont en cause. Avec la progression attendue de la population et du nombre de logements, la tendance à la baisse resterait faible.

		Actions concernées	Incidences positives	Incidences négatives	Mesures ERC et de renforcement
Valorisation du chauffage au bois	#2	Soutenir les ménages s'engageant dans une rénovation de leur logement	La suppression des énergies fossiles pour le chauffage est particulièrement bénéfique pour la limitation des GES mais aussi l'ensemble des contraintes environnementales « délocalisées » qui les accompagnent (raffinement, extraction, transports)	Incidences avérées : S'orienter vers des chauffages aux bois va être à l'origine de la production de pollution atmosphérique (PM10) réduisant la qualité de l'air	Il s'agira d'anticiper ces nuisances en valorisant cette transition sur des chauffages qui soient les moins polluants possibles (granulés, plaquettes) et qui devront s'accompagner de filtres. Il serait nécessaire de développer une campagne de sensibilisation en parallèle du développement de l'action
	#4	Agir pour modifier les sources d'énergie les plus polluantes, et le déploiement des nouvelles énergies			
Projet de Rénovation	#2	Soutenir les ménages s'engageant dans une rénovation de leur logement	La rénovation va permettre de limiter l'utilisation du chauffage, ce qui permettra de réduire la pollution atmosphérique induite par des systèmes anciens (cheminées anciennes, fioul..)	Incidences avérées mais temporaires : La rénovation va induire durant la période de travaux des nuisances sonores et l'émission de poussières pouvant être nocives (amiantes) ou polluantes (PM10, PM2.5)	<p>Il s'agira de bien encadrer les incidences durant la période de chantier :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Définir des mesures pour des chantiers responsables pour limiter les nuisances sonores (exemple : bâches de chantier isolant les bruits) et encadrer l'ensemble des émissions potentielles de polluants • Une mesure peut être de considérer ce volet « nuisances et pollutions » lors de la sélection des entreprises notamment pour la commande publique <p>Mesures de renforcement : promouvoir les éco-matériaux (bois d'œuvre) pour valoriser la ressource et réduire les impacts de consommations de ressources « délocalisées » (bétons, sables...)</p>
	#8	Penser l'aménagement de sorte qu'il facilite la sobriété énergétique			
	#9	Rendre exemplaire les bâtiments publics (enveloppe thermique et ENR)			
	#10	Maîtriser les consommations des bâtiments et de l'éclairage public			
	#29	Soutenir les entreprises du territoire dans leurs démarches éco-responsables			
	#31	Rendre les zones d'activité exemplaires			



Volet « pollutions et nuisances » suite

		Actions concernées	Incidences positives	Incidences négatives	Mesures ERC et de renforcement
Réduire l'utilisation des véhicules et s'orienter sur des véhicules propres	#11	Inciter les agents du service public à une mobilité plus durable	<p>La diminution du trafic routier va permettre de limiter les nuisances sonores des infrastructures routières. Cela sera notamment bénéfique pour les riverains aux infrastructures mais aussi à l'environnement (pollution sonore)</p> <p>Une baisse de la pollution accompagnera le changement du parc automobile vers des véhicules moins polluants</p>		
	#15	Mettre en place un plan de sensibilisation à l'éco-conduite très volontariste			
	#16	Encourager l'évolution du parc automobile vers des véhicules moins polluants			
	#17	Lutter contre la voiture solo, et favoriser le covoiturage et l'auto-partage			
	#18	Développer l'usage du vélo et autres modes de transport doux			
	#19	Renforcer l'attractivité des transports en commun			
	#20	Réduire les nécessités de se déplacer			
	#21	Encourager un transport de marchandises plus responsable			
Travail sur les déchets verts	#27	Valoriser les déchets organiques du territoire	<p>La sensibilisation sur les émissions du brûlage des déchets verts et l'utilisation de bois sec devrait amener à terme une réduction de la pollution atmosphérique que cela engendre</p>		
	#38	Valoriser la biomasse locale (bois et paille)			



Volet « Déchets »

Scénario de référence : Les déchets sont globalement à la hausse, mécaniquement à cause de la progression de la population au cours des dernières années. Il y a cependant une baisse sensible du ratio par habitants qui se fait ressentir depuis 2013. Le volume de déchets devrait continuer de progresser mais la quantité produite par habitants devrait continuer de réduire, notamment avec la sensibilisation et la prévention faite par le syndicat.

		Actions concernées	Incidences positives	Incidences négatives	Mesures ERC et de renforcement
Projet de Rénovation	#2	Soutenir les ménages s'engageant dans une rénovation de leur logement		Incidences avérées mais temporaires : La rénovation va être à l'origine d'une importante production de déchets du BTP durant la période de chantier	Il s'agira de bien encadrer les incidences durant la période de chantier : <ul style="list-style-type: none"> Anticiper en amont cette production de déchets induite par les travaux de rénovation. Pour cela, il est nécessaire de bien encadrer la production et définir des processus de revalorisation qui soient efficaces. <p>Il est aussi nécessaire d'anticiper la fin de vie des bâtiments dès le stade de la conception pour un développement durable</p>
	#8	Penser l'aménagement de sorte qu'il facilite la sobriété énergétique			
	#9	Rendre exemplaire les bâtiments publics (enveloppe thermique et ENR)			
	#10	Maîtriser les consommations des bâtiments et de l'éclairage public			
	#29	Soutenir les entreprises du territoire dans leurs démarches éco-responsables			
	#31	Rendre les zones d'activité exemplaires			
Nouvelles opportunités pour l'économie locale	#30	Mobiliser et former les artisans et les commerçants du territoire	Ces actions ambitionnent de développer des solutions d'économies circulaires (mutualisation), le réemploi, la valorisation et de sensibilisation au tri qui seront bénéfiques pour une meilleure gestion des déchets		
	#31	Rendre les zones d'activité exemplaires			
	#33	Favoriser un tourisme vert			
Valorisation des déchets verts	#27	Valoriser les déchets organiques du territoire	La valorisation des déchets verts (habitants ou agriculteurs) que ce soit par compostage ou méthanisation va permettre de limiter la production et le stockage en déchetterie		
	#39	Développer la méthanisation			



Volet « Santé et citoyens »

Scénario de référence : S'il est difficile de quantifier précisément sur le territoire la thématique santé et citoyens, on peut noter à l'échelle globale une progression de la précarité énergétique qui pourrait se poursuivre avec les besoins augmentant (notamment en terme de climatisation durant les périodes de fortes chaleur qui devraient s'allonger et être plus fréquente). S'ajoute à cela l'ensemble des problématiques qui pourraient se poursuivre avec le changement climatique sur l'occurrence des canicules poursuivant les difficultés pour les personnes les plus vulnérables, la progression de pathogènes et la raréfaction des ressources (comme certains médicaments par exemple).

		Actions concernées	Incidences positives
Réduire les consommations d'énergie des logements	#1	Mettre en place une politique de sensibilisation des habitants pour viser prioritairement une rénovation du bâti existant	Viser une meilleure performance énergétique et des pratiques plus sobres va permettre aux citoyens de faire des économies et ainsi de lutter contre la précarité énergétique mais aussi d'accéder à un niveau de chauffage (ou climatisation) correct pour une meilleure santé en faisant des économies. Ce sera aussi l'occasion d'améliorer la qualité de l'air et donc la santé des citoyens
	#2	Soutenir les ménages s'engageant dans une rénovation de leur logement	
	#3	Mettre en place un plan de lutte contre la précarité énergétique	
	#4	Agir pour modifier les sources d'énergie les plus polluantes, et le déploiement des nouvelles énergies	
	#6	Favoriser les usages sobres en énergie	
	#36	Initier et soutenir les projets solaires de l'ensemble des acteurs	
	#37	Développer la géothermie	
	#14	Préserver et planter des arbres pour augmenter la résilience du territoire	Développer des arbres en ville et assurer une meilleure résilience du territoire permettra d'anticiper des effets négatifs pour la santé des populations notamment les plus fragiles (canicules...)
Limiter le trafic par de nouvelles pratiques de mobilité	#11	Inciter les agents du service public à une mobilité plus durable	En plus de limiter les nuisances sonores et pollutions atmosphériques bénéfiques pour la santé des citoyens du territoire, la réduction de l'utilisation de la voiture va permettre d'apporter une meilleure ambiance en centre-bourgs tout en limitant les risques d'accidents
	#15	Mettre en place un plan de sensibilisation à l'éco-conduite très volontariste	
	#16	Encourager l'évolution du parc automobile vers des véhicules moins polluants	
	#17	Lutter contre la voiture solo, et favoriser le covoiturage et l'auto-partage	
	#18	Développer l'usage du vélo et autres modes de transport doux	
	#19	Renforcer l'attractivité des transports en commun	
	#20	Réduire les nécessités de se déplacer	
#21	Encourager un transport de marchandises plus responsable		

Incidences en zone Natura 2000

Principe :

Les réseaux Natura 2000 sont des outils fondamentaux de la politique européenne de préservation de la biodiversité, les sites Natura 2000 visent une meilleure prise en compte des enjeux de biodiversité dans les activités humaines. Ces sites sont désignés pour protéger un certain nombre d'habitats et d'espèces représentatifs de la biodiversité européenne. La liste précise de ces habitats et espèces est annexée à la directive européenne oiseaux et à la directive européenne habitats-faune-flore.

Il existe 2 types de Natura 2000 :

- Les Zones de Protection Spéciale (ZPS), sont créées en application à la directive oiseaux et ont pour objectif d'assurer un bon état de conservation des espèces d'oiseaux menacées, vulnérables ou rares.
- Les Zones Spéciales de Conservation (ZSC) qui répondent à la directive habitat et sont créés pour atteindre un objectif de bonne conservation des sites écologiques (habitats et espèces faune/flore).

L'objectif de cette phase est de déterminer si le projet de PCAET peut avoir un effet significatif sur les zones Natura 2000 présentes au sein du périmètre du territoire étudié.

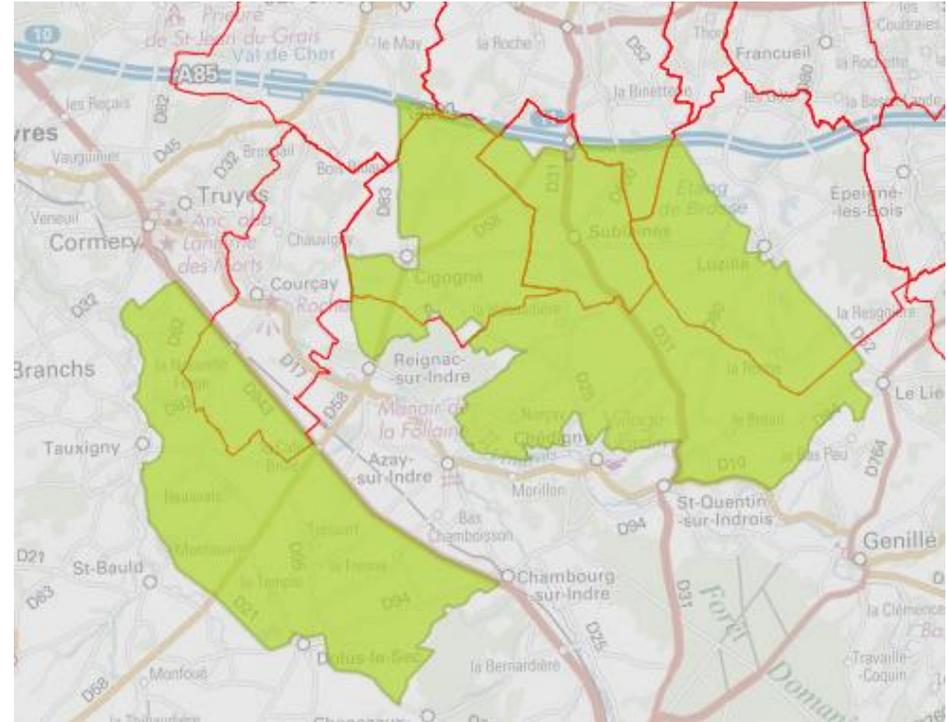
Les sites Natura 2000 se caractérisent, outre leur intérêt écologique, par une réglementation particulièrement stricte, encadrée par les articles L. 414-1 à L. 414-7 et R. 414-1 à R. 414-29 du Code de l'environnement. Un Document d'Objectifs (DOCOB) précise les orientations de gestion, mesures de conservation et de prévention, modalités de mise en œuvre ainsi que les dispositions financières en vigueur sur le site Natura 2000 concerné.

L'article L. 414-4 du Code de l'environnement précise que « *les documents de planification qui, sans autoriser par eux-mêmes la réalisation d'activités, de travaux, d'aménagements, d'ouvrages ou d'installations, sont applicables à leur réalisation, lorsqu'ils sont susceptibles d'affecter de manière significative un site Natura 2000, individuellement ou en raison de leurs effets cumulés, doivent faire l'objet d'une évaluation de leurs incidences au regard des objectifs de conservation du site, dénommée ci-après " Evaluation des incidences Natura 2000"* ». Protection Spéciale FR 1112013 - Février 2011

L'article R. 122-20 précise que le rapport de l'évaluation environnementale doit exposer cette évaluation des incidences Natura 2000 mentionnée à l'article L. 414-4.

Le territoire de la communauté de communes de Bléré Val de Cher est concerné par une zone Natura 2000

- FR2410022 – Champeigne. Il s'agit d'une ZPS



Les incidences du PCAET sur les zones Natura 2000 :

Les projets de Plan Climat Air Energie Territoriaux sont des plans construits en faveur de l'environnement. Dans une approche globale, la stratégie et les actions vise un objectif d'amélioration des conditions environnementales et d'un développement durable pour le territoire. Ce qui implique une incidence plutôt positive sur le réseau Natura 2000. Cependant, le plan d'action prévoit un certain nombre d'actions qui pourront éventuellement apporter une pression sur les sites identifiés. Il s'agira de bien tenir compte des recommandations pour éviter les incidences négatives sur le réseau Natura 2000 du territoire.

Les incidences Natura 2000

Mais il est difficile d'introduire à l'heure actuelle la notion d'incidences Natura 2000, car les actions du PCAET ne sont pas actuellement précisées. Les différents dispositifs envisagés ne disposent pas d'une localisation précise ou un calibrage connu pour affirmer ou infirmer les éventuelles pressions qui pourrait porter préjudice aux zones Natura 2000, notamment par la consommation d'espace, l'urbanisation de zones naturelles ou d'éventuelles destructions d'habitats de faune ou de flore. Si ces dispositifs ne sont pas construits directement au sein des zones Natura 2000, ils n'auront aucune incidence par contre si c'est le cas, alors ils pourront en avoir. C'est pourquoi l'étude d'incidences Natura 2000 s'oriente sur le principe de mise en garde et traite essentiellement les actions dont les incidences sont les plus probables.

Concernant la zone Natura 2000 Champeigne qui se situe sur le périmètre de Bléré Val de Cher :

Natura 2000	Menaces et pressions	Objectifs	Incidences négatives potentielles
Champeigne	<ul style="list-style-type: none"> Modification des pratiques culturelles Utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques Routes, autoroutes Lignes électriques et téléphoniques Véhicules motorisés 	<ol style="list-style-type: none"> Maintenir ou améliorer l'état de conservation des populations d'oiseaux et leurs habitats Développer des pratiques économiques compatibles et renforçant les démarches de conservation des oiseaux Se donner les moyens d'agir localement 	<ol style="list-style-type: none"> Le développement de dispositifs de production d'énergie renouvelables implantés dans la zone Natura 2000 Déploiement d'infrastructures liées à la mobilité au sein de la zone Le développement du tourisme de plein air au sein de la zone La modification des activités agricoles (fermeture des paysages)

Développement d'infrastructures dans la zone Natura 2000 :

En ce qui concerne le développement d'infrastructures, notamment les dispositifs EnR qui sont plus susceptibles d'être implantés dans la zone, il sera

nécessaire de prioriser les actions concernées en dehors du périmètre.

Dans le cas où, celles-ci devraient avoir lieu au sein du périmètre de la zone Natura 2000, il sera nécessaire de s'appuyer sur l'étude d'impact obligatoire et systématique en définissant des critères d'évitement et de réduction qui soient soignées et bien adaptées à l'avifaune. Des effets notables dommageables sont à attendre, il s'agira alors d'établir des compensations de qualité pour rechercher un impact net neutre ou positif.

De plus, les compensations en zone Natura 2000 disposent de règles strictes et doivent :

- couvrir la même région biogéographique et privilégier une compensation in-situ,
- viser, dans des proportions comparables, les habitats et espèces devant subir des effets dommageables,
- assurer des fonctions comparables telles qu'elles apparaissent dans les données écologiques (FSD, DOCOB...) qui ont répondu aux critères de sélection du site,
- définir clairement les objectifs et les modalités de gestion de manière à ce que ces mesures compensatoires puissent contribuer effectivement à la cohérence du réseau Natura 2000.

Dans le cas contraire où subsisteraient des incidences résiduelles notables, la réalisation du projet et la mise en œuvre de mesures compensatoires ne peuvent être envisagées qu'après avoir réuni les 2 conditions suivantes :

- absence de solutions alternatives,
- existence de raisons impératives d'intérêt public.

Cette situation implique, selon les cas, une information ou un avis préalable de la Commission européenne. L'utilisation du terme "mesures compensatoires" dans la sémantique Natura 2000 a ainsi une signification très spécifique et ne concerne que des cas tout à fait exceptionnels.

La modification des pratiques culturales :

L'intérêt de la zone Natura 2000 tient de l'habitat induit par la culture et les paysages ouverts favorables aux oiseaux. Les pratiques agricoles peuvent sensiblement changer, notamment des pratiques plus durables ne pourront qu'être bénéfiques. Cependant l'enjeu agricole est fondamental en Champagne et se pose autour du maintien et du développement d'une activité agricole respectueuse qui permette de conserver, restaurer et développer les habitats agricoles favorables utilisés par les oiseaux. Il sera nécessaire que ces changements soient garants du :

- Maintien, restauration et développement de l'habitat des oiseaux de plaine
- Maintien, restauration et développement de la ressource alimentaire des oiseaux de plaine
- Réduction de la mortalité et des dérangements des populations d'oiseaux de plaine.

Ces trois objectifs sont déclinés pour chacun des 3 habitats compris dans l'habitat d'espèces « milieux ouverts de plaine », à savoir : systèmes culturaux ; pelouses calcicoles et terres incultes ; prairies et autres surfaces herbacées.

Il devront aussi garantir des haies associées aux milieux ouverts :

- Maintien, restauration et développement de l'habitat des oiseaux des haies
- Maintien, restauration et développement de la ressource alimentaire des oiseaux des haies
- Réduction de la mortalité et des dérangements des populations d'oiseaux des haies

Ainsi que le boisement associés au milieu ouvert qui devra assurer le :

- Maintien, restauration et développement de l'habitat des oiseaux des boisements ;
- Maintien, restauration et développement de la ressource alimentaire des

oiseaux des boisements ;

- Réduction de la mortalité et des dérangements des populations d'oiseaux des boisements.

Indicateurs de suivi et actions pour limiter les incidences négatives

			Indicateurs de suivi	Actions mises en place	
Paysage	Rénovation du bâti existant	#2	Soutenir les ménages s'engageant dans une rénovation de leur logement	Nombre de sites architecturaux à enjeux détruits Nombre de PLU prenant en compte les enjeux d'architecture	Mettre en place une campagne de sensibilisation sur l'architecture et sa destruction (citoyens et professionnels)
		#8	Penser l'aménagement de sorte qu'il facilite la sobriété énergétique		
		#9	Rendre exemplaire les bâtiments publics (enveloppe thermique et ENR)		
		#10	Maîtriser les consommations des bâtiments et de l'éclairage public		
		#29	Soutenir les entreprises du territoire dans leurs démarches éco-responsables		
		#31	Rendre les zones d'activité exemplaires		
	Développer des EnR	#36	Initier et soutenir les projets solaires de l'ensemble des acteurs	Pourcentage des dispositifs créés faisant l'objet d'une étude d'intégration paysagère	Établir un cahier des charges sur l'intégration paysagère des dispositifs de production d'EnR
		#37	Développer la géothermie		
		#38	Valoriser la biomasse locale (bois et paille)		
		#39	Développer la méthanisation		
		#40	Soutenir l'éolien		
		#41	Soutenir l'hydrolien		
#42	Développer les énergies de récupération				
Biodiversité	Projet de Rénovation	#2	Soutenir les ménages s'engageant dans une rénovation de leur logement	Nombre de gîtes à chiroptères concernés par un projet de rénovation Nombre de projets de rénovation concernés par un site ayant fait l'objet d'une mesure d'encadrement	Mettre en place un inventaire des gîtes à chiroptère dans les bâtiments
		#8	Penser l'aménagement de sorte qu'il facilite la sobriété énergétique		
		#9	Rendre exemplaire les bâtiments publics (enveloppe thermique et ENR)		
		#10	Maîtriser les consommations des bâtiments et de l'éclairage public		
		#29	Soutenir les entreprises du territoire dans leurs démarches éco-responsables		
		#31	Rendre les zones d'activité exemplaires		
	Nouveaux besoins pour la mobilité	#11	Inciter les agents du service public à une mobilité plus durable	Nombre de dispositifs pour la mobilité créée en zone naturelle	Mettre en place une étude d'impact pour chaque dispositifs créés en zone naturelle
		#15	Mettre en place un plan de sensibilisation à l'éco-conduite très volontariste		
		#17	Lutter contre la voiture solo, et favoriser le covoiturage et l'auto-partage		
		#18	Développer l'usage du vélo et autres modes de transport doux		
		#19	Renforcer l'attractivité des transports en commun		
		#20	Réduire les nécessités de se déplacer		
		#21	Encourager un transport de marchandises plus responsable		

consommation d'espace	Nouveaux besoins pour la mobilité	#11	Inciter les agents du service public à une mobilité plus durable	Surface supplémnetaire urbanisée par les dispositifs de mobilité	
		#15	Mettre en place un plan de sensibilisation à l'éco-conduite très volontariste		
		#17	Lutter contre la voiture solo, et favoriser le covoiturage et l'auto-partage		
		#18	Développer l'usage du vélo et autres modes de transport doux		
		#19	Renforcer l'attractivité des transports en commun		
		#20	Réduire les nécessités de se déplacer		
		#21	Encourager un transport de marchandises plus responsable		
	Déploiement de système de production ENR	#39	Développer la méthanisation	Surface utilisée pour le développement des EnR	
	#40	Soutenir l'éolien			

eau	Développer de nouvelles énergies	#41	Soutenir l'hydrolien	Nombre de projets hydroliens mis en place	
-----	----------------------------------	-----	----------------------	---	--

Risque	Déploiement d'EnR	#37	Développer la géothermie	Nombre de projets de géothermie mis en place	
		#41	Soutenir l'hydrolien	Nombre de projets hydroliens mis en place	

Nuisances et pollution	Valorisation du chauffage au bois	#2	Soutenir les ménages s'engageant dans une rénovation de leur logement	Nombre de chauffages au bois garant d'une moindre émission de pollution atmosphérique développer	Mettre en place une campagne de sensibilisation sur le développement de pollution atmosphérique avec le soutien au bois énergie
		#4	Agir pour modifier les sources d'énergie les plus polluantes, et le déploiement des nouvelles énergies		
	Projet de Rénovation	#2	Soutenir les ménages s'engageant dans une rénovation de leur logement	Part de rénovation intégrant des mesures sur les nuisances sonores et la pollution des chantiers Part de marchés publics pour la rénovation comportant une considération pour les nuisances et pollutions	
		#8	Penser l'aménagement de sorte qu'il facilite la sobriété énergétique		
		#9	Rendre exemplaire les bâtiments publics (enveloppe thermique et ENR)		
		#10	Maîtriser les consommations des bâtiments et de l'éclairage public		
		#29	Soutenir les entreprises du territoire dans leurs démarches éco-responsables		
	#31	Rendre les zones d'activité exemplaires			

Déchets	Projet de Rénovation	#2	Soutenir les ménages s'engageant dans une rénovation de leur logement	Tonnes de déchets produites	Créer une filière dédiée à la production de déchets du BTP
		#8	Penser l'aménagement de sorte qu'il facilite la sobriété énergétique		
		#9	Rendre exemplaire les bâtiments publics (enveloppe thermique et ENR)		
		#10	Maîtriser les consommations des bâtiments et de l'éclairage public		
		#29	Soutenir les entreprises du territoire dans leurs démarches éco-responsables		
		#31	Rendre les zones d'activité exemplaires		
				Mise en place d'une filière dédiée pour anticiper la production de déchets	Mettre en place une campagne de sensibilisation auprès des professionnels de la branche